RAPPORT FINANCIER 2022

التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

Croire en vous

ir.attijariwafabank.com

SOMMAIRE

RAPPORT FINANCIER

P.07
PRÉSENTATION

P.14
ENVIRONNEMENT BANCAIRE ET FINANCIER

P.35
PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU GROUPE

P.8
ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE

P.19
ANALYSE DES RÉSULTATS DU GROUPE

P.36
GESTION GLOBALE DES RISQUES

P.76
RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

ÉTATS **FINANCIERS 2022**

P.78

COMPTES CONSOLIDÉS

P.110

COMPTES SOCIAUX

RAPPORT **RSE**

P.135

NOTRE DÉMARCHE RSE

ATTIJARIWAFA BANK
UN GROUPE BANCAIRE ET FINANCIER À VOCATION INTERNATIONALE

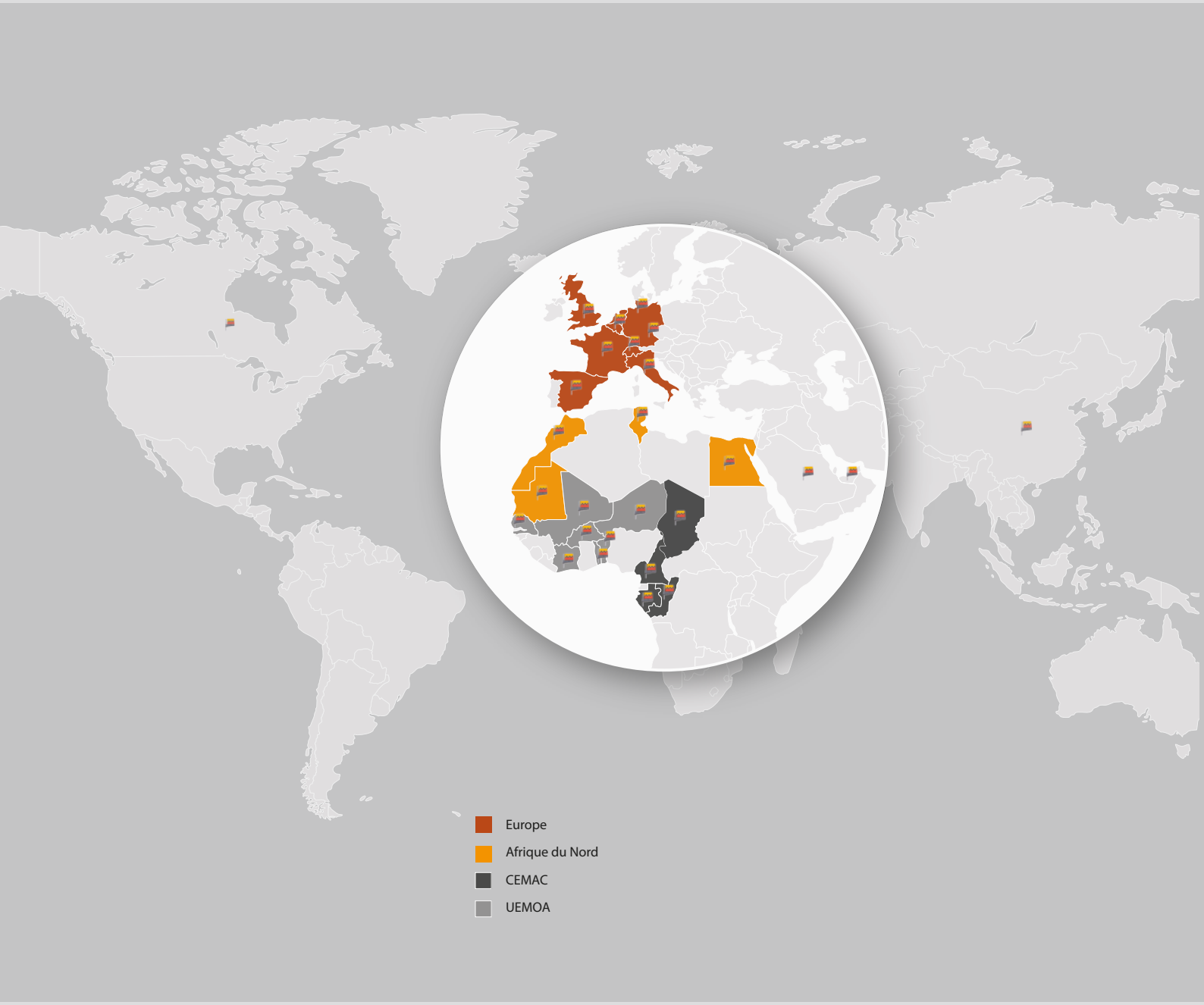
Europe
Afrique du Nord
CEMAC
UEMOA

RAPPORT
FINANCIER

PRÉSENTATION

Attijariwafa bank en chiffres

- 20 467 collaborateurs
- 3 614 agences au Maroc
- 280 agences en Afrique du Nord
- 60 points de vente en Europe, au Moyen-Orient et en Amérique
- 898 agences en Afrique de l'Ouest
- 1 048 agences en Afrique Centrale

Actionnariat au 31 décembre 2022

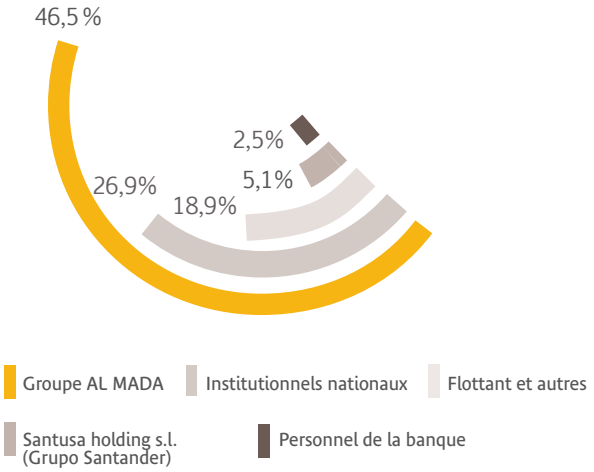

À propos d'Attijariwafa bank

Créé en 2004, à travers la fusion entre la Banque Commerciale du Maroc (fondée en 1911) et Wafabank (fondée en 1904), Attijariwafa bank (AWB) est leader incontesté au Maroc et 7ème en Afrique.

Attijariwafa bank est le premier groupe bancaire et financier du Maghreb et de l'UEMOA (Union Économique et Monétaire Ouest Africaine) et acteur de référence de la CEMAC (Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale). En plus de l'activité bancaire, le Groupe opère, à travers des filiales spécialisées, dans tous les métiers financiers : assurance, crédit immobilier, crédit à la consommation, leasing, gestion d'actifs, intermédiation boursière, conseil, location longue durée, factoring...

Attijariwafa bank est basée au Maroc et opère dans 27 pays : en Afrique (Egypte, Tunisie, Mauritanie, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Côte-d'Ivoire, Togo, Niger, Bénin, Congo, Gabon, Cameroun et Tchad) et en Europe (Belgique, France, Allemagne, Pays-Bas, Italie, Espagne et Suisse) à travers des filiales bancaires contrôlées majoritairement par la banque, à Dubai, Abou Dabi, Riyadh, Londres, Montréal et Shanghai à travers des bureaux de représentation.

Attijariwafa bank est un acteur panafricain de référence ayant accéléré sa croissance en Afrique au cours des dernières années, la Banque de Détail à l'International contribue à hauteur de 36,7% au produit net bancaire et de 38,9% au résultat net part du groupe au 31 décembre 2022.

Le Groupe dispose du réseau de distribution le plus large au Maroc et le plus dense en Afrique avec 5 900 agences et emploie 20 467 collaborateurs au service d'environ 11 millions de clients au 31 décembre 2022. Avec une action au quotidien basée sur les valeurs du leadership, de l'engagement, de la citoyenneté, de l'éthique et de la solidarité, Attijariwafa bank mobilise l'ensemble de ses ressources au service du continent africain.

Attijariwafa bank est cotée à la bourse de Casablanca avec une capitalisation boursière de 8,1 USD milliards (au 31 décembre 2022) et son actionnaire de référence Al Mada détient 46,5% du capital d'Attijariwafa bank.

ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE

MONDE

CROISSANCE DU PIB MONDIAL

Le rythme de la croissance économique mondiale subit un ralentissement dû au durcissement des politiques monétaires et budgétaires visant à juguler la forte inflation généralisée à l'ensemble des pays. Les effets persistants de la pandémie de la Covid-19, la guerre que mène la Russie en Ukraine et les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales sont autant de facteurs qui pèsent lourdement sur les perspectives. La croissance économique mondiale devrait donc ralentir de 5,9 % en 2021 à 2,9 % en 2022 et 1,7 % en 2023, selon les dernières prévisions de la Banque Mondiale.

Au niveau des pays avancés, la croissance économique du PIB accuse une baisse pour s'établir à 2,5% en 2022 après la reprise enregistrée en 2021 de 5,3%. En 2023, la croissance du PIB s'établirait, ainsi, à 0,5% d'après les prévisions de la Banque Mondiale.

Dans les pays émergents et en développement, l'activité économique du PIB recule à 3,4% en 2022 (vs. 6,7% en 2021) et devrait garder le même niveau en 2023 grâce à la croissance prévue en Chine. Une hausse de surendettement dans les pays émergents et en développement pourrait être la conséquence du durcissement des conditions de financement à l'échelle mondiale.

Croissance du PIB	2021	2022[E]	2023[P]
Monde	**5,9%**	**2,9%**	**1,7%**
Pays avancés	**5,3%**	**2,5%**	**0,5%**
Zone Euro	5,3%	3,3%	0,0%
France	6,8%	2,6%	0,7%
Allemagne	2,6%	1,9%	0,1%
Espagne	5,1%	5,2%	1,1%
Royaume-Uni	7,4%	4,1%	-0,6%
Etats-Unis	5,9%	1,9%	0,5%
Japon	2,2%	1,2%	1,0%
Pays émergents et en développement	**6,7%**	**3,4%**	**3,4%**
Afrique du Nord et Moyen Orient	3,7%	5,7%	3,5%
Afrique subsaharienne	4,3%	3,4%	3,6%

Source : Banque Mondiale (janvier 2023)

Dans ce contexte, la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales a tiré vers le haut les prix des produits de base et les prix de l'énergie, et a intensifié la montée de l'inflation qui s'avère persistante. Les taux d'inflation à fin 2022 se sont établis à 7,0% dans les pays avancés et à 10,6% au niveau des économies émergentes.

Pour sa part, le cours du baril a augmenté passant d'une moyenne annuelle de 69,1 dollars le baril en 2021 à 99,82 dollars le baril en 2022.

AFRIQUE

La reprise de l'activité économique enregistrée en 2021 est confrontée aux effets persistants de la pandémie Covid-19, à la hausse de l'inflation exacerbée par le conflit russo-ukrainien, au risque de surendettement provenant du durcissement des conditions financières mondiales et aux changements climatiques défavorables. Selon les dernières projections de la Banque Africaine de Développement, le PIB en Afrique a enregistré un ralentissement pour s'établir, ainsi, à 3,8% en 2022.

L'inflation grimpe à des niveaux record suite à l'augmentation des prix des denrées alimentaires, des coûts de production et de l'énergie, le taux d'inflation en Afrique devrait atteindre 13,8% en 2022.

Indicateurs économiques en Afrique par région

	PIB		Inflation	
	2022E	2023P	2022E	2023P
Afrique	3,8%	4,0%	13,8%	13,5%
Afrique Centrale	4,7%	4,3%	7,3%	5,7%
Afrique de l'Est	4,2%	5,0%	25,3%	15,4%
Afrique du Nord	4,3%	4,3%	8,1%	Nd
Afrique Australe	2,5%	2,3%	13,2%	9,8%
Afrique de l'Ouest	3,6%	4,1%	16,8%	Nd

Source: BAD

La présente section décrit les principales évolutions des environnements économiques des pays de présence d'Attijariwafa bank en 2022.

AFRIQUE DU NORD

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

En Afrique du Nord, la croissance économique du PIB s'établit à 4,3% en 2022, selon les prévisions de la Banque Africaine de Développement. Par pays, la croissance du PIB se présente comme suit : Tunisie (2,2% en 2022), Maroc (1,3% en 2022), Mauritanie (4,0% en 2022) et Egypte (6,6% en 2022). Quant à l'inflation, elle s'établit à 8,1% en 2022.

Principaux indicateurs économiques par pays

	PIB (%)		Inflation (%)		Solde budgétaire (%)		Solde courant (%)	
	2022E	2023P	2022E	2023P	2022E	2023P	2022E	2023P
Tunisie	2,2	1,6	9,4	8,2	-9,0	-7,6	-9,1	-8,0
Mauritanie	4,0	4,8	8,5	7,0	-1,4	-2,6	-11,6	-9,1
Egypte	6,6	4,4	13,1	9,2	-6,0	-6,0	-3,6	-3,4

FMI, octobre 2022

Pour sa part, le déficit budgétaire de la région s'est établi à 3,2% en 2022, avec des déficits par pays de -9,0% en Tunisie, de -1,4% en Mauritanie et -6,0% en Egypte .

Le déficit du compte courant au niveau régional s'est établi, quant à lui, à 2,2% du PIB en 2022 et devrait atteindre 2,5% du PIB en 2023.

UEMOA

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Selon les dernières prévisions du FMI, l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) a enregistré une croissance économique du PIB de 4,9% en 2022. Cette orientation a été portée par la hausse de la valeur ajoutée dans l'ensemble des secteurs d'activité.

Par pays, le taux de croissance en 2022 se présente comme suit : Bénin (+5,7%), Burkina Faso (+3,6%), Côte d'Ivoire (+5,5%), Mali (+2,5%), Niger (+6,7%), Sénégal (+4,7%) et Togo (+5,4%).

En 2023, les projections font ressortir un PIB de la région UEMOA en croissance de 6,4% soutenue par la poursuite de la relance économique des états membres.

Principaux indicateurs économiques par pays

	PIB (%)		Inflation (%)		Solde budgétaire (% PIB)		Solde courant (%) PIB)	
	2022E	2023P	2022E	2023P	2022E	2023P	2022E	2023P
Bénin	5,7	6,2	5,0	1,8	-5,5	-4,3	-6,0	-5,6
Burkina Faso	3,6	4,8	13,7	-3,5	-6,1	-5,3	-3,5	-3,4
Côte d'Ivoire	5,5	6,4	6,5	2,7	-5,3	-4,0	-5,2	-5,0
Niger	6,7	7,3	4,8	3,0	-6,6	-4,7	-15,6	-13,9
Mali	2,5	5,3	4,0	3,0	-5,0	-4,7	-7,9	-7,1
Sénégal	4,7	8,1	7,0	0,6	-6,2	-4,5	-13,0	-9,5
Togo	5,4	6,2	1,3	3,9	-6,1	-4,6	-4,8	-5,7

FMI, octobre 2022

Le taux d'inflation de la région s'établit à 7,0%. Cette hausse est due essentiellement au renchérissement des prix des produits alimentaires et des prix des moyens de transport suite à l'envolée des prix des produits pétroliers et à la perturbation des circuits d'approvisionnement induite par le chevauchement de la crise sanitaire et les conflits géopolitiques.

Le déficit budgétaire de l'UEMOA passerait en 2022 à 5,7% faisant notamment suite à l'exécution des programmes d'investissements publics dans le cadre des plans de relance mis en œuvre par les Etats membres.

Pour préserver la stabilité monétaire et ancrer davantage les anticipations de la hausse de l'inflation, le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a décidé de relever les taux directeurs de 25 points de base à trois reprises au cours

de l'année 2022 : le taux d'intérêt minimum de soumission aux appels d'offres d'injection de liquidité passe de 2,00% à 2,75% ; le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal de 4,00% à 4,75% ; le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union reste inchangé à 3,0%.

CEMAC

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC) enregistre en 2022 un PIB en hausse de 3,8%. Ce regain de dynamisme est principalement dû à la normalisation progressive de la situation sanitaire dans la zone, à l'évolution favorable de la production gazière en Guinée Equatoriale et au Cameroun ainsi qu'à la bonne orientation de la production du coton au Cameroun et au Tchad.

Dans un contexte d'inflation mondiale toujours forte, les tensions inflationnistes mondiales se sont répercutées sur les prix intérieurs, le niveau de l'inflation régionale s'est hissé à 4,5% en 2022.

La situation budgétaire de la région enregistre une amélioration pour s'établir, ainsi, à 1,7% du PIB en 2022 en lien avec la baisse des dépenses consacrées à la pandémie et la hausse des recettes pétrolières et non pétrolières.

Principaux indicateurs économiques par pays

	PIB (%)		Inflation (%)		Solde budgétaire (% PIB)		Solde courant (% PIB)	
	2022E	2023P	2022E	2023P	2022E	2023P	2022E	2023P
Cameroun	3,8	4,6	4,1	2,9	-2,0	-0,2	-2,3	-2,8
Congo	4,3	4,6	3,5	3,2	9,0	6,4	19,1	11,1
Gabon	2,7	3,7	4,6	2,0	1,2	3,0	-1,3	-2,9
Tchad	3,3	3,4	5,2	2,5	5,4	7,8	0,8	-2,4

FMI, octobre 2022

Par ailleurs, la banque centrale régionale (BEAC) a décidé de relever le niveau de son taux directeur à 4,50% et son taux de facilité de prêt marginal à 6,25%.

MAROC

Après une forte reprise nationale en 2021, la croissance économique au Maroc enregistre un net ralentissement dans un contexte géopolitique international incertain et face à des pressions inflationnistes croissantes.

- Ralentissement de la croissance économique avec un PIB en baisse de 1,3 % en 2022 après 7,9% un an auparavant en lien avec :

- La décélération de 6,6% à 3,4% en 2022 de la valeur ajoutée non agricole en raison des conditions climatiques difficiles.
- Un repli de 15,2% de la valeur ajoutée de l'activité agricole en 2022, à cause du cumul de plusieurs facteurs extérieurs défavorables.

- L'inflation s'est accélérée à 6,7% en moyenne annuelle durant l'année 2022 (8,3% à fin décembre 2022 en variation annuelle) tirée principalement par la flambée des prix des produits énergétiques et alimentaires ainsi que l'accélération de l'inflation chez les principaux partenaires commerciaux.
- Un cadre macro-économique contrasté avec :

- Un allègement du déficit budgétaire suite au bon comportement des recettes ordinaires à 5,1% du PIB en 2022 pour se situer à 69,5 milliards de dirhams ;
- Une augmentation de 56,9% du déficit commercial en lien avec une hausse des importations plus importante que celle des exportations ;
- Un maintien de la dette du Trésor à 69,6% du PIB en 2022 vs. 68,9% du PIB en 2021 : soit une dette intérieure de 77,7% du PIB et une dette extérieure de 15,5% du PIB ;
- Un ralentissement de la croissance de la consommation finale nationale de 3,0% en 2022, impactée directement par les répercussions de l'inflation importée ;
- Un déficit courant en creusement à -4,9% du PIB en 2022 en lien avec le déficit structurel des échanges extérieurs ;
- et, des réserves en devises couvrant 5,8 mois d'importations en 2022.

- Selon les dernières projections du Haut-Commissariat au Plan, la croissance du PIB devrait enregistrer une progression de l'ordre de 3,3% en 2023. Le rythme d'activité prévu restera tributaire de l'évolution des tensions géopolitiques et des retombées de la sécheresse.

Evolution trimestrielle du PIB marocain en glissement annuel

En (%)	2020	2021	T1-22	T2-22	T3-22	2022	2023*
PIB	-7,2%	7,9%	0,3%	2,0%	1,6%	1,3%	3,3%
VA agricole	-7,1%	17,6%	-14,3%	-15,5%	-15,1%	-15,6%	9,0%
PIB non agricole	-7,1%	6,8%	2,2%	4,3%	3,6%	3,4%	2,7%

Source : BAM, HCP (janvier 2023) (*) Prévisions

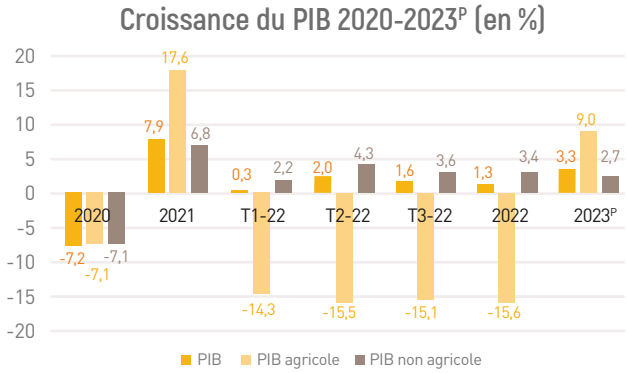

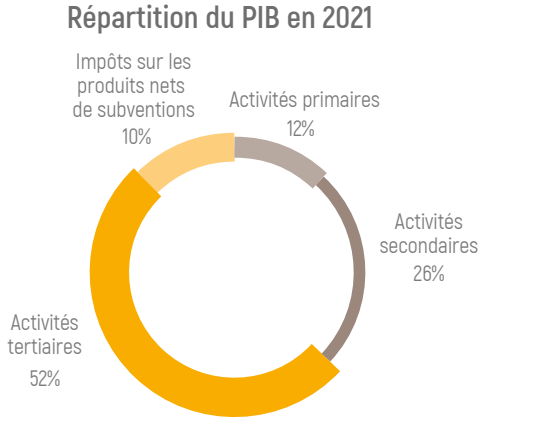

Source : Bank Al-Maghrib

Nette décélération de la croissance économique nationale en 2022 sous l'effet conjugué de la sécheresse et des répercussions de la guerre Russo-Ukrainienne notamment l'envolée des prix au niveau international.

Au titre de l'année 2022, l'économie marocaine marque un ralentissement sensible avec une croissance du PIB de 1,3% après une forte reprise en 2021 freinée principalement par les conditions climatiques difficiles et l'inflation importée entourée d'un niveau d'incertitude élevé, résultat d'une décélération de 6,6% à 3,4% en 2022 de la valeur ajoutée non agricole et d'une contractation de -15,2% de celle agricole.

Au niveau du secteur primaire, la campagne agricole 2022-2023 se caractérise par un retard des précipitations avec une période relativement sèche. Le déficit pluviométrique a été réduit grâce aux dernières précipitations importantes enregistrées à partir de décembre 2022. Pour sa part, le taux de remplissage des barrages à usage agricole demeure faible.

Les mesures adoptées par le Gouvernement afin d'assurer le bon déroulement de la campagne agricole actuelle

Au titre de la campagne agricole 2022-2023, le Gouvernement a adopté plusieurs mesures et incitations qui portent, notamment, sur l'approvisionnement en facteurs de production (semences et engrais) et le développement des filières agricoles ainsi que la gestion de l'eau d'irrigation, l'assurance agricole, le financement et l'accompagnement des agriculteurs. Parmi ces mesures :

- La mise à disposition de près de 1,1 million de quintaux de semences sélectionnées, à des prix de vente subventionnés, et de 650 000 tonnes d'engrais phosphatés, au même prix de la campagne précédente.
- L'achèvement de la modernisation des réseaux d'irrigation et de reconversion collective en irrigation localisée sur une superficie de 117 000 ha, sa poursuite sur une superficie de 38 000 ha et l'équipement de 35 000 ha supplémentaires d'exploitations agricoles en système d'irrigation localisée.
- La poursuite des travaux d'aménagement hydro-agricole pour l'extension des superficies irriguées sur une superficie de 37 000 ha au niveau de l'aval des barrages réalisés ou programmés et la poursuite des travaux d'aménagement et de protection des périmètres de petit et moyen hydraulique sur une superficie de 15 000 ha.

Source : Ministère des Finances

Le secteur non-agricole a enregistré, quant à lui, une baisse de son rythme de croissance au niveau des industries de transformation, la poursuite du ralentissement des industries chimiques, excepté les industries pharmaceutiques qui ont enregistré une amélioration et les industries automobiles qui ont soutenu la même cadence de croissance.

Le secteur minier a affiché en 2022 une valeur ajoutée en baisse de 8,4% due au repli des demandes extérieures et locales.

Le secteur des Bâtiment et Travaux publics a connu, pour sa part, un fléchissement de 0,4% en 2022 après une forte hausse de 10,3% en 2021. En effet, l'offre immobilière a été impactée par la flambée des prix des matériaux et des équipements de construction.

Par ailleurs, le secteur du tourisme et celui des transports ont bénéficié de la levée des restrictions de déplacement, les principaux baromètres de l'activité touristique ont affiché un dépassement de leur performance enregistrée en 2019. Les services de transport ont profité de l'accroissement du trafic aérien.

Hausse du déficit commercial

A fin décembre 2022, les échanges extérieurs des biens et services ressortent avec une augmentation de 56,9% du déficit commercial. Cette hausse est due à l'accroissement des importations de biens & services (+42,3%) expliqué principalement par le renchérissement de la facture énergétique. Pour leur part, la performance des exportations de biens & services a été tirée, notamment, par la hausse 54,8% des ventes des

phosphates et dérivés et 35% de celles du secteur automobile, bénéficiant de l'amélioration de la demande mondiale adressée au Maroc.

Total importations biens

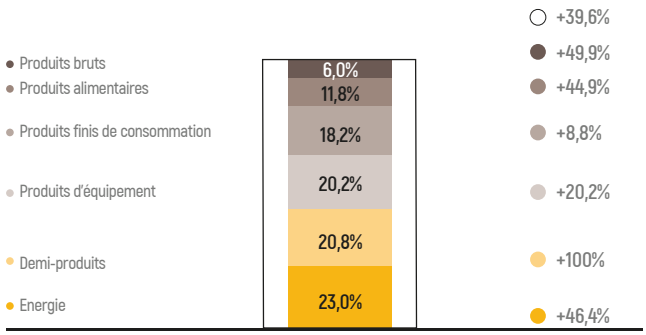

Total exportations biens

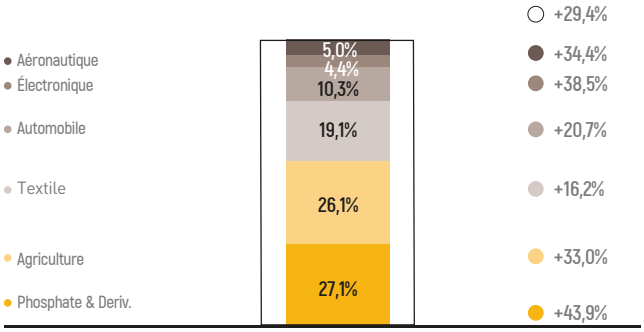

Source : Office des changes

Les réserves internationales nettes augmentent de 1,8% pour s'établir à 336,7 milliards de dirhams en décembre 2022. Ce niveau des avoirs en devises , ainsi, permet au Maroc de couvrir près de 6 mois d'importations de biens et services.

Pour leur part, les recettes MRE enregistrent, à fin décembre 2022, un accroissement de 16,5% s'établissant à 109,2 milliards de dirhams. De même, les flux nets des Investissements Directs à l'Etranger marquent une progression 8,3% se fixant à 30,0 milliards de dirham.

Le déficit du compte courant ressort, pour sa part, à -4,9% du PIB en 2022 en lien avec le déficit structurel des échanges extérieurs.

Allègement du déficit budgétaire

A fin décembre 2022, le déficit budgétaire se situe à 69,5 milliards de dirhams atténué de 1,1% par rapport à l'année auparavant. Cette amélioration est essentiellement due à une hausse des recettes plus importante que celle des dépenses.

Rapporté au PIB, le déficit budgétaire s'est amélioré de 0,4 point comparativement aux réalisations de l'année 2021, pour s'établir à 5,1% en 2022.

Evolution à la hausse de l'inflation en 2022

Dans un contexte mondial mitigé et marqué par de nombreuses incertitudes, l'économie nationale enregistre en 2022 un niveau d'inflation en hausse, lié à la forte hausse des cours de certains produits alimentaires et les carburants et lubrifiants sur les marchés internationaux.

L'indice des prix à la consommation s'établit, ainsi, à 6,7% contre 1,6% en moyenne durant la période 2015-2020. Le taux d'inflation au Maroc reste relativement atténué par rapport à la tendance haussière mondiale, cette maîtrise est due essentiellement aux mesures déployées par l'Etat, notamment celles relatives à la subvention additionnelle de certains produits de base et le soutien des prix du transport.

Baisse du taux de chômage

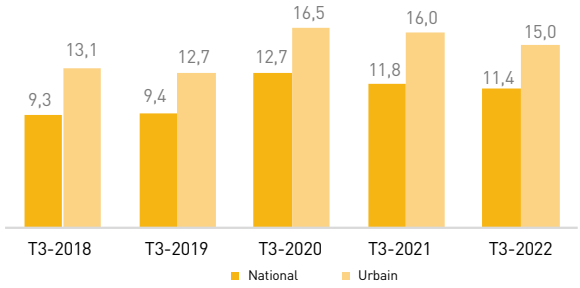

Source : Haut-Commissariat Au Plan

Maintien du poids de la dette du Trésor

A fin décembre 2022, la dette totale du Trésor s'élève à 951,7 milliards de dirhams, en hausse de 7,5% en 2022 par rapport à l'année 2021, dominée principalement par sa composante intérieure avec une part de 75,9% alors que la dette extérieure représente 24,1% de l'encours global de la dette.

L'encours de la dette intérieure s'est établi à 722,2 milliards de dirhams, représentant plus de 77% du PIB. De son côté, le stock de la dette extérieure du Trésor s'est fixé à 229,5 milliards de dirhams, représentant 15% du PIB. Le taux d'endettement du Trésor représente ainsi 82,5% du PIB en 2022.

Evolution contrastée des taux d'intérêts

- **TMP interbancaire au jour le jour :** Alignement sur le taux directeur, relevé en septembre 2022 de 50 pbs, globalement à 2% ;
- **Taux créditeurs :** Hausse des TMP des dépôts à 6 mois et à 12 mois de 22 pbs et 10 pbs à fin novembre 2022 pour s'établir à 2,41% et 2,63% respectivement ;
- **Taux débiteurs :** Baisse du taux moyen global de 20 pbs au T3-22 pour s'établir à 4,24% :

- Par objet économique, cette évolution traduit des replis des taux assortissant toutes les catégories de crédit à savoir : les prêts à l'équipement (-42 pbs à 4,14%), les facilités de trésorerie (-14 pbs à 3,97%), les crédits immobiliers (-13 pbs à 4,69%) et les crédits à la consommation (-8 pbs à 6,39%).
- Par secteur institutionnel, le taux assortissant les crédits alloués aux SNF privées a reculé de 18 pbs pour s'établir à 4,12%, reflétant une baisse de -14 pbs pour les grandes entreprises (GA) à 3,87% et une hausse de +6 pbs pour les TPME à 4,94%. Pour sa part, le taux appliqué aux crédits aux particuliers a augmenté de +17 pbs à 5,33%.

Evolution des taux obligataires entre 2020 et 2022

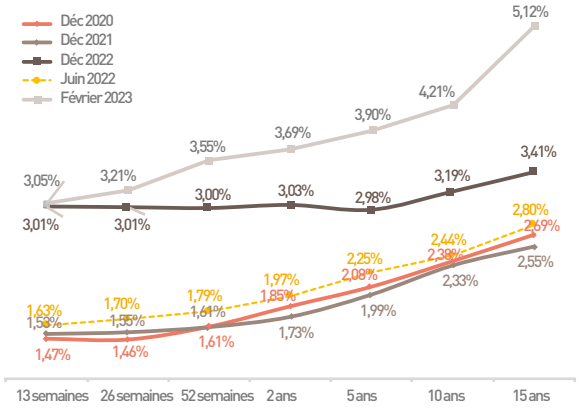

Résultats négatifs des indices boursiers marocains à fin 2022

Après les bonnes performances affichées en 2021, l'activité boursière a démarré l'année 2022 sur un trend haussier suite à la publication de résultats annuels encourageants à la mi-mars. En revanche et après le déclenchement de la crise russo-ukrainienne et la diffusion du choc inflationniste au niveau international, cette tendance s'est inversée et s'est accentuée après les annonces du relèvement du taux directeur par BAM. Ainsi, l'activité boursière a affiché une contre-performance annuelle de -19,7% et -21% respectivement au niveau de ses deux indices phares MASI et MSI 20.

Evolution du MASI et MSI 20 entre 2020 et 2022

Pour sa part, le volume global des transactions s'est contracté de -18,4 MM DH ou -24,7% en 2022 par rapport à l'année précédente, pour se limiter à 56,3 MM.DH. Ce recul reflète une baisse des transactions effectuées aussi bien sur le marché central (-8,4 MM DH ou -20,6%) que sur le marché de bloc (-2,6 MM DH ou -11%) ainsi que des opérations d'apports de titres (-6,7 MM DH ou -99,1%). Parallèlement, la capitalisation boursière s'est repliée de -133,1 MM DH ou -19,3 % en 2022, pour revenir à 557,6 MM.DH. Cette baisse a été observée au niveau de l'ensemble des secteurs, particulièrement les « télécommunications » (-31,9%), « l'industrie » (-16,8%) et les « Banques » (-16,7%).

ENVIRONNEMENT BANCAIRE ET FINANCIER

AFRIQUE

Le secteur bancaire africain a connu un essor considérable, durant cette dernière décennie, en termes de taille d'actifs et de rentabilité, de géographie de services bancaires numériques, de cartes, de paiements mobiles, et d'inclusion financière.

En 2020, une crise inédite a bouleversé les économies des différents pays africains et a impacté négativement les réalisations du secteur bancaire.

Au terme de l'année 2021, le total bilan cumulé des 200 plus grandes banques africaines a progressé de 11,01% à 2 193 milliards de dollars contre 1 973 milliards de dollars une année auparavant. Par région, le total bilan des 100 premières banques est réparti comme suit :

Répartition du total bilan des 100 premières banques par région à fin 2021

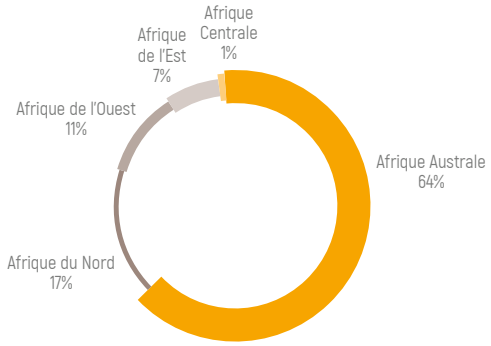

Source : The Banker

L'exercice 2021 voit les établissements africains connaître un retour de forme inédit, marqué par une nette reprise post-Covid, comme en témoigne la hausse du total bilan. Cette hausse s'explique essentiellement par la levée des restrictions prises par les autorités afin d'atténuer la propagation de la pandémie (confinement, la restriction des déplacements de la main-d'œuvre...) ainsi que l'adoption par les gouvernements des mesures d'accompagnement tels que le rééchelonnement de la dette et la mise en place de nouveaux produits de crédits garantie de l'Etat pour accompagner les entreprises ont permis la résilience du secteur.

L'Afrique Australe demeure la première région contributrice au total bilan 64%, portée par la performance et la taille des quatorze banques Sud-Africaines classées. Elle est suivie par l'Afrique du Nord avec une part de 17% du total actif grâce à la bonne tenue des banques égyptiennes et marocaines. L'Afrique de l'Ouest arrive en troisième position (11%) tirée par l'activité des banques Nigérianes.

Pour sa part, l'Afrique Centrale est la région la moins bien représentée dans le palmarès, avec seulement 1,0% du total de bilan cumulé. L'Afrique de l'Est se maintient, quant à elle, avec une part de 7%.

Par ailleurs, le produit net bancaire cumulé des 200 banques a progressé de 17% se fixant à 83,2 milliards de dollars contre 71,4 milliards de dollars une année auparavant. Cette hausse du produit net bancaire est essentiellement due à la reprise graduelle de l'activité économique.

AFRIQUE DU NORD

Représentant 17% du total des actifs des 100 banques africaines, selon le classement 2022 de The Banker, le secteur bancaire en Afrique du Nord joue un rôle important dans le continent.

	Tunisie	Mauritanie	Egypte
Banques	23	18	38
Réseau d'agences	1 992	291	4 640
Nombre de GAB/DAB	3 005	305	19 014
Total des actifs	TND 141,0 milliards	Nd	EGP 8 627,2 milliards
Dépôts collectés	TND 89,2 milliards	MRO 91,8 milliards	EGP 6 433,1 milliards
Crédits distribués	TND 95,0 milliards	MRO 73,9 milliards	EGP 3 493,4 milliards
PNB	TND 6 224 milliards	MRO 6,61 milliards	Nd
Résultat net	TND 1 062 milliards	MRO -20 millions	Nd
RoE	9,1%	-1,0%	16,1%
RoA	0,8%	Nd	1,2%

Source : Banques Centrales (Données à fin décembre 2021)

ZOOM TUNISIE

Principales initiatives de la Banque Centrale de Tunisie pour freiner la tendance haussière de l'inflation causée par le chevauchement de la pandémie et du conflit russo-ukrainien

A l'instar des autres pays de la région, la BCT a pris une série de mesures monétaires, réglementaires et prudentielles visant à atténuer l'impact économique de la crise actuelle :

- Baisse de 150 bps du taux d'intérêt directeur entre mars et septembre 2020, hausse de 175 bps entre mai 2022 et janvier 2023 ;
- Hausse des taux des facilités de dépôt et de prêt à 24 heures à 7,0 % et 9,0 %, respectivement.
- Hausse du taux minimum de rémunération de l'épargne à 7,0% .

ZOOM EGYPTE

SECTEUR BANCAIRE

Dans un contexte global difficile et incertain, le secteur bancaire égyptien est resté résilient en 2021 avec une croissance de 24,2% des dépôts et de 24,3% des crédits comparativement à l'année 2020. Le total bilan a, quant à lui, augmenté de 22,9% se fixant à 8 627,2 milliards d'EGP.

Le taux de contentialité est passé de 4,2% en 2019 à 4,0% en 2020 à 3,4% en 2021 et à 3,2% en juin 2022. Le taux de couverture s'est établi à 92,3% en 2021 et à 92,1% en juin 2022. Le secteur présente un bon niveau de capitalisation avec un ratio de solvabilité de 22,2% en 2021 et de 20,9% en juin 2022 (vs. 17,7% en 2019).

Pour leur part, les indicateurs de rentabilité ont augmenté en 2021 pour atteindre 1,2% pour le RoA et 16,1% pour le RoE (vs. 14,9% en 2020).

UEMOA

Paysage bancaire

Au 31 décembre 2022, le système bancaire de l'UEMOA compte 155 établissements de crédit dont 132 banques et 23 établissements financiers à caractère bancaire contre 152 une année auparavant. Cette évolution résulte de l'autorisation d'installation d'une succursale de Coris Bank International Sénégal en Guinée-Bissau et d'agréments accordés à « AMANA Transfert d'Argent et Finance » et « ZEYNA », deux établissements financiers à caractère bancaire établis au Niger.

Sur le plan de densité du réseau, le nombre d'agences, bureaux et points de vente s'est consolidé de 0,9% pour s'établir à 3 762 unités. En parallèle, le nombre de Guichets Automatiques de Billets (GAB) s'est accru de 8,8% pour se fixer à 3 676 unités.

	Banques	Établissements financiers	Total	Réseau	GAB
Bénin	14	1	15	237	331
Burkina Faso	15	4	20	342	508
Côte d'Ivoire	28	2	30	733	1 174
Guinée Bissau	6	0	6	41	81
Mali	14	3	17	460	538
Niger	14	6	20	1 321	199
Sénégal	27	4	31	532	637
Togo	14	3	17	264	333
Total	**132**	**23**	**155**	**3 930**	**3 801**

Source : Secrétariat Général de la Commission Bancaire — Données à fin décembre 2021

Activité

Le système bancaire de l'UEMOA a évolué en 2021 dans un contexte économique marqué par la reprise progressive de l'activité économique.

Dans ce sillage, le total bilan des établissements de crédit a progressé de 17,1% à 55 356 milliards de FCFA à fin 2021. Cette croissance fait suite à la hausse du total actif dans l'ensemble des pays de l'UEMOA : Bénin (+25,5%) ; Burkina Faso (+20,9%) ; Côte d'Ivoire (+16,4%) ; Sénégal (+16,0%) ; Togo (+14,3%) ; Mali (+14,1%) ; Niger (+12,4%) et Guinée Bissau (11,3%).

	Total bilan (millions FCFA)	PDM en termes de total bilan
Côte d'Ivoire	18 657	33,70%
Sénégal	10 344	18,70%
Burkina Faso	8 017	14,50%
Mali	6 421	11,60%
Bénin	5 331	9,60%
Togo	3 946	7,10%
Niger	2 259	4,10%
Guinée Bissau	382	0,70%
Total	**55 356**	**100,0%**

Source : Secrétariat Général de la Commission Bancaire

Données à fin décembre 2021

La Côte d'Ivoire occupe le premier rang en termes de total bilan (33,7%), suivie du Sénégal (18,7%), du Burkina-Faso (14,5%), et du Mali (11,6%). La Guinée Bissau reste loin derrière avec 0,7% du total bilan de la région.

Les crédits distribués ont évolué de 12,5% pour se fixer à 27 622,0 milliards de FCFA pendant que les dépôts ont augmenté de 19,6% pour se chiffrer à 39 089,0 milliards de FCFA. Il en ressort un coefficient d'emploi de 70,7%.

Résultats

Le produit net bancaire s'est établi , à fin décembre 2021, à 2 557,6 milliards, en hausse de 8,8% par rapport à l'année précédente.

Avec une part de 35,2%, la Côte d'Ivoire demeure le premier contributeur au produit net bancaire de l'UEMOA, suivi du Sénégal (19,8%), du Burkina Faso (13,3%) et du Mali (12,5%).

De son côté, le résultat net global provisoire a affiché une progression de 67,5%, passant de 477,2 milliards en 2020 à 799,4 milliards en 2021. Toutes les régions ont contribué à cette performance. Les bénéfices se répartissent comme suit : Côte d'Ivoire (41,2%), Sénégal (18,0%), Burkina Faso (15,9%), Mali (10,3%), Bénin (6,8%), Togo (4,1%), Niger (3,4%) et Guinée-Bissau (0,4%).

Structure du Produit Net Bancaire en 2021

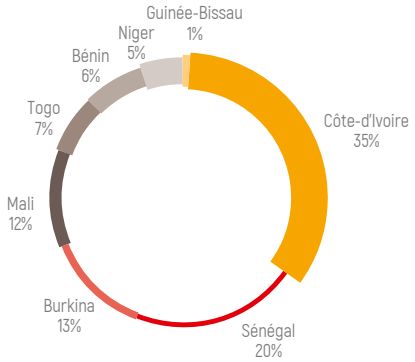

L'UEMOA face à l'inflation

En 2022, pour faire face aux conséquences de la crise mondiale actuelle, la Banque Centrale de la région a décidé de prendre les mesures réglementaires suivantes :

- Hausse de 25 pbs du taux d'intérêt directeur en juin 2022, de 25 pbs en septembre 2022 et de 25 pbs en décembre 2022. Ainsi, le principal taux directeur auquel la Banque Centrale prête ses ressources aux banques passe de 2,50% à 2,75% ;
- Reconduite, pour l'année 2022, ses initiatives lancées en 2021 visant à refinancer à son taux d'intérêt minimum 2,00% les Obligations de Relance (OdR) et les Bons de Soutien et de Résilience (BSR) émis par les Etats sur le marché financier régional, en vue du financement de leurs plans de relance.

Source : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CEMAC

Paysage bancaire

En 2021, le système bancaire de la CEMAC compte 52 banques en activité, réparties entre 15 banques au Cameroun, 4 banques en Centrafrique, 10 banques au Congo, 7 banques au Gabon, 5 banques en Guinée Equatoriale et 10 banques au Tchad.

	Banques
Cameroun	15
Centrafrique	4
Congo	11
Gabon	7
Guinée Equatoriale	5
Tchad	10
Total	**52**

Source : Secrétariat Général de la Commission Bancaire

Activité

La Commission bancaire d'Afrique Centrale fait état d'un bilan positif en 2021 de l'activité bancaire dans la sous-région, traduisant une certaine résilience du système bancaire face au choc sanitaire.

Le total bilan des banques de la CEMAC s'est élevé, à fin décembre 2021, à 18 208 milliards de FCFA, en hausse de 19,6% par rapport à l'année précédente. Cette croissance a été observée sur toutes les places bancaires de la CEMAC, principalement dans les banques du Cameroun et de la Guinée Equatoriale qui ont affiché les plus fortes hausses respectivement +16 %, et +55 %.

De même, les dépôts collectés se sont améliorés de 11,4% se fixant à 12 783 milliards de FCFA. Les crédits distribués ont augmenté de 7,0% à 8 727 milliards de FCFA. Les créances en souffrances se sont chiffrées, pour leur part, à 1 938 milliards de FCFA en 2021, soit un taux de contentialité de 19,5% en baisse par rapport à l'année précédente.

Résultats

Au terme de l'année 2021, les banques en Afrique Centrale ont affiché, un produit net bancaire de 1 089,0 milliards de FCFA, en amélioration de 15,5%. Pour sa part, le résultat net de la région s'est établi à 200,4 milliards de FCFA en progression de 57%, principalement tirée par la hausse du PNB de l'ordre de 15,5% alors que les frais généraux n'ont augmenté que de 8,1%. Par pays, le résultat net a évolué comme suit : République Centrafricaine (+715,5%), Congo (+112,8%), Gabon (+36,7%), Cameroun (+14,5), Guinée Equatoriale (-43,8%), Tchad (-99,5%) .

Produit net bancaire par place bancaire en 2021

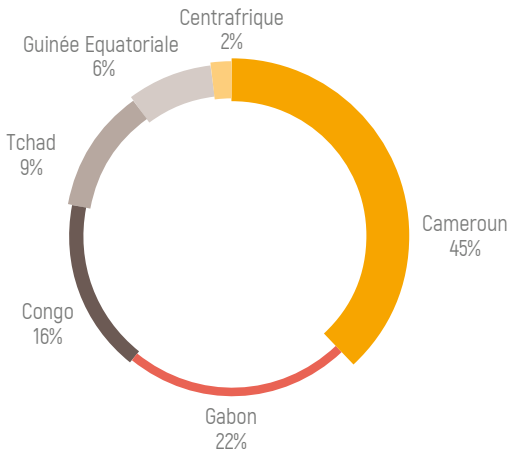

Les pays membres de la CEMAC font face à une forte hausse des prix à la consommation finale des ménages depuis le début du quatrième trimestre 2021, qui s'est accentuée en 2022, avec les répercussions de la crise russo-ukrainienne. Face à cette situation, la BEAC a resserré sa politique monétaire dans le but de contenir cette hausse et d'ancrer les anticipations vers une baisse des pressions à travers trois relèvements des taux directeurs intervenus au cours de l'année 2022 :

- Hausse de 25 pbs du taux d'intérêt en décembre 2021 à 3,50% ;
- Hausse de 50 pbs du taux directeur en mars 2022 à 4,00% ;
- Hausse de 50 pbs du taux directeur en décembre 2022 à 4,50%.

Source : Secrétariat Général de la Commission Bancaire

MAROC

Le secteur bancaire joue un rôle moteur dans le financement de l'économie marocaine avec un actif bancaire représentant 1,24 fois le PIB en 2021. Le paysage bancaire compte 89 établissements de crédit, à fin décembre 2021, après l'agrément d'une société de financement spécialisée dans l'affacturage et le retrait d'agrément pour deux établissements de paiement et une association de micro-crédit. Les établissements de crédit sont répartis entre 24 banques dont 5 banques participatives, 28 sociétés de financement, 6 banques off-shore, 11 associations de microcrédit, 18 établissements de paiement, la Caisse Centrale de Garantie et la Caisse de Dépôt et de Gestion et la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE).

Concentration en fonction du statut de l'actionnariat des banques (en %)

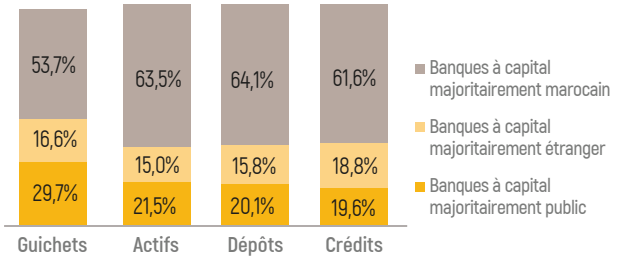

Source : Bank Al Maghrib

L'actionnariat du système bancaire est dominé par l'actionnariat privé marocain, constitué notamment de holdings, de compagnies d'assurances et d'organismes de prévoyance sociale. Il est suivi par l'actionnariat étranger majoritaire dans 7 banques et 7 sociétés de financement. Pour sa part, Le nombre d'établissements à actionnariat majoritairement public ressort à 12, réparti entre 7 banques et 5 sociétés de financement.

En termes de présence transfrontalière, les groupes bancaires opèrent en Afrique à travers 45 filiales et 4 succursales dans 27 pays : 10 pays en Afrique de l'Ouest (dont 8 dans la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine), 6 pays en Afrique Centrale, 6 en Afrique de l'Est, 3 en Afrique du Nord et deux pays en Afrique Australe.

Dans le reste du monde, les banques marocaines sont présentes dans 7 pays en Europe et en Chine et disposent de 52 bureaux de représentation dans 17 pays principalement européens.

Le secteur bancaire, avec 10 établissements de crédits cotés en bourse incluant 6 banques et 4 sociétés de financement, s'est accaparé la première place de la capitalisation boursière avec une part de 33,7% à fin décembre 2022.

BANCARISATION ET DEVELOPPEMENT DES RESEAUX BANCAIRES

Dans un contexte de développement croissant de la digitalisation des services du système bancaire, le réseau bancaire a marqué une baisse de 5,2% en 2022 et de 0,5% en 2021.

Au titre de l'année 2022, le réseau bancaire s'est établit à 6 140 agences. Pour sa part, le réseau GAB a atteint 8 085 unités, en accroissement de 145 nouvelles installations en glissement annuel.

Évolution du réseau bancaire

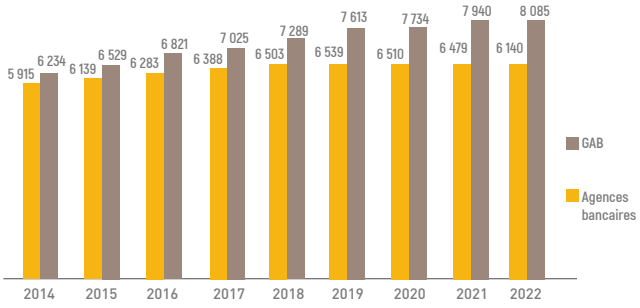

Source : Bank Al Maghrib/ CMI/ GPBM

Développement des canaux digitaux

A l'échelle mondiale, le modèle bancaire est en mutation vers le développement des canaux digitaux avec l'utilisation croissante des accès à distance aux services bancaires.

Au Maroc, les banques se sont également inscrites dans cette dynamique et ont développé des applications mobiles et internet pour accompagner leurs clients. Un processus de transformation digital a été mis en place notamment à travers l'équipement des agences d'outils digitaux et l'orientation des fonctions en agence vers le conseil, fonction à plus forte valeur ajoutée pour le client et la banque.

Pour sa part, le taux de détention des comptes bancaires s'est élevé à 53% à fin 2021 en se basant sur le nombre de particuliers ayant au moins un compte bancaire (hors les Marocains Résidents à l'Etranger), rapporté à la population adulte. Par genre, le nombre d'hommes détenant au moins un compte bancaire ressort, à fin 2021, à 8,8 millions pendant que le nombre des femmes s'élève à 5,4 millions.

Pour sa part, la densité bancaire, mesurée par le nombre d'habitants par guichet, ressort à 5 900. Le nombre de guichets pour 10 000 habitants s'est établi à 1,7 guichet, contre un guichet il y a une quinzaine d'années.

De son côté, l'encours des cartes émises par les banques marocaines a poursuivi sa trajectoire ascendante et s'est établi, au 31 décembre 2022, à 19 millions de cartes, en hausse de 6,1% par rapport à fin décembre 2021.

Le nombre de transactions e-commerce a enregistré une augmentation de 35,6% à 28,1 millions de transactions à fin décembre 2022.

La réglementation du secteur

L'évolution récente de la conjoncture économique internationale est restée marquée par l'enlisement du conflit en Ukraine, la fragmentation géopolitique et économique et les séquelles de la pandémie. Malgré des signes de son atténuation dans certains pays, l'inflation demeure globalement très élevée, ce qui amène les banques centrales à poursuivre le resserrement, largement synchronisé, de leurs politiques monétaires.

Au regard de ces évolutions, et pour favoriser le retour de l'inflation à des taux en ligne avec l'objectif de stabilité des prix, Bank Al-Maghrib a décidé de relever le taux directeur à deux reprises au cours de l'année 2022 :

- Hausse de 50 pbs du taux directeur en septembre 2022 se fixant 2,00% ;
- Hausse de 50 pbs du taux directeur en décembre 2022 se fixant à 2,50%.

RESULTATS DE L'ACTIVITE DU SECTEUR BANCAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2022

En 2022, le secteur bancaire marocain a maintenu un rythme favorable de croissance grâce aux mesures entreprises par l'Etat et par la Banque Centrale pour soutenir l'économie et le secteur bancaire.

L'encours des crédits à l'économie a marqué une croissance de 6,3% pour se situer à 1 069,0 milliards de dirhams à fin 2022 (versus +4% entre 2019 et 2020 et +4% entre 2014 et 2019).

L'évolution des crédits en 2022 recouvre les éléments suivants :

- Une amélioration des crédits immobiliers de 1,8% à 280 707 millions de dirhams à fin 2022 versus +1,1% une année auparavant ;
- Une appréciation de 17,1% à 254 894 millions de dirhams des crédits de trésorerie versus 10,7% l'année dernière ;
- Une hausse de 7,5% des crédits à l'équipement à 210 053 millions de dirhams à fin 2022 versus -6,1% en 2021.

En termes de collecte, les dépôts de la clientèle du système bancaire se sont consolidés de 7,0% à 1 126 346 millions de dirhams à fin décembre 2022, suite à :

- La hausse de 9,4% des comptes chèques à 545 415 millions de dirhams ;
- L'augmentation de 3,0% des comptes d'épargne à 178 679 millions de dirhams ;
- La baisse de 3,2% des dépôts à terme à 133 600 millions de dirhams.

Le coefficient d'emploi (crédits/dépôts) ressort ainsi à 94,6%, à fin décembre 2022, en baisse de de 1 point par rapport à celui enregistré à fin décembre 2021 (95,6%).

De leur côté, les engagements par signature donnés ont enregistré une croissance de 10,8% se fixant à 385 611 millions de dirhams, dont 47,2% proviennent des engagements de garantie.

Les créances en souffrance ont augmenté de 4,8% à 89 459 millions de dirhams versus +6,4% l'année dernière.

Les provisions et agios réservés ont affiché, quant à eux, une hausse de 4,2%, à 60 340 millions de dirhams.

Il en ressort un taux de contentialité de 8,37% et un taux de couverture de 67,45%.

ANALYSE
DES RESULTATS DU GROUPE

ACTIVITE (ACTIVITE MAROC)

RESSOURCES CLIENTÈLE

Au titre de l'année 2022, les dépôts de la clientèle d'Attijariwafa bank enregistrent une progression de 4,9% à 274,0 milliards de dirhams. Cette variation résulte principalement de :

- l'accroissement de 8,1% à 216,8 milliards des dépôts non rémunérés, en lien avec :
- l'augmentation de 10,6% à 148,3 milliards de dirhams des comptes chèques ;
- et, la baisse de 0,1% à 54,4 milliards de dirhams des comptes courants créditeurs.
- et, la baisse de 5,6% à 56,7 milliards de dirhams des dépôts rémunérés.

En termes de dépôts clientèle, Attijariwafa bank clôture l'année avec une part de marché de 24,3%.

Crédits par décaissement

Les crédits par décaissement d'Attijariwafa bank s'accroissent, à fin décembre 2022, de 7,7% pour se situer à 272,2 milliards de dirhams. Cette progression découle essentiellement de :

- l'amélioration de 3,9% à 69,7 milliards de dirhams des crédits immobiliers ;
- l'augmentation de 21,1% à 60,0 milliards de dirhams des crédits à la trésorerie ;
- et, la hausse de 8,3% à 63,9 milliards de dirhams des crédits à l'équipement.

En termes de crédits à l'économie, Attijariwafa bank réalise une part de marché de 26,1% en 2022.

Les créances en souffrance d'Attijariwafa bank augmentent de 0,1% à 16,5 milliards de dirhams. Dans le même sillage, les provisions pour créances en souffrance enregistrent une hausse de 7,2% à 11,7 milliards de dirhams, établissant le taux de couverture à 71,3%. Le taux de contentialité se fixe, ainsi, à 6,0%.

Engagements par signature

Au terme de l'année 2022, les engagements par signature donnés augmentent de 17,1% à 179,4 milliards de dirhams, portant ainsi leur part de marché à 46,5%.

Source : GPBM

RESULTATS SOCIAUX
AU 31 DECEMBRE 2022

Produit net bancaire

Au 31 décembre 2022, le Produit Net Bancaire (PNB) s'établit à 13,5 milliards de dirhams en augmentation de 3,1% par rapport à l'année 2021. Cette évolution recouvre les hausses respectives de la marge d'intérêt (+2,6%), de la marge sur commission (+7,0%) et les baisses du résultat des opérations de marché (-14,1%) et du résultat des opérations de crédit-bail et de location (-145,1%).

La structure du produit net bancaire se décompose comme suit :

	2022	Part/ PNB	2021	Part/ PNB	Variations	
					MDhs	%
Marge d'intérêt	8 726	64,8%	8 506	65,1%	220	2,6%
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	69	0,5%	-152	-1,2%	221	-145,1%
Marge sur commissions	2 151	16,0%	2 011	15,4%	141	7,0%
Résultat des opérations de marché	2 031	15,1%	2 365	18,1%	-334	-14,1%
(+) Divers autres produits bancaires	2 037	15,1%	1 734	13,3%	303	17,5%
(-) Diverses autres charges bancaires	1 539	11,4%	1 394	10,7%	+146	10,4%
Produit Net Bancaire	13 475	100,0%	13 069	100,0%	406	3,1%

Marge d'intérêt

La marge d'intérêt s'établit à 8,7 milliards de dirhams, en augmentation de 2,6%. La marge d'intérêt peut être ventilée comme suit :

- Les intérêts et produits assimilés enregistrent une hausse de 1,8% se fixant à 11,2 milliards de dirhams. Cette hausse est due à l'augmentation respective des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle (+0,9%) et des intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit (+9,8%) et des produits sur opérations sur titres (+7,5%).
- Les intérêts et charges assimilées reculent de 1,0% à 2,5 milliards de dirhams sous l'effet de la baisse de 4,7% des intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle et la baisse de 15,0% des intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis.

Résultat des opérations de crédit-bail et de location

Le résultat des opérations de crédit-bail et de location s'établit à 69 millions de dirhams en 2022 contre un déficit de 152,3 millions de dirhams en 2021.

Marge sur commissions

La marge sur commissions se chiffre, à fin décembre 2022, à 2,2 milliards de dirhams, en progression de 7,0% comparativement à l'année dernière.

Résultat des opérations de marché

A fin décembre 2022, le résultat des opérations de marché totalise 2,0 milliards de dirhams, en baisse de 14,1% par rapport à fin 2021. Cette baisse est principalement due à la hausse globale des taux obligataires depuis début de l'année 2022.

Divers autres produits et autres charges bancaires

Les autres produits bancaires se fixent, à fin décembre 2022, à 2,0 milliards de dirhams marquant une croissance de 17,5% par rapport à fin 2021.

Pour leur part, les autres charges bancaires augmentent de 10,4% à 1,5 milliard de dirhams.

Charges générales d'exploitation

Au terme de l'année 2022, les charges générales d'exploitation totalisent 4,9 milliards de dirhams, en hausse de 2,5% par rapport à l'année 2021. Cette hausse est principalement attribuable à la hausse de 4,7% des dotations aux amortissements d'exploitation et de 3,5% des charges de personnel. Le coefficient d'exploitation s'établit à 36,0% en 2022 contre de 36,2% en 2021.

En MMAD	Décembre 2022	Décembre 2021	Variation	
			MDH	%
Charges du personnel	2 352	2 273	79	3,5%
Impôts et taxes	65	70	-5	-7,1%
Charges externes	1 730	1 723	8	0,4%
Autres charges générales d'exploitation	105	93	12	12,9%
Dotations aux amortissements d'exploitation*	600	574	27	4,7%
Charges générales d'exploitation	4 853	4 733	121	2,5%

* des immobilisations corporelles et incorporelles

Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation a reculé par rapport à 2021 de 3,3% à 8,0 milliards de dirhams à fin décembre 2022. Cette évolution est due principalement à la hausse du PNB de 3,1%, la hausse des charges générales d'exploitation de 2,5% et des autres charges d'exploitation non bancaire et d'autre part, le résultat déficitaire des opérations sur immobilisations financières.

Résultat courant

Au terme de l'année 2022, le résultat courant se chiffre à 6,3 milliards de dirhams, en accroissement de 7,5% par rapport à l'année précédente.

Les dotations aux provisions nettes des reprises s'établissent à 1 630 millions de dirhams au lieu de 2 347 millions de dirhams une année auparavant. Cette évolution profite de la normalisation progressive de la contentialité faisant suite à la reprise graduelle de l'activité économique. Ces dotations sont composées de :

- Des dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance de 955 millions de dirhams en 2022 au lieu de 2 725 millions de dirhams en 2021 ;
- Et, d'autres dotations nettes des reprises aux provisions de 675 millions de dirhams en 2022 contre 378 millions de dirhams en 2021.

Le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions s'établit à 71,3% en 2022 contre 66,6% une année auparavant.

Résultat net

Au final, le résultat net s'établit, à l'issue de l'année 2022, à 4,2 milliards de dirhams, en accroissement de 3,3% par rapport à l'année dernière.

Fonds propres

Les fonds propres relatifs à l'exercice 2022, hors résultat net, se sont renforcés de 2,0% pour se fixer à 43,8 milliards de dirhams.

Total bilan

A fin décembre 2022, le total bilan a totalisé 400,3 milliards de dirhams en appréciation de 3,5% par rapport à l'année précédente.

Valeurs des titres de transaction, de placement et des titres d'investissement

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	**63 263 182**	**63 263 182**				
. BONS ET VALEURS ASSIMILEES	42 817 539	42 817 539				
. OBLIGATIONS	222 121	222 121				
. AUTRES TITRES DE CRÉANCES	1 852 635	1 852 635				
. TITRES DE PROPRIÉTÉ	18 337 523	18 337 523				
. CERTIFICATS DE SUKUKS	33 364	33 364				
TITRES DE PLACEMENT	**1 558 973**	**1 535 684**		**3 792**	**23 289**	**23 289**
. BONS ET VALEURS ASSIMILEES						
. OBLIGATIONS	1 507 870	1 507 870				
. AUTRES TITRES DE CRÉANCES						
. TITRES DE PROPRIÉTÉ	51 103	27 814		3 792	23 289	23 289
. CERTIFICATS DE SUKUKS						
TITRES D'INVESTISSEMENT	**10 489 709**	**10 489 709**				
. BONS ET VALEURS ASSIMILEES	8 951 539	8 951 539				
. OBLIGATIONS	200 000	200 000				
. AUTRES TITRES DE CRÉANCES	1 338 170	1 338 170				
. CERTIFICATS DE SUKUKS						

Acquisition des filiales ou des participations : Création de la société Attijari Prime Stone

Difficultés rencontrées : Aucune

Evénements importants survenus entre la date de clôture et la date du rapport de gestion : Aucun

Délais de paiement : La banque est conforme à la Loi 32-10 et à ses textes d'application et n'a pas de dettes fournisseurs ni de créances clientèles qui remontent à plus de deux mois.

Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation : Aucune

Projet d'affectation du résultat arrêté par le Conseil d'Administration du 27 février 2023

- Résultat net de l'exercice	4 234 839 742
- Mise en réserve légale	
- Report des exercices précédents	7 587 225 866
BÉNÉFICE DISTRIBUABLE	**11 822 065 608**
RÉPARTITION :	
- Dividende statutaire 6%	129 084 504
- Somme nécessaire pour porter le dividende par action à 15,50 dirhams	3 205 598 501
SOIT UN TOTAL DE DISTRIBUTION DE	**3 334 683 005**
- Mise en réserves extraordinaires	900 156 737
- Report à nouveau	7 587 225 866

ACTIVITE ET RESULTATS DES PRINCIPALES FILIALES

LES FILIALES FINANCIÈRES SPECIALISEES

Wafasalaf

Malgré le contexte économique difficile et incertain, Wafasalaf a réalisé, au cours de l'année 2022, des résultats en hausse.

En effet, la production globale de la filiale de crédit à la consommation a enregistré une hausse de 2,8% à 12,0 milliards de dirhams à fin décembre 2022. Cette évolution est attribuable principalement à l'augmentation de 11,6% à 6,3 milliards de dirhams de la production gérée.

Pour sa part, l'encours global s'est amélioré de 6,1% s'établissant à 37,5 milliards de dirhams, profitant de la hausse de 4,1% à 15,6 milliards de dirhams de l'encours porté et de 7,6% à 21,9 milliards de dirhams de l'encours géré.

En MDH	2021	2022	Variation
Production globale	11 667	11 999	2,8%
Production portée	6 046	5 725	-5,3%
Production gérée	5 621	6 274	11,6%
Encours global	35 294	37 456	6,1%
Encours porté	14 968	15 579	4,1%
Encours géré	20 325	21 876	7,6%

A fin décembre 2022, Wafasalaf maintient sa position de leader sur le marché du crédit à la consommation et représente ainsi une part de marché globale de 27,2%.

En termes de résultats sur base consolidée, le produit net bancaire a enregistré une hausse de 2,2% pour se fixer à 1 183,1 millions de dirhams. Le résultat net, quant à lui, ressort en hausse de 13,2% en s'établissant à 378,0 millions de dirhams contre 333,9 millions de dirhams en 2021.

Wafabail

Wafabail a clôturé l'année 2022 avec une production globale de 4,2 milliards de dirhams en progression de 13,0% par rapport à l'année dernière. De son côté, l'encours financier a progressé de 3,1% pour se situer à 12,6 milliards de dirhams.

En MDH	2021	2022	Variation
Production globale	3 744	4 239	13,2%
Encours global	12 228	12 604	3,1%

La filiale leasing se maintient en première position au niveau de l'activité crédit-bail avec une part de marché de 25,3% en encours en décembre 2022.

Pour sa part, le produit net bancaire social a baissé de 2,2%, à fin décembre 2022, à 369,3 millions de dirhams. Le résultat net social baisse de 8,1% se fixant à 101,9 millions de dirhams.

Wafa Immobilier

Wafa Immobilier a réalisé, au titre de l'année 2022, un encours global de 71,0 milliards de dirhams en progression de 2,0% par rapport à fin 2021. Cette évolution est principalement due à la hausse de 5,4% à 12,8 milliards de dirhams de l'encours promoteurs.

En MDH	2021	2022	Variation
Encours global	69 577	70 973	2,0%
Encours acquéreurs	57 457	58 208	1,3%
Encours promoteurs	12 120	12 765	+5,4%

Wafa Immobilier consolide son positionnement entant que spécialiste du financement du crédit logement et de la promotion immobilière avec une part de marché de 24,8%.

En termes de résultats, Wafa Immobilier a réalisé, au terme de l'année 2022, un produit net bancaire de 380,7 millions de dirhams, en hausse de 3,0% et un résultat net de 110,8 millions de dirhams, en recul de 2,4%.

Wafacash

Le volume global des flux traités a atteint 80 milliards de dirhams, soit une régression de 2% par rapport à un an auparavant. Pour leurs parts, les ventes commerciales ont enregistré une hausse de 7%.

Les principales activités ayant contribué à cette évolution se présentent comme suit :

- L'activité du Transfert International a marqué une croissance de 2% par rapport à 2021 ;
- Les activités bancaires (Salaf Cash, Hissab Bikhir, Floussy...) ont progressé de 9% par rapport à l'année précédente. Cette évolution se traduit par la mobilisation de l'animation commerciale ainsi que par le redressement de certaines activités après l'allégement de la crise sanitaire ;
- L'activité du Change Manuel a augmenté de 32% par rapport à l'année 2021.

En MDH	2021	2022	Variation
Flux global (en milliards de Dhs)	82	80	-2%

L'activité de Wafacash a également été marquée par :

- Nomination d'un nouveau Directeur Général ;
- L'extension du réseau avec l'ouverture de 140 nouvelles agences ;
- Recrutement de 4 nouveaux partenaires ;
- Obtention de l'agrément par l'ACAPS et lancement de l'offre Micro assurance ;
- Lancement d'un nouveau modèle redésigné de l'Agence Mobile ;
- Lancement du Cash Express dans le Selfcare d'Attirajiwafa bank ;
- Nouveaux partenariats dans le cadre de l'inclusion financière et sociale (CNSS, Tayssir, RNA...) ;
- Wafacash a été « Elu Service Client de l'Année 2023 » dans la catégorie « Moyens de paiement et transfert d'argent » et ce, pour la cinquième année consécutive ;
- Elu **Best International Money Transfer Brand et Best Customer Experience in Money Transfer Services** par The Global Economics.

En termes d'indicateurs financiers, le produit net bancaire a augmenté de 4,3% pour atteindre 455,0 millions de dirhams. Le résultat net s'est établi à 139,4 millions de dirhams, soit une baisse de -2,4% par rapport à l'année 2021.

En 2022, Wafacash poursuit le déploiement de son nouveau plan stratégique, qui s'articule autour de 9 axes de développement :

- Ajuster la proposition de valeur de Wafacash sur l'Inclusion Financière ;
- Transformer l'approche de distribution et de commercialisation ;
- Déployer un modèle relationnel centré sur le Client et sur la marque Wafacash ;
- Opérer la transformation digitale du modèle Wafacash ;
- Adapter l'organisation et améliorer l'excellence opérationnelle ;
- Consolider les processus Capital Humain ;
- Consolider la dimension régionale de Wafacash ;
- Exploiter les synergies Groupe.

Attijari Factoring Maroc

En 2022, le marché Factoring a connu une amélioration de son environnement faisant notamment suite à une reprise graduelle des différents secteurs et branches d'activité.

Ainsi, Attijari Factoring (AFM) a réalisé un encours global de 1,8 milliard de dirhams en hausse de 28,8%. De son côté, la production s'est établie à 17,0 milliards de dirhams en recul de 18,2% par rapport à la même période l'année dernière.

En MDH	2021	2022	Variation
Production globale	20 823	17 041	-18,2%
Encours global	1 408	1 813	+28,8%

Dans ce sillage, Attijari Factoring a maintenu sa position de leader avec une part de marché de l'ordre de 36%.

Au niveau du résultat, le produit net bancaire s'est fixé à 92,0 millions de dirhams en hausse de 18,9% et le résultat net s'est établi à 34,5 millions de dirhams en accroissement de de près de 25,7%.

Wafa LLD

Au titre de l'année 2022, le marché LLD améliore ses performances dans un marché marqué par les fortes perturbations notamment en termes de disponibilité des véhicules.

Dans ce contexte, la flotte gérée de Wafa LLD, au titre de l'année 2022, s'est établie à 6 493 véhicules.

En MDH	2021	2022	Variation
Parc global géré (en milliards de Dhs)	5 593	6 493	16,1%

Par ailleurs, la filiale de Location Longue Durée compte dans son portefeuille clientèle les plus grandes entreprises et administrations publiques du Maroc. Sa part de marché s'établit à près de 12%.

A fin décembre 2022, la filiale LLD a réalisé un chiffre d'affaires de 233,2 millions de dirhams (+13,2%) et un résultat net de 14,9 millions de dirhams contre 7,3 millions de dirhams en 2021.

Bank Assafaa

A fin décembre 2022, l'encours des financements Mourabaha de Bank Assafa a atteint 5,7 milliards de dirhams, en progression de 11% par rapport à 2021. A l'instar du marché, la part prépondérante dans l'activité de production de Bank Assafa revient au financement participatif à l'immobilier avec un encours dépassant les 5,0 milliards de dirhams (soit près de 88% du total des financements).

En ce qui concerne l'activité de collecte, l'encours des dépôts s'est établi à 2,0 millions de dirhams, en augmentation de 24% par rapport à l'année précédente. L'encours des dépôts d'investissement s'est chiffré à 138 millions de dirhams, en accroissement de 23% par rapport à 2021.

En termes de réalisations, le total bilan de Bank Assafa a marqué, à fin décembre 2022, une augmentation de près de 9,2% comparativement à 2021 pour se situer à 6,2 millions de dirhams.

De son côté, le produit net bancaire s'est établi à 145,8 millions de dirhams, en accroissement de 18% par rapport à l'année précédente. Le résultat net ressort, quant à lui, déficitaire à 33,8 millions de dirhams contre -48,7 millions de dirhams en 2021.

LES FILIALES DE LA BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Corporate Finance : Attijari Finances Corp.

Au cours de l'exercice 2022, la banque d'affaires Attijari Finances Corp. s'est distinguée en matière de conseil à l'échelle locale et internationale en conseillant avec succès les opérations suivantes :

Opérations stratégiques – M&A

- Conseil de Bel dans le cadre de la cession de Safilait
- Conseil de AHM dans le cadre de divers projets stratégiques
- Conseil de Wafa Assurance dans le cadre de l'obtention d'un agrément réassurance dans la zone CIMA
- Conseil de SSM dans le cadre de projets stratégiques.

En 2022, sur le volet des opérations de marché, la banque conseil a maintenu sa dynamique ainsi que sa présence sur les marchés Actions (Equity Capital Market) et de la dette privée (Debt Capital Market) en dénouant avec succès les opérations suivantes :

Opérations de marché - ECM

- Conseil de Mutandis dans le cadre de son augmentation de capital en numéraire d'un montant de 300 Mdh
- Conseil de Compagnie Gervais Danone dans le cadre de l'Offre Publique de Retrait portant sur les actions de Centrale Danone, à l'initiative de Compagnie Gervais Danone d'un montant max de 16,6 Mdh
- Conseil de Veolia dans le cadre de l'OPA portant sur les actions de LYDEC d'un montant max de 2,16 Mrds Dh et l'OPR Obligatoire portant sur les actions de LYDEC d'un montant max de 33,3 Mdh
- Conseil de Disty dans le cadre de son introduction en bourse par cession et augmentation de capital d'un montant de 171,7 Mdh
- Conseil de Veolia dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du groupe d'un montant de 63,9 Mdh.

Opérations de marché - DCM

- Conseil de Attijariwafa bank dans le cadre d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons d'un montant maximum de 1,0 Mrd Dh ;
- Conseil de Managem dans le cadre d'une émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 500 Mdh ;
- Conseil de la Commune d'Agadir dans le cadre de son émission obligataire d'un montant de 1,0 Mrd Dh ;

- Conseil de Attijariwafa bank dans le cadre de la mise à jour annuelle de son programme d'émission de certificats de dépôts.
- Conseil de Attijariwafa bank dans le cadre d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons d'un montant maximum de 1,0 Mrd Dh.

A fin décembre 2022, le chiffre d'affaires d'Attijari Finances Corp. devrait s'établir à près de 40 millions de dirhams vs 39,4 millions de dirhams au titre de l'exercice précédent.

Attijari Invest

Attijari Invest est la filiale d'Attijariwafa bank dédiée au Private Equity. Sa vocation est d'offrir aux investisseurs des opportunités de placement dans des véhicules conjuguant une rentabilité financière élevée et une gestion optimale des risques.

En 2022, Attijari Invest a confirmé sa dynamique de développement et de création de valeur ajoutée, à travers les réalisations suivantes :

- Le monitoring et le suivi d'une vingtaine de participations en portefeuille ;
- La création d'un nouveau Fonds d'Investissement spécialisé en Fintech « Positive Invest » ;
- L'obtention d'un agrément de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), pour une nouvelle société de gestion des Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC), dénommée « Attijari Capital Management » ;
- La poursuite de la levée de fonds pour le « Fonds Africain d'Efficacité Energétique » (FAEE).

Sur le plan de la RSE, Attijari Invest a continué à mobiliser en 2022 ses ressources humaines, dans le cadre de la Fondation Al Mada et du programme Injaz Al Maghrib, à travers l'accompagnement des jeunes entrepreneurs et la sensibilisation à la promotion de l'entrepreneuriat.

LES FILIALES DE LA BANQUE DES MARCHES

Gestion d'actifs : Wafa Gestion

Au terme de l'année 2022, Wafa Gestion a totalisé un encours moyen sous gestion de 136,3 milliards de dirhams et a consolidé son positionnement de leader avec une PDM moyenne de 24,1%.

En termes de résultats, Wafa gestion a réalisé un chiffre d'affaires de 404,17 millions de dirhams en baisse de 2% par rapport à l'exercice 2021. Pour sa part, le résultat net a enregistré une baisse de 14% à 89.95 millions de dirhams.

Wafa Gestion s'est, en outre, démarquée par :

- Le lancement de son plan stratégique 2022-2025 ;
- L'enrichissement de l'offre produits par : OPCVM ESG , Gamme OPCVM de fonds qui distribue des dividendes annuels, OPCVM à Capital Garanti ;
- La généralisation du processus de souscription en ligne pour les clients Corporate et Institutionnels ;
- Le lancement de la formation « E-Learning » destinée à renforcer les connaissances du Réseau AWB sur les OPCVM (via Mawarid Talent ») ;
- Le classement de Wafa Gestion par Forbes, pour la 2ème année consécutive, dans le Top 10 des 30 plus grands gestionnaires d'actifs du Moyen-Orient ;
- La confirmation par l'agence Fitch Ratings de la note Investment Management Quality Rating (IMQR) nationale 'Excellent (mar) de Wafa Gestion ; et des notes nationales 'AAAmmf(mar)' de deux fonds monétaires ;
- La consécration du fonds « Attijari Diversifié » par Thomson Reuters Lipper Fund Award 2022.

Attijari Titrisation

Durant l'exercice 2021, l'environnement du secteur d'activité de la titrisation a été marqué par :

- Cession de CIH de ses parts dans Maghreb Titrisation au groupe BCP qui détient désormais 53% du capital ;
- La publication du projet d'arrêté du ministère de l'économie et des finances sur les fonds de dette ;
- Finalisation du nouveau plan comptable des Fonds de Titrisation ;
- Lancement du premier Fonds de titrisation synthétique visant à couvrir le risque de financement des TPME faisant partie de l'écosystème OCP portant sur 120 millions de dirhams.

Au cours de l'année 2021, Attijari Titrisation a confirmé sa dynamique de développement et de création de valeur ajoutée, à travers les réalisations suivantes :

- Lancement de deux nouveaux compartiments de fonds par Attijari Titrisation pour un montant global de 1 750 millions de dirhams ;
- La déclinaison et déploiement du Plan stratégique triennal 2020-2022 ;

- L'accélération du déploiement de la communication digitale d'Attijari Titrisation : Mise en place d'un site Web dédié à Attijari Titrisation dont la mise en ligne est prévue pour T1 2022 ;
- Mise à jour du manuel des procédures.

L'encours géré par Attijari Titrisation, au 31 décembre 2022, s'établit à 4,9 milliards de dirhams avec une part de marché de 43%.

Intermédiation boursière : Attijari Intermédiation

La place boursière de Casablanca clôture, l'année 2021, avec une forte performance annuelle de +18,4% contre -7,3% en 2020 et une augmentation des échanges de +23,6 % pour s'établir à 81,5 milliards de dirhams.

Dans ce contexte de sortie de crise, la Bourse de Casablanca a lancé le projet de mise en place du marché à terme et une chambre de compensation permettant de diversifier sa gamme d'instruments financiers (produits dérivés) et de sécuriser de façon accrue le système financier marocain.

Un autre projet phare pour le continent africain est l'African Exchanges Linkage Project (AELP) porté par la Banque africaine de développement (BAD) et l'African Securities Exchange Association (ASEA) regroupant 26 bourses africaines dont la Bourse de Casablanca, dont le but est de faciliter le commerce transfrontalier de titres en Afrique.

Dans sa phase initiale, le projet vise à créer des liens entre 7 marchés de capitaux africains en 4 régions qui représentent plus de 95% de la capitalisation boursière de l'Afrique.

Attijari Intermédiation s'est proposé auprès de la Bourse de Casablanca pour être contributrice à la phase d'implémentation.

Depuis janvier 2021, ATI a repris l'activité de bourse en ligne de Wafa Bourse suite au chantier de rationalisation lancé en 2019. La marque Wafa Bourse a été gardée au vu de sa forte notoriété.

Attijari Intermédiation termine l'année 2021 sur un volume d'échanges de 23 milliards de dirhams en hausse de 45,0% et réalise une part de marché de 31,7% vs. 27,0% en 2020. La part de marché sur le segment Bourse en ligne s'établit, quant à lui, à 48,2% vs. 40,5% en 2020.

En termes de rentabilité, Attijari Intermédiation réalise un chiffre d'affaires de 44,2 millions de dirhams. Le résultat d'exploitation ressort à 16,9 millions de dirhams et quant au résultat net, il affiche 11,7 millions de dirhams contre 4,6 millions de dirhams en 2020.

Tout au long de 2021, Attijari Intermédiation a respecté l'ensemble des mesures du groupe dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, à savoir une réduction des effectifs sur site limité à 30% et le télétravail.

Outre l'intégration réussie de l'activité de bourse en ligne au sein d'Attijari Intermédiation en gardant la marque Wafa Bourse, Attijari Intermédiation a réalisé des opérations d'envergure en 2021 notamment :

- Deux augmentations de capital d'Attijariwafa bank par conversion optionnelle des dividendes (Février et Août 2021) ;
- Transaction de bloc sur Marsa Maroc dans le cadre de la cession de l'Etat en faveur du groupe TMSA ;
- Co-chef de file sur l'opération d'introduction en bourse de TGCC ;

Dans son plan stratégique, Attijari Intermédiation prévoit de :

- Repenser l'expérience client à travers la refonte de la plateforme de bourse en ligne ;
- Accroitre la visibilité de l'offre brokerage dans les canaux digitaux du groupe Attijariwafa bank ;
- Upgrader la plateforme transactionnelle et l'application mobile wafabourse.com.

Wafa Assurance

Les résultats sociaux au 31 décembre 2022

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2022 ressort à 10 425 MDH en progression de 14,7% porté par la bonne performance en Vie qui progresse de 18,7% à 5 941 MDH et la progression de la Non-Vie qui ressort à 4 484 MDH en progression de 9,8%.

En Vie, l'activité Epargne progresse de 22,7% tirée par la performance de la bancassurance et de l'épargne groupe.

L'activité Décès ressort en progression de 4,3% grâce à la bonne tenue des contrats de prévoyance groupe.

La branche Non-Vie enregistre un chiffre d'affaires de 4 484 MDH à fin 2022 en progression de 9,8% portée par la bonne dynamique en Automobile ainsi que la performance sur le marché des entreprises.

Résultats

En Vie, l'activité Epargne progresse de 22,7% tirée par la performance de la bancassurance et de l'épargne groupe.

L'activité Décès ressort en progression de 4,3% grâce à la bonne tenue des contrats de prévoyance groupe.

La branche Non-Vie enregistre un chiffre d'affaires de 4 484 MDH à fin 2022 en progression de 9,8% portée par la bonne dynamique en Automobile ainsi que la performance sur le marché des entreprises.

Analyse de l'activité consolidée

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2022 ressort à 11 639 MDh en hausse de 18,9% portée par la croissance de l'activité au Maroc et la bonne performance des filiales Vie et Non-Vie à l'international.

Le chiffre d'affaires 2022 est issu, à hauteur de :

- 10 151 MDH de Wafa Maroc et 316 MDH de Wafa IMA Assistance
- 373 MDH d'Attijari Assurance en Tunisie
- 800 MDH des filiales en zone CIMA

Comparativement à 2021, le chiffre d'affaires consolidé est en hausse tiré par la performance en Vie (+25%) et en Non vie (+11,8%).

La contribution des filiales dans le chiffre d'affaires consolidé en léger recul en 2022 à 12,8% vs 14,1% en 2021 du fait de la forte progression de l'activité de Wafa Maroc. Les filiales à l'international totalisent un chiffre d'affaires de 1 173 MDH soit 10,1% dans le chiffre d'affaires consolidé. Les filiales Vie affichent globalement un chiffre d'affaires de 959 MDH, soit une contre-performance de -22 MDH par rapport à 2021, impactées par le contrat exceptionnel en Tunisie. Le chiffre d'affaires des filiales Non-Vie de la zone CIMA est en progression de 45% à 213 MDH.

Résultat net consolidé :

Le RNPG de l'exercice 2022 ressort à 776 MDH vs 424 MDH en 2021 en hausse de 83% expliquée par l'amélioration enregistrée par Wafa Maroc et dans une moindre mesure l'amélioration de la rentabilité des filiales. L'augmentation du résultat de Wafa Maroc est issue principalement de la progression de l'activité, du retour de la sinistralité Vie à des niveaux plus bas en 2022 et de la bonne tenue de l'activité Non-Vie.

Activité des filiales

Wafa IMA Assistance

Les primes émises s'élèvent à 370,8 MDH, en progression de 24% par rapport à 2021.

Le résultat net de l'exercice 2022 s'élève, pour sa part, à 41,4 MDH vs. 30,4 MDH en 2021.

Attijari Assurance (Tunisie)

Le Chiffre d'affaires ressort en baisse de 15,7% à 112 MTND (373 MDH) vs. 133 MTND en 2021.

Le chiffre Décès ressort en régression de 5,6% à 19,7 MTND et le chiffre d'affaires Epargne ressort à 92 MTND en baisse de 17,6% comparé à 2021.

Le résultat net ressort bénéficiaire à 14 MTND (~ 47 MDH) vs. 11,3 MTND en 2021 soit une croissance de +26,1%

Wafa Assurance Vie Sénégal

Le chiffre d'affaires à fin 2022 ressort à 13,6 Mrds FCFA (221,6 MDH), en légère croissance de 0,5%.

Le résultat net ressort à 801,9 MFCFA (12,9 MDH) en régression de 6,9%.

Wafa Assurance Sénégal (Non-Vie)

Le Chiffre d'affaires ressort à 5 183,9 MFCFA (85 MDH) en progression de 67,4%.

Le Résultat Net Non Vie ressort bénéficiaire à 143 MFCFA (2,3 MDH) contre un déficit de -193 MFCFA en 2021.

Wafa Assurance Vie Côte d'Ivoire

Le Chiffre d'affaires 2022 ressort à 16,139 Mrds FCFA (264 MDH), en croissance de 13,4% par rapport à 2021.

Le résultat net ressort à 1 773,8 MFCFA (28,9 MDH) en progression de 35%.

Wafa Assurance Côte d'Ivoire (Non-Vie)

Le Chiffre d'affaires Côte d'ivoire Non Vie ressort à 4,891 Mrds FCFA (80 MDH) en hausse de 43,3% comparé à 2021.

Le Résultat net Non Vie ressort à 27,3 MFCFA (0,4 MDH) contre un déficit de -174,3 MFCFA en 2021.

Wafa Assurance Vie Cameroun

Le Chiffre d'Affaires ressort à 6,222 Mrds FCFA (102 MDH) en hausse de 0,3% par rapport à fin 2021 (6,204 Mrds FCFA).

Le résultat net Vie 2022 ressort à 506,4 MFCFA (8,3 MDH) en croissance de 26,6% comparé au résultat Vie 2021 (400,1 MFCFA).

Wafa Assurance Pro Assur SA (Non-Vie)

Le Chiffre d'Affaires Pro Assur SA enregistre une augmentation à fin 2022 de 15,9% à 2 971,8 MFCFA (48,5 MDH).

Le résultat net est déficitaire de -698,3 MFCFA (-11,4 MDH) contre un déficit -1 066 MFCFA (-17,3 MDH) à fin 2021.

FILIALES EN AFRIQUE

Attijariwafa bank se positionne en tant que véritable banque panafricaine avec une présence soutenue au Maghreb et dans les zones économiques intégrées UEMOA et CEMAC.

Conformément à ses orientations stratégiques à l'international, le groupe Attijariwafa bank continue de conforter sa vocation d'acteur régional de référence et renforce son rôle dans le développement économique régional et la coopération Sud-Sud.

Les filiales de la Banque de Détail à l'International ont enregistré des performances mitigées au titre de l'année 2022.

Afrique du Nord

Le Groupe Attijariwafa bank est implanté au Maghreb à travers ses filiales Attijari bank Tunisie (ABT) et Attijari bank Mauritanie (ABM) et Attijariwafa bank Egypt.

(En millions de Dhs)

COMPTES SOCIAUX 2022	Attijari bank Tunisie	Attijari bank Mauritanie	Attijariwafa bank Egypt
Dépôts	31 708	2 077	22 160
Crédits nets	23 764	1 766	14 135
Total bilan	37 097	2 603	26 043
PNB	1 891	212	1 775
RN	646	32	546
Réseau*	190	26	64

(*) yc les bureaux directs

CONTRIBUTIONS*	Attijari bank Tunisie	Attijari bank Mauritanie	Attijariwafa bank Egypt
Dettes envers la clientèle	7,7%	0,5%	4,3%
Prêts et créances sur la clientèle	6,7%	0,4%	3,5%
Total bilan	5,9%	0,4%	4,7%
PNB	7,3%	0,8%	6,4%
RN	9,5%	-0,9%	6,1%

(*) Contribution dans le groupe (comptes IFRS))

Zone UEMOA

Le Groupe Attijariwafa bank opère au Sénégal à travers la Compagnie Bancaire de l'Afrique de l'Ouest et le Crédit du Sénégal. Il est présent en Côte d'Ivoire, au Mali et au Togo à travers la Société Ivoirienne de Banque, la Banque Internationale pour le Mali et la Banque Internationale pour l'Afrique au Togo.

(En millions de Dhs)

COMPTES SOCIAUX 2022	CBAO-Sénégal	CDS-Sénégal	SIB-Côte d'Ivoire	BIM-Mali	BIA-Togo
Dépôts	18 748	3 108	21 610	5 697	1 898
Crédits nets	14 639	2 955	15 628	2 515	1 497
Total bilan	22 767	4 850	25 511	7 459	3 194
PNB	1 509	258	1 364	351	122
RN	562	111	655	-30	13
Réseau*	97[1]	7	70	50	13

(1) yc Bénin, Burkina-Faso et Niger
(*) yc les bureaux directs

CONTRIBUTIONS*	CBAO-Sénégal	CDS-Sénégal	SIB-Côte d'Ivoire	BIM-Mali	BIA-Togo
Dettes envers la clientèle	4,5%	0,7%	5,3%	1,4%	0,4%
Prêts et créances sur la clientèle	3,9%	0,8%	4,3%	0,7%	0,4%
Total bilan	3,6%	0,8%	4,0%	1,2%	0,5%
PNB	5,8%	1,0%	5,3%	1,3%	0,5%
RN	7,0%	1,3%	8,4%	-1,3%	0,1%

(*) Contribution dans le groupe (comptes IFRS))

Zone CEMAC

La zone CEMAC est couverte par les filiales suivantes : l'Union Gabonaise de Banque, le Crédit du Congo et la Société Camerounaise de Banque.

(En millions de Dhs)

COMPTES SOCIAUX 2022	UGB-Gabon	CDC-Congo	SCB-Cameroun
Dépôts	6 646	3 860	10 733
Crédits nets	4 322	1 925	7 055
Total bilan	9 185	5 031	13 094
PNB	794	366	871
RN	351	201	255
Réseau*	22	28	54

(*) yc les bureaux directs

CONTRIBUTIONS*	UGB-Gabon	CDC-Congo	SCB-Cameroun
Dettes envers la clientèle	1,6%	1,0%	2,6%
Prêts et créances sur la clientèle	1,2%	0,5%	1,9%
Total bilan	1,5%	0,8%	2,1%
PNB	3,0%	1,4%	3,3%
RN	4,5%	2,7%	3,1%

(*) Contribution dans le groupe (comptes IFRS))
Cours TND/MAD : TC = 3,3954 ; TM = 3,3192
Cours MRU/MAD : TC = 0,2844 ; TM = 0,2758
Cours EGP/MAD : TC = 0,422 ; TM = 0,5263
Cours FCFA/MAD : TC = 0,01701 ; TM = 0,01633

Zoom Attijari bank Tunisie (ABT)

FAITS MARQUANTS EN 2022

- Attijari bank a signé avec la SOTUGAR et en partenariat avec USAID (Agence des Etats-Unis pour le développement international) la convention « Dhamen Express » dont l'objet est de relayer le mécanisme ponctuel SARE « Soutien et Appui à la Résilience des Entreprises ». A travers ce partenariat, Attijari bank cible à appuyer la reprise de l'activité des TPME post crise ;
- Poursuivant sa stratégie de proximité, ABT ouvre sa nouvelle Succursale Entreprises Sfax ;
- Lancement de l'application de paiement mobile « Flouci » lancée en collaboration avec la fintech « Kaoun ».

RÉPARTITION DU CAPITAL DE ABT EN 2022

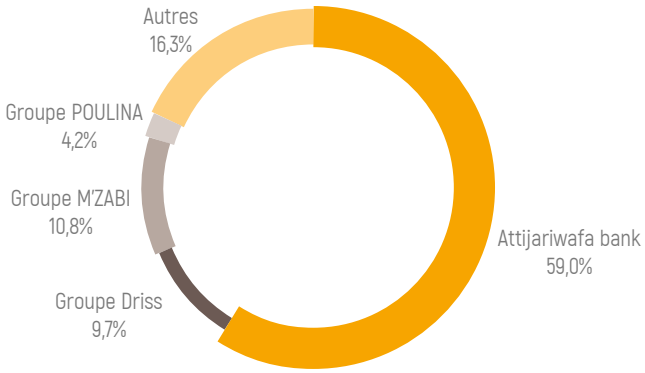

PRINCIPAUX INDICATEURS DU SECTEUR BANCAIRE TUNISIEN

Structure des dépôts en 2021

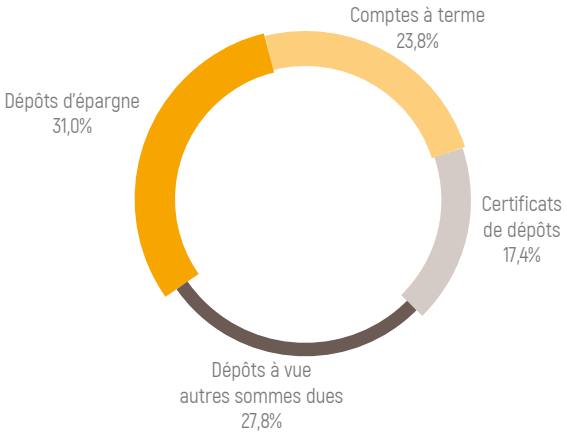

	2022	2021	2020
Nombre de banques résidentes	23	23	23
Réseau d'agences	Nd	1 992	1 974
Nombre d'habitants par agence bancaire (en milliers)	Nd	5,92	5,93
Total actifs/PIB (%)	Nd	116,1	119,0
Taux directeur	7,25%	6,25%	6,25%

Source : Banque Centrale Tunisienne

PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DE ATTIJARI BANK TUNISIE

Au titre de l'année 2022, les réalisations d'Attijari bank marquent une bonne performance. Les dépôts se sont accrus de 9,2% à 31,7 milliards de dirhams et les crédits se sont consolidés de 4,3% à 23,8 milliards de dirhams.

La filiale Tunisienne a réalisé un produit net bancaire de 1,9 milliard de dirhams, en hausse de 10,2% par rapport à 2021. Le résultat net ressort à 645,6 millions de dirhams en progression de 19,6%.

(En Mrds de Dhs)	2022	2021
Total Dépôts	31,7	29,0
Total Crédits nets	23,8	22,8
Total bilan	37,1	34,9
PNB (comptes sociaux)	1,9	1,7
RN (comptes sociaux)	0,65	0,54
RoE	19,6%	18,1%
PDM dépôts	11,2%	11,1%
PDM crédits	8,2%	8,4%
Nombre d'agences	190	200

Cours constant TND/MAD : TC : 3,3954, TM : 3,3192

Zoom Attijariwafa bank Egypt (ABE)

FAITS MARQUANTS EN 2022

- Attijariwafa Bank Egypt rejoint la liste des premières banques à atteindre le capital minimum et porte son capital émis à sept milliards de livres égyptiennes (Conformément à la loi n° 194 de 2020 de la Banque centrale d'Égypte concernant l'augmentation du capital minimum des banques pour atteindre cinq milliards de livres égyptiennes) ;
- Attijariwa bank Egypt a organisé une séance de sensibilisation à l'inclusion financière pour les étudiants britanniques lors de sa participation au modèle de simulation de la COP 27 en tant que sponsor principal ;
- Attijariwafa bank Egypt a sponsorisé la première édition « CEO Women Conference ». Cette initiative est inscrite dans le cadre du soutien continu d'Attijariwafa bank Egypt au rôle de la femme dans la société.

PRINCIPAUX INDICATEURS DU SECTEUR BANCAIRE EGYPTIEN

Structure du bilan du secteur bancaire en 2021

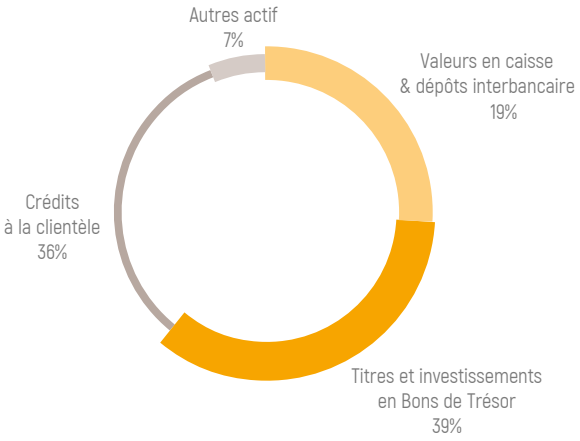

	2022	2021	2020
Nombre de banques	37*	38	38
Réseau d'agences	4 628*	4 601	4 532
Ratio de transformation	47,4%*	48,3%	46,4%
Réserves obligatoires	18%	14%	14%
Taux directeur	16,75%	8,75%	8,75%
Réserves obligatoires	3,2%*	3,4%	3,6%
Taux directeur	91,8%*	92,3%	96,0%
Taux directeur	20,5%*	22,2%	19,5%

Source : Banque Centrale Egyptienne
(*) Données au 30 septembre 2022

PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DE ATTIJARIWAFA BANK EGYPT

Au titre de l'année 2022, Attijariwafa bank Egypt réalise une bonne croissance de son activité. En effet, les crédits s'accroissent de 45,7% s'établissant à 14,1 milliards de dirhams. Pour leur part, les dépôts totalisent 22,2 milliards de dirhams en hausse de 39,4% par rapport à l'année 2021.

En termes de résultats, le PNB s'accroît de 36,5% à 1,8 milliard de dirhams. Le résultat net ressort, quant à lui, à 546,3 millions de dirhams en hausse de 88,4%.

(En Mrds de Dhs)	2022	2021
Total Dépôts	22,2	15,9
Total Crédits nets	14,1	9,7
Total bilan	26,0	19,6
PNB (comptes sociaux)	1,8	1,3
RN (comptes sociaux)	0,55	0,29
RoE	9,6%	10,4%
PDM dépôts	0,6%	0,6%
PDM crédits	0,8%	0,7%
Nombre d'agences	64	64

Cours constant EGP/MAD : TC : 0,422 ; TM : 0,5263
PDM crédits et dépôts au 30 septembre 2022

Zoom Compagnie Bancaire de l'Afrique de l'Ouest (CBAO)

FAITS MARQUANTS EN 2022

- Mise en place d'un dispositif de soutien au financement des PME/PMI sous l'impulsion de la BCEAO ;
- Elaboration d'une solution facilitant l'accès au crédit immobilier « Crédit Am sa Kër » au profit des fonctionnaires en les accompagnant à la réalisation de leurs projets sur des titres précaires.

RÉPARTITION DU CAPITAL DE CBAO EN 2022

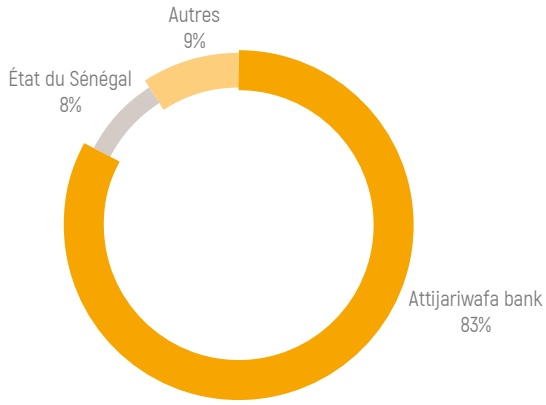

PRINCIPAUX INDICATEURS DU SECTEUR BANCAIRE SENEGALAIS

Structure des dépôts du secteur bancaire en 2021

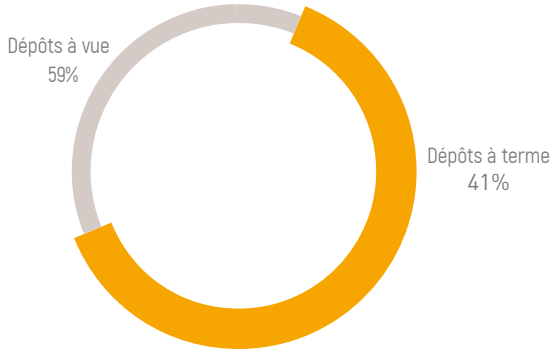

	2022	2021	2020
Nombre de banques	27	27	25
Réseau d'agences	Nd	532	525
Taux minimum de soumission aux appels d'offres d'injection de liquidités	2,75%	2,00%	2,00%
Taux du guichet de prêt marginal	4,75%	4,00%	4,00%
Coefficient des réserves obligatoires	3,00%	3,00%	3,00%

Source : BCEAO

PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DE LA CBAO

Au terme de l'année 2022, les dépôts de la CBAO s'accroissent de 13,9% à 18,7 milliards de dirhams. De son côté, l'encours des crédits nets s'établit à 14,6 milliards de dirhams en 2022, enregistrant une hausse de 14,1%.

Le produit net bancaire de la CBAO se fixe à 1,5 milliard de dirhams, en amélioration de 12,4% par rapport à l'année 2021. Pour sa part, le résultat net s'accroît de 16,9% à 561,5 millions de dirhams.

(En Mrds de Dhs)	2022	2021
Total Dépôts	18,7	16,5
Total Crédits nets	14,6	12,8
Total bilan	22,8	20,0
PNB (comptes sociaux)	1,5	1,3
RN (comptes sociaux)	0,6	0,5
RoE	23,88%	23,60%
PDM dépôts	12,9%	14,0%
PDM crédits	12,9%	13,4%
Nombre d'agences*	97*	95*

Cours FCFA/MAD : TC : 0,01701 ; TM : 0,01633
(*) y.c. Burkina Faso, Niger et Bénin

Zoom Société Ivoirienne de Banque (SIB)

RÉPARTITION DU CAPITAL DE SIB EN 2022

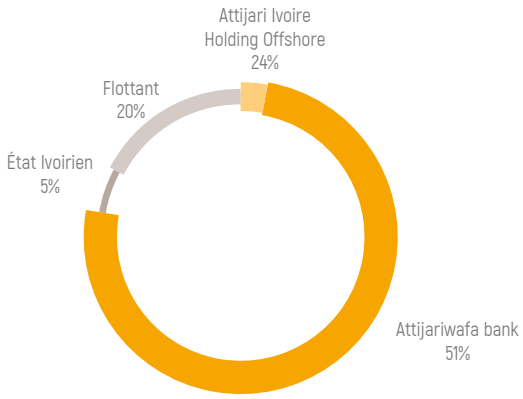

FAITS MARQUANTS EN 2022

- Ouverture du 2ème Centre d'entreprise de la SIB à Vridi.
- Ouverture d'une nouvelle agence « Privilège Zone 4 ».
- Nomination de nouveaux administrateurs indépendants et non exécutif de la SIB portant le nombre d'administrateurs à 11 dont 4 indépendants.

PRINCIPAUX INDICATEURS DU SECTEUR BANCAIRE IVOIRIEN

Structure des dépôts du secteur bancaire en 2021

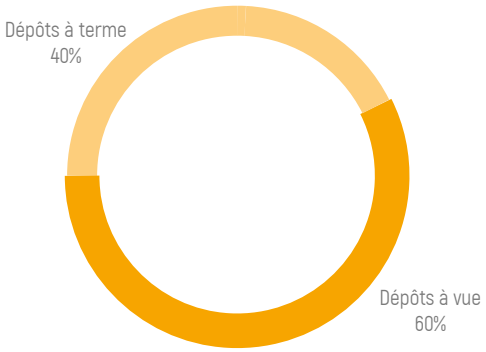

	2022	2021	2020
Nombre de banques	28	28	28
Réseau d'agences	Nd	733	736
Taux minimum de soumission aux appels d'offres d'injection de liquidités	2,75%	2,00%	2,00%
Taux du guichet de prêt marginal	4,75%	4,00%	4,00%
Coefficient des réserves obligatoires	3,00%	3,00%	3,00%

Source : BCEAO

PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DE LA SIB

Au terme de l'année 2022, les dépôts de la SIB s'élèvent à 21,6 milliards de dirhams, marquant un accroissement de 15,5%. L'encours des crédits nets augmente de 3,3% s'établissant à 15,6 milliards de dirhams.

Le produit net bancaire de la SIB s'établit à 1,4 milliard de dirhams, en hausse de 8,8% par rapport à 2021. Le résultat net se fixe à 654,9 millions de dirhams en 2022 en progression de 17,8% par rapport à l'année précédente.

(En Mrds de Dhs)	2022	2021
Total Dépôts	21,6	18,7
Total Crédits nets	15,6	15,1
Total bilan	25,5	22,4
PNB (comptes sociaux)	1,4	1,3
RN (comptes sociaux)	0,7	0,6
RoE	25,9%	26,0%
PDM dépôts	8,3%	8,0%
PDM crédits	9,0%	9,4%
Nombre d'agences	70	68

Cours FCFA/MAD : TC : 0,01701 ; TM : 0,01633

RESULTATS CONSOLIDES

Le groupe Attijariwafa bank publie, depuis le 30 juin 2007, ses résultats consolidés selon les normes IFRS.

En plus de ses filiales spécialisées basées au Maroc, la banque a entamé son développement régional en 2005 avec l'acquisition, en consortium avec Grupo Santander, de 53,54% du capital de la Banque du Sud en Tunisie, devenue depuis Attijaribank Tunisie. A fin décembre 2020, le Groupe détient une participation de 58,98% de la banque tunisienne.

En juillet 2006, Attijariwafa bank a développé un greenfield au Sénégal et a procédé à l'ouverture de 4 agences à Dakar, marquant ainsi la première étape d'un vaste projet d'implantation du Groupe en Afrique subsaharienne. En janvier 2007, Attijariwafa bank a acquis 66,70% du capital de la Banque Sénégalo-Tunisienne et a fusionné les deux entités sénégalaises, donnant naissance à Attijari bank Sénégal.

En novembre 2007, Attijariwafa bank a acquis 79,15% du capital de la CBAO (Compagnie Bancaire d'Afrique Occidentale). En décembre 2008, la fusion entre la CBAO et Attijari bank Sénégal a donné naissance à CBAO Groupe Attijariwafa bank.

En 2009, Attijariwafa bank, accompagnée par son actionnaire de référence SNI, a acquis 51,0% du capital de la Banque Internationale pour le Mali (BIM) dans le cadre de sa privatisation. Dans la même année, la banque a également procédé à l'inauguration d'un bureau de représentation à Tripoli. Au premier semestre 2018, la participation d'Attijariwafa bank dans BIM a été portée à 66,3% faisant suite à une augmentation de capital de la filiale malienne.

En décembre 2009, le Groupe a finalisé l'acquisition de 95% du Crédit du Sénégal, 58,7% de l'Union Gabonaise de Banque, 91,0% du Crédit du Congo et de 51,0% de la Société Ivoirienne de Banque.

En 2010, le Groupe a consolidé sa position d'acteur de référence régional avec l'ouverture d'une succursale de CBAO au Burkina Faso.

Au courant de l'année 2011, le périmètre s'est consolidé avec la finalisation de l'opération d'acquisition de SCB Cameroun et la prise de contrôle de 80% de BNP Paribas Mauritanie.

Au titre du quatrième trimestre 2013, Attijariwafa bank a intégré dans le périmètre de consolidation la Banque Internationale pour l'Afrique (Togo) suite à l'acquisition de 55,0% de son capital. L'année a également connu l'ouverture de la succursale de CBAO au Niger.

En septembre 2015, Attijariwafa bank a finalisé l'acquisition de 39% du capital de la Société Ivoirienne de la Banque (SIB) détenus par l'Etat de la Côte d'Ivoire. Attijariwafa bank a ainsi porté sa participation dans le capital de la SIB à 90% à la suite de cette opération dont 12% destinés à être introduits en bourse et 3% cédés au personnel de la filiale. A fin décembre 2020, le Groupe détient 67% du capital de la SIB.

Attijariwafa bank a également renforcé sa participation dans le capital de CBAO (Sénégal) pour la ramener à 83,07% (contre une participation de 52% précédemment).

Dans le cadre de l'accord signé avec Barclays Bank PLC pour l'acquisition de sa filiale égyptienne, Attijariwafa bank et SNI se sont alliées dans le métier de l'assurance en devenant co-actionnaires à parts égales de Wafa Assurance. Cette opération a permis de donner à Attijariwafa bank les capitaux nécessaires à son développement international notamment en Egypte et plus généralement dans les pays africains anglophones.

En date du 3 mai 2017, Attijariwafa bank a finalisé la réalisation effective de 100% de Barclays Bank Egypt, devenue depuis Attijariwafa bank Egypt.

Principales filiales du périmètre de consolidation

Banque Maroc, Europe et Zone Offshore (BMET)	Banque de Détail à l'International (BDI)	Filiales financières spécialisées (FFS)	Assurance (ASI)
- Attijariwafa bank - Attijariwafa bank Europe - Attijari International Bank - Attijari Finances Corp. - Wafa Gestion - Attijari Intermédiation	- Compagnie Bancaire de l'Afrique de l'Ouest - Attijari bank Tunisie - La Banque Internationale pour le Mali - Crédit du Sénégal - Union Gabonaise de Banque - Crédit du Congo - Société Ivoirienne de Banque - Société Commerciale de Banque Cameroun - Attijaribank Mauritanie - Banque Internationale pour l'Afrique au Togo - Attijariwafa bank Egypt - Succursale Burkina - Succursale Benin - Succursale Niger	- Wafasalaf - Wafabail - Wafa Immobilier - Attijari Immobilier - Attijari Factoring Maroc - Wafacash - Wafa LLD - Bank Assafa	- Wafa Assurance - Attijari Assurance Tunisie - Wafa IMA Assistance - Wafa Assurance Cameroun - Wafa Assurance Sénégal - Wafa Assurance Côte d'Ivoire

ANALYSE DE L'ACTIVITE CONSOLIDEE

Total bilan

Au terme de l'exercice 2022, le total bilan du groupe Attijariwafa bank totalise 630,4 milliards de dirhams, en progression de 5,7% comparativement à l'année précédente.

Par zone géographique, le total bilan est concentré à hauteur de 74,0% au Maroc. Le reste est réparti entre l'Afrique du Nord, l'UEMOA et la CEMAC.

Au niveau bilanciel, le total actif est représenté pour 59,4% par les prêts et créances sur la clientèle, de 9,7% par les actifs financiers à la juste valeur par résultat et de 11,7% par les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres. Ces trois rubriques contribuent ensemble à 80,7% du total bilan.

Structure des emplois

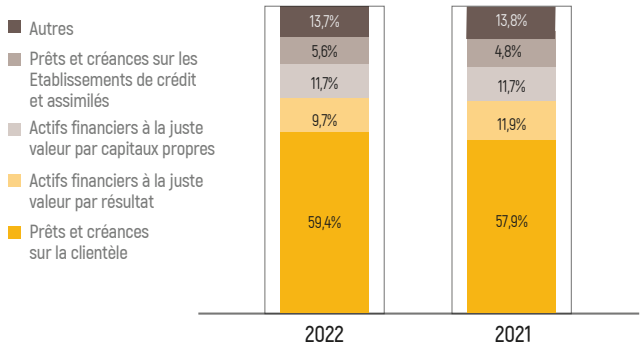

L'augmentation de l'actif recouvre essentiellement des éléments ci-après :

- La hausse de 8,5% à 374,6 milliards de dirhams des prêts et créances sur la clientèle ;
- L'accroissement de 23,2% à 35,2 milliards de dirhams des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti ;
- Et, la hausse de 5,8% à 73,6 milliards de dirhams des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

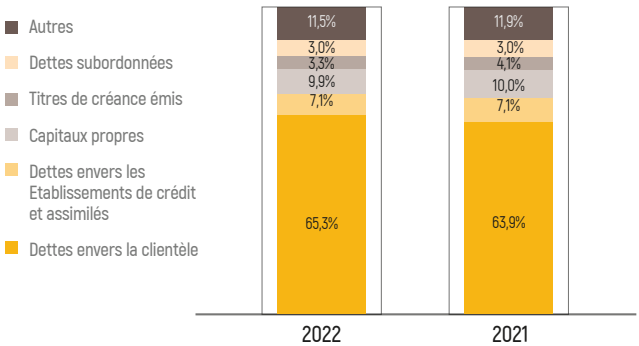

En contrepartie, l'augmentation du passif est principalement redevable à :

- L'appréciation de 8,0% à 411,4 milliards de dirhams des dettes envers la clientèle ;
- L'accroissement de 4,9% à 44,5 milliards de dirhams des dettes envers les établissements de crédit et assimilés ;
- Et, l'amélioration de 3,9% à 62,1 milliards de dirhams des capitaux propres.

Ressources

Représentant 65,3% du total bilan, les dépôts clientèle totalisent, au terme de l'année 2022, 411,4 milliards de dirhams contre de 380,9 milliards de dirhams une année auparavant soit une augmentation de 8%. Cette tendance est le résultat de :

- l'augmentation de 5,0% à 280,3 milliards de dirhams des dépôts BMET ;
- l'accroissement de 14,9% à 124,8 milliards de dirhams des dépôts de la BDI ;
- Et, la hausse de 21,8% à 6,3 milliards de dirhams des dépôts des Filiales Financières Spécialisées.

Emplois

A l'issue de l'année 2022, les prêts et créances sur la clientèle se raffermissent de 8,5% s'établissant à 374,6 milliards de dirhams. Cette croissance est le résultat de la hausse respective des crédits clientèle de la Banque au Maroc Tanger et zone offshore (+6,7%), de la Banque de Détail à l'International (+13,3%), des filiales de Financement Spécialisées (+8,6%) et de l'Assurance (+15,8%).

Il en ressort un taux de transformation de 91,1% contre 90,6% une année auparavant.

Les fonds propres consolidés

Les fonds propres consolidés se chiffrent à 62,1 milliards de dirhams, en hausse de 3,9% comparativement à l'année précédente.

Solvabilité du Groupe

En termes de ratio prudentiel, le groupe Attijariwafa bank enregistre, au 31 décembre 2022, un ratio Tier 1 de 11,16%et un ratio de solvabilité de 12,71%, au-delà des seuils réglementaires de 9% et de 12% respectivement.

RESULTATS CONSOLIDES DU GROUPE ATTIJARIWAFA BANK

Le produit net bancaire consolidé

Au 31 décembre 2022, le produit net bancaire consolidé s'établit à 26,3 milliards de dirhams contre 24,4 milliards de dirhams en 2021. Cette amélioration de 7,9% recouvre :

- Une hausse de 7,3% à 17,4 milliards de dirhams de la marge d'intérêt ;
- Une progression de 11,2% à 5,8 milliards de dirhams de la marge sur commissions ;

A fin 2022, la structure du PNB consolidé se présente comme suit :

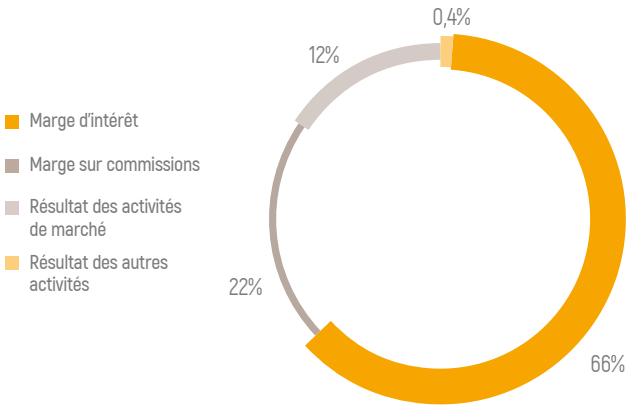

Par pôle d'activité, cette évolution est ventilée comme suit :

- Baisse de 2,3% à 12,3 milliards de dirhams du PNB de BMET,
- Accroissement de 2,2% à 2,7 milliards de dirhams du PNB des Filiales Financières Spécialisées ;
- Hausse de 18,4% à 9,8 milliards de dirhams du PNB de la Banque de Détail à l'International ;
- Et, amélioration de 53,4% à 1,9 milliard de dirhams du PNB de l'Assurance.

Le résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation (RBE) enregistre un accroissement de 11,5% à 14,6 milliards de dirhams. Pour leur part, les charges générales d'exploitation y compris les dotations aux amortissements et aux dépréciations baissent de 3,8% à 11,7 milliards de dirhams. Le coefficient d'exploitation s'établit ainsi à 44,5% contre 46,3% en 2021.

Le coût du risque

Le coût du risque se fixe à 3,2 milliards de dirhams. Rapporté au total encours, le coût du risque s'établit à 0,79% contre 0,97% l'année dernière. De son côté, le taux de contentialité se fixe à 7,43% en baisse par rapport à fin 2021 (-0,69 pt).

Le résultat net consolidé

Au terme de l'année 2022, le résultat net consolidé du groupe s'accroît de 21,1% s'établissant à 7,5 milliards de dirhams.

Le résultat net part du groupe

Au final, le résultat net part du groupe ressort à 6,1 milliards de dirhams, en hausse de 17,9%.

La rentabilité des capitaux propres tangibles -ROTE*- s'établit à 16,6% en 2022. Pour sa part, le ROAA** se fixe à 1,22%.

Evolution des contributeurs du Résultat Net Part du Groupe au 31/12/2022	
Banque Maroc, Europe et zone Offshore	**-0,6%**
Filiales Financières Spécialisées	**+1,6%**
Assurance	**+93,1%**
Banque de Détail à l'International	**+52,3%**

(*) ROTE = RNPG / Moyenne des Capitaux propres tangibles
(**) ROAA = RN / Moyenne Total bilan

PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU GROUPE

Poursuite du développement international

En plus de sa forte croissance organique sur le continent africain, Attijariwafa bank a poursuivi son développement régional en ouvrant, en avril 2022, une filiale bancaire au Tchad afin de renforcer sa présence en Afrique centrale au service de ses clients. Attijariwafa bank a également ouvert un bureau de représentation en Chine visant à consolider et renforcer son positionnement en tant qu'acteur majeur dans le commerce international, les investissements directs étrangers entre les continents asiatique et africain, ainsi que l'accompagnement des entreprises clientes dans leur développement international.

Renforcement des fonds propres, de la solidité financière et financement de la croissance

Au titre de l'exercice 2022, Attijariwafa bank a clôturé avec succès deux émissions de fonds propres additionnels de catégorie 1 totalisant 2 milliards de dirhams. Ces opérations ont permis à Attijariwafa bank de renforcer sa solidité financière avec des impacts de 73 et 44 points de base sur les ratios de solvabilité sur base sociale et consolidée respectivement et d'accroître sa capacité à financer l'économie.

Maintien de la mobilisation en faveur des clients et des économies de présence dans un environnement incertain en 2023

Attijariwafa bank continue d'opérer en 2023 dans un contexte volatil et hautement incertain à l'international sur les plans géopolitique, économique et monétaire. En janvier 2023, une hausse importante et rapide des taux obligataires au Maroc a eu des impacts négatifs sur les revenus attendus des activités de marché orientant à la baisse le résultat consolidé prévisionnel au titre du premier trimestre 2023. Cependant, cet impact n'est pas de nature à changer les prévisions budgétaires et financières du groupe au titre de l'exercice complet 2023.

Exécution du plan stratégique @mbitions 2025

En 2022, Attijariwafa bank a poursuivi l'exécution de son nouveau plan stratégique 2021-2025 « @MBITIONS 2025 » qui vise à accélérer la transformation du groupe dans un environnement en forte mutation. Ce plan a été construit autour de 3 principales ambitions :

- Renforcement de la position d'Attijariwafa bank en tant que Groupe bancaire et financier africain leader, dans le but de générer une croissance responsable et durable dans ses régions de présence et sur de nouveaux territoires ;
- Consolidation de la construction d'une banque relationnelle et citoyenne de référence, innovante, agile, compétitive et tirant profit de la transformation digitale, du Big-Data ainsi que des synergies entre toutes les composantes du Groupe ;
- Poursuite de l'alignement avec les meilleurs standards internationaux en termes d'efficience opérationnelle, de maîtrise des risques et de conformité permettant ainsi d'assurer une croissance saine et pérenne.

GESTION GLOBALE DES RISQUES

MISSION ET ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

La démarche d'Attijariwafa bank en matière de gestion des risques s'inscrit dans le cadre des normes professionnelles et réglementaires, des règles définies au niveau international ainsi qu'aux recommandations des autorités de tutelles. La gestion des risques du groupe est centralisée au niveau de la Gestion Globale des Risques Groupe (GGRG), indépendante des Pôles et Métiers et rapportant directement à la présidence.

Cette configuration consacre le principe de globalité dans la Gestion des Risques du Groupe et confirme son indépendance totale vis-à-vis des autres pôles et métiers de la Banque. Cette indépendance lui permet d'assurer une objectivité optimale dans l'examen des propositions de prises de risque et dans le contrôle.

La GGRG a pour principale mission de veiller à couvrir et à superviser l'ensemble des risques inhérents aux activités du groupe, de les mesurer et les contrôler. La fonction exerce un contrôle permanent, le plus souvent a priori, nettement différencié de celui de l'Audit Interne, effectué de façon périodique et a posteriori.

Ses missions permanentes consistent notamment à formuler des recommandations en matière de politiques de risque, à analyser les portefeuilles de crédit avec une vision prospective, à approuver les crédits aux entreprises et particuliers et les activités de trading et à garantir la qualité et l'efficacité de suivi du risque.

Les principaux risques sont identifiés en cinq familles :

- **Risque de crédit et de contrepartie :** risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés ;
- **Risque de Marché :** risque de perte liée aux évolutions défavorables des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix des actions et des matières premières, ...) ;
- **Risque opérationnel :** risque de perte résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des évènements extérieurs.
- **Risque pays :** le risque pays représente une agrégation des risques élémentaires résultant de la vulnérabilité à l'environnement économique, financier, politique, juridique ou sociale d'un pays étranger pouvant affecter les intérêts financiers de la banque.
- **Risques Asset Liabilty Management :** les risques structurels de nature ALM se rapportent aux risques de pertes de valeur économique ou de baisse des marges d'intérêts futures compte tenu des décalages de taux, des échéances entre les actifs et passifs de la banque.
- L'organisation de la Gestion des Risques est calquée sur la typologie des risques telle qu'elle a été définie par les accords de Bâle II. Elle est organisée autour des entités suivantes :

Risque de contrepartie

En amont

- Formuler des recommandations en matière de politique de crédit
- Analyser et instruire les demandes de prise de risque émanant des différentes forces de vente de de la banque par le paradigme contrepartie/transaction
- Evaluer la consistance et la validité des garanties ;
- Apprécier le volume d'activité de la relation, le bien-fondé économique des financements sollicités.

En aval

- Passer en revue régulièrement l'ensemble des engagements pour qualifier le portefeuille par famille de risque ;
- Appréhender les créances présentant des signes de difficulté et repérer les incidents de paiement
- Suivre avec le réseau la récupération de ces créances
- Provisionner les créances classées en souffrance.

Risque opérationnel

Le dispositif de gestion des risques opérationnels est piloté par l'entité « Risques Opérationnels, Juridiques, Informatiques et Humains » créée au sein de la « Gestion Globale des Risques ».

L'entité ROJIH a établi pour chacune des lignes métiers une cartographie des risques s'appuyant sur le référentiel des processus de la Banque. Chacun des risques de la cartographie est défini selon une fréquence d'occurrence et d'un impact en cas de survenance.

Risque pays

- Diagnostic du dispositif en place et son adéquation avec les exigences réglementaires tout en identifiant les actions d'évolution par rapport à un benchmark international ;
- Elaboration d'un modèle conceptuel pour une gestion optimale des risques pays (blocs fonctionnels et système d'information dédié) en vue d'une mise en œuvre informatique avec une extension du dispositif aux filiales étrangères selon une approche progressive.

Risque de marché

L'entité « Risque de marché » se consacre à détecter, à analyser et à suivre les différentes positions de la Banque en matière de taux et de devises, de rationaliser ses positions par des autorisations formalisées et d'être en alerte à toute déviation de ses positions.

Risque ALM

L'ALM fournit des indicateurs de suivi des risques et de rentabilité attendue sur les différents produits du bilan et décline les règles de gestion à même de limiter l'exposition du bilan de la banque aux risques et de gérer de façon optimale ses positions.

La démarche ALM poursuit un processus d'identification, d'évaluation et de gestion des positions de risque prises. La définition des règles d'écoulement et de traitement des postes du bilan à travers des études économiques et financières est l'une des étapes fondamentales de la démarche ALM.

DISPOSITIONS GENERALES

1- Gouvernance et organisation

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques précisent et appliquent de façon systématique les principes de gestion arrêtés par les instances de la banque.

Pour une meilleure coordination des actions communes, les responsabilités des principaux acteurs ont été bien définies.

Ces acteurs sont :

1. Conseil d'Administration
2. Direction Générale
3. Comités de Décision
4. Gestion Globale des Risques

Rôle du Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration a pour responsabilités :

- de définir et revoir périodiquement la stratégie commerciale et les politiques de gestion des risques ;
- d'appréhender les risques principaux auxquels s'expose la banque dans ses activités ;
- de valider les limites globales de risques et de s'assurer que la Direction Générale et les Comités de décision prennent les mesures nécessaires pour identifier, mesurer, suivre et contrôler ces risques, les limites de risques doivent être fixées en tenant compte des fonds propres ;
- d'approuver la structure organisationnelle ;
- de s'assurer que la Direction Générale vérifie l'efficacité du dispositif de contrôle interne.

Rôle de la Direction Générale :

La Direction Générale est l'organe exécutif, elle a pour responsabilités :

- de mettre en œuvre les stratégies et les politiques approuvées par le Conseil d'Administration ;
- de mettre en œuvre les processus et les moyens permettant d'identifier, mesurer, suivre et contrôler les risques liés aux activités commerciales ;
- de mettre en place et de maintenir l'organisation chargée de la gestion des opérations commerciales et du suivi des risques ;
- de mettre en place les normes et méthodes de contrôle interne ;
- d'informer le Conseil d'Administration des éléments essentiels et des conclusions qui peuvent être dégagées des mesures des risques auxquels la banque est exposée ;
- d'associer le Conseil d'Administration dans le pilotage des activités de marché en lui soumettant, pour approbation, les politiques développées pour la gestion des risques.

Rôle des Comités :

Comité des Grands Risques

Au sein du conseil d'administration et présidé par le Président Directeur Général, ce comité examine et autorise les opérations importantes qui engagent le groupe (crédits, recouvrement, investissements, achats,...) au-delà d'un certain seuil.

Désormais, Ce comité supervise l'évolution des indicateurs de risque et fixe les orientations en matière de gestion des risques.

Comité d'Audit et des Comptes

Au sein du conseil d'administration, le comité d'audit et des comptes joue un rôle essentiel dans l'évaluation de la qualité du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne. Il est chargé particulièrement du :

- Examiner la cohérence du cadre interne de suivi des risques avec les procédures, les lois et les réglementations en vigueur
- Emettre une opinion sur la politique de provisionnement globale du groupe
- Suivre l'évolution globale du portefeuille en particulier le cout du risque

Comité de Risque de Crédit Groupe

Le Comité de Crédit Groupe est compétent dans l'ensemble des engagements du groupe Attijariwafa bank jusqu'à une limite de 600 millions de dirhams.

Il fixe également, sur proposition du Correspondent Banking, les limites de contrepartie accordées aux banques internationales.

Comité Risque de Marchés (CRM)

Le Comité Risques de Marchés (CRM) est l'instance interne de décision et de suivi des risques de marchés selon toutes ses formes. Il a comme responsabilités :

- le suivi et l'analyse des risques de marchés et leur évolution ;
- il s'assure du respect des indicateurs de surveillance, des règles spécifiques de gestion et des limites définies ;
- Il octroie des limites aux différentes lignes de produits dans le cadre des stratégies fixées par la banque.

Rôle de la Gestion Globale des Risques :

Elle assure le rôle de supervision des méthodologies et des risques de contrepartie, de marchés et opérationnels. Ses principales responsabilités sont :

- Formuler des recommandations en matière de politiques de risque
- Instruire les demandes de limites de crédit et de trading avant de les soumettre au comité compétent ;
- Assurer le suivi des risques de contrepartie, de marchés et opérationnels en procédant à la consolidation de l'ensemble des expositions de la banque ;
- Valider les principes du dispositif et les méthodes de mesure en s'assurant notamment de leur homogénéité avec celles du Groupe ;
- Valider les modèles internes et les modèles des logiciels utilisés pour la valorisation des instruments financiers.

2- Processus de gestion des risques

Le processus de gestion des risques comporte quatre étapes essentielles faisant intervenir plusieurs entités :

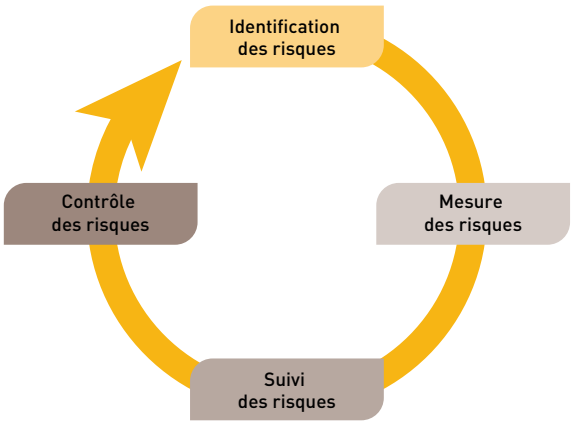

L'identification des risques :

L'identification des risques consiste en un inventaire complet et détaillé des risques et des facteurs inhérents à chaque risque.

L'actualisation régulière de cet inventaire s'impose pour tenir compte de l'évolution des facteurs générateurs de risques et des changements induits par l'actualisation des orientations et politiques de gestion.

L'entité Contrôle et Méthodes est chargée de cette fonction aussi bien dans l'activité courante et que dans la phase de lancement de nouveaux produits ou activités. Elle s'appuie également sur les rapports et notes du Contrôle Interne.

La mesure des risques :

Il s'agit d'évaluer la probabilité d'occurrence des risques et leurs conséquences financières sur les positions ou le patrimoine de la banque ;

Les méthodes de mesure des risques adoptées s'inspirent largement des « saines pratiques » édictées par le Comité de Bâle et en conformité avec la réglementation prudentielle et sous le pilotage des Comités de Risques et la GGR.

La banque s'engage à investir dans la mise en place de techniques avancées en matière de gestion des risques intégrant ainsi les nouveaux développements en vue de la préparation pour l'application des méthodes internes.

La maîtrise des risques :

Il s'agit des mesures prises par la banque pour limiter les risques à des niveaux acceptables.

Le contrôle des risques :

Cette dernière étape englobe la surveillance et le pilotage de la gestion des risques et permet également d'identifier de nouvelles zones de risques et d'ajuster les limites en fonction de leur évolution.

I – Cadre d'Appétence au Risque (RAF)

1.1 Stratégie en matière de risques

La stratégie du Groupe en matière de risques consiste à employer son capital disponible afin d'optimiser l'équilibre entre rendement et risque de façon à mettre en œuvre sa stratégie tout en conservant un niveau approprié de capital économique (i.e. permettant de couvrir les risques) et de capital réglementaire. En conséquence, les objectifs de la gestion des risques du Groupe sont les suivants :

- Mettre en place une gestion rigoureuse des risques à tous les niveaux de l'activité, basée sur la détermination et le respect d'appétences au risque clairs ;

- S'assurer que l'allocation de fonds propres est ainsi effectuée dans le but d'obtenir les meilleurs rendements sur une base pondérée des risques ; et
- Répondre aux attentes de nos actionnaires et parties prenantes quant au fait que nous conservons des excédents de capital afin de garantir que nous pourrons honorer nos engagements, même dans le cas où des risques extrêmes devaient se matérialiser

Le Cadre de gestion des risques d'Attijariwafa Bank fait partie intégrante des processus et du cadre de décision du Management et du Conseil d'Administration et a vocation à aider à la réalisation de ces objectifs. Attijariwafa Bank s'efforce d'intégrer la prise de décision fondée sur le risque dans l'élaboration de sa stratégie et dans son processus de planification financière et opérationnelle, permettant ainsi que le business plan soit examiné sous l'angle des risques et que le plan amène le Groupe à passer de son profil de risque actuel au profil de risque souhaité (tenant compte des préférences de risques approuvées par Attijariwafa Bank).

Le processus d'élaboration de la stratégie et de planification financière et opérationnelle doit impérativement aider le Groupe à atteindre un équilibre risque/rémunération optimal. Ceci implique un examen du portefeuille d'opportunités identifiées, au regard de l'environnement concurrentiel, des ressources en interne et de la capacité de l'organisation à prendre des risques ou de son appétence au risque, en tenant compte du Groupe dans son ensemble et de son profil de risque. Dans le cadre de ce processus, notre modèle économique (i.e. la façon dont nous entendons dégager des bénéfices) et les hypothèses sous-jacentes à ce modèle économique doivent impérativement être présentés de manière explicite.

Les discussions entourant la planification doivent impérativement tenir compte de la nature et du type de risques auxquels le Groupe est exposé, en se concentrant sur les risques de surestimation et de sous-estimation de la solidité de notre bilan économique, de notre position de liquidité et de notre réputation. Le Groupe doit impérativement mesurer et contrôler les risques qu'il a pris en toute connaissance de cause, tout en surveillant les risques qui évoluent, émergent ou pourraient émerger et qui pourraient avoir un impact sur le capital, la position de liquidité, la valeur de la marque et autres indicateurs considérés comme clés pour le Groupe.

Des analyses de scénarios et des stress tests (y compris les stress tests inversés) doivent impérativement être réalisés pour les business plans et les projets et être utilisés lors de la prise de décision.

Il convient que les objectifs fixés reflètent les rendements attendus par le Groupe, au regard des risques. Le cadre de gestion de la performance doit impérativement fournir des informations pertinentes, exactes et en temps voulu, qui favorisent la compréhension des risques et des rendements afin d'étayer la prise de décision.

L'ensemble du Groupe doit impérativement disposer de mesures de l'appétence au risque, de délégations de pouvoirs et de seuils d'escalade cohérents et clairement définis, en liaison avec le plan validé, de manière à habiliter les collaborateurs à gérer les risques de manière proactive dans le respect de l'appétence au risque et à intervenir rapidement ou à escalader le sujet en cas de violations avérées ou probables.

Le Conseil d'Administration doit impérativement évaluer et approuver la stratégie et le plan d'Attijariwafa Bank, en tenant compte du profil de risque implicite et de l'appétence au risque approuvée.

1.2 Définition du cadre d'appétence au risque

Le cadre de l'appétence au risque d'Attijariwafa Bank définit les risques que le Groupe sélectionne et gère en vue de générer des profits ; les risques que le Groupe accepte mais qu'il cherche à minimiser et les risques que le Groupe cherche à éviter ou transférer. Il comprend :

- Les appétences au risque générales - il s'agit généralement de déclarations quantitatives qui aident à déterminer le niveau de risque qu'Attijariwafa Bank peut supporter (par ex., le montant de fonds propres que nous sommes prêts à risquer). Les appétences au risque sont définies à un niveau agrégé et par type de risques.
- Les préférences de risques - il s'agit de déclarations qualitatives qui énoncent les risques qu'Attijariwafa Bank estime pouvoir gérer efficacement et qui devraient produire des profits, les risques qu'Attijariwafa Bank peut assumer mais qui nécessitent d'être maîtrisés et les risques qu'Attijariwafa Bank cherche à éviter ou minimiser.
- Les tolérances et limites en matière de risques opérationnels sont des limites quantitatives spécifiques (par ex., limites sur des risques spécifiques). Les Business Standards (exigences et commentaires les accompagnant) présentent la méthodologie d'Attijariwafa Bank pour :

i. Identifier les risques acceptables et ceux qui ne le sont pas

ii. Fixer les limites et tolérances en matière de risques opérationnels, tenant compte des exigences et préférences du Groupe

Les appétences au risque doivent impérativement être clairement définies et actualisées régulièrement et font partie intégrante du processus de planification. Il convient que les appétences au risque soient examinées et approuvées par les conseils d'administration et/ou les comités spécialisés compétents. Il convient que lors de chaque réunion le Comité des risques compare le profil de risque au regard des appétences au risque puis communique aux comités spécialisés compétents. Le Management et les instances spécialisées devraient examiner et discuter des positions liées à l'appétence lors de revues régulières (Business Review Meetings).

1.3 Processus d'élaboration des cibles et limites

Le cadre d'appétence ainsi défini se traduit à un premier niveau par la définition pour chacun des niveaux de risque retenus d'une cible vers laquelle orienter les efforts d'amélioration et d'une limite imposée par les contraintes réglementaires d'une part, et induite par les capacités maximales d'autre part. L'élaboration de cet ensemble de cibles et limites est assurée par un processus transverse impliquant un ensemble d'acteurs au sein des différentes entités front to back de la banque.

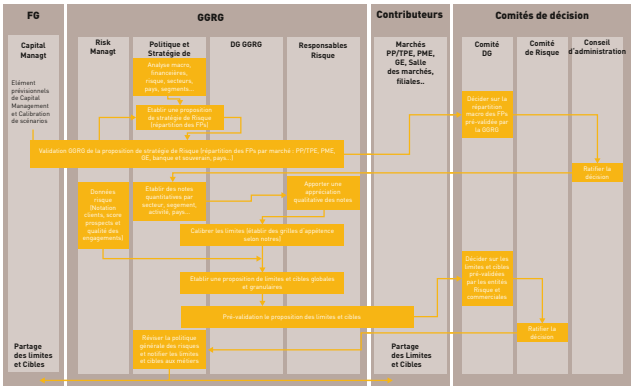

Le processus d'élaboration des cibles et limites présente un objectif double. Il s'agit en effet de définir l'ensemble des niveaux de risques les plus à même d'accompagner le groupe dans la réalisation de ses objectifs stratégiques ; mais également d'établir une méthodologie de suivi et de mise à jour continue directement liée aux variations des indicateurs mesurés.

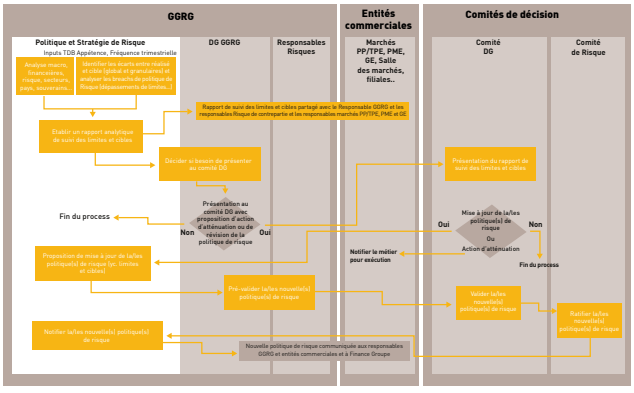

II RISQUE DE CREDIT

A- Politique de crédit

I- Principes généraux

La politique générale de crédit (PGC) a pour finalité de définir le cadre de référence qui régit les activités génératrices de risque de contrepartie pour la banque.

Le risque de contrepartie représente le risque de perte financière du fait de l'incapacité d'un débiteur à honorer ses obligations contractuelles. Il concerne les activités de prêt ainsi que d'autres activités exposant la banque au risque de défaut d'une contrepartie ou d'un émetteur notamment les transactions sur le marché de capitaux ou sur les opérations de règlement -livraison.

Les dispositions de la PGC ont une portée générale et s'appliquent de manière permanente. Elles sont susceptibles de mises à jour lorsque l'évolution de la situation économique et financière des marchés le justifie.

Ces dispositions peuvent être complétées par des politiques spécifiques relatives à certaines activités ou entités du groupe. De même qu'elles sont accompagnées par des orientations de crédit révisables périodiquement.

La politique de crédit de la banque s'appuie sur les dix principes fondamentaux suivants :

I.1 Déontologie et conformité : Le groupe s'astreint au strict respect des principes déontologiques définis dans son code interne et des dispositions réglementaires régissant ses activités.

I.2 Indépendance fonctionnelle des structures de Risques par rapport aux entités opérationnelles afin de préserver la qualité des risques et l'objectivité dans les prises de décisions.

I.3 Responsabilité des Risques. Les business units restent pleinement responsables de leurs risques de crédit. Cette responsabilité est également supportée par les organes d'octroi.

I.4 Collégialité des décisions : Les décisions de crédit nécessitent au minimum une double signature et un double regard : celui des organes commerciaux et celui du risque, ce qui favorise l'analyse contradictoire. Le renvoi en arbitrage à un niveau supérieur peut éventuellement être envisagé pour certaines décisions divergentes.

Aucune décision d'octroi ne sera rendue de manière unilatérale sauf délégation particulière de l'organe d'administration.

I.5 Rémunération satisfaisante : Chaque risque pris par la

banque doit être correctement rémunéré. La tarification doit toujours s'inscrire en adéquation avec la notation.

I.6 Suivi : Chaque risque pris par la banque doit être suivi sur une base continue et permanente.

I.7 Séparation de la fonction de gestion et de la fonction de contrôle des risques.

I.8 La prudence et la «consultancy» doivent être de mise en cas de doute ou d'ambiguïté.

I.9 Analyse par le comité nouveaux produits de tout risque de contrepartie lié au lancement de nouveaux produits ou de nouvelles activités.

I.10 Règle restrictive : Aucun financement ne peut être octroyé au profit d'une relation ayant bénéficié d'un abandon ou ayant fait l'objet d'un déclassement à contentieux. Le dispositif de notation est discriminatoire pour ce type de clientèle (note éliminatoire).

II. Structuration du risque de contrepartie :

PRINCIPES GENERAUX DE PRISE DE RISQUE :

La prise de risque doit s'inscrire dans le cadre des stratégies risques approuvées. Les stratégies sont adaptées à chaque métier et à leur plan de développement et reposent sur :

- des limites globales ;
- des critères d'intervention ;
- un schéma de délégation.

Ces stratégies sont également déclinées par :

- métier ;
- entité ;
- secteur d'activité ;
- et, pays.

Le respect de ces stratégies relève des Métiers et est contrôlé par la GGR.

Toute décision de risque nécessite une analyse approfondie aussi bien de la contrepartie que de la transaction et doit être motivée par une appréciation du couple risque-rendement. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risque du métier concerné et dans le dispositif de limites en vigueur.

II.1 La sélection de la clientèle :

Le groupe ne traite qu'avec les contreparties bénéficiant d'une bonne réputation. Les équipes commerciales sont responsables pour recueillir les informations pertinentes sur la clientèle en excluant la clientèle répertoriée dans les bases négatives (interdits de comptes, chéquiers et contentieux).

Si une contrepartie n'honore pas sa signature auprès de notre Groupe ou du système bancaire, elle ne peut plus prétendre à de nouvelles attributions de crédits auprès du Groupe. A défaut d'un règlement rapide de la créance contentieuse, AWB se désengage de la contrepartie concernée.

Si un règlement amiable se traduit par un abandon de créances, la contrepartie ne peut plus prétendre à des concours auprès d'Attijariwafabank (sauf décision contraire du comité des Grands Risques).

Les directions commerciales doivent également s'assurer de la bonne origine et du caractère licite des ressources de la clientèle.

La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne et un avis indépendant de la GGR. Le comité demeure l'instance ultime de décision.

II.2 Structure des opérations :

L'activité de crédit suppose une parfaite maîtrise de la structure des opérations de crédit selon les points suivants :

- Objet: la justification économique des opérations de crédit doit être avérée ;
- Structure : les opérations doivent être clairement explicitées et appréhendées et leur suivi doit être assuré ;
- Maturité : les maturités des engagements de crédits doivent être adossées à leur objet ainsi, les crédits d'investissement doivent en principe être échéancés sur 7 ans sauf exception pour les crédits habitats dans le cadre d'une politique d'adossements des ressources à ces maturités ;
- Transparence : la procédure d'octroi de crédit doit être conforme aux règles de déontologie;
- Sécurité : la capacité de remboursement des contreparties doit être analysée et confirmée ;
- Garanties ou sûretés : le crédit doit être assorti de garanties. La valeur économique de ces gages doit être validée par expertise et régulièrement actualisée ; de même, la surface patrimoniale des garants doit être détaillée et mise à jour ;
- Notification : les modalités du crédit doivent être formellement notifiées à la clientèle de manière à préserver les intérêts des parties.

III. le Dispositif d'encadrement de l'activité crédit :

En raison de son importance vitale mais aussi des risques qu'elle induit, l'activité crédit est encadrée par un dispositif articulé autour de trois grandes orientations :

- Le respect des règles prudentielles édictées par Bank Al-Maghrib ;
- La notation des contreparties visant une sélection et un suivi rigoureux des risques ;
- Et, la diversification sectorielle à même d'atténuer le risque de concentration.

III.1 Règles prudentielles :

Le risque inhérent à l'activité crédit est encadré par un corpus de règles prudentielles destinées à en atténuer l'impact étant donné qu'il représente le risque bancaire majeur. Ces règles se rapportent aux trois phases de la prise de risque :

Avant la prise de risque :

A ce stade, la banque doit veiller en permanence au respect du coefficient minimum de solvabilité de 10%. Cela revient à coupler l'accroissement de l'activité crédit à l'augmentation du niveau des fonds propres (crédit égal 10 fois les fonds propres nets) afin de limiter le niveau d'endettement de la banque qui est aussi un facteur de fragilisation.

La prise de risque :

Cette phase est soumise à des dispositions réglementaires se rapportant :

- à l'instruction des demandes de crédit en termes de check list minimale ;
- au respect du plafond d'exposition maximale limité à 20% des fonds propres au profit d'un seul bénéficiaire (individuel ou groupe) ;
- à la nécessité de déconcentration du portefeuille engagements en vue de limiter la charge de risque ;
- à l'obligation de conformité de l'activité crédit aux différentes règles de droit, règles éthiques , fiscales et autres.

Après la prise de risque :

Les risques importants encourus sur un même bénéficiaire (individuel &/ou groupes) font l'objet d'un suivi particulier en plus des contraintes réglementaires les régissant (CMDR 20% des FP et déclaration à BAM à partir de 5% des FP).

Les groupes sur lesquels notre banque a atteint son plafond réglementaire d'engagements doivent faire l'objet d'une gestion spécifique conjointe entre les entités commerciales et la GGR de manière à permettre à notre établissement de profiter des opportunités de financement éventuelles en améliorant la rentabilité de notre intervention sans aggraver notre exposition.

De même le portefeuille engagements doit faire régulièrement l'objet de revue et de requalification en vue de structurer ce portefeuille en encours sain, en créances sous surveillance et en créances en souffrance avec une couverture appropriée en provisions.

L'efficacité de ces règles doit être assurée par la mise en place d'un dispositif de contrôle interne englobant :

- la mesure de l'exposition de la banque et des filiales au titre des engagements (mobilisés et confirmés non utilisés) et au titre du risque de contrepartie sur les opérations de marché ;
- la maîtrise et la surveillance des risques au niveau du groupe grâce à une identification précise des tiers porteurs de risque afin d'assurer la cohérence et l'exhaustivité du reporting de suivi de risque et l'affectation des encours aux portefeuilles bâlois ;
- ainsi que le stress test en tant qu'outil de simulation de la capacité de la banque à résister à la détérioration du portefeuille engagements du fait de retournements défavorables de la conjoncture.

III.2 Risque de concentration :

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles. Le risque de concentration du crédit peut découler de l'exposition envers :

- des contreparties individuelles ;
- des groupes d'intérêt ;
- des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique
- des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base.

La politique d'expansion internationale de notre Groupe induit des risques dus à une concentration des contreparties appartenant à une même région géographique. Cette concentration est assortie d'une gestion des limites (en matière à la fois d'exposition et de délégations de pouvoirs) et des seuils d'alertes.

Le risque de concentration individuelle et sur des groupes d'intérêt est régi par les dispositions de la banque centrale en matière de division des risques. Cela suppose une gestion des groupes selon un processus normalisé s'appuyant sur une définition très large de la notion du groupe d'affaires et une

approche concertée avec les lignes de métiers en vue de :

- définir les limites d'exposition globale et les choix d'accompagnement ;
- consolider dans une seule base de données les informations sur les groupes de contreparties.

De même, la déclinaison d'une politique sectorielle en matière de distribution de crédits tient compte :

1. du taux de pénétration de la banque dans chaque secteur d'activité ;
2. de la qualité de ses actifs (sinistralité et rating) ;
3. et des marges de progression que laisse envisager la conjoncture (intelligence économique, comités consultatifs avec les professionnels, fédérations, dispositions de la loi des finances etc...) afin de baliser l'action commerciale et de préserver au niveau du portefeuille engagements de la banque, un profil de risque optimal en termes de concentration sectorielle.

La revue périodique de l'exposition de la banque à la lumière des évolutions conjoncturelles permet un pilotage décisionnel et un ajustement dynamique des limites quantitatives, voire qualitatives, dans le sens :

- de l'accroissement des secteurs à fort potentiel de développement ;
- de la consolidation sur les activités où le taux de pénétration est assez élevé ou bien pour lesquelles nous n'avons pas une grande visibilité ;
- ou du repli à l'égard des secteurs en déperdition (perspectives défavorables, grande sinistralité ...).

Ces limites sectorielles quantitatives sont challengées de manière concertée entre les unités commerciales (cf. business plan) et la GGR, avant leur approbation par les organes habilités. Elles doivent régir aussi bien les demandes de réévaluations que les entrées en relation. Les dépassements de ces limites doivent être soumis à cette même instance pour autorisation et mise à jour de nouveaux seuils.

III.2.1 - Diversification par contrepartie :

Evaluée en tenant compte de l'ensemble des engagements portés sur un même bénéficiaire, la diversification est une constante de la politique de risque de la banque. L'étendue et la variété des activités du Groupe pourraient y participer. Les éventuelles concentrations font l'objet d'un examen régulier donnant lieu le cas échéant à des actions correctives.

Répartition des engagements par contrepartie à fin décembre 2022

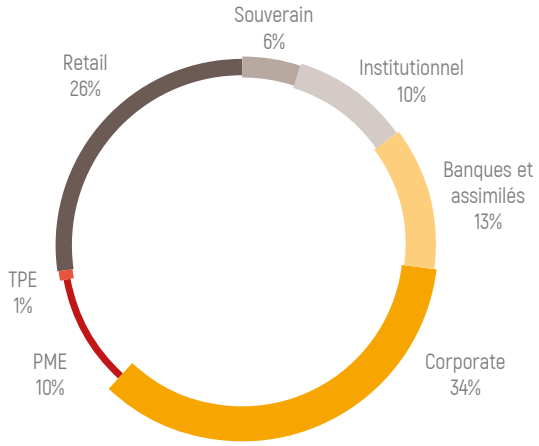

III.2.2 - Diversification sectorielle :

La répartition des risques selon les secteurs de l'économie fait l'objet d'une même attention et se double d'une analyse prospective permettant une gestion dynamique de l'exposition de la Banque. Elle s'appuie sur des études exprimant une opinion sur l'évolution des secteurs et identifiant les facteurs qui expliquent les risques encourus par leurs principaux acteurs.

La répartition des engagements donnés par secteurs, rapportés au total des engagements de la Banque à fin décembre 2020, se décline comme suit :

- Les établissements financiers –holding et assurances représentant 11%, en hausse par rapport à 2021. Les engagements sur ce secteur sont de très bons risques.
- Le BTP & matériaux de construction représente 11% en baisse par rapport à 2021.
- La promotion immobilière représente 6% en stagnation par rapport à 2021.
- La rubrique « autres sections » regroupes les crédits accordés aux particuliers (immobilier et consommation).

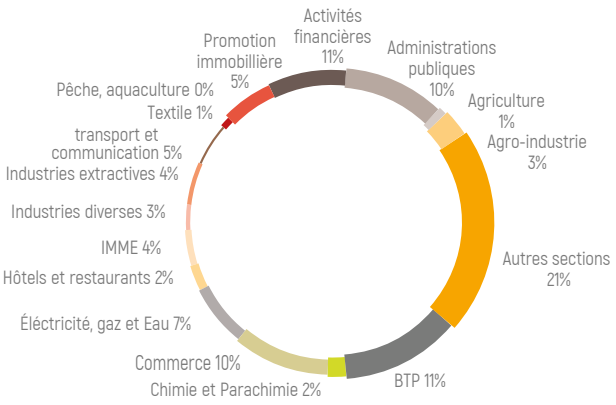

III.2.3 - Diversification géographique :

La répartition des engagements par zone géographique montre que l'exposition du groupe est concentrée au Maroc avec environ 74.8% suivi de la Tunisie. Le reste étant réparti entre les pays africains subsahariens.

Répartition des engagements par zone géographique à fin décembre 2022

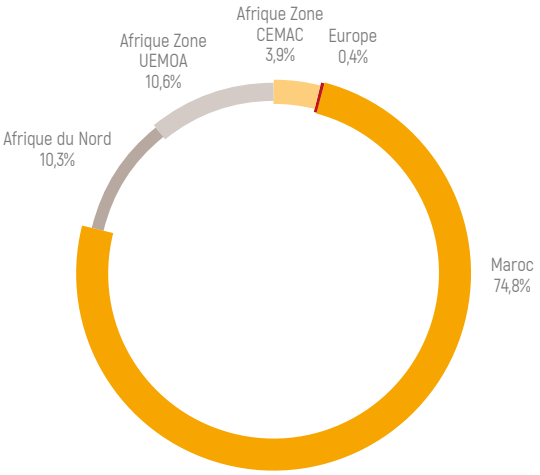

Au niveau Maroc, la région de Casablanca représente, à elle seule, 65% des engagements de la banque, suivie de la région de Rabat-Kénitra de 14%.

Cette concentration s'explique par :

- Le fait que les régions de Casablanca et de Rabat représentent le « cœur économique, financier et administratif » du Royaume
- La domiciliation des comptes à Casa et Rabat des principaux projets d'infrastructure lancés et réalisés en province.

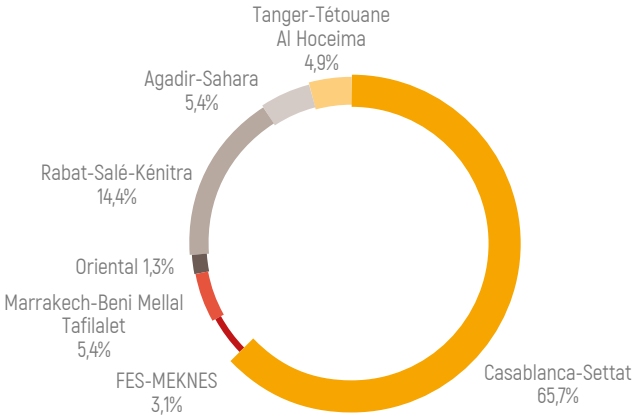

B- Procédures

1- Prise de décision :

a- Compétences :

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations qui implique de recueillir l'avis conforme d'un représentant de la fonction risque nommément désigné. L'accord est toujours donné par écrit que ce soit au moyen d'un processus de recueil de signatures ou par la tenue formelle d'un comité de crédit.

Les délégations de compétence se déclinent en montant de risques variant selon les catégories de notes internes et les spécificités de métiers.

Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la politique générale de crédit. Les exceptions impliquent le recours au niveau d'autorité supérieur.

S'agissant de la banque, les différents organes de prise de décision tels qu'ils ont été validés par le conseil d'administration sont : (classés par niveau de compétences croissant) :

- Comités GGR restreints (3 niveaux)
- Comité Crédit BE
- Comité de Crédit Groupe
- Comité des Grands Risques, présidé par le Président Directeur Général, est l'instance ultime de décision en matière de prise de risques de crédit et de contrepartie.

S'agissant des filiales du groupe, les compétences sont définies en montant de risques. En cas de dépassement de seuil, les décisions sont prises par les différents comités de la banque.

b- Processus :

Demande et proposition :

Après la prise de contact avec le client et une première évaluation de son activité et/ ou de ses revenus, le responsable commercial en agence procède au montage d'une proposition de crédit via une application informatique dédiée. Il constitue un dossier administratif de ladite proposition, recensant l'exhaustivité des documents exigés tant par la réglementation BAM que par le règlement interne de l'établissement en matière d'engagement de crédit.

Cette proposition doit comporter toutes les informations requises pour permettre la prise de décision au niveau du pôle «Gestion Globale des Risques».

Etude et décision :

Les analystes du Pôle «Gestion Globale des Risques» reçoivent la proposition de crédit et procèdent à un premier diagnostic complet de la relation à travers les éléments suivants :

- L'activité et la rentabilité de la relation ;

- La capacité de remboursement de la contrepartie ;
- La structure financière de l'affaire ;
- L'historique des relations ;
- la qualité des garanties bordant le crédit ;
- la rentabilité de l'opération ;
- Le rating déterminé par le système de notation interne de la banque ;

En plus de ces éléments, et afin d'améliorer la maîtrise des risques encourus par la banque, l'analyse des dossiers de crédit est complétée par les études sectorielles réalisées par l'entité « Etudes économiques et sectorielles ».

Ces études ont pour principal objectif d'analyser l'évolution de l'environnement macro-économique en réalisant des études ciblées sur l'ensemble des secteurs d'activité de manière à contribuer à la fixation des grandes orientations de la politique de crédit de la Banque.

Ce diagnostic est ensuite approuvé par un œil d'expert en matière de gestion des risques (divisionnaire GGR). Ce dernier prend la décision approprié dans le cadre des compétences qui lui sont déléguées intuitu personae sine qua non, il présente la proposition à l'instance habilitée pour prise décision.

Notification de la décision :

Entrant dans le cadre du projet de certification du process crédit, cette nouvelle procédure a permis d'officialiser l'ensemble des termes de nos décisions de crédits clarifiant ainsi les relations avec notre clientèle dans un souci de transparence et de préservation des intérêts mutuels des parties .

Des améliorations sont en cours à ce niveau prévoyant la mise en place de contrat d'ouverture de crédit et/ou de lettre de notification spécifique pour certains types de financements notamment de l'immobilier.

Révision :

A l'instar de la proposition de mise en place, la proposition de révision des lignes de crédits émane des unités commerciales. Toutefois, elle peut être provoquée sur demande des entités GGR notamment lorsque les outils de suivi font apparaître des anomalies justifiant une révision à la hausse comme à la baisse des enveloppes autorisées.

Le circuit d'étude et de décision obéit au même schéma que pour la phase d'octroi.

Personnes morales apparentées :

L'octroi de crédits aux personnes morales apparentées obéit aux mêmes règles et procédures appliquées pour les clients normaux.

c- Gestion des dossiers de crédit :

Contenu et gestion des dossiers de crédit

Les dossiers physiques de la clientèle comprennent :

- Le dossier de la Relation ;
- Le dossier des garanties ;
- Le dossier administratif ;
- Le dossier des services opérationnels.

En plus, et conformément aux termes de la Directive de Bank Al-Maghrib datée du 1/04/2005, les dossiers de crédits sont complétés par les éléments suivants :

- PV d'assemblée ayant statué sur les comptes de l'exercice ;
- Etats de synthèse annuels ;
- Rapport du Commissaires aux comptes ou attestation de régularité et de sincérité des comptes ;
- Récépissé de dépôt des états de synthèse et du rapport du commissaire aux comptes au greffe du tribunal de commerce.

Les dossiers de crédit sont tenus au niveau de l'agence. Pour les besoins d'étude, les copies des documents originaux sont envoyées pour consultation aux différents services centraux concernés, pour permettre de formuler la décision de crédit.

A noter que les propositions de crédits ainsi que les décisions et documents y afférents sont archivés au niveau de la Gestion Globale des Risques.

Parallèlement à la gestion des dossiers physiques, le système d'archivage électronique mis en place à Attijariwafa bank offre une historisation, sur une profondeur de plusieurs années, d'un ensemble d'états et de situations permettant ainsi des recherches approfondies à partir de critères préalablement définis.

d- Gestion des garanties

Les garanties sont proposées par l'unité commerciale dans le cadre de la proposition de crédit, elles sont donc préalablement négociées avec le client dans l'objectif de couvrir un risque de crédit.

Ces garanties sont évaluées simultanément à l'évaluation de la proposition de crédit. Cette évaluation s'effectue via un certain nombre d'informations et documents requis dans le cadre du processus d'instruction de toute proposition de

crédit. Les principales garanties retenues par la banque et leur mode d'appréciation sont :

- La caution personnelle est appréciée sur la base d'une surface patrimoniale détaillée récente et conforme au modèle pré-établi ;
  - Le gage hypothécaire est apprécié sur la base du :
  - Rapport d'expertise établi par un expert agréé par Attijariwafa bank pour les garanties supérieures ou égales à un million de dirhams ;
- Rapport d'un responsable de l'établissement étayé d'un compte rendu de visite pour les garanties inférieures à un million de dirhams ;

A l'occasion du renouvellement annuel du dossier de crédit, l'analyste veille à actualiser, si besoin, est l'expertise des biens affectés en hypothèques.

- La valeur du nantissement sur fonds de commerce pourra également être étayée d'un rapport d'expert ;
- Les marchandises nanties sont régulièrement assorties de déclaration de stock voire éventuellement contrôlées par les organismes habilités ;
- Les matériels financés et nantis sont corroborés par les factures et preuves de paiements correspondantes.

Gestion des dossiers de garanties :

Les actes originaux des garanties sont conservés sous la responsabilité de l'Administration des garanties au Siège.

Les demandes de libération de garanties obéissent au même circuit de traitement que les propositions de crédits après toutefois avoir été visées par l'Entité de Contrôle des Engagements. Toute modification autorisée des garanties est donc répercutée au niveau de la décision de crédit.

Pour une parfaite maîtrise des opérations, le traitement des mainlevées est centralisé au niveau de l'Administration des Garanties, les signatures habilitées en la matière ayant été strictement fixées.

Le projet AGMA initié par la banque en 2007 vise la refonte du système de gestion des garanties par une centralisation de la gestion des dossiers de garanties et la mise en place d'un système informatisé de gestion des garanties et des mainlevées.

2- Surveillance :

Dans la nouvelle organisation du groupe Attijariwafa bank, le rôle de surveillance et de détection des créances en difficulté incombe essentiellement à l'entité « Audit des Engagements».

L'entité « Surveillance et Contrôle des Risques de Crédit » veille en permanence, dans une optique préventive, à la santé et à la qualité des engagements de la banque.

Fonction clé dans le processus de maîtrise des risques, cette gestion préventive consiste à anticiper les situations de dégradation des risques et à y apporter les ajustements appropriés.

Dans le cadre de l'exercice de cette fonction, cette entité est amenée à :

- Surveiller la régularité des engagements : conformité à l'objet du crédit et respect des côtes autorisés ; examen des incidents de paiement ; revue des dossiers échus…
- Détecter les créances présentant des signes de faiblesse persistants (créances dites difficiles) à partir d'un certain nombre de clignotants d'alerte ;
- Suivre avec le réseau l'évolution des principaux risques (créances difficiles, engagements les plus importants et/ou les plus sensibles);
- Déterminer les dossiers éligibles au déclassement au regard de la réglementation en vigueur régissant les créances en souffrance ;
- Suivre avec le réseau le dénouement de certains risques spécifiques notamment, les admissions temporaires, les avances sur marchés publics et les avances sur marchandises.

L'objectif escompté de ces diverses formes de contrôle est de prévenir les risques pouvant résulter de dépassements ou d'incidents de paiements, ainsi que d'une baisse importante des opérations domiciliées par le client à travers des réactions rapides permettant d'appréhender à temps, les problèmes rencontrés par le client concerné et lui trouver les solutions appropriées.

3- Provisionnement :

En vue d'identifier les créances sensibles et celles éligibles au provisionnement au regard de la réglementation en vigueur, une revue exhaustive du portefeuille de la Banque est effectuée trimestriellement à l'aide d'un état des clignotants conçu par référence aux critères de classifications des créances en souffrance institués par la circulaire n°19 de BAM, ainsi qu'à d'autres critères de sécurité complémentaires retenus par la Banque.

Ces clignotants d'alerte, dont les règles de détection sont conformes à la réglementation en vigueur, relèvent essentiellement des quatre familles ci-après :

- Clignotants relatifs aux dépassements ;

- Clignotants relatifs aux impayés (escompte commercial ou crédits amortissables) ;
- Clignotants relatifs au gel de compte ;
- Clignotants relatifs aux critères financiers.

A ces critères usuels de détection, il convient d'ajouter un ensemble de ratios proactifs récemment introduits dans l'état des clignotants et déterminés par rapport à certains postes du bas de bilan. Ces ratios confèrent la possibilité de repérer de façon précoce, les signes précurseurs de dégradation du risque.

Les créances, ainsi détectées et pré-classées, sont examinées, dans un second temps, dans le cadre des comités de suivi des créances difficiles de concert avec les autres instances de la Banque (Réseau, Crédits, Recouvrement).

Ces comités suivent de manière périodique l'évolution des créances en souffrance qui peut déboucher sur l'une des actions suivantes :

- La régularisation, et donc le reclassement desdites créances dans la catégorie normale ;
- Le rééchelonnement ou la restructuration pour les affaires économiquement et financièrement viables ;
- Le déclassement définitif de la créance dans l'une des catégories des créances en souffrance après la mise en demeure préalable du client concerné ;
- Le maintien de la créance en suivi pour les cas qui bien qu'ils ne soient pas encore formellement éligibles au déclassement au regard des critères réglementaires, nécessitent, de par leur sensibilité, un certain accompagnement de la part des entités concernées et qui peuvent être couvertes le cas échéant par des provisions pour risques généraux.

Les créances en souffrance sont évaluées et comptabilisées conformément à la réglementation bancaire en vigueur. Elles sont réparties en trois catégories différentes :

- Les créances pré douteuses ;
- Les créances douteuses ;
- Les créances compromises.

Par ailleurs, les dossiers éligibles au provisionnement sont préalablement mis en demeure par les entités concernées de la Banque.

Enfin, les garanties hypothécaires dont le montant est égal ou supérieur à un million de dirhams font l'objet d'une évaluation systématique avant leur prise en compte dans le calcul des provisions.

Il faut noter par ailleurs que dans un souci de prudence, la politique du groupe prévoit que les créances en souffrance sont, pour l'essentiel, classées directement dans la catégorie « Compromises » et provisionnées en conséquence.

Il y a lieu de noter que le Comité des Risques et des Comptes examine régulièrement, lors de ses réunions périodiques, la situation des engagements classés en souffrance et ceux faisant l'objet d'un suivi particulier, suite à l'apparition d'indicateurs pouvant être défavorables.

4- Gestion Corrective du Portefeuille :

Pour améliorer l'efficacité de recouvrement des créances difficiles et en souffrance, des dispositifs de recouvrement à l'amiable et judiciaire ont été mis en place au sein de la Banque.

Recouvrement à l'amiable consiste à veiller en permanence à la régularité et à la qualité de l'ensemble des engagements de la Banque et de suivre, principalement via le réseau, ou directement avec les clients concernés, la régularisation de toute insuffisance ;

Le Recouvrement judiciaire consiste à mettre en œuvre l'ensemble des actions judiciaires aux fins de récupération des créances en souffrance.

Le Recouvrement Groupe a pour mission la mise en œuvre de l'ensemble des actions à l'amiable ou judiciaires aux fins de récupération des créances en souffrance.

Les activités principales de l'entité se résument comme suit :

- Elaborer et proposer une politique de recouvrement à l'échelle du groupe
- Négocier des sorties à l'amiable avec les clients avant toute action judiciaire.
- Préparer et transmettre les dossiers contentieux aux avocats pour assignation en justice
- Suivre les actions de recouvrement judiciaire avec les avocats désignés
- Minimiser les coûts du recouvrement et les risques liés à l'activité.

Un recouvrement efficace nécessite une politique clairement définie à savoir :

- Respect des instructions relatives aux provisions et des principes comptables (LC. 8 G, 19 G& Instructions BAM et DGI: Constitutions et reprises, Pondération des garanties, Mise à niveau des hypothèques
- Processus de décision fluide Collégialité dans la prise des décisions. ; Plusieurs comités aux compétences différentes

statuent sur les propositions de règlement des créances avec un comité Recouvrement Groupe hebdomadaire se penche sur les autres propositions

- Distinction de la clientèle entre celle de masse, super créances, Créances en redressement et liquidation judiciaire
- Analyse préliminaire des dossiers hors masse : Etude des garanties, Collecte de l'information utile et pertinente
- Choix de la stratégie à adopter : Amiable de préférence, Judiciaire
- Partenariat efficient avec Mise en place et refonte des conventions de collaboration, renouvellement du collège des avocats en fonction des performances et de la qualité des prestations fournies et définition d'une politique d'attribution des dossiers à confier Institution de quotas
- Amélioration de la productivité des ressources en place : Formation continue spécifique, Recrutement et adéquation des effectifs avec le métier, préparation de la relève
- Instauration de 5 comités de recouvrement à compétences différentes : Respect du principe de collégialité, Matérialisation des décisions par PV de comité
- Refonte du système d'information
- Adoption du plan d'action annuel : Objectifs quantitatifs et qualitatifs
- Elaboration des tableaux de bord et reportings : Réalisations et suivi de l'activité,
- Analyse des performances des prestataires : Suivi et analyse des coûts, Suivi des frais généraux, Suivi des honoraires et commissions des prestataires.

II - RISQUE MARCHE

Les activités de marché constituent un domaine où la gestion des risques est considérée comme une préoccupation majeure et un levier important de pilotage de la rentabilité et de la performance.

Un ensemble de dispositions et de mesures sont établies par la banque pour prévenir, réduire les risques et améliorer leur maîtrise.

A – Gestion des risques de marché

1- Catégories de risques de marché

Les principaux risques de marchés sont :

- Le risque de taux
- Le risque de change
- Le risque des actions
- Le risque sur les produits de base

- Le risque de taux :

Ce risque correspond au risque de variation de la valeur des positions ou au risque de variation des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts sur le marché. Les limites d'encadrement du risque de taux sont :

- Limites en nominal
- Limites en duration
- Limites en Stop-loss

- Le risque de change :

Ce risque correspond au risque de variation d'une position ou d'un instrument financier du fait de l'évolution des cours de change sur le marché.

Techniquement, le risque de change est mesuré par la position de change qui inclut :

- le change au comptant
- le change à terme
- les swaps de change
- les options de change

Les limites d'encadrement du risque de change sont :

- Limite de position par devise en fin de journée ;
- Limite de position globale en fin de journée ;
- Limite de position courte ;
- Limites de greeks ;
- Limite de stop loss ;
- Limites de contreparties.

A fin décembre 2022, la position change à terme s'élève à 33,610 milliards de dirhams ventilée comme suit :

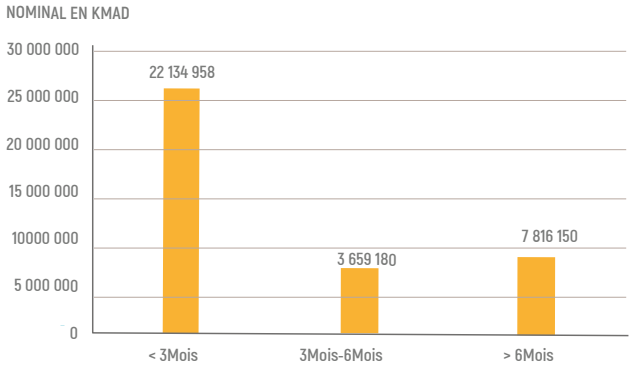

A fin décembre 2022, la position options de change s'élève à 8.2 milliards de dirhams.

- Le risque sur les actions :

Ce risque résulte de la variation de la valeur d'un portefeuille actions suite à une évolution défavorable des cours de la bourse. Les limites d'encadrement du risque actions sont :

- Limites en nominal
- Limites en Stop-loss

- Le risque sur les produits de base :

Ce risque découle de la variation de positions suite à une évolution défavorable des prix des matières premières sur les différents marchés sur lesquels la banque intervient. Les limites sur les produits de base sont :

- Limites en nominal
- Limites en Stop-loss

2- Dispositif de suivi et de contrôle

Le contrôle du respect des limites est assuré au premier niveau par l'entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés et au deuxième niveau par l'entité Risque de marché de la GGR Groupe. Le contrôle interne de la SDM s'assure aussi du respect des limites et reporte à l'entité Conformité Groupe.

L'entité Middle Office & Risk Management est rattachée à la Banque des Marchés et des Capitaux, mais elle reste indépendante du Front Office et des équipes commerciales.

Le Contrôle Interne est rattaché hiérarchiquement à la Banque des Marchés et des Capitaux et fonctionnellement à la Conformité Groupe.

Rôles des différents intervenants

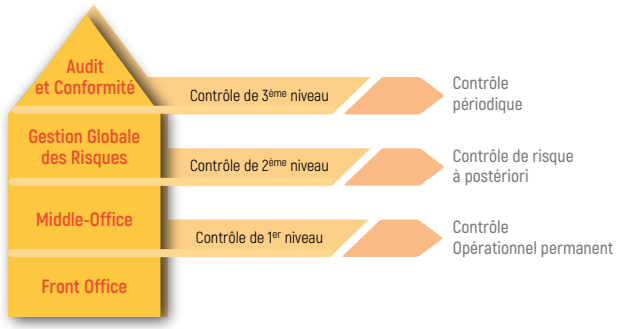

Le Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés et des capitaux

L'entité Opérations et Risk Management de la Banque des Marchés et des capitaux est responsable du contrôle de niveau 1.

Elle a pour principal rôle de :

- produire et analyser quotidiennement les résultats et les risques ;
- s'assurer de la fiabilité des paramètres de marché servant à l'élaboration des résultats et des risques (taux, cours de change, cours de bourse, prix matières premières, cotation swap, ...) ;
- proposer les méthodes de calcul des risques et des résultats en s'assurant de leur exhaustivité et de leur adéquation avec la nature des risques encourus ;
- concevoir en liaison avec la GGR Risques Marchés le dispositif des limites ainsi que les méthodes de calcul de risque ;
- suivre et notifier tout dépassement des limites de marché ;
- s'assurer de la conformité des opérations initiées par le Front Office par rapport aux pratiques de marché et par rapport aux règles fixées par la banque ;
- valider les pricers utilisés par le Front ;

La Gestion Globale des Risques (Risques de marché)

L'entité « Risques marché » de la GGRG assure la composante financière du contrôle de niveau 2 avec en particulier un rôle de supervision des méthodologies et des risques de marché. Elle a pour principal rôle de :

- valider les principes du dispositif et les méthodes proposés par l'entité Middle Office & Risk Management, en s'assurant en particulier de l'homogénéité des méthodes au sein du Groupe et émettre des recommandations le cas échéant ;
- assurer un suivi quotidien et mensuel de l'ensemble des instruments de marché par le calcul des indicateurs de risque ;
- assurer les reporting interne et externe sur les risques de marché ;
- valider les méthodes développées en interne et les modèles des logiciels utilisés pour valoriser les produits en portefeuille ;
- valider les diverses autorisations et limites demandées relatives aux différents produits.

3- Gouvernance de la Gestion des risques

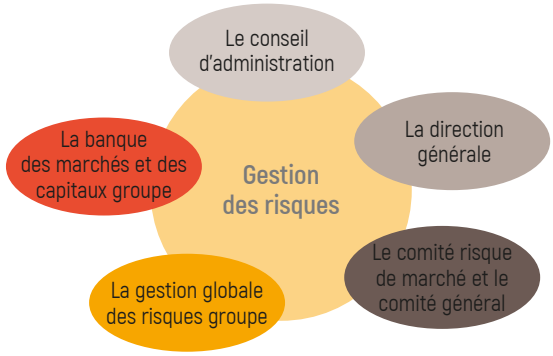

Comité Risques de Marché

Ce comité réunit trimestriellement les responsables des différents niveaux de contrôle ainsi que les responsables du Front Office afin de :

- Valider les nouvelles limites proposées par la salle des marchés ou proposer d'autres limites le cas échéant.
- Passer en revue les différents dépassements des limites de marché constatés.
- S'assurer de l'efficience du dispositif du pilotage des risques de marché et de son adéquation avec la politique de gestion des risques définie.
- Présenter le risque de chacune des activités de la salle des marchés (indicateurs de risque de marché, stress tests réglementaires ...).

4- Gestion des limites

Limites de marché

Les limites sont fixées par le Comité Risques de Marché qui se tient trimestriellement pour chaque type d'exposition. Elles peuvent être révisées en fonction des besoins des limites de produits et de l'évolution des marchés.

Les demandes de limites sont exprimées pour les différents produits de la Salle des Marchés et doivent être adressées à l'entité Middle Office & Risk Management, accompagnées d'une note expliquant :

- les limites demandées et la nature des risques correspondants ;
- les motivations pour leur mise en place.

A noter que le comité des risques de marché a instauré un système de stop loss par produit (change, taux, actions ...). Ce système repose sur la clôture immédiate de la position au cas où le trader atteint les niveaux de pertes maximales fixées par le Comité.

Limites de contreparties

Les limites de contrepartie sont revues sur la base des demandes de révision des limites émanant de la Salle des Marchés. La révision concerne principalement :

- **Le renouvellement :** l'entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés et des Capitaux examine les limites définies et les compare aux réalisations de l'année écoulée. Elle propose, en concertation avec la banque des Marchés et des Capitaux et les autres entités commerciales, les ajustements nécessaires pour l'année suivante. La révision peut porter sur l'augmentation d'une limite, sa réduction, son maintien ou sa suppression.
- **La révision ponctuelle :** les acteurs intervenant dans la mise en place des limites peuvent demander la révision des limites octroyées à une contrepartie pour faire face à de nouvelles circonstances.

Toutes les demandes de révision sont centralisées par l'entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés qui examine leur impact sur les opérations de la Salle des Marchés avant de les adresser à la GGR.

Suivi des limites et des dépassements

Le contrôle du respect des limites est assuré au premier niveau par l'entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés et au deuxième niveau par l'entité Risque de marché de la GGR Groupe. Le contrôle interne de la SDM s'assure aussi du respect des limites et reporte à l'entité Conformité Groupe.

L'entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés et des Capitaux surveille en permanence les expositions et effectue les mesures de risque et les compare aux limites. Elle produit quotidiennement des reportings appropriés qu'elle adresse à :

- la Direction Générale
- la Gestion Globale des Risques
- le contrôle interne

Le système d'information MLC (module de gestion des limites annexé à Murex) mis en place par le risque de marché permet le suivi du risque de contrepartie (nominal et équivalent risque de crédit) et les expositions par activité.

Les limites d'encadrement du risque de contrepartie sont fixées en Nominal, en Equivalent risque de crédit et en Maturité.

5- Système d'informations mis en place pour gérer le risque de marché et de contrepartie

La banque a mis en place le logiciel Murex intégré Front to Back Office y compris Risque et Comptabilité destiné à mesurer et quantifier les risques de marché ainsi que le risque de contrepartie via le module MLC et ce sur les différents produits de la salle des marchés.

B- Politique de gestion des risques de marché et sa mise en œuvre

Identification des risques	Toute opération de marché peut engendrer un risque de contrepartie et/ou un risque de marché. Les principaux risques liés aux activités de marché sont : le risque de taux, de change, de panier, de modèle, sur les produits de base et sur les titres de propriété.
Quantification des risques	Les risques sont mesurés et quantifiés par les indicateurs et les facteurs suivants : -Indicateur de risque de contrepartie : Equivalent risque de crédit -Indicateurs de risque de marché : Sensibilité, VaR, Capital économique, Backtesting et Stress-testing -Facteurs de risque : Exposition en nominal et en mark to market, maturité, duration, historique taux/cours...
Maîtrise des risques	La maîtrise du risque se fait par un processus de gestion des limites de contrepartie et de marché (du front office au Back office), un canevas de traitement des demandes ainsi que le système d'information qui permet le suivi en temps réel de l'activité de marché sous ses volets risque de marché et de contrepartie.
Gestion opérationnelle des risques	Suivi journalier et mensuel de l'activité de marché avec déclaration des dépassements et/ou des reportings non reçus en risque opérationnel. Suivi semestriel de l'impact des stress-tests réglementaires.
Surveillance des risques	Le comité risques de marché passe en revue l'ensemble des expositions de la salle des marchés ainsi que le risque potentiel induit par les limites octroyées. Le comité s'assure également de l'efficience du dispositif de pilotage des risques de marché et de son adéquation avec la politique de gestion des risques définie.
Reporting des risques	Les rapports de risque marché font ressortir : les indicateurs des risques de marché et de contrepartie, les expositions sur l'ensemble des activités de marché, les dépassements, les résultats des stress-tests...Il s'agit du reporting hebdomadaire, mensuel et trimestriel sur les activités de marché, du reporting sur les dépassements des limites de contrepartie ainsi que le reporting sur les stress-tests réglementaires.

C – Méthodologie de mesure des risques liés à l'activité de marché

La maîtrise des risques relatifs aux activités de marché se base sur la mesure de plusieurs indicateurs, à savoir :

- La Valeur en Risque
- Le backtesting
- Les indicateurs de sensibilité
- Le capital économique
- Le stress-testing
- l'Equivalent risque de crédit

1- Valeur en Risque

La valeur en risque (VaR) est une mesure de la variation maximale de la valeur d'un portefeuille d'instruments financiers, avec une probabilité fixée sur une période donnée sous des conditions normales de marché. Le modèle VaR a été développé par les soins de la Gestion Globale des Risques Groupe d'Attijariwafa bank, il couvre le risque de taux, le risque sur les instruments de change ainsi que le risque sur les titres de propriété. Le modèle de VaR historique est également implémenté dans Murex.

Ventilation de la VAR par activité

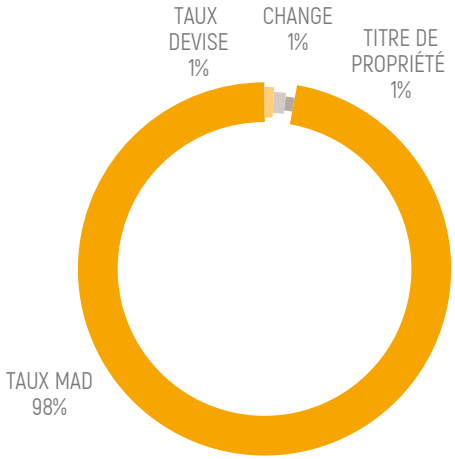

Activité (en KMAD)	Position MAD	VaR (1 jour)	VaR réglementaire 10 jours
Change	-226 663	1 001	3 166
Titres de propriété	16 156	716	2 263
Taux MAD	58 833 038	91 370	288 936
Taux Devise	3 994 097	476	1 504

2- Back-testing

Le Backtesting est une technique pour tester la validité du modèle de calcul de la VaR. Il consiste à se baser sur des opérations historiques de calcul de la VaR et de voir par la suite si cette VaR encadre réellement la perte potentielle réalisée en la comparant au P&L théorique.

3- Indicateurs de sensibilité

Les indicateurs de sensibilité mesurent l'impact d'un mouvement du marché sur le prix d'un actif.

Le Delta d'un portefeuille mesure la sensibilité de la valeur du portefeuille à l'augmentation de la valeur du sous-jacent de 1 point de base.

Le Vega mesure la sensibilité de la valeur du portefeuille à la volatilité de l'actif sous-jacent.

4- Capital Economique

Le capital économique est un indicateur de risque de marché destiné au calcul de la perte potentielle maximale due à la détention sur une période d'un an, sans qu'il y ait de modification dans la composition du portefeuille de négociation de la banque, pour faire face à des worst case scénarios.

Il représente le risque de perte maximale sur toute l'activité de marché avec une probabilité fixée sur une période d'un an dans des conditions normales de marché. Il est notamment utilisé en Comité Risque de Marché pour l'aide au calibrage les limites.

5- Stress-tests

Le stress test, également appelé analyse de scénario, mesure par des simulations l'impact d'un ou plusieurs scénarios sur le portefeuille de la banque.

Contrairement à la VaR qui mesure la perte maximale dans des conditions normales de marché, les stress tests mesurent la perte maximale dans des conditions extrêmes de marché.

Stress-tests règlementaires :

Les programmes de stress-test sont réalisés semestriellement tels qu'ils sont définis par Bank Al Maghrib. Les stress-tests réglementaires sont spécifiés par un régulateur. La fréquence de communication de ces reportings est semestrielle.

Stress-test Forward Looking :

Le Stress-Test Forward Looking est une approche macroéconomique basée sur la modélisation des phénomènes de transmission économique, et dont l'objectif est de calculer un choc à partir d'hypothèses sur les variations futures de différents agrégats macroéconomiques (ex : croissance, inflation, dette…).

Ces scénarios sont définis en collaboration avec l'entité Politique et Stratégie des Risques de la GGRG.

6- Equivalent risque de crédit

Il s'agit d'un indicateur de mesure du risque de défaillance éventuelle d'une contrepartie sur un instrument hors bilan (change à terme, options de change, matières premières…).

Ventilation de l'équivalent risque de crédit par activité

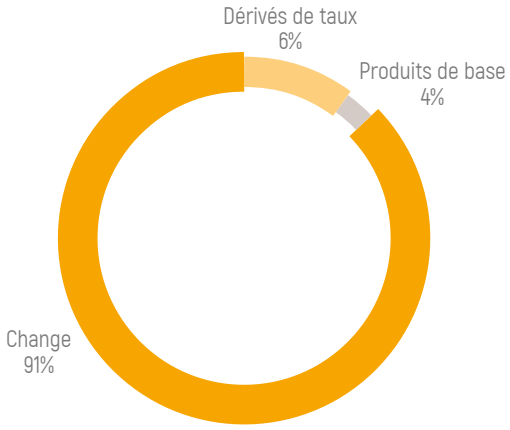

RISQUE MARCHE FILIALES

L'entité « Risques marché » a créé en Septembre 2013 une sous entité « Risques marché filiales » qui a pour fonction de suivre et d'analyser les différentes positions de la Banque sur les activités de marché (principalement activité change) et interbancaires pour les filiales bancaires du Groupe.

A – Suivi des risques de marché

1- Activité de Change

Les opérations de marché relatives au marché des changes sont aujourd'hui constituées essentiellement de spots de change et de change à terme :

- Les filiales disposent de limites de position de change, validées par la GGRG.
- Les limites de position de change sont calibrées pour les filiales des zones UEMOA, CEMAC et MENA afin de limiter le risque potentiel de dévaluation.
- Des stress-test de dévaluation sont également effectués chaque semestre par les filiales.

2- Activité de Taux

Le risque souverain est du ressort de l'entité risque pays.

3- Activité Money Market

Les activités Money Market se limitent à des prêts/emprunts, des pensions ainsi que des swaps de change :

- Des analyses sur les contreparties bancaires en zones UEMOA, CEMAC et MENA sont menés pour la fixation de limites annuelles.

B – Gestion des risques de marché au sein des filiales

1- Système d'information

Le module de trésorerie d'Amplitude est mis en place pour les filiales SIB et UGB et est en phase de déploiement pour le reste des filiales.

La filiale Egyptienne quant à elle, acquise en Mai 2017, dispose d'une entité risque marché qui lui est propre. Le logiciel Murex y est mis en place et est opérationnel.

La remontée d'information s'effectue par le biais de reportings quotidiens, obligatoires, diffusés par les filiales à l'ensemble des parties prenantes.

2- Politique des risques

Une Charte de Gestion des Risques Marchés filiales a été élaborée, traitant notamment des sujets de gouvernance et de contrôle.

Cette charte a été déclinée pour les zones UEMOA, CEMAC et MENA de manière à correspondre aux spécificités réglementaires de chaque zone.

Au niveau de l'Egypte et de la Tunisie, la charte a déjà été mise en place avec ses composantes organisationnelles, opérationnelles et de gouvernance.

3- Comités de trading et trésorerie

En référence à la gouvernance, des comités mixtes se déroulent au sein des filiales, et sont tenus, depuis 2018, à fréquence trimestrielle. Ces comités permettent de suivre la stratégie de la filiale et de formuler leurs besoins en termes de limites à soumettre à la GGRG.

III – GESTION DU RISQUE PAYS

Pilotage des risques

La consolidation du dispositif de gestion des risques pays a été soutenue afin de maintenir un encadrement rigoureux des risques et surtout en vue d'accompagner l'approfondissement régulier du cadre macro prudentiel. A ce titre, la fonction Risque a vu se renforcer la démarche du Risk Appetit Framework (RAF) afin d'assoir un développement éclairé qui concilie de manière optimale les ambitions commerciales et les impératifs de risque et de rentabilité.

L'approfondissement du cadre de régulation des risques transfrontaliers

Au regard de l'importance grandissante des encours transfrontaliers dans le bilan de la banque, le régulateur a renforcé de manière significative le cadre de régulation de cette typologie de risque. Face à cette nouvelle dynamique, la GGR Groupe a répondu aux nouvelles exigences prudentielles notamment :

- En participant à la neuvième revue des risques organisée par le collège des superviseurs des différents pays d'implantation sous les auspices de Bank Al Maghrib, adepte d'une supervision consolidée et concertée avec les régulateurs des pays de présence ;
- En communiquant un Reporting réglementaire dédié aux risques pays de plus en plus granulaire.

Le renforcement du dispositif de gestion du risque pays

Le processus de renforcement du cadre de régulation et la mise en œuvre de la nouvelle organisation, ont eu pour effet conjugué de permettre un renforcement du suivi des risques BDI et une consolidation du dispositif d'encadrement des risques pays. De même, l'institution du comité Risques Pays, l'adoption du cadre d'appétence aux risques pays et le projet de mise en place d'une base de données Risque contribueront de manière décisive au couronnement de cette dynamique de consolidation.

Le suivi et surveillance du risque de contrepartie au niveau du Groupe

Activité exercée auparavant de manière éclatée, elle se déroule aujourd'hui an sein de l'entité Risques BDI avec un spectre plus large :

- D'abord un suivi permanent et un arrêté mensuel de la qualité des actifs de chacune des filiales BDI par le département Audit des engagements BDI qui intervient en tant que contrôle de 2° niveau et identifie de manière précoce et contradictoire toute dégradation de risque de contrepartie. L'efficacité opérationnelle de ce contrôle est en train de se renforcer avec la mise en œuvre de requêtes par clignotant en attendant l'accès direct aux sources d'informations ;
- Ensuite un suivi macro par filiale réalisé trimestriellement afin d'accompagner l'évolution des activités et de s'assurer que le développement commercial emprunte une trajectoire saine, rentable et sans risque de concentration au niveau du portefeuille engagements le tout en strict conformité réglementaire.

L'élaboration de ce Reporting en termes de revue trimestrielle des filiales bancaires permet l'élaboration d'une véritable radioscopie de ces entités dans la mesure où elle est fondamentalement orientée vers l'identification précoce des zones de risque et la formulation de préconisations d'atténuation.

La consolidation du dispositif de gestion du risque pays

Le déploiement de la stratégie de croissance de la banque à l'international ainsi que les dispositions de la directive 1/G/2008 de Bank Al Maghreb ont motivé la mise en place d'un dispositif de gestion du risque pays au regard du poids sans cesse croissant de l'international dans l'exposition globale de notre groupe. Ce dispositif s'articule autour des axes suivants :

- la politique générale de Risque Pays (PGRP) :

Il s'agit d'une charte qui a pour finalité de définir le cadre de référence qui régit les activités génératrices de risques internationaux pour la banque en termes de structuration des risques, de gestion, de suivi et de pilotage de ces risques ainsi que leur encadrement.

Compte tenu de l'internationalisation des opérations bancaires elle-même consécutive à l'interconnexion des économies de plus en plus globalisées, le risque pays devient une composante majeure du risque de crédit. A ce titre, il est régi conjointement par la politique générale de risque crédit pour l'aspect risque de contrepartie et par la présente charte en ce qui concerne la composante risque pays.

Les dispositions de la PGRP s'appliquent de manière permanente aux risques internationaux aussi bien au niveau d'Attijariwafa Bank maison mère qu'au niveau de ses filiales. Elles sont susceptibles de mises à jour lorsque l'évolution de la situation économique et financière des marchés le justifie.

Ces dispositions peuvent être complétées par des politiques spécifiques relatives à certaines activités (dette souveraine) ou entités du groupe. De même qu'elles sont accompagnées par des orientations de crédit révisables périodiquement.

La politique générale du risque pays suit le processus d'approbation par les organes décisionnels de la banque.

- la méthodologie de recensement et d'évaluation des risques internationaux

Le Groupe Attijariwafa Bank déploie son activité bancaire et para bancaire aussi bien sur son marché domestique que dans les pays étrangers à travers des filiales voire des succursales. A ce titre, son exposition aux risques internationaux regroupe tous types d'engagements pris par la banque en tant qu'entité créditrice vis-à-vis de contre parties non-résidentes à la fois en dirhams et devises étrangères. Il s'agit en l'occurrence :

- Des crédits par caisse et des engagements par signature en faveur de non-résidents ;
- Des expositions dans le cadre de l'activité Trade Finance :

- Confirmation de LC export d'ordre banques étrangères
- Contre garanties reçues de banques étrangères ;
- Comptes nostrii créditeurs auprès de correspondants étrangers ainsi que les comptes Lori des correspondants étrangers débiteurs sur nos livres ;

- Des opérations sur actifs étrangers :

- Participations financières étrangères ;
- Contre garanties émises par AWB en faveur de ses filiales en soutien à leur développement commercial ;
- Dotations de succursales étrangères ;
- Portefeuille ALM.

- Opérations de marché induisant un risque de contrepartie : change spot et terme, swap de change, produits structurés, matières premières, dépôts en devises.

A fin décembre 2022, les risques transfrontaliers d'AWB se sont élevés à 34 541 millions de dirhams avec une part de 43% pour les opérations sur Actifs étrangers et de 39% pour les opérations de Trade Finance du total des risques transfrontaliers. Le poids des actifs étrangers traduit les ambitions de développement de la banque à l'international dans le sillage de l'ouverture de l'économie marocaine sur l'économie mondiale.

Distribution par activité

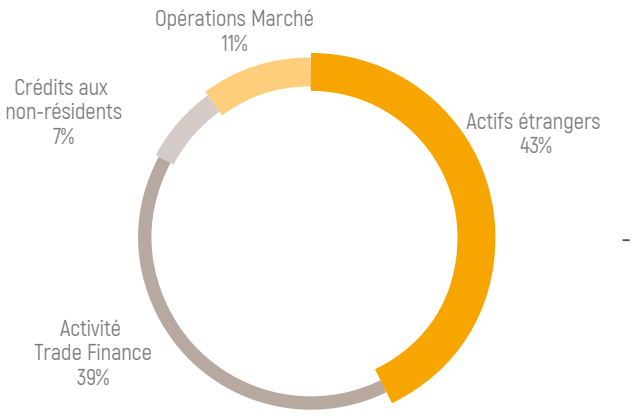

La méthodologie de retraitement et de calcul de l'exposition au risque pays selon le **principe de transfert de risque** ce qui permet de mettre en évidence les zones et les pays à forte exposition (en valeur et en pourcentage des fonds propres de la banque) ainsi que les typologies de risques correspondantes :

Distribution des risques transfrontaliers sociaux par pays à décembre-2022 :

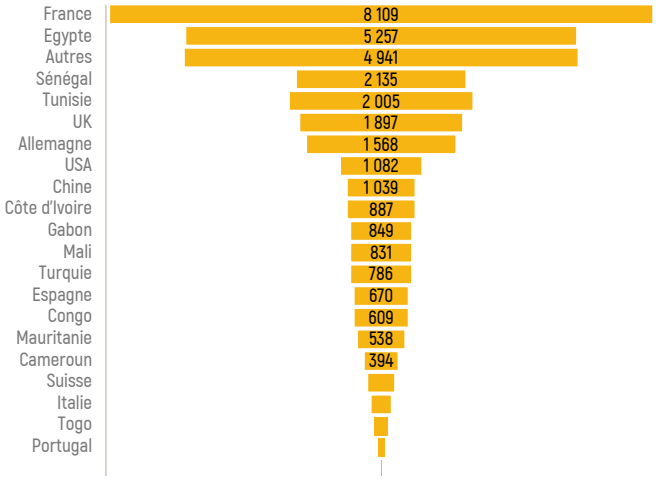

Sur les zones de présence, l'exposition de la banque est représentée par les participations financières à travers les filiales bancaires en tant que relais de croissance dans notre stratégie de développement continentale. Il convient de signaler la prédominance de la zone MENA avec un poids relatif de 23%.

Distribution des risques transfrontaliers par zone géographique

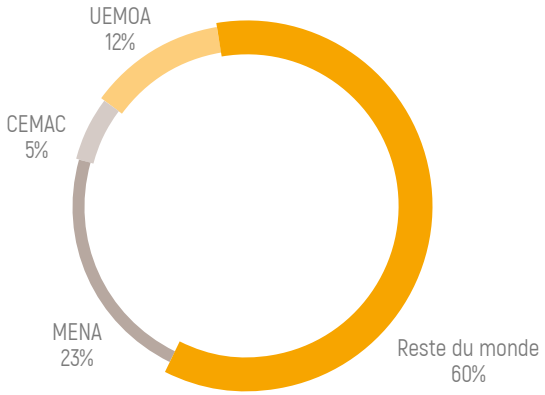

- **Des règles de consolidation** des expositions aux risques pays permettant, au-delà d'une analyse individuelle de l'engagement par pays de chaque filiale ainsi que du siège, une vue d'ensemble de l'engagement global du groupe.

Distribution des risques transfrontaliers groupe : 202 238 M.MAD

Distribution par zone géographique

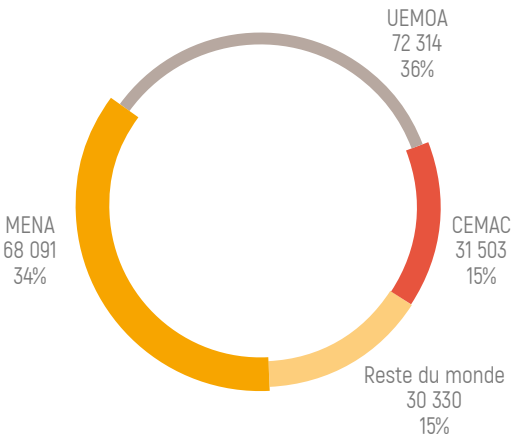

Distribution par agent économique

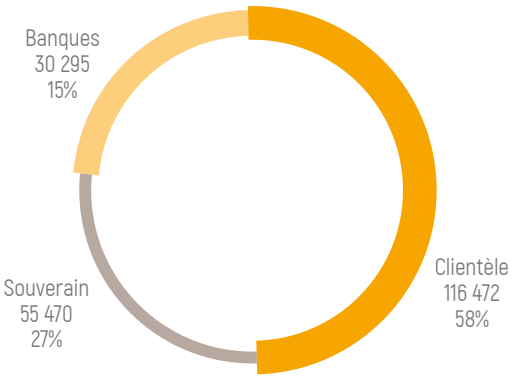

Il convient de signaler un équilibre dans la diversification des expositions transfrontalières aussi bien sur le plan géographique que par agent économique tout en relevant la prédominance de l'activité d'intermédiation dans notre modèle économique.

De même la distribution par pays de présence fait montre d'une diversification atténuant de manière significative la concentration.

Distribution par pays

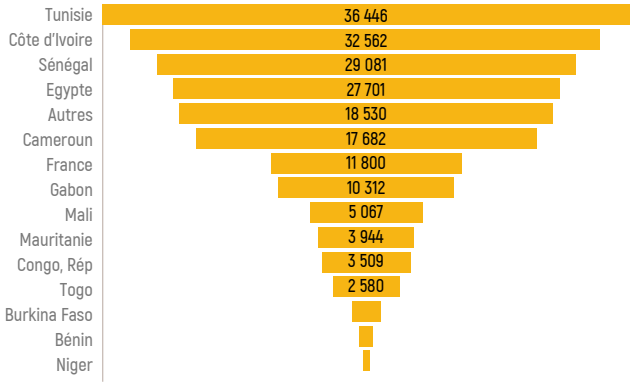

Distribution des expositions transfrontalières Groupe selon l'échelle COFACE à fin décembre 2022

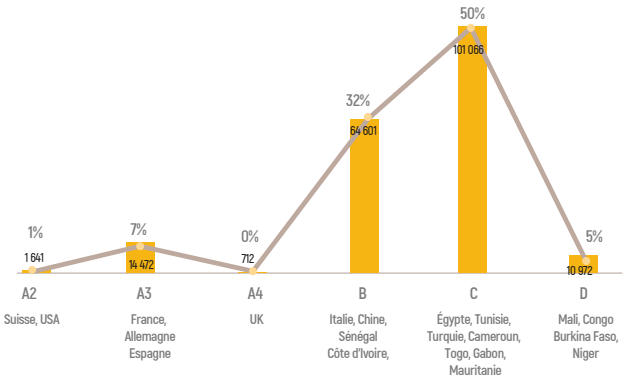

L'élaboration d'un score interne pays traduisant l'indice de vulnérabilité par pays. Ce score est basé sur une approche multicritère d'évaluation combinant :

- Un sous-score risque économique basé sur l'appréciation des indicateurs macroéconomiques (solde public, dette extérieure, réserves de change et PIB) permettant d'apprécier la solidité économique des pays ;
- Un sous-score risque financier basé sur l'appréciation des indicateurs permettant d'apprécier la liquidité des pays macroéconomiques (dette externe, service de la dette, réserve de change et solde courant);
- Un sous-score lié au risque marché à travers principalement les CDS (Credit Default Swap) en tant que protection contre les défauts des émetteurs et à ce titre en tant que baromètre de la probabilité de défaut associée à chaque pays ;
- Un sous-score risque politique traduisant la vulnérabilité d'un pays face à l'instabilité politique. Cet indicateur est basé sur une approche multicritère d'évaluation combinant la qualité de la justice, l'administration et la bureaucratie, la redistribution des richesses à travers l'évaluation du taux de pauvreté, le Democracy Index ainsi que le score de Doing Business relatif aux réglementations qui favorisent l'activité économique et celles qui la limitent.

Le score interne-pays découle de la somme algébrique des différents sous-scores ci-dessus et il est gradué de 1 à 5, 1 étant un excellent profil de risque, le niveau 5 représentant un profil de risque très vulnérable.

Le modèle de notation interne des pays actuellement centré sur le Risque Souverain est en cours d'extension aux autres composantes au risque pays à savoir le risque de transfert, déjà modélisé, le risque de fragilités bancaires et les chocs généralisés. Ce modèle sera enrichi d'un module « Alertes

» permettant de renseigner sur les grandes ruptures ou la détection des tendances lourdes annonciatrices de crises.

- L'allocation de limites et la revue des Limites par le comité Risque Pays qui en approuve la calibration en fonction du profil risque du pays et du niveau des fonds propres de la banque et déclinées par zone, par pays, par secteur, par type d'activité, par maturité ...).
- Le suivi et la surveillance du respect des limites au moyen de reporting ad hoc.
- Le provisionnement du risque pays en fonction de la dégradation des expositions (matérialisation du risque, rééchelonnement de la dette, défaut de paiement, bénéfice d'initiative d'allègement de la dette etc...).
- Le stress test, exercice consistant à s'assurer de la capacité de la banque à résister à des facteurs de risque extrême et à en mesurer l'impact sur le capital et la rentabilité.

L'exercice du stress test est effectué semestriellement conformément aux exigences réglementaires et à chaque fois que l'évolution des pays d'exposition de la banque ou du groupe l'exige.

En définitive, la gestion du risque pays est encadrée par un dispositif qui assure la couverture des risques internationaux depuis leur origine jusqu'à leur dénouement final :

Charte Risques Pays

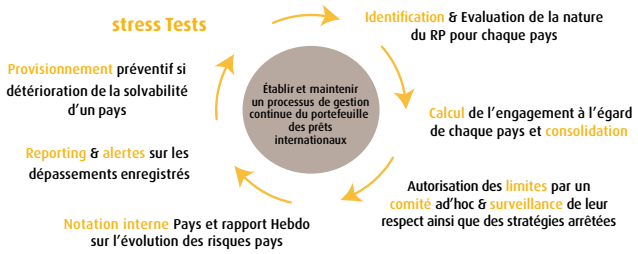

IV - RISQUE OPERATIONNEL ET P.C.A.

I. Rappel du cadre général de la gestion du risque opérationnel

A. Contexte réglementaire

La mise en place du dispositif de gestion des risques opérationnels (GRO) s'inscrit dans le cadre de la réforme « Bâle 2 » et de sa déclinaison pour le Maroc par la Directive DN/29/G/2007, édictée par Bank Al Maghrib le 13 avril 2007.

Le risque opérationnel est défini par Bank Al Maghrib, comme étant «un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des évènements extérieurs». Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Ce dispositif de gestion des risques opérationnels est piloté par l'entité « Gestion Des Risques Opérationnels » créée au sein de la « Gestion Globale des Risques Groupe ».

B. Missions et Composantes du dispositif GRO

B1- Missions de la GRO

- Répondre aux exigences réglementaires en matière de GRO de Bank Al Maghrib et des régulateurs des pays d'implantation d'Attijariwafa bank
- Valider la couverture des risques opérationnels par des fonds propres

- Doter la banque et ses filiales d'outils de GRO nécessaires pour une maitrise de ses risques opérationnels dans une optique d'efficacité opérationnelle.
- Standardiser et consolider les livrables GRO

- Animer la filière GRO (collecte des incidents RO, séminaire annuel...)
- Partager les retours d'expérience des entités de la banque et des filiales en matière de GRO (risques, incidents, PAC...)

- Assurer le pilotage central des risques majeurs (Renforcement des DMR)
- Réaliser le suivi des incidents graves
- Elaborer les reportings à destination des instances internes et externes

B2- Composantes du dispositif GRO

Le dispositif GRO du groupe Attijariwafa bank s'articule autour des composantes suivantes :

Corpus normatif

Le **corpus normatif GRO** est décrit dans la **charte GRO** à travers la description de :

- La méthodologie de modélisation du risque opérationnel
- Les principes d'organisation de la filière RO
- Les procédures de GRO (cartographie RO, collecte des incidents, reporting)

Référentiels GRO

Les **référentiels GRO** sont constitués de :

- La cartographie des processus pour l'ensemble des activités de la banque / filiales
- La cartographie des risques consolidée par processus incluant le dispositif de maîtrise des risques (DMR)

Organisation GRO

Le **dispositif organisationnel au niveau d'AWB** est décliné en 2 niveaux :

- 1er **niveau / entité GRO :** la mesure et le contrôle des risques opérationnels sont de sa responsabilité. Elle est en charge de mettre à disposition des métiers les informations sur leur niveau de risque opérationnel et de les éclairer sur la mise en place de plans d'actions. Ces activités sont assurées par les **Managers Risques Opérationnels (MRO)**
- 2ème **niveau / métier :** la détection, la collecte des incidents et la mise en œuvre d'actions de couverture des risques, sont de la responsabilité des métiers eux-mêmes (Correspondants RO, Relais RO)

Reportings GRO

Les **reportings réalisés** sont les suivants :

- Reportings adressés au différents **métiers** (mensuels et trimestriels)
- Reportings adressés à la **DG** et au **CAC**
- Reportings adressés au régulateur **BAM** (rapport CI et autres demandes)

Conduite du changement

Des supports des formations ont été élaborés par profil d'acteurs
Des **séances de sensibilisation** sont tenues régulièrement au profit des acteurs RO des métiers
Des **guides utilisateurs** du progiciel GRO ont été élaborés et diffusés
Des enquêtes d'évaluation du niveau de **culture RO** sont réalisées

C. METHODOLOGIE DE GESTION DES RISQUES OPERATIONNELS

Le schéma ci-dessous illustre la démarche par processus utilisée pour l'élaboration de la cartographie des risques opérationnels :

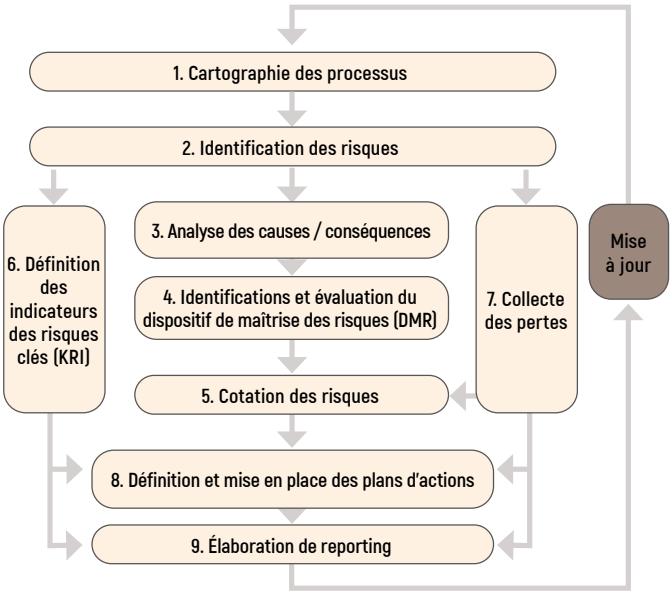

Le dispositif de Maitrise des Risques (DMR) regroupe l'ensemble des mesures prises pour empêcher et/ou minimiser la survenance des risques et leur impact possible :

- Contrôles de 1er et 2ème niveau
- Contrôles automatiques
- Procédures existantes
- Formations et sensibilisations

5 niveaux d'évaluation sont possibles qui vont de « efficace » à « inexistant »

La cotation nette des risques est évaluée selon 2 axes, la fréquence d'occurrence et l'impact financier :

Fréquence d'occurrence		Impact financier moyen			Echelle de cotation nette	
Cotation	Niveau d'impact	Cotation		Niveau de fréquence	Cotation Nette RO	
1	Moins de 10 K dhs	1	Extrêmement Rare	Moins d'une fois tous les 5 ans	1	Faible
2	De 10 K dhs à 100 K dhs	2	Rare	Moins d'une fois par an	2	Moyen
3	De 100 K dhs à 1 M dhs	3	Peu Fréquent	Quelques fois par an (entre 1 et 15 fois par an)	3	Fort
4	De 1 M dhs à 10 M dhs	4	Fréquent	Quelques fois par mois (entre 16 et 50 fois par an)	4	Critique
5	De 10 M dhs à 100 M dhs	5	Très Fréquent	Quelques fois par semaine (entre 51 et 350 fois par an)	5	Inacceptable
6	Plus de 100 M dhs	6	Permanent	Quelques fois par jour (au moins 350 fois par an)		

Afin de donner un indicateur crédible de l'exposition aux risques de la Banque, la cartographie des risques est mise à jour périodiquement tant au niveau de la fréquence de survenance que des impacts quantitatifs (financiers) et qualitatifs.

D. Périmètre de couverture

L'ensemble des activités de la Banque est couvert par le dispositif de gestion des risques opérationnels à l'exception des entités suivantes : l'Audit Général, la Conformité Groupe (entités de contrôle) et la Stratégie et développement.

Le périmètre de couverture s'est également étendu aux filiales BDI (UEMOA, CEMAC, autres) et à notre banque participative « Bank Assafa ».

MAROC	UEMOA	CEMAC	AUTRES
· AWB · Filiales FFS : - Wafabail - WafaLLD - Attijari factoring - Wafasalaf - Wafacash - Wafa Immobilier - Bank Assafa · Filiales CIB : - Attijari Intermédiation /Wafa bourse - Wafa Gestion	· SIB – Côte d'Ivoire · CBAO - Sénégal · CDS - Sénégal · BIM - Mali · BIAT - Togo	· UGB - Gabon · CDC - Congo · SCB - Cameroun	· ABM - Mauritanie · AWB Egypte · ABT- Tunisie · AWB Europe

E. Gouvernance GRO

Le suivi du dispositif de gestion des risques opérationnels est assuré par la mise en place d'une gouvernance déclinée à travers 3 principales instances à savoir :

Comité DG

Principaux objectifs :
- Validation des normes, procédures et méthodes de gestion des RO
- Validation de la cartographie des RO et ses évolutions futures
- Suivi des indicateurs et Plans d'actions sur les risques majeurs
- Revue des incidents et pertes et de leurs mesures d'atténuation

Acteurs :
DG ou DGA, Responsables : GRO, GGR, Audit, Conformité, Contrôle Permanent, Finances, RH, Juridique, Dev Commercial et Marketing

Comité GRO

Principaux objectifs :
Mise en place de la charte, des normes, procédures et méthodes de gestion des RO
Examen de la cartographie des RO des différents métiers et de ses évolutions futures
Examen des risques majeurs et suivi de la mise en place des mesures d'atténuation (PAC, externalisation, assurance...)
Suivi des évolutions des incidents et pertes
Préparation du comité réglementaire RO et des points d'arbitrage

Acteurs :
Responsable GRO, MRO(s)

Fréquence : Mensuelle / Trimestrielle

Comité RO Métiers

Principaux objectifs :
Présentation et analyse des incidents et pertes
Suivi des indicateurs et plans d'actions sur les risques majeurs
Validation des màj des référentiels RO (Processus, Risques et dispositif organisationnel)

Acteurs :
Responsable GRO, Responsable Métier, MRO, CRO

Fréquence : Trimestrielle

DONNEES QUANTITATIVES

A. Analyse cartographie des risques opérationnels Groupe (Banque + filiales BDI)

Les principales caractéristiques de la cartographie des risques opérationnels du groupe :

- 23% de risques majeurs (à savoir cotation « Forte », « Critique » ou « Inacceptable »)
- 74% des risques sont générés par la cause bâloise « Exécution, livraison et gestion des processus »
- 8% des risques sont causés par l'IT (Interruption d'activité et dysfonctionnement des systèmes)

Répartition des RO du groupe Attijariwafa bank /Criticité

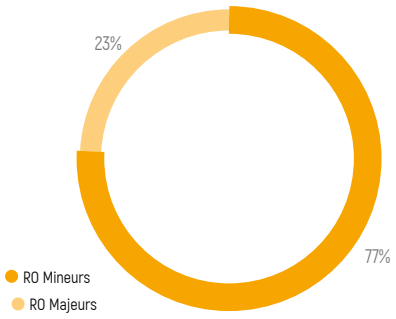

Répartition des RO du groupe Attijariwafa bank/ cause baloise (niv1)

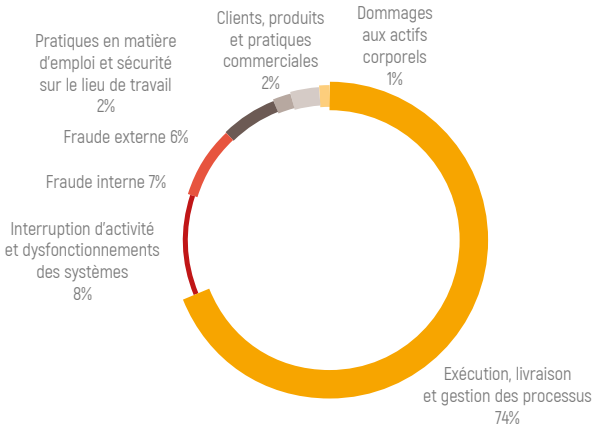

B. Analyse collecte incidents 2022 (périmetre Banque)

Répartition des incidents par catégorie d'événements

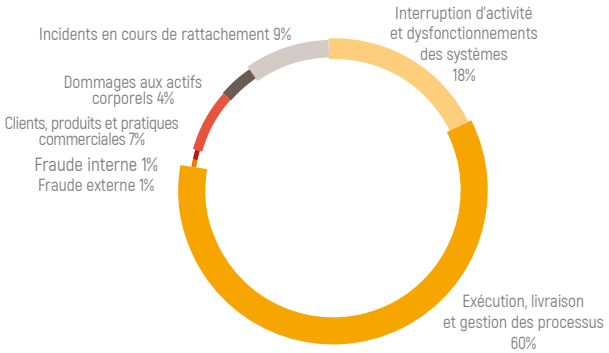

Impact qualitatif généré par les incidents collectés

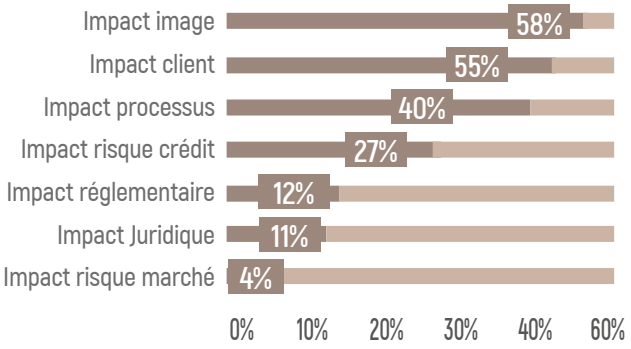

60% des incidents collectés durant l'exercice 2022 sont dus à un manquement dans l'exécution, la livraison et la gestion des processus. La seconde cause remontée concerne les interruptions d'activité et dysfonctionnement des systèmes avec 18% des incidents concernés.

Les impacts qualitatifs prédominants sont l'impact sur l'image « 58% » et sur l'insatisfaction clientèle « 55% » suivi de l'impact sur l'interruption des process « 40% ».

Management de la Continuité d'Activité Groupe (PCA)

La continuité d'activité est un programme d'entreprise dont l'objectif est de limiter les impacts financiers, stratégiques, juridiques et d'images liés aux risques d'arrêt d'une activité essentielle de l'Etablissement.

La mise en place du Plan de Continuité d'Activité (PCA) s'inscrit dans le cadre de la mise en conformité réglementaire par rapport à la circulaire BAM 47G/2007 en termes de gestion des risques majeurs. Il vise à pérenniser le capital du Groupe, assurer la résilience de toutes ses activités et constitue à ce titre un des maillons de sa défense.

L'objectif du management de la continuité est de s'assurer que les dispositifs techniques et organisationnels mis en place dans ce cadre sont alignés en permanence avec les objectifs de développement et de défense d'Attijariwafa bank.

La stratégie de continuité de la Banque est mise en œuvre dans le cadre de son Plan de Continuité d'Activité (PCA) qui résume un ensemble de mesures visant à assurer, selon divers scénarios de crise, le maintien, le cas échéant, de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services essentiels de la Banque puis la reprise planifiée des activités.

Faits marquants du PCA en 2022

Les principaux événements du Plan de Continuité d'Activité (PCA) en 2022 ont été les suivants :

Tout d'abord, le déploiement des dispositifs PCA dans les filiales de la BDI en Afrique a progressé tout au long de l'année. De plus, le macro planning initial a été prolongé. Pour assurer le suivi des projets de déploiement des dispositifs PCA, une cellule opérationnelle dédiée a été créée.

En outre, la Banque a effectué un test règlementaire global du Plan de secours informatique (PSI) ainsi qu'un exercice réel de repli utilisateurs pour les dispositifs de traitement des opérations les plus critiques de STG/CTN Devises & STG/BO Titres.

Enfin, les couvertures d'assurances GBA ont été renouvelées pour la période 2022-2023.

I. Organisation & Gouvernance

i. Gouvernance PCA globale

La politique PCA du Groupe intègre une gouvernance globale du PCA entre le Groupe et ses filiales.

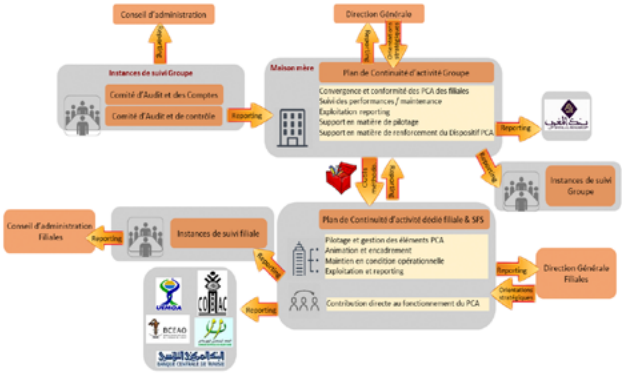

ii. PCA Banque

Sur la liste des métiers de la Banque, ont été retenus critiques, ceux qui ont une durée d'indisponibilité maximale admissible (DIMA) inférieure ou égale à une semaine. Cette durée correspond au délai maximum de la Banque pour le rétablissement d'une situation ayant engendré un sinistre.

En 2021, les DIMA sont revues, dans le cadre du Maintien en Condition Opérationnel (MCO), pour l'ensemble des métiers sur la base d'une matrice d'appétence au risque de continuité, validée par les Administrateurs de la Banque.

iii. PCA Filiales BDI

Attijariwafa bank exige des filiales BDI en Afrique un Plan de Continuité d'Activité (PCA) conforme aux normes du Groupe et aux réglementations locales pour assurer la stabilité et la résilience.

Le déploiement des PCA a commencé en 2019 en six phases, avec une entité PCA Groupe qui joue un rôle clé pour veiller au respect des réglementations, garantir la cohérence et approuver les livrables clés. L'entité harmonise également les outils pour une gestion intégrée des PCA Groupe.

Réglementations en vigueur

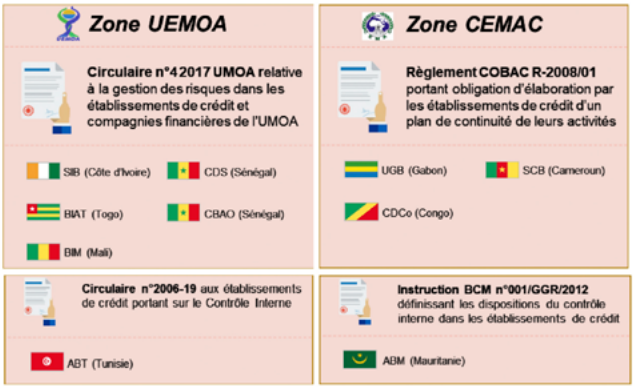

iv. Politique de continuité d'activité

La politique de continuité d'activité d'Attijariwafa bank couvre l'ensemble des activités de la Banque. Elle est décrite dans un ensemble cohérent de documents correspondant aux différents composants du PCA :

Plans PCA	Descriptif
Plan de Gestion de Crise (PGC)	Il définit l'organisation de crise, le processus d'activation du PCA et les dispositifs RH et communication.
Plan de Repli Utilisateurs (PRL)	IIII définit les solutions de repli des collaborateurs.
Plan de Secours Informatique et Télécom (PSI)	Il définit les solutions de secours SI, notamment, la stratégie de reprise, les moyens de secours retenus et les modes opératoires de la reprise informatique et télécoms.
Plan de Reprise d'Activités (PRA)	Il définit les modalités de reprise des activités suite à un sinistre.
Plan de Tests	Il définit les modalités de validation de l'efficacité du PCA au travers de tests et exercices.
Plan de Maintien en Condition Opérationnelle (MCO)	Il définit les modalités de pérennité du PCA.

v. Principes d'organisation

Les principes généraux d'organisation répondent à deux préoccupations :

- **Gérer les crises** : c'est le rôle des structures de gestion de crise qui pilotent l'exécution des divers plans du PCA en appliquant la stratégie arrêtée pour chaque scénario de crise envisagé,
- **Anticiper les crises :** c'est le rôle des structures de coordination qui doivent s'assurer de l'alignement du PCA sur la stratégie de continuité du Groupe, le maintien en condition opérationnelle ou MCO, la bonne exécution des tests, la prise en compte des recommandations des instances de suivi.

vi. Structure de gestion de crise de la Banque

La reprise des activités est de la responsabilité de chaque métier de la banque. Les métiers doivent identifier leurs activités sensibles en fonction des grilles d'appréciation du PCA et organiser les différentes phases de reprise, le plus souvent en mode dégradé, jusqu'à un retour à un fonctionnement normal en collaboration avec le RPCA.

La mise en œuvre de ressources de substitution (secours informatique, site de repli, moyens logistiques, personnel) est de la responsabilité de la Banque.

Une situation de crise est gérée au niveau de chaque entité concernée (ligne métier de la Banque), sous le contrôle d'une structure de crise centrale au niveau de la Banque, notamment pour les questions touchant au personnel, à la communication de crise et à la mise en œuvre des moyens de secours de la Banque.

La structure de crise est composée des entités suivantes :

- La Cellule de Crise Centrale (CCAWB)
- La Cellule de Communication de Crise (CCC)
- La Cellule de Crise Ressources Humaines (CCRH)
- La Cellule de Crise Informatique (CCI)
- La Cellule de Crise Repli et Logistique (CCRL)
- La Cellule de crise métier (CCM)

SYSTEMES ET PROJET RISK MANAGEMENT :

L'entité Systèmes et projets Risk Management vise à apporter des outils et des approches d'aide à la décision, pour la maitrise des risques. Ceci, conformément aux meilleures pratiques sous tendues par la réforme Bâloise. Cette entité est en charge de la conception, déploiement et monitoring des modèles de notation au niveau du Groupe, du reporting liés à la notation et de l'amélioration continue du dispositif de gestion des risques.

Dans le cadre du processus de passage aux approches avancées engagé par la banque sous l'impulsion de la banque centrale (BAM) et du management de la banque, Un dispositif Bâle II a été mis en place sous la responsabilité de l'entité SPRM, il s'articule autour des axes suivants : une base de capture du risque (base de défaut), un système de notation des entreprises (rénové successivement en 2010 et en 2017), une base tiers groupe, un Datawarehouse permettant l'historisation des données nécessaires à la modélisation et permettant entre autre le monitoring/backtesting périodique des modèles de notation.

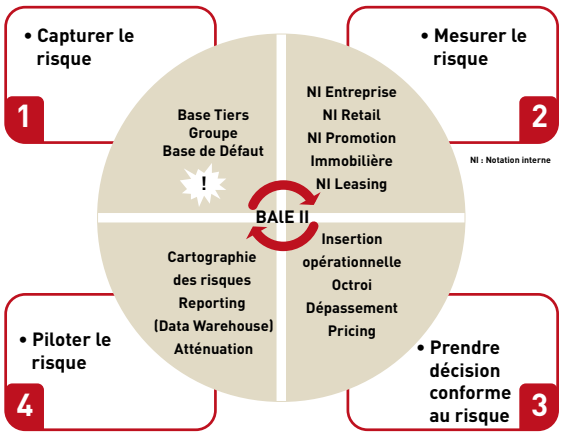

Dispositif Bâle II

Cartographie de notation selon le nouveau modèle entreprise :

La notation interne est un outil d'aide à la décision ainsi qu'au suivi du risque. Elle constitue l'un des instruments de détection de la dégradation ou de l'amélioration d'un risque lors des revues périodiques de portefeuille.

Dès juin 2003, une première génération des systèmes de notation interne d'Attijariwafa bank a été élaborée avec l'assistance technique de la société de financement internationale et du cabinet Mercer Oliver wyman. Ce système prenait en compte deux paramètres : une échelle de notation de six notes (A, B, C, D, E et F). Le modèle initial se limitait à cinq facteurs financiers explicatifs du risque de crédit. Ce modèle a été revu successivement en 2010 et 2017 dans l'esprit d'une amélioration continue du pouvoir prédictif et pour s'aligner aux standards internationaux en matière de gestion des risques, notamment Bâle II.

Le nouveau modèle prend en compte en plus des éléments financiers, des éléments qualitatifs et de comportement. Il couvre l'essentiel des engagements de la banque. Il a été construit sur la base d'une approche statistique éprouvé et sur la base du retour d'expérience des gestionnaires de risque. Ainsi, son pouvoir prédictif a été rehaussé.

Le dispositif de notation est fondé essentiellement sur la Note de Contrepartie qui reflète sa probabilité de défaut à un horizon d'observation d'une année. La note est attribuée à une classe de risque de l'échelle de notation, laquelle échelle est constituée de huit classes de risque dont une en défaut (A, B, C, D, E, F, G, et H).

Classification AWB	Description
A	Très bon
B	Bon
C	Assez bon
D	Moyen
E	Passable
F	Mauvais
G	Très Mauvais
H	Défaut

Le système de notation présente les caractéristiques suivantes :

a) Périmètre : portefeuille entreprises hors administrations publiques, les sociétés de financement et les sociétés de la promotion immobilière ;

b) Le dispositif de notation du Groupe AWB est fondé essentiellement sur la Note de la Contrepartie qui reflète sa probabilité de défaut à un horizon d'observation d'un an ;

c) Le calcul de la note système résulte de la combinaison de trois types de notes : Note financière, note qualitative et note de comportement.

- La note financière est basée sur plusieurs facteurs financiers liés à la taille, au dynamisme, à l'endettement, à la rentabilité et à la structure financière de l'entreprise.
- La note qualitative est basée sur des informations concernant le marché, l'environnement, l'actionnariat et le management de l'entreprise. Ces informations sont renseignées par le Réseau.
- La note de comportement est essentiellement basée sur la physionomie du compte.

d) Toute note système de contrepartie fait l'objet d'un agrément par le comité de crédit selon les délégations de pouvoirs en vigueur.

e) La probabilité de défaut évalue uniquement la solvabilité de la contrepartie, indépendamment des caractéristiques de la transaction (garanties, rangs, clauses...)

f) La note est attribuée à une classe de risque de l'échelle de notation, laquelle échelle est constituée de 8 classes regroupées en 3 catégories :

- Contreparties saines : les classes de A à D. E est désormais une classe intermédiaire qui marque un premier signal de changement du profil de risque.
- Contreparties sensibles : F à G.
- Contreparties en défaut : la classe H.

g) Usage de la notation interne : le système de notation interne fait actuellement partie intégrante du process d'évaluation et de décision de crédit. En effet, lors du traitement de la proposition de crédit, la notation est prise en considération. Les niveaux de délégation des compétences en termes de décisions de crédit sont d'ailleurs fonction de la notation risque.

h) Mise à jour de la note : les notes de contreparties sont réexaminées lors de chaque renouvellement de dossier et au minimum une fois par an. Cependant, pour les clients relevant du périmètre des dossiers d'entreprises sous surveillance (Classe F, G), la note de Contrepartie doit être revue périodiquement dans le cadre de comité de notation. De façon générale, toute information nouvelle significative doit être l'occasion de s'interroger sur la pertinence de la note de Contrepartie à la hausse ou à la baisse.

Le système de notation est dynamique, sa révision annuelle (Backtesting) est prévue pour :

- Tester le pouvoir prédictif du modèle de notation
- S'assurer de la bonne calibration des probabilités de défauts.

Cartographie de Notation Interne banque

La cartographie de notation se présente comme suit (Répartition en engagements) :

5 844 relations totalisant 124 Mrdhs (Chiffres arrêtés 31.12.2022) :

Cartographie de Notation 2022 (Distribution des encours par classe de risque)

Hors périmètre : Les dossiers Contentieux, les administrations publiques, Les sociétés de financement et les Entreprises qui opèrent dans le secteur de la promotion immobilière

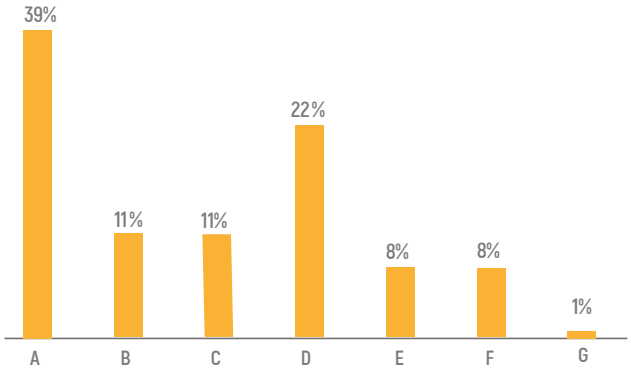

La cartographie de notation donne une indication positive sur la qualité des actifs : 50 % des engagements de la banque sont des engagements sains 'A et B' et seule 9% des encours sont portés par les classes FG (contre 11 % en 2021).

On observe une amélioration globale du profil de risque à la fois sur le segment PME et Corporate. 30% des relations ont vue leur rating s'améliorer, compte tenu de l'amélioration de trois facteurs :

- Evolution de la dynamique du CA entre 2021 et 2022 (Reprise covid) : + 15%
- Amélioration de la rentabilité financière
- Légère amélioration des délais de paiement

Par ailleurs, Le taux de notation s'est établi à 99 % à fin décembre 2021, ce qui dénote un ancrage de la démarche de notation. Un autre marqueur de cet ancrage et le taux de forçage limité à 10%.

Ajustement des modèles de notation pour les besoins d'IFRS 9

La nouvelle norme IFRS 9 a introduit depuis janvier 2018, un nouveau modèle de reconnaissance des dépréciations des actifs financiers, basé sur les pertes de crédit attendues (« expected credit losses » ou ECL). Le calcul du montant des pertes attendues (ECL) s'appuie sur 3 paramètres principaux de risque : la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (« LGD ») et le montant de l'exposition en cas de défaut (« EAD ») tenant compte des profils d'amortissement. ECL est le produit de la PD par LGD et par l'EAD.

Par ailleurs, la norme adopte une approche de classement des actifs en 3 phases (« buckets ») :

- Phase 1 (« portefeuille sain ») : actifs sains n'ayant pas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ;
- Phase 2 (« portefeuille avec détérioration significative du risque de crédit ») : augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ;
- Phase 3 (« portefeuille en défaut ») : événement de crédit avéré / défaut.

L'élargissement des modèles de notation entreprise a permis de disposer des paramètres de risque (notamment Probabilité de défaut) couvrant la majeure partie des engagements sur le périmètre banque Maroc. Notamment, la probabilité de défaut qui se situe à un niveau nettement inférieur que dans les modèles antérieurs. Le calcul des provisions relatif au bucket 1 se base sur cette PD estimée sur un horizon de 12 mois sur une vision point in time (PIT).

En cas de dégradation significative du risque de crédit (« Bucket 2 »), la PD utilisée est une PD à maturité pour tenir compte de la provision tout au long de la vie résiduelle de l'instrument. C'est ainsi que la banque a développé de nouveaux modèles d'estimation de la Probabilité de Défaut à plusieurs horizons conformément à la norme.

En outre, la prise en compte de la composante prospectives exigée par la norme s'est traduite par la livraison d'un modèle de Forward looking basé sur des anticipations macro-économiques des scénarios probabilisés tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture macro-économique. Ce nouveau modèle permet d'estimer un taux de défaut prévisionnel sur plusieurs horizons. Ce taux de défaut prévisionnel permet de calibrer la probabilité de défaut à maturité (LT).

En 2022, le modèle a fait l'objet d'un backtesting qui a confirmé sa robustesse et sa stabilité. C'est ainsi que le modèle en l'état a été reconduit pour servir de base au calcul des paramètres de risque IFRS 9. Seule la grille de Probabilité de défaut a été recalibrée pour tenir compte du taux de défaut actualisé et des nouveaux scénarios macro- économique.

Aussi, en 2022, une base de données des institutions financière a été acquise et des travaux de modélisation sont en cours pour consolider et avaliser le modèle à dire d'expert élaboré.

Le scoring : une approche d'amélioration continue

Après 6 ans d'usage effectif des modèles de scoring (TPE et

Professionnels), ces derniers ont été enrichis en intégrant une nouvelle typologie de données internes et de données externes (crédit bureau) qui a permis une amélioration notable du pouvoir prédictif des modèles de scoring. Ces modèles ont été complété par des modèles spécifiques (les prospects, les nouvelles entrées en relation et la double relation) en vue d'un scoring plus précis tout au long du cycle de vie des clients.

Durant la période 2014-2022, le nombre des stratégies décisionnelles de score a augmenté afin de répondre aux besoins croissants exprimés dans le cadre des programmes stratégiques de la banque. Eu égard aux objectifs mis en perspective dans ces plans, de nouvelles stratégies reste à mettre en place pour un objectifs 2025.

L'ensemble de ces modèles contribuent à la mécanisation partielle des décisions de crédit et in fine au renforcement de la capacité de traitement des dossiers. En 2022, le nombre de demandes scorées s'est établi à 53 460 demandes.

Evolution des demandes scoring

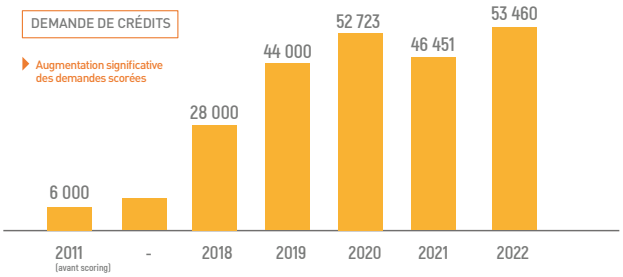

Afin d'élargir le périmètre du scoring, plusieurs chantiers ont été menés :

- un nouveau modèle de scoring dédié à la clientèle Professionnels-Autoentrepreneur a été également mis en place
- Un nouveau modèle pour la masse PME est encours de mise en place, dans un premier temps à travers un questionnaire qualitatif
- Un modèle spécifique permettant de scorer les créations / startups est en bon état d'avancement. En se basant sur le retour d'un cabinet internationale, ce modèle a été structuré autour de trois blocs : l'entrepreneur, le projet et le questionnaire qualitatif décliné par secteur d'activité.

Aussi les règles de décisionnelles et d'acceptation sont ajustées de manière périodique pour s'aligner à une politique de crédit favorable au financement de la TPE.

Enfin, au titre d'appui au marché TPE, une opération de pré scoring a été menée avec succès en se basant sur le dispositif en place. Cette opération a permis de relancer un potentiel de plus de 22 000 clients.

En vue de donner une dimension groupe au projet de scoring, la banque a mis en place une nouvelle technologie permettant de s'affranchir des contraintes géographiques. Cette logique de Hub de scoring (en cours de test dans une filiale pilote) favorise la centralisation des moteurs de scoring et leur accessibilité par la banque et ses filiales. A titre de rappel, le calcul des score est réalisé en se basant sur un outil standard du marché retenue par des banques internationale de premier plan.

Aujourd'hui ces outils de scoring, malgré leurs apports, ils reste à un niveau de maturité intermédiaire. Pour la transition vers un nouveau palier, plusieurs actions ont été entreprises :

- Mise en place d'un datamart scoring enrichi en permanence par de nouvelles variables interne et externe susceptibles de présenter un bon pouvoir prédictif et in fine pourrait contribuer à l'amélioration de la performance des modèles
- Les modèles de scoring font l'objet d'une surveillance d'un monitoring régulier par le risk management tant sur le plan opérationnel qu'au plan de leur robustesse.
- Backtesting périodique des modèles de scoring
- Une étude d'opportunité de mécanisation des décisions de crédit pour les faibles montants a été réalisée. Les pré requis de cette automatisation tant sur le plan de la qualité des données que sur le plan d'affinement des modèles ont été identifiés.

En matière de conduite de changement et en marge de l'expérience immersive (initiative portée par la ligne commerciale), le Risk Management a assuré la formation de plus 150 collaborateurs du réseau sur la notation et sur les leviers d'amélioration de ladite notation. Aussi, un nouveau module permettant l'Access aux différentes de la notation a été déployé pour de nouveaux exploitants. Ainsi, lors des visites organisées par le réseau dans le cadre de l'expérience immersive, des échanges constructifs autour de la notation ont eu lieu.

Le module e-learning a développé en collaboration avec le Capital Humain Groupe a constitué un pilier important de cette démarche.

Renforcement du dispositif Risk management filiales

La dynamique de l'élargissement du système de notation interne des entreprises se poursuit au niveau des filiales à l'international en priorisant celles qui ont un niveau d'engagement important et des pré requis suffisants.

En effet, en 2019, quartes filiales ont été couvertes par modèle de notation (UGB, CBAO, CDS, SCB).

Par ailleurs, les modèles déjà déployés avant 2019 ont fait l'objet d'actions d'amélioration continue, notamment la SIB (Côte d'Ivoire), l'ATB (Tunisie) et Attijariwafa bank Egypt qui fait l'objet d'une attention particulière. Une revue en 2019 a permis de s'assurer de la robustesse des modèles mise en place et de leur insertion opérationnelle effective.

En 2020, les sites UGB, CDCO ont été dotés de nouveaux modèles de notation.

Quant à notre filiale AWB Egypt, les modèles de notation ont fait l'objet d'une revue régulière pour s'assurer de leur pertinence au vu des changements relatifs à l'économie égyptienne. La dernière date a été réalisé lors du deuxième semestre 2022. La revue annuelle confirme la robustesse du modèle Large Corporate. Ces missions ont fait ressortir l'insertion opérationnelle réussie et une certaine appropriation des nouveaux modèles.

En outre, les paramètres de risque IFRS 9 ont été calibrées tenant compte à la fois, du nouveau taux du défaut constatés et les scénarios macro-économiques arrêtés par le management.

Ainsi, la banque centrale égyptienne a donné son homologation aux modèles élaborés conjointement avec les équipes locales d'Attijariwafa bank Egypt qui couronne la parfaite synergie entre la filiale et la banque.

Une mission d'accompagnement a été menée également en 2022 au profit de ATB (Tunisie). Lors de cette mission le Risk management a passé en revue les travaux menés dans le cadre de l'IFRS9 et a émis quelques recommandations pour respecter les échéances de mise en place d'IFRS9 à horizon 2023-2024. Une équipe projet locale et des instances de gouvernances ont été mise en place pour mettre sous contrôle ce chantier.

Comme fait marquant de l'année 2022 sur le périmètre filiale, on peut citer également la mise en place du modèle de notation au niveau de la BIAT, 2023 sera consacrée à des actions rapprochées de conduite de changement.

L'année 2022 a été consacrée aussi à la stabiliser le modèle de notation innovant basé sur la notation combinée des vendeurs / acheteurs. Le taux de notation est en amélioration continue.

Une nouvelle mission portant sur les modèles de notation de la SIB (Côte d'Ivoire) a été lancé pour parfaire le dispositif en place et favoriser une meilleure insertion opérationnelle.

Sur un plan de monitoring, les premiers reporting liés à la notation des filiales sont désormais début élaborés selon une fréquence trimestrielle (lancement en 2022). Cette cartographie couvre les TOP 5 filiales en terme d'encours (soit 85 % des encours)

La démarche de généralisation de la notation se poursuit, tout en priorisant les filiales qui disposent les prérequis en matière de qualité, d'accessibilité et d'historisation des données. Ces chantiers sont sur le chemin critique de généralisation de Bâle II et IFRS 9. Pour soutenir ces démarches, la collecte de la data financière, la capitalisation des historiques de défaut et le renforcement des équipes analytiques seront inscrites comme des priorités de premier plan au niveau des feuilles de route relatives aux différentes filiales.

VI. GESTION ACTIF PASSIF

Le risque de liquidité

Le risque de liquidité représente pour un établissement de crédit l'éventualité de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou à ses échéances même par la mobilisation de ses actifs, sur l'ensemble des horizons du court terme au long terme.

Ce risque peut provenir de la baisse de sources de financement, des tirages sur des engagements de financements ou de la réduction de liquidité de certains actifs. Il peut être lié à l'établissement lui-même « risque intrinsèque » ou à des facteurs extérieurs « risques de marché ».

Le risque de liquidité du groupe Attijariwafa bank est suivi dans le cadre d'une politique de liquidité validée par le comité ALM, le comité d'audit et le conseil d'administration. Cette politique permet d'identifier, de mesurer de suivre et de couvrir le risque de liquidité dans une situation normale et dans une situation de crise. La situation de liquidité du groupe est appréciée à partir d'un ensemble d'indicateurs internes et réglementaires.

Politique de gestion du risque de liquidité

Objectifs

Le principe général de la politique de liquidité du groupe AWB consiste :

- à détenir des actifs disponibles et réalisables permettant à la banque de faire face à des sorties exceptionnelles de cash sur différents horizons données, y compris en intraday, et pour toutes types de monnaie ;
- à assurer une structure de financement équilibrée et assez diversifiée à un coût optimal ;
- et, à respecter les indicateurs réglementaires de liquidité

Ce dispositif est accompagné d'un plan d'urgence prévoyant des actions à mener en cas de crise de liquidité.

Gouvernance

Le Conseil d'Administration est informé des principes de la politique de liquidité ainsi que de la situation du Groupe, par l'intermédiaire du comité d'audit

Le comité ALM se réunit trimestriellement afin de :

- définir le profil de risque de liquidité ;
- suivre le respect des ratios réglementaire de liquidité ;
- définir et suivre les indicateurs de pilotage de la liquidité et de fixer les limites associées ;
- et, définir la stratégie de financement de la banque compte tenu des conditions du marché.

Les membres du comité ALM sont le Président Directeur Général, les directeurs généraux, le responsable de la Gestion Globale des Risques, les responsables des business units, le responsable de Finances Groupe, le responsable de la trésorerie, le responsable de la salle des marchés et le responsable de l'entité Gestion financière.

En cas de besoin, le Président du Comité de Gestion Actif-Passif invite ponctuellement d'autres participants.

Le comité de trésorerie, qui se réunit mensuellement, suit et pilote le risque de liquidité, notamment en assurant une veille régulière des conditions du marché, en vérifiant les capacités internes de la banque à faire face aux différents besoins éventuels en liquidité et en pilotant le coefficient de liquidité.

Pilotage et surveillance du risque de liquidité

Le pilotage et le suivi du risque de liquidité s'appuie sur une large gamme d'indicateurs couvrant différentes échéances.

Bons du trésor libres

Les bons du trésor libres permettent à la banque à tout moment de faire face à un écart important entre les flux entrants et sortants dans une même journée et/ou à des sorties exceptionnelles de cash en overnight en utilisant les bons de trésor en pension livrée intraday « PLI » avec la banque centrale, et le cas échéant en pension overnight.

Au 31 décembre 2022, l'encours de bons du trésor libres s'élève à 51,7 milliards de dirhams contre 50,4 milliards de dirhams au 31 décembre 2022.

Réserves de liquidités disponibles et réalisables (RLDR)

Les réserves de liquidité sont constituées des actifs que l'établissement a la possibilité de transformer en liquidités sur un horizon inférieur à un an. Cette liquidité peut résulter soit de la cession de l'actif en question sur le marché, soit de l'utilisation du titre sur le marché des repos, soit de la mobilisation du titre auprès de Bank Al Maghrib.

Au 31 décembre 2022, les RLDR en dhs s'élèvent à 63,5 milliards de dirhams contre 60,9 milliards de dirhams au 31 décembre 2022.

Couverture des tombées des ressources wholesale à horizon 12 mois par les RLDR

Cet indicateur permet de mesurer la capacité de la banque à faire face à une fermeture des marchés se traduisant par son incapacité à remplacer les tombées des ressources wholesale, considérées comme volatiles surtout en période de crise de liquidité.

Au 31 décembre 2022, les tombées des ressources wholesale à horizon 12 mois s'élèvent à 24,7 milliards de dirhams contre 25,9 milliards de dirhams au 31 décembre 2022, soit un taux de couverture par les RLDR de 257% Au 31 décembre 2022 contre 235% au 31 décembre 2022.

Les impasses statiques de liquidité (différence entre flux actifs et flux passifs) par maturité : Celles-ci consistent à déterminer les échéanciers en liquidité de l'ensemble des actifs, passifs :

- jusqu'à la date contractuelle pour les éléments avec échéance contractuelle ;
- et suivant des conventions appuyées sur des modèles pour les éléments sans échéance contractuelle.

Au 31 décembre 2022, les impasses statiques de liquidité se présentent comme suit (en milliards de dirhams) :

	0-1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Flux actifs	196	117	90
Flux passifs	137	80	186
Impasses de liquidité	59	37	-96

Liquidity coverage ratio "LCR" :

Le LCR (Liquidity Coverage Ratio) mesure la capacité des banques à résister à des crises de liquidité aigues (à la fois systémiques et spécifiques à la banque) sur une durée d'un mois.

Au 31 décembre 2022, le LCR ressort à 163% contre 184% au 31 décembre 2022.

Net stable funding ratio "NSFR":

Le NSFR (Net stable funding ratio) vise à limiter les banques à un recours excessif aux ressources wholesale à court terme, encourage une meilleure évaluation du risque de refinancement pour l'ensemble des postes de bilan et de hors-bilan et favorise la stabilité des refinancements.

Au 31 décembre 2022, le NSFR ressort à 149% contre 145% au 31 décembre 2022.

Risque structurel de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est l'un des risques les plus importants encourus par les banques. Il découle de la nature de l'activité des banques à travers la transformation de ressources essentiellement à vue ou à court terme à taux révisable en emplois à long terme à taux fixe.

La gestion du risque de taux consiste à faire un adossement en nature de taux entre les emplois et les ressources de la banque. Or la nature des ressources de la banque généralement de courte ou moyenne durée ne s'adosse pas parfaitement avec les emplois de la banque qui deviennent de plus en plus de longue durée et à taux fixe comme le cas des crédits immobiliers. D'où, la nécessité de suivre ce risque, de le mesurer, et de le couvrir.

La gestion du risque de taux d'intérêt d'AWB vise à immuniser les marges d'intérêt prévisionnelles ainsi que la valeur des fonds propres contre des mouvements adverses de taux d'intérêt :

- sur un horizon à court terme d'un an au plus, la politique de gestion du risque de taux d'AWB a pour objectif d'immuniser la variation de sa marge d'intérêt suite à une variation brutale des taux d'intérêt ;
- sur le long terme, la politique de gestion du risque de taux a pour objectif de réduire la variation, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures (sur plus de 20 ans) issues de l'ensemble de ses actifs et passifs.

L'exposition au risque de taux d'intérêt global est présentée au Comité de Gestion Actif-Passif d'Attijariwafa bank. Celui-ci :

- examine les positions de risque de taux déterminées en date d'arrêté trimestriel ;
- s'assure du respect des limites applicables ;
- décide des mesures de gestion sur la base des propositions faites par la Gestion Actif-Passif.

Mesure et suivi du risque structurel de taux

AWB utilise plusieurs indicateurs pour mesurer le risque de taux d'intérêt sur le portefeuille bancaire (hors activités trading). Les trois plus importants sont :

1. Les impasses de taux (différence entre flux actifs et flux passifs) par maturité : Celles-ci consistent à déterminer les échéanciers en taux de l'ensemble des actifs, passifs à taux fixes ou révisables :

- jusqu'à la date de révision du taux pour les opérations à taux révisables,
- jusqu'à la date contractuelle pour les transactions à taux fixes,
- et suivant des conventions appuyées sur des modèles pour les éléments sans échéance contractuelle.

2. La sensibilité de la valeur économique du bilan à une variation de taux.
3. La sensibilité de la marge d'intérêt aux variations des taux d'intérêt dans divers scenarii de stress

Les impasses taux en périmètre social (PTF Bancaire MAD hors devises) Au 31 décembre 2022 (en milliards de dirhams) se présentent comme suit :

	0-1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Flux Actifs	198	95	57
Flux Passifs	157	93	78
GAP de taux	41	2	-21

Des simulations de différents scénarios de choc de taux sont effectuées pour déterminer l'impact de tels scénarios sur la marge nette d'intérêt et sur la valeur économique des fonds propres.

Au 31 décembre 2022, la sensibilité pour 100 bps de choc parallèle des taux à la hausse est de 234 millions de dirhams soit +2,71% sur la marge d'intérêt prévisionnelle et de 357 millions MAD soit +1% des fonds propres réglementaires.

Les impasses de taux et les résultats des stress tests sont présentés en Comité ALM qui décide des mesures de gestion / couverture à prendre.

Pilier III

La publication des informations financières portant sur les fonds propres et sur les risques s'effectue sur base consolidée conformément à l'article 2 de la directive 44/G/2007. Certaines informations sont publiées sur base individuelle pour le périmètre siège et les filiales significatives, conformément à l'article 8 de la même directive.

Le troisième pilier de l'accord de Bâle vise à promouvoir la discipline de marché à travers la publication d'un ensemble de données venant compléter la communication financière. L'objectif de cette communication est de permettre aux acteurs de marché d'apprécier des éléments d'information essentiels sur les fonds propres, les expositions aux différents types de risques, le pilotage interne des fonds propres et, par conséquent, l'adéquation des fonds propres du Groupe Attijariwafa Bank à son profil de risque.

I. Gestion du Capital et Adéquation des Fonds Propres du groupe Attijariwafa Bank

1- Cadre réglementaire Bank AL-Maghrib

Dans la lignée avec les directives du Comité Bâle, Bank AL-Maghrib suit les nouvelles réformes proposées par le comité Bâle et s'inspire des normes internationales en vigueur pour procurer aux établissements financiers de la place marocaine un cadre réglementaire plus robuste et renforcé.

Ainsi après la transposition par Bank Al-Maghrib en 2007 du dispositif Bâle II couvrant les 3 piliers :

- **Pilier 1 :** calcul des exigences minimales de fonds propres au titre des différents risques prudentiels : risque de crédit, de marché et opérationnel ;
- **Pilier 2 :** mise en place des outils internes d'évaluation de l'adéquation du capital avec le profil des risques encourus. Ce dispositif couvre l'ensemble des risques quantitatifs et des risques qualitatifs ;
- **Pilier 3 :** transparence et uniformisation de l'information financière.

Bank Al-Maghrib a aussi transposé les recommandations du comité Bâle III au niveau des fonds propres prudentiels, cette réforme est entrée en vigueur en juin 2014.

2- Champ d'application : Périmètre prudentiel

L'élaboration des ratios de solvabilité sur base sociale et sur base consolidée obéit aux normes internationales du comité Bâle et est régie par les directives réglementaires de Bank AL-Maghrib :

- La circulaire 26/G/2006 (détaillée dans la notice technique NT 02/DSB/2007) relative au calcul des exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, de marché et opérationnels suivant l'approche standard.
- La circulaire 14/G/2013 (détaillée dans la notice technique NT 01/DSB/2014) relative au calcul des fonds propres réglementaires des banques et établissements de crédit suivant la norme Bâle III.

Sur base consolidée, conformément à l'article 38, de la circulaire 14/G/2013, les participations détenues par les établissements dans les entreprises d'assurance et de réassurance sont prises dans les fonds propres consolidés selon la méthode comptable de mise en équivalence et ce même dans le cas où elles font l'objet d'un contrôle exclusif ou conjoint.

Dénomination	Secteur d'activité	Pays	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
Attijariwafa bank	Banque	Maroc	Top		
Attijariwafa Europe	Banque	France	IG	99,78%	99,78%
Attijari International Bank	Banque	Maroc	IG	100,00%	100,00%
Attijariwafa bank Egypt	Banque	Egypte	IG	100,00%	100,00%
CBAO Groupe Attijariwafa Bank	Banque	Sénégal	IG	83,08%	83,08%
Attijari bank Tunisie	Banque	Tunisie	IG	58,98%	58,98%
La Banque Internationale pour le Mali	Banque	Mali	IG	66,30%	66,30%
Crédit du Sénégal	Banque	Sénégal	IG	95,00%	95,00%
Union Gabonaise de Banque	Banque	Gabon	IG	58,71%	58,71%
Crédit du Congo	Banque	Congo	IG	91,00%	91,00%
Société Ivoirienne de Banque	Banque	Côte d'Ivoire	IG	67,00%	67,00%
Société Commerciale De Banque	Banque	Cameroun	IG	51,00%	51,00%
Attijari bank Mauritanie	Banque	Mauritanie	IG	100,00%	67,00%
Banque Internationale pour l'Afrique Togo	Banque	Togo	IG	56,58%	56,58%
Wafasalaf	Crédit à la consommation	Maroc	IG	50,91%	50,91%
Wafabail	Leasing	Maroc	IG	98,90%	98,90%
Wafa immobilier	Crédit immobilier	Maroc	IG	100,00%	100,00%
Attijari Factoring Maroc	Affacturage	Maroc	IG	100,00%	100,00%
Wafa LLD	Location longue durée	Maroc	IG	100,00%	100,00%
Bank ASSAFA	Banque	Maroc	IG	100,00%	100,00%
SUCCURSALE BURKINA	Succursale	Burkina Faso	IG	83,08%	83,08%
SUCCURSALE BENIN	Succursale	Bénin	IG	83,08%	83,08%
SUCCURSALE NIGER	Succursale	Niger	IG	83,08%	83,08%

3- Composition des Fonds Propres

En juin 2014, la réglementation prudentielle de Bank Al-Maghrib accompagnant l'adoption de la norme Bâle III est entrée en vigueur. Ainsi, le groupe Attijariwafa bank est tenu de respecter sur base individuelle et consolidée un ratio sur fonds propres de base au moins égal à 8,0% (incluant un coussin de conservation de 2,5%), un ratio sur fonds propres de catégorie 1[1] au moins égal à 9,0% et un ratio sur total fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 au moins égal à 12,0%.

A fin décembre 2022, conformément à la circulaire 14/G/2013, les fonds propres prudentiels du groupe Attijariwafa Bank sont composés des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2.

Les fonds propres de catégorie 1 sont déterminés à partir des fonds propres de base et des fonds propres additionnels en tenant compte des retraitements prudentiels. Ces retraitements consistent principalement en l'anticipation des dividendes à distribuer, de la déduction des écarts d'acquisition et des actifs incorporels ainsi que des participations[2] ne figurant pas dans le périmètre de consolidation et détenues dans le capital des établissements de crédit et assimilés au Maroc et à l'étranger et des entités exerçant les opérations connexes à l'activité bancaire au Maroc et à l'étranger ainsi que des filtres prudentiels.

Les fonds propres de catégorie 2 sont composés essentiellement de dettes subordonnées dont l'échéance initiale est d'au moins 5 ans. Une décote de 20% annuellement est appliquée aux dettes subordonnées de maturité résiduelle inférieure à 5 ans. Les fonds propres de catégorie 2 sont limités à 3% des risques pondérés.

(en milliers de dirhams)

	Déc-22	Juin-22
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1= CET1+AT1)	**50 646 907**	**48 666 277**
Eléments à inclure dans les fonds propres de base	56 300 432	55 043 797
Capital social ou dotation	56 300 432	55 043 797
Réserves	48 156 991	48 209 327
Résultat net bénéficiaire non distribué	3 384 393	1 884 573
Intérêts minoritaires créditeurs	3 885 971	4 058 849
Ecart de conversion	-280 054	-153 619
Fonds propres de base non éligibles	-998 278	-1 106 741
Eléments à déduire des fonds propres de base	-12 653 525	-12 537 410
Fonds propres de base après déduction (CET1)	**43 646 907**	**42 666 277**
Fonds propres additionnels (AT1)	**7 000 000**	**6 000 000**
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)	**7 036 733**	**8 631 524**
Dettes subordonnées à durée initiale ≥ cinq ans	6 906 628	8 348 613
Plus-values latentes résultant des titres de placement	129 684	136 709
Autres éléments	420	146 202
Total des fonds propres réglementaires (Tier 1+ Tier 2)	**57 683 639**	**57 297 802**

Évolution des fonds propres réglementaires du groupe Attijariwafa bank (en milliards MAD)

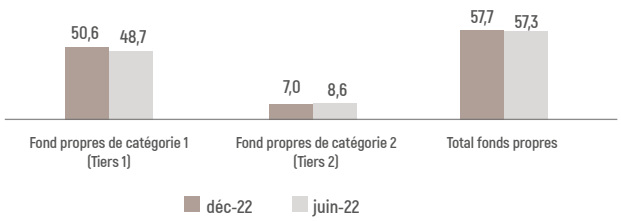

4- Ratio de Solvabilité

Au 31 décembre 2022, le ratio Groupe sur fonds propres de catégorie 1 (T1) est de **11,16%** et le ratio de solvabilité s'élève à **12,71%**.

(en milliers de dirhams)

(en milliers de dirhams)	Déc-22	Juin-22
Fonds propres de catégorie 1	50 646 907	48 666 277
Total fonds propres	57 683 639	57 297 802
Risques pondérés	**453 817 768**	**440 947 435**
Ratio sur fonds propres de base (T1)	11,16%	11,04%
Ratio de solvabilité	**12,71%**	**12,99%**

II. Exigence en fonds propres et actifs pondérés du groupe Attijariwafa bank

Au 31 décembre 2022, le total des risques pondérés au titre du Pilier 1, conformément à la circulaire 26/G/2006 (normes de calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché en approche standard) pour le groupe Attijariwafa bank s'élève à 453 817 768 KDH. Les risques pondérés sont calculés en approche standard pour les risques de crédit, de contrepartie et les risques de marché et en méthode d'indicateurs de base pour les risques opérationnels.

	Pilier I	
	Risque Couvert	Méthode d'Évaluation et de Gestion
Risque de Crédit et de Contrepartie	√	Méthode Standard
Risque de Marché	√	Méthode Standard
Risque Opérationnel	√	BIA (Basic Indicator Approach)

Évolution des risques pondérés du groupe Attijariwafa bank (en milliards MAD)

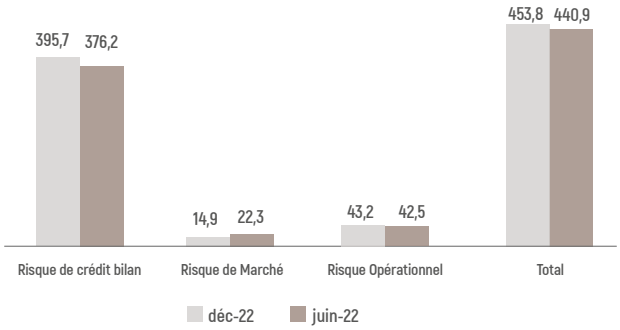

1 - Fonds propres de catégorie 1 sont constitués des fonds propres de base et des fonds propres additionnels (tout instrument pouvant être converti en fonds propres de base ou déprécié dès que le ratio sur fonds propres de base est inférieur à un seuil prédéterminé au moins égal à 6%) après application des déductions et des retraitements prudentiels

2- Les participations détenues à plus de 10% dont la valeur historique est inférieure à 10% des fonds propres de base du groupe sont pondérés à 250%

Ci-après l'exigence en fonds propres et actifs pondérés au titre du pilier 1 :

(en milliers de dirhams)

	Déc-22		Juin-22		Variation	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres[3]	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres[3]	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Risque de crédit bilan	**303 106 450**	**24 248 516**	**286 153 121**	**22 892 250**	**16 953 329**	**1 356 266**
Souverains	34 324 113	2 745 929	32 907 589	2 632 607	1 416 525	113 322
Établissements	7 785 026	622 802	6 977 476	558 198	807 550	64 604
Entreprises	204 265 574	16 341 246	186 719 265	14 937 541	17 546 309	1 403 705
Clientèle de détail	56 731 737	4 538 539	59 548 792	4 763 903	-2 817 055	-225 364
Risque de crédit hors bilan	**53 198 455**	**4 255 876**	**52 576 102**	**4 206 088**	**622 353**	**49 788**
Souverains	-	-	-	-	-	-
Établissements	1 408 596	112 688	947 601	75 808	460 995	36 880
Entreprises	49 875 255	3 990 020	51 134 707	4 090 777	-1 259 452	-100 757
Clientèle de détail	1 914 605	153 168	493 794	39 504	1 420 811	113 665
Risque de contrepartie[4]	**2 056 700**	**164 536**	**3 048 064**	**243 845**	**-991 364**	**-79 309**
Établissements	324 092	25 927	610 014	48 801	-285 921	-22 874
Entreprises	1 732 608	138 609	2 438 051	195 044	-705 443	-56 435
Risque de crédit sur Autres Actifs[5]	**37 300 228**	**2 984 018**	**34 377 068**	**2 750 165**	**2 923 161**	**233 853**
Risque de Marché	**14 912 620**	**1 193 010**	**22 255 780**	**1 780 462**	**-7 343 160**	**-587 453**
Risque Opérationnel	**43 243 314**	**3 459 465**	**42 537 300**	**3 402 984**	**706 014**	**56 481**
Total	**453 817 768**	**36 305 421**	**440 947 435**	**35 275 795**	**12 870 333**	**1 029 626**

1- Risque de crédit

Le montant du risque de crédit pondéré est calculé en multipliant les éléments d'actifs et du hors bilan par les coefficients de pondération prévus aux articles 11 à 18, 45 à 47 de la circulaire 26/G/2006. Le risque de crédit dépend essentiellement de la nature de l'engagement et de la contrepartie.

Le risque pondéré est calculé à partir de l'exposition nette atténuée par les garanties ou les sûretés et pondérée par le taux de pondération ou RW (Risk Weight). Les engagements hors bilan sont également pondérés par le facteur de conversion risque crédit, CCF (Conversion Coefficient Factor).

• Ventilation du risque de crédit par segment

Le tableau ci-après représente la ventilation des expositions nettes et pondérées au risque de crédit sur les différents segments par type d'engagement : bilan ou hors-bilan.

(en milliers de dirhams)

	Expositions nettes avant ARC[6]		Expositions pondérées après ARC	
	Bilan	Hors bilan[7]	Bilan	Hors bilan
Souverains	61 930 834	25 163 855	34 324 113	-
Institutions	32 976 727	1 674	535 018	167
Établissements de crédit et assimilés	24 573 173	10 652 166	7 250 008	1 408 428
Clientèle entreprises	229 715 503	136 170 140	204 265 574	49 875 255
Clientèle de détail	108 015 506	3 631 298	56 731 737	1 914 605
Total	**457 211 743**	**175 619 132**	**303 106 450**	**53 198 455**

• Ventilation géographique des risques pondérés

Ci-dessous la répartition des risques pondérés crédit bilan par localisation géographique du pays de la contrepartie porteuse du risque de défaut, à noter que conformément à la réglementation Bank Al-Maghrib, la notation du pays est inférieure strictement à B- (cas du Mali, Burkina Faso et Congo) le risque souverain et corporate est pondéré à 150% .

3) Calculé comme étant 8% x Actifs pondérés
4) Risque de crédit produit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements et de règlements
5) Immobilisations corporelles, divers autres actifs et titres de participation non déduits des FP.

Ventilation géographique des risques pondérés

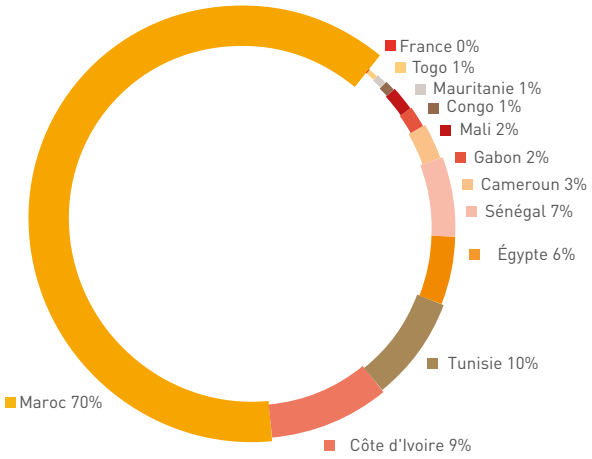

2- Risque de contrepartie

Les opérations de marché (comprenant les contrats bilatéraux) exposent la banque au risque de défaut de sa contrepartie. Le montant de ce risque dépend des paramètres marché qui peuvent affecter la valeur potentielle future des transactions concernées.

• Ventilation des expositions nettes et pondérées au titre du risque de contrepartie par segment prudentiel

A fin décembre 2022, les expositions nettes du groupe au titre du risque de contrepartie sur cessions temporaires et produits dérivés s'élèvent à 26 460 624 KDH, soit une hausse de 6% par rapport à juin 2022. Les expositions pondérées pour leur part, sont de 2 056 700 KDH soit une baisse de 35% en comparaison avec juin 2022.

(en milliers de dirhams)	Déc-22		Juin-22	
	Expositions nettes	Expositions pondérées	Expositions nettes	Expositions pondérées
Souverains	20 844 630	0	17 800 464	0
Etablissements de crédit et assimilés	3 337 432	324 092	3 562 632	610 014
Entreprises	2 278 562	1 732 608	3 419 101	2 176 574
Total	26 460 624	2 056 700	24 782 197	2 786 587

6) ARC : Atténuation du Risque de Crédit : techniques utilisées par les établissements pour réduire leurs expositions vis-à-vis des contreparties.
7) Hors bilan composé des engagements de financement et des engagements de garantie.

3- Risque de marché

Conformément à l'article 48 de la circulaire 26/G/2006 de Bank Al-Maghrib, les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liés aux variations des prix de marché. Ils recouvrent :

- les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;
- le risque de change et le risque sur produits de base encourus pour l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

L'article 54 de la circulaire 26/G/2006 décrit en détails les méthodes de calcul préconisées par le régulateur pour toutes les catégories des risques marché. Depuis l'entrée en vigueur du dispositif prudentiel relatif aux banques participatives, le risque de marché intègre désormais le risque sur les stocks ci-dessous :

Le risque de marché est composé du :

- **Risque de taux d'intérêt**

Le calcul du risque de taux d'intérêt concerne les produits de taux faisant partie du portefeuille trading. Celui-ci est la somme du risque général de taux et risque spécifique de taux.

Le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de taux d'intérêt général se fait selon la méthode de l'échéancier. Le risque spécifique est calculé à partir de la position nette. Sa pondération dépend de la nature de l'émetteur du titre et de la maturité selon des critères énumérés dans la notice technique relative à la 26/G/2006 (cf. article 54, Partie I, paragraphe A).

- **Risque sur titres de propriété**

Le calcul du risque sur les titres de propriété concerne : les positions sur actions, options sur actions, futures sur actions, options sur index, autres dérivés avec comme sous-jacent une action ou un index. Celui-ci est la somme du risque général sur titre de propriété et du risque spécifique sur titre de propriété.

L'exigence en fonds propres au titre du risque général (cf. article 54, Partie II, paragraphe B de la notice technique relative à la 26/G/2006) sur titres de propriétés représente 8% de la position nette globale.

Le risque spécifique est calculé sur la position globale en appliquant les pondérations listées par le régulateur suivant la nature de l'actif.

- **Risque de change**

L'exigence en fonds propres au titre du risque de change est calculée lorsque la position nette globale dépasse 2% des capitaux de base. La position nette globale correspond à la position la plus forte entre la somme des positions courtes et celle des positions longues pour la même devise.

- **Risque sur les stocks**

Le calcul du risque sur les stocks concerne les actifs détenus par la banque participative en vue de leur revente ou leur location à travers respectivement des contrats Mourabaha ou Ijara.

L'exigence en fonds propres au titre du risque sur les stocks est calculée suivant la méthode dite simplifiée (cf. article 56, Partie V de la circulaire 9/W/2018 relative aux exigences en fonds propres des banques participatives, selon la méthode standard) retenant 15% de la valeur de l'actif détenu en stock.

- **Exigences en fonds propres des différents types du risque marché**

(en milliers de dirhams)

Exigences en fonds propres	Déc-22	juin-22
Risque de taux	**1 124 721**	**1 521 674**
Risque spécifique de taux	145 833	448 928
Risque général de taux	978 889	1 072 746
Risque sur titres de propriété	**3 352**	**53 805**
Risque de change[8]	**62 018**	**202 065**
Risque sur les stocks	**2 918**	**2 918**
Risque sur produits de base	**0**	**0**
Total	**1 193 010**	**1 780 462**

8) L'exigence en fonds propre au titre du risque de change est nulle car la position de change inférieure à 2% des fonds propres de base

4- Risque opérationnel

Le risque opérationnel est calculé à l'aide de la méthode des indicateurs de base, à l'aide des PNB annuels des 3 derniers exercices. L'exigence des fonds propres est 15% x la moyenne du PNB des 3 derniers exercices.

- **Exigence en fonds propres du risque opérationnel par pôle d'activité**

(en milliers de dirhams)

Exigence en Fonds Propres	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Filiales de Financements Spécialisées	Banque de Détail à l'International	Total
Juin-22	1 756 707	387 985	1 258 291	**3 402 984**
Dec-22	1 771 179	379 768	1 308 519	**3 459 465**

5- Techniques de réduction du risque crédit

Les techniques de réduction du risque de crédit sont prises en compte conformément à la réglementation de Bâle II. En particulier, leur effet est évalué dans les conditions d'un ralentissement économique. Elles sont distinguées en deux grandes catégories : les sûretés personnelles d'une part et les sûretés réelles d'autre part.

- Une sûreté personnelle correspond à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les assurances crédit et les dérivés de crédit (achat de protection) font partie de cette catégorie.
- Une sûreté réelle est un actif physique constituée au profit de la Banque pour garantir l'exécution à bonne date des engagements financiers du débiteur.
- Ainsi, comme modélisé ci-dessous, une exposition peut être atténuée par une sûreté ou une garantie suivant les critères fixés par le régulateur.

Sûretés réelles	Sûretés personnelles
Nantissement cash, Nantissement Titres/OPCVM ... Hypothèques	Caution solidaire, Assurance, Dérivés de crédit
Réglementation Bank Al-Maghrib suivant l'approche standard	
Critères d'éligibilité	

- **Eligibilité des techniques d'atténuation du risque crédit**

Le Groupe Attijariwafa bank déclare son ratio de solvabilité suivant l'approche standard, qui limite l'éligibilité des techniques d'atténuation du risque de crédit contrairement aux approches IRB.

En effet, pour le périmètre traité en approche standard :

- les sûretés personnelles sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une pondération bonifiée correspondant à celle du garant, sur la part garantie de l'exposition qui tient compte des asymétries de devise et de maturité.
- les sûretés réelles (type cash, nantissement titres) viennent, quant à elles, en diminution de l'exposition après prise en compte le cas échéant des asymétries de devise et de maturité.
- Les suretés réelles (types hypothèques bien immobilier) qui remplissent les conditions d'éligibilité permettent d'appliquer une pondération plus favorable à la créance qu'elles couvrent.

Ci-après un comparatif des sûretés éligibles en fonction des deux méthodes : standard et avancée.

	Approche standard	Approche avancée	
		IRBF	IRBA
Sûretés financières			
· Liquidités/DAT/OR	√	√	√
· Titres de dettes			
- Emprunteur souverain ayant une note ≥ BB-	√	√	√
- Autres émetteurs ≥ BBB-	√	√	√
- Autres (n'ayant pas de note externe mais inclus dans les modèles de notation interne)	X	X	√
· Actions			
- Indice principal	√	√	√
- Bourse reconnue	√	√	√
- Autres	X	X	√
· OPCVM et Fonds d'investissement	√	√	√
Sûretés réelles			
· Hypothèque portant sur un prêt immobilier Retail	√	√	√
· Hypothèque sur un crédit-bail à usage professionnel	√	√	√
· Autres sûretés immobilières à condition de : - Existence d'un marché liquide pour la cession de la sûreté - Existence d'un prix de marché applicable à la sûreté	X	√	√
Sûretés personnelles			
· Souverains banques et autres entités ≥ A-	√	√	√
· Autres entités < A-	X	X	√
· Entités non notées	X	X	√
Dérivés de crédit			
· Emprunteurs souverains, BMD et les institutions financières ou autre entité avec une note ≥ A-	√	√	√
· Autres	X	√	√

- **Montants des ARC**

Ci-dessous les garanties et suretés réelles et financières à décembre 2022 ainsi que les montants pour la couverture du risque de crédit prises en compte dans le calcul des risques pondérés en méthode standard à fin décembre 2022.

(en milliers de dirhams)

	déc-22
Garanties et sûretés	**228 790 477**
Garanties	28 412 468
Sûretés réelles[9] et financières	200 378 008
EAD couverts par des garanties et sûretés éligibles à l'approche standard	**125 583 743**
Garanties	28 412 468
Sûretés réelles et financières	97 171 275
- Hypothèques sur prêt immobilier à usage résidentiel	66 461 993
- Hypothèques sur leasing immobilier à usage commercial	6 908 957
- Autres	23 800 325

9) Suretés réelles au niveau du siège

III. Eléments d'information sur base sociale des filiales bancaires et établissements de crédit significatives

1- Cadre réglementaire

Attijariwafa bank est tenue de respecter sur le périmètre social les exigences en fonds propres calculées suivant les mêmes normes prudentielles exigées par Bank Al-Maghrib sur le périmètre consolidé.

Toutes les filiales établissements de crédits au Maroc : Wafabail, Wafasalaf, Attijari Factoring et Bank ASSAFA déclarent, sur base sociale leurs ratios de solvabilités à Bank Al-Maghrib et qui sont régis par les circulaires :

- La circulaire 25/G/2006 (conforme avec Bâle I) relative au calcul des exigences en fonds propres portant sur le risque de crédit.
- La circulaire 14/G/2013 (détaillée dans la notice technique NT 01/DSB/2014) relative au calcul des fonds propres réglementaires des banques et établissements de crédit (conforme avec Bâle III)

S'agissant de Wafa assurance, celle-ci est régie par la réglementation de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de Prévoyance Sociale (ACAPS)

Les filiales bancaires du groupe Attijariwafa bank à l'international, calculent leurs exigences en fonds propres suivant la norme prudentielle locale dans les juridictions des pays d'implantations qui sont alignées avec la norme Bâle I en Afrique (Tunisie, Mauritanie, UEMOA, CEMAC) et avec la norme Bâle III en Europe.

Liste des régulateurs des filiales Attijariwafa bank à l'international

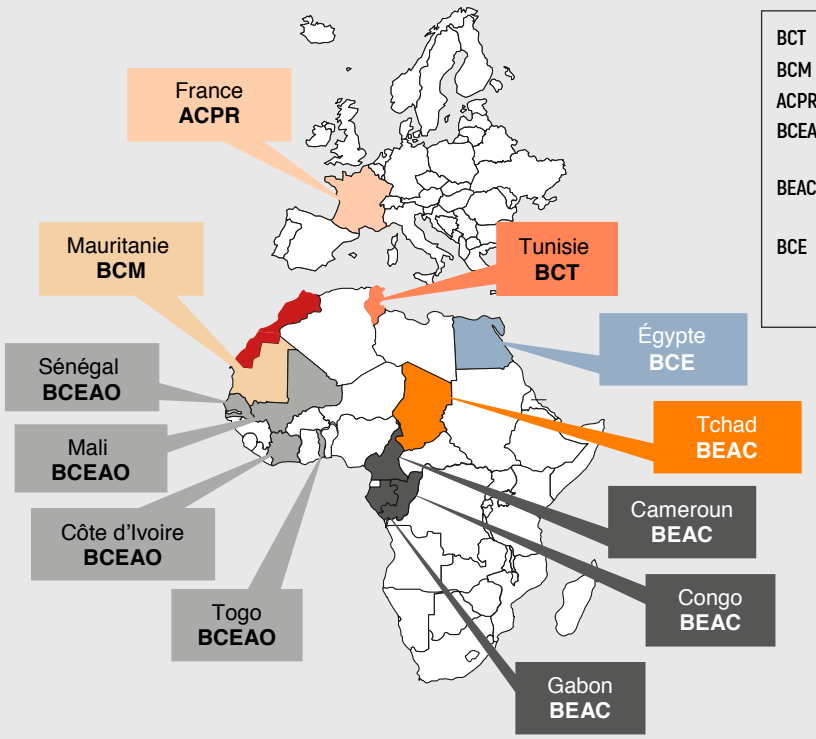

BCT : Banque Centrale Tunisienne
BCM : Banque Centrale de Mauritanie
ACPR : Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution
BCEAO : Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest qui supervise les banques implantées dans la zone UMOA
BEAC : Banque des Etats d'Afrique Centrale qui supervise les banques implantées dans la zone CEMAC
BCE : Banque Centrale d'Égypte

2- Ratios des principales filiales au 31 décembre 2022

(En milliards de monnaies locales)	Régulateur	Minimum requis	Devise	FP réglementaires	Risques pondérés	Ratio global
Attijariwafa bank	Bank Al-Maghrib	12,00%	MAD	43,3	272,6	15,88%
Attijari Factoring Maroc	Bank Al-Maghrib	12,00%	MAD	0,3	2,4	13,82%
Bank ASSAFA	Bank Al-Maghrib	12,00%	MAD	0,2	1,7	13,06%
Attijari bank Tunisie	BCT	10,00%	TND	0,9	7,4	12,61%
Attijari bank Mauritanie	BCM	12,50%	MRU	1,2	7,4	16,36%
Attijariwafa bank Egypt	CBE	12,50%	EGP	6	36,1	16,73%
Société Commerciale de banque Cameroun	BEAC	11,50%	FCFA	63,6	490,3	12,98%
Crédit du Congo	BEAC	10,50%	FCFA	29,1	166,1	17,52%
Union Gabonaise de Banque	BEAC	11,50%	FCFA	54	221,2	24,41%
Compagnie Bancaire de l©Afrique de l©Ouest	BCEAO	11,50%	FCFA	136,9	1 068,1	12,82%
Crédit du Sénégal	BCEAO	11,50%	FCFA	28,3	198	14,31%
Banque Internationale pour le Mali	BCEAO	11,50%	FCFA	25,2	184,4	13,66%
Société Ivoirienne de Banque	BCEAO	11,50%	FCFA	132,7	935,6	14,18%
Banque Internationale pour l©Afrique au Togo	BCEAO	11,50%	FCFA	11,1	81,3	13,67%

Cours de change : FCFA (0,0170) MRU (0,2844), TND (3,3954), EGP (0,4220)

IV. Pilotage interne du capital

1- Gestion du capital

L'anticipation des besoins en capital est devenue, ces dernières années, un élément clé du processus de la planification stratégique du groupe Attijariwafa bank, et ce d'autant plus que Bank Al-Maghrib a adopté le dispositif Bâle II en 2006 et que le contexte réglementaire est en constante évolution depuis. Ceci s'est traduit par un besoin de plus en plus élevé en fonds propres.

Ainsi la maitrise de cette ressource onéreuse et de tous les facteurs associés est matérialisée à l'aide de la politique de « Gestion du Capital » du Groupe. Cette dernière a pour objectif de garantir en permanence la solvabilité du Groupe et de ses filiales , de satisfaire aux exigences prudentielles au niveau consolidé et local (respect des règles prudentielles du régulateur local) tout en optimisant le rendement pour les actionnaires qui procurent le capital requis.

Au-delà du cadre réglementaire, la politique de « Gestion du capital » s'étend au suivi des investissements et de leur rentabilité (calcul du taux de rendement interne, projection des dividendes, désinvestissement, efficience du montage fiscal ...) assurant une optimisation dans l'allocation du capital sur toutes les activités, une anticipation des besoins en capital en fonction des ambitions stratégiques et de l'évolution réglementaire.

Objectifs de « Gestion du capital »

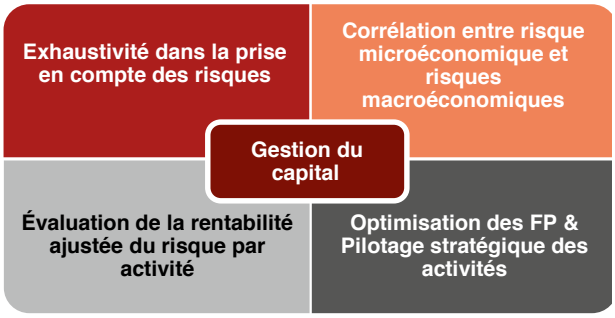

2- Gouvernance

Le Comité Capital Management (CCM) est un comité semestriel, composé des membres du Comité de Direction Générale, des responsables de lignes métiers, de la Direction des Risques et de la Direction Financière. Le Secrétaire Général du Comité Capital Management est le responsable de l'entité « Gestion Financière et Capital Management ».

Les principales missions du CCM se résument comme suit :

- définir la politique de « Gestion du capital » et les ajustements nécessaires en fonction des évolutions des contextes (marché et concurrence, réglementation, environnement de taux, coût du capital ...) ;
- anticiper les besoins en capital du Groupe et des filiales bancaires et établissements de crédits sur un horizon de 18 mois ;
- analyser l'allocation du capital par pôle/métier ;
- prendre des décisions sur les sujets qui ont un impact sur le capital (de toutes les entités du Groupe).

De manière générale, sponsoriser toutes les actions/initiatives permettant un pilotage et une gestion optimisée du capital.

3- Stress tests réglementaires

Les résultats des stress tests réglementaires (directive Bank-Al-Maghrib 01/DSB/2012) sont communiqués semestriellement au régulateur. À fin décembre 2020, Les ratios post-choc sur fonds propres Tier 1 et sur total fonds propres d'Attijariwafa bank sont supérieurs aux minimums réglementaires.

Les stress scénarios des stress tests réglementaires à fin décembre 2020 sont :

Risque de crédit : Migration de 10% à 15% des créances représentant un risque élevé sur le total du portefeuille puis par secteur d'activité

Risque de concentration : Défaut des principales relations

Risque de marché :

- Dépréciation du MAD par rapport à l'EUR ;
- Dépréciation du MAD par rapport à l'USD ;
- Déplacement de la courbe de taux ;
- Hausse des taux ;
- Baisse des prix actions ;
- Dépréciation de la valeur liquidative des différents OPCVM (obligataires, monétaires ...).

Risque pays :

- Stress tests sur les crédits non-résidents dans les pays connaissant des risques d'instabilité politique ;
- Stress tests sur les crédits aux non-résidents installés dans les pays sur lesquels la banque détient une exposition importante.

4- Prévisions du capital

Les ratios prévisionnels d'AWB sur base individuelle et consolidée sur les 18 prochains mois sont largement supérieurs au minium réglementaire en vigueur : 9,0% au niveau du ratio de solvabilité sur fonds propres de base de catégorie 1 et 12,0% sur fonds propres global grâce à la politique interne de gestion du capital. Les FP prudentiels sont calculés conformément à la circulaire 14 G 2013 et la notice technique 01/DSB/2018 intégrant les impacts IFRS9.

Ratio de solvabilité prévisionnel – Sur base individuelle

mds MAD	déc-22	juin-23 F	déc-23 F	juin-24 F
Fonds propres de catégorie 1	37,02	37,91	38,69	40,17
Fonds propres de catégorie 2	6,26	5,20	4,28	3,27
Fonds propres réglementaires	43,28	43,11	42,97	43,44
Risques pondérés	272,57	281,45	288,50	293,92
Ratio sur fonds propres de catégorie 1	13,6%	13,5%	13,4%	13,7%
Ratio de solvabilité global	15,9%	15,3%	14,9%	14,8%

Ratio de solvabilité prévisionnel – Sur base consolidée

mds MAD	déc-22	juin-23 F	déc-23 F	juin-24 F
Fonds propres de catégorie 1	50,65	52,32	54,92	57,18
Fonds propres de catégorie 2	7,04	5,91	4,97	3,87
Fonds propres réglementaires	57,68	58,23	59,89	61,04
Risques pondérés	453,8	465,2	477,6	489,6
Ratio sur fonds propres de catégorie 1	11,2%	11,2%	11,5%	11,7%
Ratio de solvabilité global	12,7%	12,5%	12,5%	12,5%

V. Gouvernance d'entreprise

Le système de gouvernance mis en place respecte les principes généraux du gouvernement d'entreprise. Ce système se compose de cinq Comités spécialisés, issus du Conseil d'Administration.

Comités issus du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration (CA) est constitué d'un groupe de personnes, morales ou physiques (les administrateurs), dont un président et un secrétaire. Toute personne morale membre du CA désigne une personne physique pour la représenter.

L'organisation, le fonctionnement et les prérogatives du Conseil d'Administration sont fixés par les statuts de la banque et dépendent du droit national.

1- Comité Stratégique :

Présidé par le Président Directeur Général, ce Comité est chargé du pilotage, de la surveillance et de la gestion des activités stratégiques de la Banque, de ses différents métiers tant au niveau national qu'à l'international. Il examine également, avant leur approbation par le Conseil d'Administration, les grands achats du Groupe et les opérations immobilières significatives.

Membres	Fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant Al Mada
M. Abdelmjid TAZLAOUI	Administrateur
M. Aymane TAUD	Administrateur
M. José REIG	Administrateur

M. Azdine EL MOUNTASSIR BILLAH	Administrateur
Membres non permanents	
M. Hassan BERTAL	Directeur Général Délégué - Pôle Banque de Détail Maroc, Europe
M. Ismaïl DOUIRI	Directeur Général Délégué - Pôle Banque de Détail à l'International et Filiales de Financement Spécialisées
M. Talal EL BELLAJ	Directeur Général Délégué – Pôle Gestion Globale des Risques Groupe
M. El Hassane EL BEDRAOUI	Directeur Général Délégué – Responsable du Pôle Transformation, Innovation, Technologies et Opérations
M. Youssef ROUISSI	Directeur Général Délégué – Responsable du pôle Corporate & Investment Banking
Secrétaire du Comité	
Mme Myriam NAFAKH LAZRAQ	Responsable Gouvernance Groupe & Secrétariat du Conseil

2- Comité des Risques Groupe :

Le Comité des Risques Groupe est chargé du suivi du processus d'identification et de gestion des risques, en vue d'assister le Conseil d'Administration en matière de stratégie, de gestion et de surveillance des risques auxquels la banque est exposée.

Le Comité des Risques Groupe est composé d'un minimum de 3 membres permanents non exécutifs, choisis parmi les membres du Conseil d'Administration et se réunit au moins 4 fois par an et chaque fois qu'il le juge nécessaire sur convocation du Président.

Membres	Fonction
Membres permanents	
M. Lionel ZINSOU	Président du Comité (Administrateur Indépendant)
M. Aymane TAUD	Administrateur
M. José REIG	Administrateur
M. Abdelmjid TAZLAOUI	Administrateur
Membres non permanents	
M. Talal EL BELLAJ	Directeur Général Délégué –Gestion Globale des Risques Groupe
M. Younes BELABED	Directeur Général Adjoint - Audit Général Groupe
M. Larbi KABLY	Directeur Exécutif - Responsable Conformité Groupe
Secrétaire du Comité	
Mme Myriam NAFAKH LAZRAQ	Responsable Gouvernance Groupe & Secrétariat du Conseil

3- Comité d'Audit Groupe :

Le Comité d'Audit Groupe analyse les comptes du Groupe, examine le programme d'intervention des commissaires aux comptes, s'assure de l'efficacité des services d'audit interne et externe, veille au renforcement de l'indépendance de l'audit interne.

Le Comité d'Audit Groupe est composé d'un minimum de 3 membres permanents non exécutifs, choisis parmi les membres du Conseil d'Administration et se réunit au moins 4 fois par an et chaque fois qu'il le juge nécessaire sur convocation du Président.

Membres	Fonction
Membres permanents	
M. Aymane TAUD	Président du Comité
Mme Françoise MERCADAL-DELASALLES	Administratrice Indépendante
M. Abdelmjid TAZLAOUI	Administrateur
M. José REIG	Administrateur
M. Aldo OLCESE	Administrateur Indépendant
Membres non permanents	
M. Talal EL BELLAJ	Directeur Général Délégué –Gestion Globale des Risques Groupe
M. Younes BELABED	Directeur Général Adjoint - Audit Général Groupe
M.Larbi KABLY	Directeur Exécutif - Responsable Conformité Groupe
M. Rachid KETTANI	Directeur Général Adjoint - Finances Groupe
Secrétaire du Comité	
Mme Myriam NAFAKH LAZRAQ	Responsable Gouvernance Groupe & Secrétariat du Conseil

4- Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération Groupe :

Le Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération Groupe soumet au Conseil les propositions relatives au dispositif de gouvernance, à la nomination et la rémunération des membres du Conseil et des principaux dirigeants du Groupe.

Le Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération Groupe se réunit au 2 fois par an et chaque fois qu'il le juge nécessaire sur convocation du Président.

Il est réparti en trois sous-comités :

Le premier sous-comité est composé des membres suivants :

Membres	Fonction
M. Mohammed Mounir EL MAJIDI	Administrateur - Représentant SIGER
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant Al Mada

Le deuxième sous-comité est composé des membres suivants :

Membres	Fonction
M. Mohammed Mounir EL MAJIDI	Administrateur - Représentant SIGER
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant Al Mada
M. Abdelmjid TAZLAOUI	Administrateur
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. José REIG	Administrateur

Le troisième sous-comité est composé des membres suivants :

Membres	Fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant Al Mada
M. Abdelmjid TAZLAOUI	Administrateur
M. José REIG	Administrateur
Secrétaires du Comité	
M. Mohamed SOUSSI	Directeur Général Adjoint - Responsable Capital Humain Groupe
Mme Myriam NAFAKH LAZRAQ	Responsable Gouvernance Groupe & Secrétariat du Conseil

5- Comité des Grands Crédits Groupe :

Le Comité des Grands Crédits Groupe, qui se réunit sur convocation du Président Directeur Général, est chargé de statuer sur les engagements et les opérations de recouvrement dépassant un certain seuil Groupe avant leurs ratifications par le Conseil d'Administration.

Le Comité des Grands Crédits Groupe est présidé par le Président Directeur Général. Il est composé de 4 membres (dont le Président Directeur Général), désignés parmi les

membres du Conseil. Le Comité des Grands Crédits Groupe se réunit au moins 1 fois par mois et peut être convoqué à tout instant à l'initiative du Président lorsqu'il le juge nécessaire, que l'opération ou la transaction revêt un caractère urgent ou que l'actualité de la Banque le requiert.

Membres	Fonction
Membres permanents	
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant Al Mada
M. Aymane TAUD	Administrateur
M. José REIG	Administrateur
Membres non permanents	
M. Talal EL BELLAJ	Directeur Général Délégué – Pôle Gestion Globale des Risques Groupe
Secrétaire du Comité	
M. Talal EL BELLAJ	Directeur Général Délégué – Pôle Gestion Globale des Risques Groupe

Organes de Direction

1 - Comité Exécutif

Le Comité Exécutif réunit, sous la présidence du Président Directeur Général, les responsables des pôles métiers et pôles support ainsi que le responsable du Capital Humain Groupe et le Responsable Finance Groupe. Ce comité, qui se tient une fois par semaine, assure une vue synthétique des activités opérationnelles dans les différents secteurs, le pilotage des grands projets stratégiques et la préparation des questions à soumettre au Conseil d'Administration, dans une démarche collégiale.

Membres	Fonction	Date d'entrée en fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général	2007
M. Hassan BERTAL	Directeur Général Délégué	2022
M. Ismail DOUIRI	Directeur Général Délégué	2008
M. Talal EL BELLAJ	Directeur Général Délégué	2014
M. EL Hassane EL BEDRAOUI	Directeur Général Délégué	2022
M. Youssef ROUISSI	Directeur Général Délégué	2022
M. Rachid KETTANI	Directeur Général Adjoint	2022
M. Mohamed SOUSSI	Directeur Général Adjoint	2022

2- Comité de Coordination et de Synergies

Sous la présidence du Président Directeur Général ou d'au moins deux directeurs généraux, le Comité de Coordination et de Synergies est une instance d'échange et de partage d'informations. Plus particulièrement le Comité :

- assure la coordination d'ensemble entre les différents programmes du Groupe et se concentre principalement de l'examen des indicateurs clés de performance ;
- prend acte des grandes orientations stratégiques et de la politique générale du Groupe, ainsi que des décisions et des priorités arrêtées dans les instances ad hoc ;
- prend les décisions fonctionnelles et opérationnelles pour maintenir les objectifs et maximiser les résultats.

D'une périodicité mensuelle, le Comité de Coordination et de Synergies est composé des membres du Comité Executif et des responsables des principaux domaines d'activité.

Membres	Fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général
M. Hassan BERTAL	Directeur Général Délégué - Pôle Banque de Détail Maroc et Europe
M. Ismail DOUIRI	Directeur Général Délégué - Pôle Banque de Détail à l'International et Filiales de Financement Spécialisées
M. Talal EL BELLAJ	Directeur Général Délégué – Gestion Globale des Risques Groupe
M. EL Hassane EL BEDRAOUI	Directeur Général Délégué – Responsable du Pôle Transformation, Innovation, Technologies et Opérations
M. Youssef ROUISSI	Directeur Général Délégué - Responsable du Pôle Corporate & Investment Banking
M. Rachid KETTANI	Directeur Général Adjoint - Responsable Finances Groupe
M. Mohamed SOUSSI	Directeur Général Adjoint- Responsable Capital Humain Groupe
RÉSEAU	
M. Rachid EL BOUZIDI	Directeur Général Adjoint - Responsable Réseau Maroc du Pôle Banque de Détail Maroc et Europe
M. Saâd BENWAHOUD	Directeur Général Adjoint - Responsable de la Région Rabat - Salé - Kenitra
M. Othmane BOUDHAIMI	Directeur Exécutif - Responsable de la Région Souss-Massa-Sahara
M. Mohamed Karim CHRAIBI	Directeur Exécutif - Responsable de la Région Marrakech - Beni Mellal - Tafilalet
M. Rédouane EL ALJ	Directeur Exécutif - Responsable de la Région Casablanca - Settat
M. Khalid EL KHALIFI	Directeur Exécutif - Responsable de la Région Fès - Meknes
M. Rachid MAGANE	Directeur Exécutif - Responsable de la Région Tanger - Tetouan - Al Hoceima
M. Hassan RAMI	Directeur Exécutif - Responsable de la Région Oriental
ENTITES CENTRALES	
M. Jamal AHIZOUNE	Directeur Général Adjoint – Responsable de la Banque de Détail Afrique de l'Ouest & Afrique Centrale
Mme Yasmine ABOUDRAR	Directeur Exécutif - Responsable Stratégie & Développement Groupe
M. Jalal BERRADY	Directeur Exécutif - Responsable Banque Privée
M. Younes BELABED	Directeur Général Adjoint - Responsable Audit Général Groupe
M. Issam MAGHNOUJ	Directeur Exécutif - Responsable Communication Groupe & RSE
Mme Bouchra BOUSSERGHINE	Directeur Exécutif
Mme Bouchra LHALOUANI	Directeur Exécutif - Responsable Supports & Moyens du pôle Banque de Détail Maroc et Europe
M.Rachid KAMAL	Directeur Exécutif - Responsable des Services et Traitements Groupe
M.Karim IDRISSI KAITOUNI	Directeur Exécutif - Responsable Marché de l'Entreprise
Mme Ghizlane ALAMI MARROUNI	Directeur Exécutif - Responsable Marché des Particuliers, Professionnels
M. Hicham ZIADI	Directeur Exécutif – Responsable des Systèmes d'Information Groupe
M. Larbi KABLY	Directeur Exécutif - Responsable Conformité Groupe
Mme Myriam DASSOULI	Directeur Exécutif - Responsable Risque de Contrepartie Maroc
M. Ahmed Amine MARRAT	Directeur Exécutif - Responsable Management des Risques
M. M'hammed AZZAM	Directeur Exécutif - Responsable Recouvrement Groupe
M. Adel BARAKAT	Directeur Exécutif - Responsable Banque de Financement Groupe
M. Karim FATH	Directeur Exécutif - Responsable Banque d'Investissement Groupe
M. Faiçal LEAMARI	Directeur Exécutif - Responsable Marché des Capitaux Groupe

Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux comptes, approuve l'ensemble de ces documents sans réserve, ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui se soldent par un bénéfice net de 4 234 839 742 dirhams.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant des articles 56 et suivants de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, approuve successivement les conventions qui y sont mentionnées.

TROISIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de la première résolution, l'Assemblée Générale Ordinaire décide, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2022 d'un montant de 4 234 839 742 dirhams de la manière suivante :

En dirhams

- Résultat net de l'exercice	4 234 839 742
- Mise en réserve légale	
- Report des exercices précédents	7 587 225 866
BÉNÉFICE DISTRIBUABLE	**11 822 065 608**
RÉPARTITION :	
- Dividende statutaire 6%	129 084 504
- Somme nécessaire pour porter le dividende par action à 15,50 dirhams	3 205 598 501
SOIT UN TOTAL DE DISTRIBUTION DE	**3 334 683 005**
- Mise en réserves extraordinaires	900 156 737
- Report à nouveau	7 587 225 866

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'attribuer à chacune des actions composant le capital social, pour une année de jouissance, un dividende de 15,5 dirhams qui sera mis en paiement à partir du 4 juillet, au siège social de la banque conformément à la réglementation en vigueur.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale Ordinaire confère aux membres du Conseil d'Administration, quitus définitif et sans réserve de l'exercice de leur mandat pendant l'exercice 2022, dont les comptes ont été ci-dessus approuvés et décharge aux Commissaires aux comptes pour l'exercice de leur mandat durant ledit exercice.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023 à 5 700 000, 00 dirhams.

Le Conseil d'Administration répartira cette somme entre ses membres, dans les proportions qu'il jugera convenables.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Santusa Holding de son mandat d'administrateur et lui donne quitus entier et définitif. Elle rend hommage à son représentant Monsieur Varela Una Jose Manuel, pour sa contribution aux travaux du Conseil et lui témoigne toute sa considération.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration du 20 septembre 2022, nomme en qualité d'administratrice indépendante Madame Françoise MERCADAL-DELASALLES pour la durée statutaire de six années qui expirera, par conséquent, le jour de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir constaté que les mandats d'administrateurs d'Al Mada, représentée par Mrs. Hassan Ouriagli, Abed Yacoubi Soussane et Abdelmjid Tazlaoui arrivent à échéance le jour de la tenue de la présente Assemblée, décide de renouveler lesdits mandats pour la durée statutaire de six années qui expireront, par conséquent, le jour de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que le mandat triennal des commissaires aux comptes Ernst&Young et Deloitte arrivent à échéance le jour de la tenue de l'Assemblée, décide de nommer les cabinets Deloitte et Mazars pour une période de trois années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait, d'une expédition notariée ou d'une copie du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales.

Conseil d'Administration

ETATS FINANCIERS 2022

COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTES SOCIAUX

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EY
Building a better working world
37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca - Maroc

Deloitte.
Deloitte Audit
288, Bd Zerktouni
Casablanca - Maroc

GROUPE ATTIJARIWAFA BANK
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société **ATTIJARIWAFA BANK** et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de **KMAD 62.125.436** dont un bénéfice net consolidé de **KMAD 7.458.609**.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel de Bank Al Maghrib, comprenant les normes IFRS publiées par l'IASB à l'exception de l'application des dispositions de la norme IFRS 9 aux activités d'assurance du groupe, différée jusqu'à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit
d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque. Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers. L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour : - déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ; - estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes Buckets ; - établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues. Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables » de l'annexe aux états financiers consolidés. Au 31 décembre 2022, le montant brut des prêts et créances à la clientèle s'élève à MMAD 403.908 ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 29.340. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques. Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues. Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à : - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ; - analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2022 ; - tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ; - tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3 ; Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.

GOODWILL	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit
Le groupe a réalisé des opérations de croissance externes ayant conduit à la comptabilisation des écarts d'acquisition à l'actif du bilan consolidé. Ces écarts correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des sociétés acquises et les justes valeurs des actifs et passifs identifiables repris à la date d'acquisition. Au 31 décembre 2022, la valeur de ces écarts d'acquisition s'élève à MMAD 9.998. Les écarts d'acquisition sont affectés à des Unités Génératrices de trésorerie et font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an ou dès la présence d'un indice de perte de valeur. Lorsque leur valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée. Les informations concernant les méthodes de détermination de la valeur recouvrable sont détaillées dans la note « Ecarts d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition constitue un point clé de notre audit en raison de : - Leur montant significatif au bilan consolidé du Groupe ; - L'importance du jugement de la direction dans le choix de la méthode de détermination de la valeur recouvrable et des hypothèses de résultats futurs des sociétés concernées et du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie prévisionnels.	Notre approche d'audit se fonde sur un examen des procédures relatives aux tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des contrôles mis en place au sein du Groupe pour identifier les indices de pertes de valeur de ces actifs. Les travaux sur les comptes au 31 décembre 2022, ont notamment consisté en : - Une analyse de la méthodologie retenue par le Groupe ; - Un examen des plans d'affaires établis par la Direction pour apprécier le caractère raisonnable des estimations de flux futurs dégagés ; - Une analyse des principales hypothèses et paramètres utilisés au regard des données de marché disponibles ; - Un examen des analyses de sensibilité des estimations aux paramètres clés (en particulier lorsque la valeur recouvrable est proche de la valeur nette comptable) ; - Le recalcul des valeurs recouvrables déterminées pour les principaux écarts d'acquisition. Enfin, nous avons examiné les informations relatives aux résultats de ces tests de dépréciation et tests de sensibilité présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

.

Casablanca, le 21 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Abdeslam Berrada Allam
Associé

DELOITTE AUDIT

Sakina Bensouda Korachi
Associée

PUBLICATION DES COMPTES

Comptes consolidés au 31 décembre 2022

1. Normes et principes comptables

1.1 Contexte

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards -IFRS-) ont été appliquées aux comptes consolidés du groupe Attijariwafa bank à compter du 1er semestre 2007 avec bilan d'ouverture au 1er janvier 2006.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2022, le groupe Attijariwafa bank a appliqué les normes et principes de l'International Accounting Standards Board (IASB) dont l'application est obligatoire.

1.2 Normes comptables appliquées

1.2.1 Principe de consolidation :

Norme :

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités étrangères et nationales dont le Groupe détient des participations directes ou indirectes.

De même, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entités ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujetti, et ce même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale pour les entités contrôlées exclusivement selon la norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et la mise en équivalence pour les entreprises associées et les coentreprises selon les normes IFRS 11 « Partenariats » et IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le groupe Attijariwafa bank intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :

· Il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels ;

· Les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :

- Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé ;
- La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
- Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les OPCVM dédiés sont consolidés conformément à IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement les fonds sous contrôle exclusif.

Enfin, sont exclues du périmètre de consolidation, les entités contrôlées ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.

1.2.2 Immobilisations corporelles :

Norme :

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût

Le coût correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

L'approche par composants correspond à la décomposition d'une immobilisation corporelle selon ses composants (constituants) les plus significatifs. Ils doivent être comptabilisés séparément et amortis de façon systématique sur la base de leurs durées d'utilité propres, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques y afférents.

La durée d'utilité représente la durée d'amortissement des immobilisations en normes IFRS.

La base amortissable d'un actif correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

Les coûts d'emprunt

La norme IAS 23 « Coûts d'emprunt » ne permet pas de comptabiliser immédiatement en charges les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible. L'ensemble de ces coûts d'emprunt doit être incorporé dans le coût de l'actif. Les autres coûts d'emprunts doivent être comptabilisés en charges.

Options retenues par Attijariwafa bank :

- La norme Groupe est de retenir le modèle du coût. Toutefois, l'option de juste valeur pourrait être utilisée sans justification de ce choix avec comme contre-partie un compte de capitaux propres.
- Attijariwafa bank a décidé de ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique par type d'immobilisation dans les comptes consolidés en normes IFRS.
- Au niveau de l'approche par composants, le Groupe a décidé de ne pas isoler des composants dont la valeur brute est inférieure à 1 000 KMAD.
- Le coût historique d'origine est décomposé selon la répartition du coût à neuf en fonction des données techniques.

Valeur résiduelle :

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle. En effet, la valeur résiduelle est logée au niveau de la composante pérenne du bien qui n'est autre que le terrain (qui par sa nature n'est pas amortissable).

1.2.3 Immeubles de placement :

Norme :

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

Le modèle de la juste valeur : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être applicable à l'ensemble des immeubles de placement ;

Le modèle du coût

Dans les deux cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la comptabilisation au bilan ou la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.
La norme Groupe est aussi de retenir tous les immeubles d'exploitation loués à des sociétés hors Groupe.
Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue par Attijariwafa bank est le coût historique corrigé selon l'approche par composants.

1.2.4 Immobilisations incorporelles :

Norme :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique.
Un actif incorporel satisfait au critère d'identifiabilité lorsqu'il :

- est séparable, c'est-à-dire qu'il peut être séparé de l'entité et être vendu, transféré, concédé par licence, loué ou échangé, soit de façon individuelle, soit dans le cadre d'un contrat, avec un actif ou un passif lié ; ou
- résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux, que ces droits soient ou non cessibles ou séparables de l'entité ou d'autres droits et obligations.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

- Le modèle du coût ;
- Le modèle de la réévaluation. Ce traitement est applicable si le marché est actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur cette durée.

Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe consiste à ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.
Les frais d'acquisition non encore amortis en tant que charges à répartir au 01/01/06 ont été retraités en contrepartie des capitaux propres.

Droits au bail :
Les droits au bail comptabilisés en comptes sociaux ne sont pas amortis. En comptes consolidés, ils font l'objet d'un plan amortissement selon leur durée d'utilité.

Fonds de commerce :
Les fonds de commerce comptabilisés au niveau des comptes sociaux des différentes entités consolidées ont fait l'objet de revue pour valider le mode de leur comptabilisation dans le cadre des normes IAS/IFRS.

Logiciels :
Les durées de vie des logiciels utilisés sont différenciées selon la nature des logiciels concernés (logiciels d'exploitation ou logiciels de bureautique).

Valorisation des logiciels développés en interne :

La direction des Systèmes d'Information Groupe fournit les éléments nécessaires à la valorisation des logiciels développés en interne. Dans le cas où la valorisation n'est pas fiable, aucune immobilisation n'est à enregistrer.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont selon leur valeur enregistrés en charges ou intégrés au coût d'acquisition.

Le suivi de plans d'amortissement distincts entre les comptes sociaux et les comptes IFRS est effectué dès lors que l'écart est supérieur à 1000 KMAD.

1.2.5 Goodwill :

Norme :

Coût d'un regroupement d'entreprises :

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à la méthode de l'acquisition selon laquelle le coût d'acquisition correspond à la contrepartie transférée pour obtenir le contrôle.

L'acquéreur doit évaluer le coût d'acquisition comme :

- Le total des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise;
- Les autres coûts directement attribuables éventuellement au regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

La date de l'acquisition est la date à laquelle l'acquéreur obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est ainsi constatée au niveau du Goodwill.

Comptabilisation du Goodwill :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

- Évaluation initiale : ce goodwill devra être évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.
- Évaluation ultérieure : Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit évaluer le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur constaté éventuellement lors des tests de dépréciation opérés annuellement ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause sa valeur comptabilisée à l'actif.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur doit comptabiliser le regroupement en utilisant ces valeurs provisoires. L'acquéreur doit comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale au cours de la période d'évaluation au-delà de laquelle aucun ajustement n'est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

- Option prise de ne pas retraiter les Goodwill existants au 31/12/05, et ce conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS » ;
- Arrêt d'amortissement des Goodwill, car leur durée de vie est indéfinie selon la norme IFRS 3 révisée « regroupement d'entreprises » ;
- Des tests de dépréciation réguliers doivent être effectués pour s'assurer que la valeur comptable des Goodwill est inferieure à leur valeur recouvrable. Dans le cas contraire, une dépréciation devrait être constatée ;
- Les Unités Génératrices de Trésorerie sont définies comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre;
- La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des frais de cession. Cette notion intervient dans les tests de dépréciation d'actifs conformément à la norme comptable IAS 36. Si le test de dépréciation de l'actif met en exergue une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, il convient de déprécier la valeur de l'actif de la différence entre ces deux valeurs.

1.2.6 Contrats de location :

Norme :

En janvier 2016, l'IASB a annoncé la mise en place de la norme IFRS 16, portant sur les contrats de location. Cette dernière remplace la norme l'IAS 17 et toutes les interprétations liées. Avec son entrée en application, à compter du 1er janvier 2019, la distinction entre « location simple » et « location financement » est supprimée. Désormais, l'ensemble des contrats de location ont le même traitement comptable.

Le bien loué est enregistré à l'actif du bilan au titre d'un « Droit d'Utilisation », et l'engagement financier associé au passif, au titre d'une « Dette Locative ». Dans le compte de résultat, le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière subit un amortissement dégressif sur la durée du contrat de location.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Modalités de transition

Selon l'IASB, la première application de la norme IFRS 16 peut se faire via deux principales approches :

- L'approche rétrospective complète qui consiste à reconstituer la dette locative et le droit d'utilisation comme si la norme avait toujours été appliquée.
- L'approche rétrospective modifiée qui prévoit deux options :

Evaluer le droit d'utilisation et la dette locative à la somme actualisée des loyers restant à verser depuis le 1er janvier 2019 jusqu'à la fin de la durée de location (approche rétrospective cumulée)

Ou, reconstituer le droit d'utilisation comme si la norme avait toujours été appliquée et évaluer la dette locative à la somme actualisée des loyers restants à verser (approche rétrospective simple)

La modalité de transition retenue par le groupe Attijariwafa bank correspond à l'approche rétrospective cumulée. L'application de cette dernière n'engendre aucun impact sur les capitaux propres. En conséquent, les données comparatives relatives à l'exercice 2018 présentées en regard des données de l'exercice 2019 ne sont pas retraitées.

Seuils d'exemption :

L'obligation pour le preneur de comptabiliser un droit d'utilisation et une dette locative au titre d'une location peut ne pas être appliquée si l'un des deux seuils d'exemption prévus par la norme est respecté :

- Durée du contrat inférieure ou égale à 12 mois, à condition que ledit contrat ne prévoit une option d'achat du bien loué à la fin de la période de location ;
- Valeur initiale du bien loué à l'état neuf inférieure ou égale à un seuil fixé librement par le preneur. Le seuil proposé par l'IASB est de 5 000 USD.

Pour la mise en oeuvre de la norme, le Groupe Attijariwafa bank a retenu les deux seuils d'exemption prévus par l'IASB.

Durée :

La durée d'un contrat de location est définie comme étant la période pendant laquelle le contrat est exécutoire. Un contrat n'est plus exécutoire

lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de le résilier sans la permission de l'autre partie et en s'exposant à une pénalité négligeable.

La période exécutoire du contrat de location, dite également période non résiliable, peut être augmentée par :

- les périodes optionnelles de reconduction du contrat de location que le locataire est raisonnablement certain d'exercer ;
- les périodes qui suivent les dates d'effet des options de résiliation du contrat de location que le locataire est raisonnablement certain de ne pas exercer.

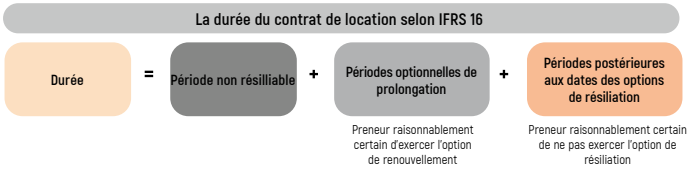

Les durées de location retenues par catégories de biens loués par le groupe Attijariwafa bank se présentent comme suit :

Nature du bien loué	Durée appliquée
Baux commerciaux	9 ans
Baux à usage d'habitation	3 ans
Occupations temporaires du domaine public	20 ans
Baux à usage de construction	20 ans

Quant aux droits d'utilisation, les paiements à retenir correspondent à la valeur initiale de la dette locative, augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance et des coûts de remise en état.

En raison de l'adoption par le groupe Attijariwafa bank de l'approche rétrospective modifiée, le droit d'utilisation a été évalué, lors de la première application de l'IFRS 16, à la valeur de la dette locative telle que décrite ci-haut.

• Loyers :

Selon la norme IFRS 16, les paiements à retenir pour évaluer la dette locative sont au nombre de 5 à savoir :

- Les loyers de montants fixes ;
- Les loyers de montants variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux de référence ;
- Les garanties de valeur résiduelle ;
- Le prix d'exercice d'une option d'achat que le preneur à la certitude raisonnable d'exercer ;
- Les pénalités de résiliation anticipée du contrat si la durée de la location a été déterminée sous l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

Quant aux droits d'utilisation, les paiements à retenir correspondent à la valeur initiale de la dette locative, augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance et des coûts de remise en état.

En raison de l'adoption par le Groupe Attijariwafa bank de l'approche rétrospective modifiée, le droit d'utilisation a été évalué, lors de la première application de l'IFRS 16, à la valeur de la dette locative telle que décrite ci-haut.

• Taux d'actualisation :

Pour actualiser les paiements servant à la détermination du droit d'utilisation et de la dette locative, l'IFRS 16 permet l'application de l'un des deux taux suivants :

- Taux d'intérêt implicite qui correspond au taux stipulé au niveau du contrat de location.
- À défaut de connaitre le taux d'intérêt implicite, le taux d'emprunt marginal qui correspond au taux que le preneur devrait supporter à la date de commencement de la location pour un prêt d'une durée similaire à celle du contrat en vue d'acquérir un actif d'une valeur égale à celle du bien loué.

Le taux d'actualisation retenu par le Groupe Attijariwafa bank pour évaluer les contrats de location simple éligibles à l'IFRS 16 correspond aux taux d'emprunt marginal.

Selon la norme, ledit taux dépend de trois principales composantes à savoir :

- Taux de référence : Taux d'émission des BDT ;
- Prime de risque du preneur ;
- Ajustement propre au contrat de location.

1.2.7 Actifs et passifs financiers – Classement et évaluation :

Norme :

Classification

Les actifs financiers, à l'exception de ceux relatifs aux activités d'assurance (cf § sur les assurances) sont classés dans les 3 catégories comptables :

- coût amorti,
- juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (« JVOCI ») et
- juste valeur par résultat (« JVR »).

La classification d'un actif financier dans l'une ou l'autre de ces 3 catégories est établie sur la base des critères clés suivants :

- catégorie de l'actif détenu (instrument de dette ou instrument de capitaux propres) ; et
- pour les actifs qui constituent des instruments de dettes (, en fonction à la fois (i) des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument (critère dit « SPPI : solely payment of principal and interests ») et des modalités de gestion (dit « business model ») définies par la société. Les modalités de gestion sont relatives à la manière dont la société gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie et créer de la valeur.

Instruments de dette

La norme distingue trois modèles d'activités :

- Modèle dit de « Collecte » : Actifs gérés afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels,
- Modèle dit de «Vente » : Actifs gérés à des fins de transaction,
- Modèle dit « Mixte » : Actifs gérés afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et en vue de la vente.

L'affectation des instruments de dettes à un de ces modèles s'apprécie en analysant comment les groupes d'instruments financiers sont collectivement gérés afin de déterminer l'objectif économique visé. L'identification du modèle économique ne s'effectue pas instrument par instrument, mais au niveau d'un portefeuille d'instruments financiers en analysant et en observant notamment :

- le mode d'évaluation, de suivi et de gestion des risques associés aux instruments financiers concernés,
- les cessions d'actifs réalisées et prévues (taille, fréquence, nature).

Instruments de capitaux propres

Les investissements dans des instruments de capitaux propres sont classés en « Actifs Financiers à la juste valeur par résultat » ou en « Actifs à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ». Dans ce dernier cas, lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ne seront pas constatés en résultat. Seuls les dividendes seront comptabilisés en résultat.

Les parts de fonds ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres car remboursables au gré du porteur. Elles ne respectent pas non plus les critères de flux de trésorerie et sont donc comptabilisées en valeur de marché par résultat.

Évaluation

Actifs au coût amorti

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- diminué des remboursements en principal ;
- majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance ;
- diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

Ce calcul doit inclure l'ensemble des commissions et autres montants payés ou reçus directement attribuables aux crédits, les coûts de transaction et toute décote ou surcote.

Actifs à la juste valeur par résultat

Conformément à IFRS 9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

Tous les instruments dérivés sont des actifs (ou passifs) financiers à la juste valeur par résultat, sauf lorsqu'ils sont désignés en couverture.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

Actifs à la juste valeur par capitaux propres

Cette catégorie de titre concerne : les instruments de dettes du portefeuille de placement et les instruments de dettes détenus à long terme.

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en "Actifs à la juste valeur par capitaux propres" sont enregistrées en capitaux propres (recyclables). L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenus fixes est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

Emprunt et dépôt :

Lors de sa mise en place, un dépôt ou un emprunt classé en IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » doit être évalué initialement au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée :

- Des coûts de transaction (ils correspondent aux coûts d'acquisition externes directement attribuables à l'opération),
- Des commissions perçues correspondant à «des honoraires qui font partie intégrante du taux de rendement effectif du dépôt ou de l'emprunt.

Les dépôts et emprunts classés en IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Les dépôts classés en IFRS dans la catégorie « Passifs détenus à des fins de transaction » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure à la juste valeur. La juste valeur du dépôt est calculée intérêts courus exclus.

Un dépôt ou un emprunt peut être le contrat hôte d'un dérivé incorporé. Dans certaines conditions, le dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte et comptabilisé selon les principes applicables aux dérivés. Cette analyse doit être menée à l'initiation du contrat sur la base des clauses contractuelles.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Prêts & créances :

La norme Groupe consiste en l'application du coût amorti à l'ensemble des crédits à plus d'un an en fonction de leur importance significative. Les crédits à moins d'un an sont maintenus au coût historique.

Emprunt :

Les dettes et dépôts sont ventilés par nature entre les différentes catégories « Passifs financiers » / « Passifs de trading » / « Passifs à la juste valeur sur option ».

Dépôt :

Les dépôts à vue :

Pour les dépôts à vue, le groupe Attijariwafa bank applique la norme IFRS 13. La juste valeur d'un dépôt à vue ne peut être inférieure au montant payable sur demande. Elle est actualisée à partir de la première date où le paiement de ce montant pourrait être exigé.

Les dépôts rémunérés :

- Dépôts rémunérés à des taux de marché : la juste valeur correspond à la valeur nominale, sous réserve de la non significativité des coûts marginaux de transaction.
- Il est nécessaire de conserver les historiques de taux sur 10 ans afin de pouvoir justifier que les taux correspondent à des taux de marché d'origine.
- Dépôts rémunérés à des taux hors marché : la juste valeur est constituée de la valeur nominale et d'une décote.

Les comptes sur carnet :

Le taux appliqué est réglementé pour la grande majorité des établissements de crédit de la place. Il est de ce fait, réputé être un taux de marché.

Par conséquent, aucun retraitement IFRS n'a été prévu pour les comptes sur carnet.

Les produits de collecte doivent être classés dans la catégorie des « autres passifs »

Classification des portefeuilles

Attijariwafa bank et autres entités hors compagnie d'assurance

Les instruments de dette répondant au critère SPPI détenus en portefeuilles sont classés selon les principes suivants dans les catégories suivantes:

Actifs à la JVR	Instruments de dettes à la JV OCI	Instruments de dettes au coût amorti
· Portefeuilles de Trading de la Salle des Marchés	· Bons du Trésor négociables classés en Portefeuille de placement · Obligations et autres titres de créances négociables	· Bons du Trésor classés en Portefeuille d'investissement

Prêts/emprunts de titres et titres donnés / reçus en pension :

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Actions propres :

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante Attijariwafa bank. Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés, aussi les résultats y afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

1.2.8 Actifs et passifs financiers – Dépréciation :

Norme :

IFRS9 introduit un nouveau modèle de reconnaissance des dépréciations des actifs financiers, basé sur les pertes de crédit attendues (« expected credit losses » ou « ECL »). Ce nouveau modèle qui s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti ou aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, constitue un changement par rapport au modèle actuel d'IAS 39, basé sur les pertes de crédit avérées.

Suivi de la dégradation du risque

La nouvelle norme adopte ainsi une approche en 3 phases (« buckets ») : l'affectation d'un actif financier dans l'une ou l'autre des phases est basée sur l'existence ou non d'une augmentation significative de son risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale.

- phase 1 (« portefeuille sain ») : pas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ;
- phase 2 (« portefeuille avec détérioration significative du risque de crédit ») : augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ; par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale en cas d'impayés de plus de 30 jours.
- phase 3 (« portefeuille en défaut ») : événement de crédit avéré / défaut.

Le montant de la dépréciation et la base d'application du taux d'intérêt effectif dépend du « bucket » auquel l'actif financier est alloué.

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêté, et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêté en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois, actualisés au taux d'intérêt effectif de l'exposition.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

Le calcul du montant des pertes attendues s'appuie sur 3 paramètres principaux : la probabilité de défaut ('PD'), la perte en cas de défaut ('LGD') et le montant de l'exposition en cas de défaut ('EAD') tenant compte des profils d'amortissement. Les pertes attendues sont calculées comme le produit de la PD par la LGD et l'EAD.

- La probabilité de Défaut (PD) représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers (selon la « Définition du défaut et de la dépréciation ci-dessus) pendant les 12 prochains mois ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ;
- Exposition en cas de défaut (EAD : Exposure at default) : elle est basée sur le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle ;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La LGD varie selon le type de contrepartie, le type de créance sur cette contrepartie, l'ancienneté du contentieux et la disponibilité ou non de collatéraux ou garanties. La LGD est représentée par un pourcentage de perte par unité d'exposition au moment du défaut (EAD). La LGD est le pourcentage moyen de perte sur l'exposition au moment du défaut, quelle que soit la date de survenance du défaut au cours de la durée du contrat.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Suivi de la dégradation du risque

L'appréciation de l'augmentation significative du risque de crédit se fonde en premier lieu sur le dispositif de notation interne du risque de crédit mis en œuvre par le Groupe, ainsi que sur les dispositifs de suivi des créances sensibles et sur les impayés. Par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale en cas d'impayés de plus de 30 jours.

Définition du défaut

La définition du défaut est alignée sur les critères adoptés par Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 19/G/2002. Cette définition est également celle retenue par le groupe dans sa gestion interne.

Mesure des pertes de crédit attendues

Le groupe Attijariwafa bank a développé des modèles statistiques, spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les pertes attendues sur la base des :

- Systèmes de notation internes
- Historiques de passage en défaut
- Historiques de recouvrement des créances en souffrance ;
- Eléments à la disposition des entités de recouvrement pour les créances en souffrance présentant des montants relativement significatifs ;
- Garanties et sûretés détenues.

1.2.9 Dérivés et dérivés incorporés :

Norme :

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9 et qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelé le « sous-jacent »).
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ; et
- il est réglé à une date future.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné ou (pour une couverture du seul risque de variation des taux de change) un actif ou passif financier désigné non dérivé dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le groupe Attijariwafa bank n'utilise pas à ce jour de dérivés de couverture. Il n'est donc pas soumis aux dispositions de la comptabilité de couverture.

L'ensemble des opérations faisant appel à des dérivés (dans leur large panel) est comptabilisé en actifs/passifs à la juste valeur par résultat.

Dérivés incorporés :

Norme :

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

La norme IFRS 9 définit un contrat hybride comme un contrat comprenant un contrat hôte et un dérivé incorporé. Lorsque le contrat hôte constitut un actif financier, le contrat hybride doit être évalué entièrement à la JVR car ses flux contractuels ne revêtent pas un caractère basique (SPPI).

Lorsque le contrat hôte constitut un passif financier, le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à sa juste valeur ;
- séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

La norme IFRS 9 préconise de valoriser le contrat hôte à l'initiation en effectuant la différence entre la juste valeur du contrat hybride (= coût) et la juste valeur du dérivé incorporé.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Si le résultat de chiffrage des dérivés incorporés à la juste valeur fait ressortir un impact significatif, le dérivé incorporé est à comptabiliser sous la rubrique « actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

1.2.10 Assurance

Contrat d'assurance :

Le traitement des contrats qualifiés de contrat d'assurance au sens de la définition donnée par la norme IFRS 4 ainsi que des contrats d'investissement à participation discrétionnaire est régi par la norme IFRS 4 dont les principales dispositions sont récapitulées ci-après :

La possibilité de continuer a comptabilisé ces contrats selon les principes comptables actuels, en distinguant les trois contrats d'assurance selon IFRS 4 :

1. Les contrats d'assurance purs
2. Les contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices
3. Et les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relevant de la norme IAS 39, et qui sont comptabilises dans le poste « Dettes envers la clientèle ».

L'obligation de séparer et de comptabiliser en juste valeur par résultat les dérivés incorpores qui ne bénéficieraient pas d'une exemption selon IFRS 4,

L'interdiction de constitution de provisions au titre de demandes d'indemnisation éventuelles selon des contrats d'assurance non encore souscrits à la date de reporting (telles que les provisions pour risques de catastrophe et les provisions pour égalisation).

L'obligation de mettre en oeuvre un test de suffisance des passifs d'assurance comptabilises et un test de dépréciation relatif aux actifs au titre des cessions en réassurance.

Par ailleurs, l'assureur n'est pas tenu mais est autorisé à changer ses méthodes comptables relatives aux contrats d'assurance pour éliminer une prudence excessive. Toutefois, si un assureur évalue déjà ses contrats d'assurance avec une prudence suffisante, il ne doit pas introduire de prudence supplémentaire.

Un actif des cessions en réassurance est déprécié, en comptabilisant en résultat cette perte de valeur, si et seulement si :

- Il existe des preuves tangibles, par suite d'un événement qui est survenu après la comptabilisation initiale de l'actif au titre des cessions en réassurance qui font que la cédante peut ne pas recevoir tous les montants qui lui sont dus selon les termes du contrat ;

- Cet événement a un impact évaluable de façon fiable sur les montants que la cédante recevra du réassureur.

L'obligation pour un assureur de conserver les passifs d'assurance dans son bilan jusqu'à leur acquittement ou annulation, ou expiration, et de présenter les passifs d'assurance sans les compenser par rapport aux actifs au titre des cessions en réassurance ;

L'obligation de constater un nouveau passif d'assurance en IFRS 4 «shadow accounting» appelée la participation des assurés aux bénéfices différée et qui représente la quote-part revenant aux assurés des plus-values latentes des actifs affectes aux contrats financiers, prise en charge par la norme IAS 39.

Placement de l'assurance

L'IASB a publié le 12 septembre 2016 des modifications à IFRS 4 « Contrats d'assurance » intitulées « Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance ». Ces modifications sont applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Ces amendements donnent aux entités qui exercent principalement des activités d'assurance la possibilité de reporter jusqu'au 1er janvier 2023 la date d'application de la norme IFRS 9. Ce report permet aux entités concernées de continuer à présenter leurs états financiers selon la norme IAS 39 existante. Cette exemption temporaire d'application d'IFRS 9, limitée aux groupes majoritairement assurance dans les amendements de l'IASB, a été étendue par Bank Al-Maghrib aux entités d'assurance consolidées par des établissements de crédit produisant des comptes consolidés conformément au PCEC.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Contrat d'assurance :

Un test de suffisance de passif a déjà été mis en œuvre par Wafa Assurance qui a fait appel à un actuaire externe pour l'évaluation de ses provisions techniques.

La provision pour fluctuations de sinistralité relative aux contrats d'assurance non vie est à éliminer.

Placement de l'assurance :

Attijariwafa bank a opté pour cette exemption aux entités d'assurance, y compris les fonds relevant de cette activité, qui appliquent ainsi la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Les instruments détenus en portefeuilles sont classés actuellement dans les catégories suivantes :

HFT	AFS	Prêts et créances	HTM
· Le portefeuille des OPCVM consolidés	· Les actions et parts sociales · Les participations dans les SCI (Panorama…). · Les bons de trésor, les obligations non cotés…	· Les prêts immobilisés	· Néant

1.2.11 La juste valeur :

Norme :

La norme IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction ordonnée sur le marché principal (ou le plus avantageux) à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché (i.e. un prix de sortie), que ce prix soit directement observable ou estimé en utilisant une autre technique d'évaluation.

IFRS 13 présente une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données d'entrée de niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données d'entrée de niveau 3).

Données d'entrée de niveau 1

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Un prix coté dans un marché actif fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur et doit être utilisée sans ajustement pour évaluer la juste valeur lorsque disponible, sauf dans des cas spécifiques précisés dans la norme (§ 79).

Données d'entrée de niveau 2

Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement.

Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :

- les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires ;
- les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- les données d'entrée autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels, les volatilités implicites, les différentiels de taux.

Les ajustements apportés aux données d'entrée de niveau 2 varient selon des facteurs spécifiques à l'actif ou au passif. Ces facteurs incluent : l'état de l'actif ou l'endroit où il se trouve, la mesure dans laquelle les données d'entrée ont trait à des éléments comparables à l'actif ou au passif, ainsi que le volume et le niveau d'activité sur les marchés où ces données d'entrée sont observées.

Un ajustement qui est significatif pour la juste valeur dans son ensemble peut donner lieu à une évaluation de la juste valeur classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur si l'ajustement utilise des données d'entrée importantes non observables.

Données d'entrée de niveau 3

Les données d'entrée de niveau 3 sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables. Ces données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'y a pas de données d'entrée observables disponibles, ce qui rend possible l'évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou presque pas, d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif à la date d'évaluation. Cependant, l'objectif de

l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'un prix de sortie du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

La valeur de marché est déterminée par le Groupe :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et des paramètres de marché observables :

➥ CAS 1: Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options. La majorité des dérivés de gré à gré, swaps et options simples, est traitée sur des marchés actifs, leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

➥ CAS 2: Instruments traités sur des marchés inactifs

Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré.

Transfert :

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les évènements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Au cours de l'exercice 2022, il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux de juste valeur.

1.2.12 Provisions

Norme :

Une provision doit être comptabilisée lorsque :

- L'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé,
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et
- Le montant de l'obligation peut être estime de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

En IFRS, lorsque l'effet est significatif, l'actualisation des provisions pour risques et charges pour lesquelles la sortie probable des ressources prévue dépasse une année est obligatoire.

En IFRS les passifs éventuels, hors regroupements d'entreprises, ne sont pas provisionnés. La mention est fournie en annexe lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

1.2.13 Avantages au Personnel

Norme :

L'objectif de la présente norme est de prescrire le traitement comptable des avantages du personnel et des informations à fournir à leur sujet. La présente norme doit être appliquée à la comptabilisation, par l'employeur, de tous les avantages du personnel sauf ceux auxquels s'applique l'IFRS 2.

Ces avantages comprennent notamment ceux accordés en vertu :

- de régime ou autre accord formel établi entre une entité et des membres du personnel, pris individuellement ou collectivement, ou leur représentant
- de dispositions légales ou d'accords sectoriels au terme desquels les entités sont tenues de cotiser à un régime national ou sectoriel, ou à un régime multi employeurs
- d'usages qui donnent lieu à une obligation implicite et ceci lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les avantages du personnel.

Les avantages du personnel sont les contreparties de toutes formes accordées par une entité pour les services rendus par les membres de son personnel ou pour la cessation de leur emploi. Ils comprennent 4 catégories :

Les avantages à court terme :

Ce sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondant.

Ex : les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels et congés maladie payés, l'intéressement et les primes, ...

L'entité doit comptabiliser le montant non actualisé des avantages à court terme qu'elle s'attend à lui payer en contrepartie des services d'un membre du personnel au cours d'une période comptable :

- Au passif, après déduction du montant déjà payé, le cas échéant.
- En charge.

Les avantages postérieurs à l'emploi :

Ce sont les avantages du personnel qui sont payables après la fin de l'emploi.

Ex : les prestations de retraite, assurance vie et assistance médicale postérieures à l'emploi.

On distingue deux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi :

1. Le régime à cotisations définies : selon ce dernier une entité verse des cotisations définies à un fonds et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir toutes les prestations correspondant aux services rendus par le personnel. Le risque actuariel et le risque de placement sont donc, supportés par le membre du personnel.

La comptabilisation des régimes à cotisations définies est simple car aucune hypothèse actuarielle n'est nécessaire pour évaluer l'obligation ou la dépense et donc il ne peut y avoir d'écarts actuariels.

L'entité doit comptabiliser les cotisations à payer à un régime à cotisations définies en échange des services d'un des membres du personnel :

- Au passif, après déduction des cotisations déjà payées, le cas échéant.
- En charges

2. Le régime à prestations définies : engage l'entité à servir les prestations convenues aux membres de son personnel en activité et aux anciens membres de son personnel. Celle-ci supporte donc le risque actuariel et le risque de placement.

La comptabilisation des régimes à prestation définies est assez complexe du fait que des hypothèses actuarielles sont nécessaires pour évaluer l'obligation et la charge et qu'il peut y avoir des écarts actuariels. De plus, les obligations sont évaluées sur une base actualisée (car peuvent être réglées de nombreuses années après que les membres du personnel ont rendu les services correspondants).

Le régime multi-employeurs qui n'est pas un régime général ni obligatoire et qui doit être classé par l'entreprise comme régime à cotisations définies ou comme régime à prestations définies, en fonction des caractéristiques du régime.

Les autres avantages à long terme :

Ils comprennent notamment les absences de longue durée rémunérées, comme les congés liés à l'ancienneté ou les congés sabbatiques. Ils comprennent aussi les primes d'ancienneté et autres avantages liés à l'ancienneté et les jubilés (telles que « wissam schoghl »), les indemnités d'incapacité de longue durée, s'ils sont payables 12 mois ou plus après la clôture de l'exercice, les primes et les rémunérations différées...

Habituellement, l'évaluation des autres avantages à long terme n'est pas soumise au même degré de confusion que celle des avantages postérieurs à l'emploi. C'est pour cela que la présente norme prévoit une méthode simplifiée pour la comptabilisation des autres avantages à long terme selon laquelle les réévaluations ne sont pas comptabilisées en autres éléments du résultat global.

Les indemnités de cessation d'emploi :

Ce sont les avantages du personnel fournis en contrepartie de la cessation de l'emploi d'un membre du personnel résultant soit de la décision de l'entité de mettre fin à l'emploi du membre du personnel avant l'âge normal de départ en retraite, soit de la décision du membre du personnel d'accepter une offre d'indemnité en échange de la cessation de son emploi.

L'entité doit comptabiliser un passif et une charge au titre des indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes :

- La date à laquelle elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités.
- La date à laquelle elle comptabilise les coûts d'une restructuration entrant dans le champ d'application d'IAS 37 et prévoyant le paiement de telles indemnités.

Dans le cas d'indemnités de cessation d'emploi payables par suite de la décision de l'entité de mettre fin à l'emploi d'un membre du personnel, l'entité ne peut plus retirer son offre d'indemnités dès qu'elle a communiqué aux membres du personnel concernés un plan de licenciement qui satisfait aux critères suivants :

- Les mesures requises pour mener le plan à bien indiquent qu'il est improbable que des changements importants soient apportés au plan.
- Le plan indique le nombre de personnes visées par le licenciement, leur catégorie d'emploi ou leur fonction, et leur lieu de travail ainsi que sa date de réalisation prévue.
- Le plan fixe les indemnités de cessation d'emploi avec une précision suffisante pour permettre aux membres du personnel de déterminer la nature et le montant des prestations qu'ils toucheront lors de la cessation de leur emploi.

Évaluation des engagements :

Méthode :

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Cela suppose d'estimer les prestations, les variables démographiques du type mortalité et rotation du personnel, les variables financières du type taux d'actualisation, et les augmentations futures des salaires qui influeront sur le coût des prestations.

La méthode préconisée par la norme IAS 19 est la méthode des unités de crédit projetées « Projected Unit Credit ».

Elle équivaut à reconnaître, à la date de calcul de l'engagement, un engagement égal à la valeur actuelle probable des prestations de fin de carrière estimées multipliée par le rapport entre l'ancienneté à la date du calcul et à la date de départ en retraite du salarié.

Cela revient à considérer que l'engagement se constitue au prorata de l'ancienneté acquise par le salarié. En conséquence, le calcul des droits est effectué en fonction de l'ancienneté du salarié et du salaire estimé au jour de la fin de carrière défini.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Il a été convenu pour le cas d'Attijariwafa bank que les prestations de retraites relevaient du régime à contributions définies. Par conséquent, leur comptabilisation ne requiert aucun retraitement IFRS.

Dans le cas de la couverture médicale postérieure à l'emploi (CMIM), Attijariwafa bank ne dispose pas d'informations suffisantes pour comptabiliser comme tel ce régime multi-employeurs à prestations définies.

D'autre part, le Groupe a comptabilisé des provisions spécifiques à ses engagements envers une partie de son personnel qui ont concernés notamment : Les primes de fin de carrière et primes de médailles de travail (Ouissam Achoughl).

1.2.14 Paiements à base d'actions :

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraires dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

Ces paiements peuvent se faire par attribution d'options de souscription (stocks option) ou par une offre de souscription d'action aux salariés (OPV).

Pour les offres de souscription d'action aux salariés, une décote est octroyée par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée. La charge de cet avantage est constatée en tenant compte de la période d'incessibilité.

PUBLICATION DES COMPTES

Comptes consolidés au 31 décembre 2022

Bilan consolidé au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

ACTIF	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		23 888 146	25 737 654
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	**2.1**	**60 853 603**	**70 983 392**
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		59 934 617	69 909 990
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		918 986	1 073 402
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**2.2 / 2.16**	**73 630 274**	**69 623 812**
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		27 454 062	23 599 523
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		3 123 724	2 335 472
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (Assurance)		43 052 488	43 688 817
Titres au coût amorti	2.16 / 2.18	22 227 032	18 123 778
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés, au coût amorti	2.3 / 2.16	35 232 452	28 606 851
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	2.4 / 2.16	374 568 037	345 112 075
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couvert en taux			
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôt courant		277 461	194 412
Actifs d'impôt différé		4 946 855	4 104 209
Comptes de régularisation et autres actifs		12 164 278	11 362 641
Actifs non courants destinés à être cédés		74 402	70 214
Participations dans des entreprises mises en équivalence		78 427	73 091
Immeubles de placement		2 439 888	2 287 509
Immobilisations corporelles	2.9	6 791 872	6 926 626
Immobilisations incorporelles	2.9	3 246 947	3 252 024
Ecarts d'acquisition	2.10	9 998 306	9 867 550
TOTAL ACTIF		**630 417 980**	**596 325 836**

PASSIF	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		121	8 984
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2.11	**860 820**	**1 886 726**
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		860 820	1 886 726
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	2.12	44 508 879	42 430 887
Dettes envers la clientèle	2.13	411 376 856	380 852 248
Titres de créance émis	2.14	20 786 640	24 657 688
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt courant	2.5	1 735 495	1 414 949
Passifs d'impôt différé	2.5	2 287 409	2 093 110
Comptes de régularisation et autres passifs	2.6	18 895 210	17 601 830
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance		45 452 893	44 566 980
Provisions	2.15/2.16	3 334 393	3 101 498
Subventions et fonds assimilés		151 461	145 782
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	2.14	18 902 367	17 772 731
Capitaux propres		**62 125 436**	**59 792 421**
Capital et réserves liées		14 646 116	14 646 116
Réserves consolidées		**38 849 795**	**37 074 545**
Part du Groupe		*33 414 301*	*31 938 248*
Part des minoritaires		*5 435 494*	*5 136 298*
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		**1 170 917**	**1 914 994**
Part du Groupe		*373 006*	*724 084*
Part des minoritaires		*797 911*	*1 190 910*
Résultat net de l'exercice		**7 458 609**	**6 156 766**
Part du Groupe		*6 065 282*	*5 144 461*
Part des minoritaires		*1 393 327*	*1 012 305*
TOTAL PASSIF		**630 417 980**	**596 325 836**

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts et produits assimilés	3.1	24 075 107	22 320 044
Intérêts et charges assimilés	3.1	-6 725 077	-6 149 668
MARGE D'INTERÊT		**17 350 030**	**16 170 376**
Commissions perçues	3.2	6 603 715	6 129 880
Commissions servies	3.2	-827 597	-937 494
MARGE SUR COMMISSIONS		**5 776 118**	**5 192 386**
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette			
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	**2 353 701**	**2 882 166**
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		2 297 009	2 871 495
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		56 692	10 672
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.4	**715 613**	**663 768**
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		92 150	30 484
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		204 415	111 264
Rémunérations Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (Assurance)		419 048	522 020
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par CP en actifs financiers à la JVR			
Produits des autres activités		**11 833 574**	**10 400 220**
Charges des autres activités		**-11 715 540**	**-10 929 287**
PRODUIT NET BANCAIRE		**26 313 495**	**24 379 629**
Charges générales d'exploitation	3.9	-10 266 018	-9 858 112
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3.10	-1 453 257	-1 431 173
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**14 594 220**	**13 090 344**
Coût du risque de crédit	3.7	-3 194 758	-3 606 838
RESULTAT D'EXPLOITATION		**11 399 462**	**9 483 506**
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence		5 586	-11 433
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3.8	-76 358	-41 626
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPÔTS		**11 328 691**	**9 430 448**
Impôts sur les bénéfices		-3 870 082	-3 273 682
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		**7 458 609**	**6 156 766**
Intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)		-1 393 327	-1 012 305
RESULTAT NET PART DU GROUPE (ou des propriétaires de la société mère)		**6 065 282**	**5 144 461**
Résultat de base par action (en dirhams)		28,19	23,91
Résultat dilué par action (en dirhams)		28,19	23,91

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net	**7 458 609**	**6 156 766**
Éléments recyclables en résultat net :		
Écarts de conversion	-62 990	-395 792
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-892 095	518 358
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables		
Impôts liés	190 329	-117 026
Éléments non recyclables en résultat net :		
Réévaluation des immobilisations		
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies		
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat		
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	-68 287	-61 017
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables		
Impôts liés	25 976	23 647
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**-807 067**	**-31 830**
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**6 651 541**	**6 124 935**
Dont part du Groupe (ou des propriétaires de la société mère)	5 434 148	4 916 343
Dont part des intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)	1 217 393	1 208 592

Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
Capitaux propres de clôture au 31 Décembre 2020	**2 098 597**	**10 453 168**	**-2 461 129**	**36 638 063**	**1 144 493**	**-73 589**	**47 799 605**	**6 493 380**	**54 292 985**
Changement de méthode (*)				536 056	-411 793		124 263	189 181	313 444
Opérations sur capital	52 812	2 041 539		120 827			2 215 178	183 950	2 399 128
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres									
Dividendes				-2 327 559			-2 327 559	-567 821	-2 895 380
Résultat de l'exercice				**5 144 460**			**5 144 460**	**1 012 305**	**6 156 765**
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réevaluations et cessions									
Instruments financiers : variation de juste valeur et transfert en résultat					106 844	-41 871	64 974	298 988	363 962
Ecarts de conversion : variation et transferts en résultat				-293 090			-293 090	-102 702	-395 792
Gains ou pertes latents ou différés				**-293 090**	**106 844**	**-41 871**	**-228 117**	**196 286**	**-31 831**
Autres variations				-179 877			-179 877	-163 786	-343 663
Variations de périmètre				-95 045			-95 045	-3 983	-99 028
Capitaux propres de clôture au 31 décembre 2021	**2 151 408**	**12 494 707**	**-2 461 129**	**39 543 835**	**839 544**	**-115 459**	**52 452 908**	**7 339 513**	**59 792 421**
Opérations sur capital									
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres									
Dividendes				**-3 154 251**			**-3 154 251**	**-899 122**	**-4 053 372**
Résultat de l'exercice				6 065 282			6 065 282	1 393 327	7 458 609
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réevaluations et cessions									
Instruments financiers : variation de juste valeur et transfert en résultat					-303 268	-47 811	-351 079	-392 999	-744 078
Ecarts de conversion : variation et transferts en résultat				-280 054			-280 054	217 065	-62 990
Gains ou pertes latents ou différés				**-280 054**	**-303 268**	**-47 811**	**-631 133**	**-175 934**	**-807 067**
Autres variations				-234 102			-234 102	-31 052	-265 154
Variations de périmètre									
Capitaux propres de clôture au 31 décembre 2022	**2 151 408**	**12 494 707**	**-2 461 129**	**41 940 709**	**536 276**	**-163 271**	**54 498 704**	**7 626 732**	**62 125 436**

(*) impact du changement de méthode de la participation aux bénéfices différés sur les activités d'assurance

Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	31/12/2022	31/12/2021
Résultat avant impôts	**11 328 691**	**9 430 448**
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 596 792	1 585 718
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	1 155	1 223
+/- Dotations nettes aux provisions	3 537 455	3 896 584
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-5 586	11 433
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-127 103	-24 746
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	-811 093	-2 192 197
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	**4 191 621**	**3 278 014**
+/- Flux liés aux opérations avec les Etablissements de crédit et assimilés	1 338 536	-721 254
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-545 848	12 740 826
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	9 053 194	-14 190 434
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		
- Impôts versés	-3 270 288	-3 013 434
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	**6 575 593**	**-5 184 296**
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	**22 095 905**	**7 524 166**
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-7 425 021	372 746
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-152 379	13 356
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-1 044 702	-1 352 088
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**-8 622 102**	**-965 985**
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-4 053 372	-2 895 380
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-2 734 800	2 241 670
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**-6 788 172**	**-653 709**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	**43 784**	**-262 630**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**6 729 415**	**5 641 842**

Composition de la trésorerie	31/12/2022	31/12/2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**35 569 910**	**29 928 069**
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	25 728 670	26 329 340
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des Etablissements de crédit	9 841 241	3 598 729
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**42 299 325**	**35 569 910**
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	23 888 025	25 728 670
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des Etablissements de crédit	18 411 300	9 841 241
Variation de la trésorerie nette	**6 729 415**	**5 641 842**

2. NOTES RELATIVES AU BILAN

2.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	31/12/2022		31/12/2021	
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat
Créances sur les Etablissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeurs reçues en pension				
Effets publics et valeurs assimilées	38 837 690		45 972 358	
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 215 315	193 677	5 393 702	312 109
Actions et autres titres à revenu variable	18 478 254	582 733	18 505 908	619 700
Titres de participation non consolidés		142 576		141 593
Instruments dérivés	403 359		38 022	
Créances rattachées				
Juste valeur au bilan	**59 934 617**	**918 986**	**69 909 990**	**1 073 402**

2.2 Actifs financiers à la juste valeur par Capitaux Propres au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	31/12/2022		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**73 630 274**	**4 481 381**	**-1 046 675**
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	27 454 062	114 540	-8 503
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	3 123 724	178 344	-400 619
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (Assurance)	43 052 488	4 188 497	-637 553
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	**Valeur au bilan**	**Gains latents**	**Pertes latentes**
Effets publics et valeurs assimilées	11 934 436	72 688	-4 313
Obligations et autres titres à revenu fixe	15 519 626	41 852	-4 190
Total des titres de dettes	**27 454 062**	**114 540**	**-8 503**
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		**114 540**	**-8 503**
Impôts		-33 939	2 945
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		**80 601**	**-5 558**
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	**Valeur au bilan**	**Gains latents**	**Pertes latentes**
Actions et autres titres à revenu variable			
Titres de participation non consolidés	3 123 724	178 344	-400 619
Total instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	**3 123 724**	**178 344**	**-400 619**
Impôts		-57 301	145 053
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		**121 043**	**-255 566**
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (Assurance)	**Valeur au bilan**	**Gains latents**	**Pertes latentes**
Effets publics et valeurs assimilées	14 234 601	299 931	-162 012
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 832 266	150 318	-67 997
Actions et autres titres à revenu variable	23 660 763	3 670 231	-372 029
Titres de participation non consolidés	324 859	68 017	-35 516
Total actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (Assurance)	**43 052 488**	**4 188 497**	**-637 553**
impôts différés		-1 500 569	249 710
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (Assurance)		**2 687 928**	**-387 844**

2.3 Prêts et Créances sur les Établissements de crédit, au coût amorti

2.3.1 Prêts et créances sur les Etablissements de crédit, au coût amorti au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

Opérations sur les Etablissements de crédit	31/12/2022	31/12/2021
Comptes et prêts	34 660 985	28 208 716
dont comptes ordinaires débiteurs	7 394 745	9 581 527
dont comptes et prêts	27 266 239	18 627 189
Autres prêts et créances	469 740	334 810
Valeur brute	**35 130 724**	**28 543 526**
Créances rattachées	144 360	108 021
Dépréciations (*)	42 632	44 695
Valeur nette des prêts et créances auprès des Etablissements de crédit	**35 232 452**	**28 606 851**

Opérations internes au Groupe	31/12/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires	5 788 539	5 044 130
Comptes et avances à terme	25 038 995	21 757 539
Créances rattachées	115 711	103 509

(*) voir note 2.16

2.3.2 Ventilation des prêts et créances sur les Etablissements de crédit par zone géographique au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	31/12/2022	31/12/2021
Maroc	9 669 055	8 555 613
Afrique du Nord	7 576 663	4 128 276
Afrique Zone UEMOA	536 721	1 145 835
Afrique Zone CEMAC	1 557 644	2 268 084
Europe	12 923 169	8 140 609
Autres	2 867 474	4 305 108
Total en principal	**35 130 724**	**28 543 526**
Créances rattachées	144 360	108 021
Provisions (*)	42 632	44 695
Valeur nette au bilan	**35 232 452**	**28 606 851**

(*) voir note 2.16

2.3.3 Ventilation des créances saines des Etablissements de crédit par durée restant à courir au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	< = 3mois	Entre 3 mois et 1an	Entre 1 an et 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances sur les Établissements de crédit	18 026 215	6 489 715	8 157 176	2 442 246	**35 115 351**

2.4 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

2.4.1 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

Opérations avec la clientèle	31/12/2022	31/12/2021
Créances commerciales	68 217 893	59 243 769
Autres concours à la clientèle	275 778 123	262 140 696
Valeurs reçues en pension	5 873 193	4 632 055
Prêts subordonnés	1 940	3 206
Comptes ordinaires débiteurs	30 963 043	24 793 556
Valeur brute	**380 834 192**	**350 813 282**
Créances rattachées	2 135 951	1 761 536
Dépréciations (*)	27 978 911	26 254 103
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	**354 991 232**	**326 320 715**
Opérations de location-financement		
Crédit-bail immobilier	3 322 023	3 367 530
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	17 612 223	16 592 824
Valeur brute	**20 934 246**	**19 960 354**
Créances rattachées	4 057	1 508
Dépréciations (*)	1 361 499	1 170 502
Valeur nette des opérations de location-financement	**19 576 805**	**18 791 360**
Valeur au bilan	**374 568 037**	**345 112 075**

(*) voir note 2.16

2.4.2 Prêts et créances sur la clientèle par zone géographique au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

31/12/2022	Créances			Dépréciations (*)		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Maroc	253 159 062	26 482 361	22 399 703	1 326 738	3 623 819	16 698 414
Afrique du Nord	37 057 736	2 632 222	2 068 078	257 876	512 347	1 086 199
Afrique Zone UEMOA	38 130 710	720 322	3 827 529	666 582	128 138	2 637 506
Afrique Zone CEMAC	13 129 748	1 064 360	1 685 814	402 707	417 020	1 565 763
Europe	1 535 115		15 686	3 214		14 087
Valeurs nettes au bilan	**343 012 371**	**30 899 265**	**29 996 811**	**2 657 118**	**4 681 323**	**22 001 968**

(*) voir note 2.16

(en milliers de dirhams)

31/12/2021	Créances			Dépréciations (*)		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Maroc	233 228 253	25 633 384	22 862 926	1 077 487	3 222 792	15 570 829
Afrique du Nord	35 469 873	2 031 431	1 895 634	360 858	293 429	1 265 710
Afrique Zone UEMOA	32 307 679	625 354	3 822 033	558 317	199 754	2 644 329
Afrique Zone CEMAC	10 170 766	1 110 212	1 644 981	313 122	444 022	1 458 624
Europe	1 721 135		13 021	3 029		12 303
Valeurs nettes au bilan	**312 897 706**	**29 400 380**	**30 238 594**	**2 312 814**	**4 159 997**	**20 951 795**

(*) voir note 2.16

2.4.3 Prêts et créances sur la clientèle par agent économique au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	31/12/2022	31/12/2021
Entreprises	258 236 783	234 481 821
Dont Grandes Entreprises	112 083 455	98 268 704
Particuliers	114 191 245	108 868 496
Total en principal	**372 428 029**	**343 350 317**
Créances rattachées	2 140 008	1 763 044
Valeurs nettes au bilan	**374 568 037**	**345 112 075**

La juste valeur des encours sains des prêts et créances sur la clientèle et les Etablissements de crédit est estimé à 408 930 millions de dirhams.

2.4.4 Ventilation des créances saines sur la clientèle par durée restant à courir

(en milliers de dirhams)

	< = 3mois	Entre 3 mois et 1an	Entre 1 an et 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur la clientèle	84 493 924	67 161 103	123 836 403	96 280 198	371 771 628

2.5 Impôts courants et impôts différés

2.5.1 Impôts courants et impôts différés au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	31/12/2022	31/12/2021
Impôts courants	277 461	194 412
Impôts différés	4 946 855	4 104 209
Actifs d'impôts courants et différés	**5 224 317**	**4 298 620**
Impôts courants	1 735 495	1 414 949
Impôts différés	2 287 409	2 093 110
Passifs d'impôts courants et différés	**4 022 904**	**3 508 060**

2.5.2 Charge nette de l'impôt sur les bénéfices au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	31/12/2022	31/12/2021
Charge d'impôts courants	-4 200 911	-3 270 288
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	330 828	-3 394
Charges nette de l'impôt sur les bénéfices	**-3 870 082**	**-3 273 682**

2 5.3 Le taux effectif d'impôt au 31 décembre 2022

	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net	7 458 609	6 156 766
Charge d'impôt sur les bénéfices	3 870 082	3 273 682
Taux d'impôt effectif moyen	**34,2%**	**34,7%**

Analyse du taux effectif d'impôt au 31 décembre 2022

	31/12/2022	31/12/2021
Taux d'impôt en vigueur	37,0%	37,0%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-3,1%	-2,7%
Différences permanentes	3,7%	0,8%
Autres éléments	-3,5%	-0,4%
Taux d'impôt effectif moyen	**34,2%**	**34,7%**

2.6 Comptes de régularisation

2.6.1 Comptes de régularisation et autres actifs au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	31/12/2022	31/12/2021
Autres Actifs	**7 063 720**	**6 572 180**
Débiteurs divers	4 372 580	3 911 878
Valeurs et emplois divers	383 432	203 713
Autres actifs d'assurance	2 116 543	2 154 566
Autres	191 165	302 023
Comptes de régularisation	**5 100 558**	**4 790 462**
Produits à recevoir	2 411 686	2 159 615
Charges constatées d'avance	406 694	465 461
Autres comptes de régularisation	2 282 178	2 165 386
Total	**12 164 278**	**11 362 641**

2.6.2 Comptes de régularisation et autres passifs au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	31/12/2022	31/12/2021
Autres Passifs	**10 735 640**	**9 583 134**
Opérations diverses sur titres	463 092	216 159
Créditeurs divers	9 580 808	8 813 977
Autres Passifs d'assurance	691 739	552 998
Comptes de régularisation	**8 159 570**	**8 018 696**
Charges à payer	3 770 179	3 376 704
Produits constatés d'avance	2 327 844	2 344 583
Autres comptes de régularisation	2 061 548	2 297 410
Total	**18 895 210**	**17 601 830**

Les autres comptes de régularisation Actif et Passif comprennent essentiellement les opérations qui ne sont pas définitivement imputées au moment de leur enregistrement au bilan. Ces dernieres sont réimputées à leurs comptes définitifs dans les plus brefs délais

2.7 Participations dans les entreprises mises en équivalence au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	Valeur de mise en équivalence	Résultat	Total bilan	Revenu (CA)	Quote-part de résultat dans les sociétés MEE
Sociétés financières					
Sociétés non financières	78 427	16 756	740 835	195 017	5 586
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés MEE	**78 427**	**16 756**	**740 835**	**195 017**	**5 586**

La participation du groupe dans les sociétés mises en équivalence concerne uniquement la société Moussafir Hotels.

2.8 Immeubles de placement au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	31/12/2021	Variation périmètre	Acquisitions	Cessions et échéances	Autres mouvements	31/12/2022
Valeur brute	3 148 351	-	134 942	-43 175	189 832	3 429 950
Amortissements et provisions	860 842	-	48 641	-2 091	-82 670	990 062
Valeur nette au bilan	**2 287 509**	**-**	**86 301**	**-41 084**	**107 162**	**2 439 888**

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût selon une approche par composants.

Le mode de calcul des amortissements pratiqué est linéaire. Les durées d'amortissements retenues correspondent aux durées d'utilité par composants suivantes :

Composants	Durée annuelle d'amortissement
Gros œuvres	50
Étanchéité	20
Agencements/Amenagements	15
Installations techniques	20
Menuiserie interieure et exterieure	15

La valeur de marché des terrains et constructions classés en immeubles de placement est estimée en 2022 à 2 743 millions de DH.

2.9 Immobilisations corporelles et incorporelles

2.9.1 Immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeurs Brutes	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeurs Nettes	Valeurs Brutes	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeurs Nettes
Terrains et constructions	3 171 250	1 594 652	1 576 597	3 519 233	1 552 961	1 966 271
Equipement, Mobilier et installation	6 714 439	4 802 281	1 912 159	6 427 717	4 484 725	1 942 992
Biens mobiliers donnés en location	1 104 775	391 536	713 239	808 796	340 039	468 757
Autres immobilisations	7 233 737	4 643 861	2 589 877	6 890 976	4 342 371	2 548 605
Total Immobilisations corporelles	**18 224 201**	**11 432 329**	**6 791 872**	**17 646 722**	**10 720 096**	**6 926 626**
Logiciels informatiques acquis	6 352 397	3 961 023	2 391 374	5 922 619	3 547 497	2 375 122
Autres immobilisations incorporelles	1 448 133	592 560	855 573	1 410 688	533 787	876 902
Total Immobilisations incorporelles	**7 800 530**	**4 553 584**	**3 246 947**	**7 333 307**	**4 081 283**	**3 252 024**

VARIATION DU DROIT D'UTILISATION

(en milliers de dirhams)

Variation du droit d'utilisation	31/12/2021	Augmentations	Diminutions	Autres	31/12/2022
Immobilier					
Valeur bute	1 943 063	93 485	-144 207	202 622	2 094 964
Amortissements et dépréciations	-769 092	-325 842	144 207	65 726	-885 001
Total immobilier	1 173 971	-232 357		268 348	1 209 962
Mobilier					
Valeur bute					
Amortissements et dépréciations					
Total mobilier					
Total droit d'utilisation	**1 173 971**	**-232 357**		**268 348**	**1 209 962**

(en milliers de dirhams)

Variation du droit d'utilisation	31/12/2021	Augmentation	Remboursement	Autres	31/12/2022
Dette locative	1 263 851	402 444	-283 030	-155 020	1 228 245
Total dette locative	**1 263 851**	**402 444**	**-283 030**	**-155 020**	**1 228 245**

(en milliers de dirhams)

Détail des charges des contrats de location	31/12/2022	31/12/2021
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	-60 633	-67 209
Dotations d'amortissements des droits d'utilisation	-325 842	-327 023

(en milliers de dirhams)

Actifs au titre de droits d'utilisation (preneur)	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations corporelles	**6 791 872**	**6 926 626**
Dont droits d'utilisation	1 209 962	1 173 971

(en milliers de dirhams)

Passifs au titre de la dette locative	31/12/2022	31/12/2021
Comptes de régularisation et autres passifs	**18 895 210**	**17 601 057**
Dont dettes de location	1 228 245	1 263 851

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Attijariwafa bank a opté pour une évaluation au coût de l'ensemble des immobilisations. L'amortissement est linéaire et s'étale sur les durées d'utilités suivantes :

Composants	Durée annuelle d'amortissement
Constructions par composant	15-50 ans
Equip. Mobilier, installations	4-10 ans
Biens mobiliers donnés en location	N/A
Autres immobilisations	15-20 ans

Par ailleurs les composants des constructions ont été amortis de la façon suivante :

Composants	Durée annuelle d'amortissement
Gros Œuvre	50
Etanchéité	20
Agencement Aménagement intérieur	15
Installations Techniques fixes	20
Menuiserie	15

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES HORS GOODWILL :

Le groupe Attijariwafa bank n'a pas généré en interne d'immobilisations incorporelles. Les durées d'utilités de ces immobilisations sont les suivantes :

Composants	Durée annuelle d'amortissement
Logiciels informatiques acquis	5 ans
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	N/A
Autres immobilisation incorporelles	15-20 ans

2.9.2 Locations simples : informations complémentaires

(en milliers de dirhams)

Durée résiduelle	Pour le bailleur
	Montant des paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location simple non résiliables
≤ 1 an	58 494
> 1 an ≤ 5 ans	
> 5 ans	
Total	**58 494**

2.10 Écarts d'acquisition au 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2022, les écarts d'acquisition sont répartis par UGT de la manière suivante :

(en milliers de dirhams)

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Ecart de Conversion	Perte de valeur	Autres	31/12/2022
BDI	7 121 469			130 756			7 252 225
Crédit à la consommation	549 809						549 809
Assurance	594 296						594 296
Banque au Maroc	1 601 975						1 601 975
TOTAL	**9 867 550**			**130 756**			**9 998 306**

Les tests de valorisation des écarts d'acquisition reposent sur trois méthodes de valorisation distinctes, l'une fondée sur l'observation de transactions sur des entités aux activités comparables, la deuxième consistant à rechercher les paramètres de marché induits des cotations d'entités aux activités comparables, enfin la troisième résultant de la rentabilité future escomptée (discounted cash flow method – DCF).

Lorsque l'une des deux méthodes fondées sur des comparables suggère la nécessité d'une dépréciation, la méthode DCF est utilisée pour en valider le bien fondé et le cas échéant en déterminer le montant. L'UGT BDI fait l'objet d'une valorisation par DCF tous les ans même en l'absence d'indice de dépréciation identifié par les méthodes des comparables.

Une perte de valeur est constatée si la valeur comptable de l'UGT est supérieure à la valeur d'utilité calculée sur la période. Ainsi, la perte sera déduite de la valeur des écarts d'acquisition au bilan.

Au 31/12/2022, seule l'UGT BDI a fait l'objet d'une valorisation selon la méthode DCF.

L'évaluation effectuée selon la méthode DCF est basée sur 4 principes clés :

- Les estimations des bénéfices futurs distribuables sont déterminées sur la base des business plan de 3 ans (2023-2025), extrapolés sur une période au-delà de 3 ans afin de converger vers une valeur terminale normalisée.
- Ces estimations prennent en considération des objectifs de fonds propres alloués en ligne avec la réglementation en vigueur dans chaque pays et zone de présence du Groupe AWB. Ces hypothèses sont restées inchangées par rapport au 31 décembre 2021.
- Les taux de croissance à l'infini utilisés pour le calcul de la valeur terminale sont basés sur des projections de l'inflation à long terme. Au 31/12/2022, le taux de croissance à l'infini retenu s'élève à 5%.
- Les coûts du capital utilisés sont déterminés sur la base d'un taux sans risque Maroc, d'une prime de risque Maroc majorée d'une prime de risque pays. Au 31/12/2022, le taux d'actualisation retenu s'élève à 12,2%.

Sensibilité de la valorisation de l'UGT BDI aux paramètres majeurs de valorisation

Le tableau ci-après représente la sensibilité de la valeur d'utilité de l'UGT BDI à une variation de 100 pbs du coût du capital, de 50 pbs du taux de croissance à l'infini, de 100 pbs du coefficient d'exploitation en année terminale et de 10% du coût du risque en année terminale.

UGT BDI

Coût du capital	
Variation défavorable de +100 pbs	-6,9%
Variation favorable de -100 pbs	7,7%

Taux de croissance à l'infini	
Variation défavorable de -50 pbs	-2,3%
Variation favorable de +50 pbs	1,5%

Les tests de sensibilité effectués sur les écarts d'acquisition – part du Groupe mentionnés ci-dessus, montrent que même en retenant les 2 scénarios les plus défavorables la baisse de la valeur recouvrable ne nécessiterait pas de dépréciation..

2.11 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

2.11.1 Passifs financiers à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	31/12/2022	31/12/2021
Valeurs données en pension aux Établissements de crédit	165 171	589 169
Instruments dérivés de transaction	695 648	1 297 557
Juste valeur au bilan	**860 820**	**1 886 726**

2.11.2 Instruments dérivés par type de risque au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

Par type de risque	Valeur comptable		Montant notionnel
	Actifs	Passifs	
Instruments dérivés de taux de change	265 141	14 807	48 508 354
Instruments dérivés de taux d'intérêt	138 218	680 787	20 249 752
Dérivés sur matières premières		55	38 472
Autres instruments dérivés			
Total	**403 359**	**695 648**	**68 796 578**

2.12 Dettes envers les Établissements de crédit

2.12.1 Dettes envers les Etablissements de crédit au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	31/12/2022	31/12/2021
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts	24 930 593	25 403 164
Valeurs données en pension	19 353 591	16 773 265
Total en principal	**44 284 185**	**42 176 429**
Dettes rattachées	224 694	254 458
Valeur au bilan	**44 508 879**	**42 430 887**

Opérations internes au Groupe	31/12/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires créditeurs	4 554 902	2 071 420
Comptes et avances à terme	24 811 785	22 762 933
Dettes rattachées	115 711	103 509

2.12.2 Ventilation des dettes par durée restant à courir au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	< = 3mois	Entre 3 mois et 1an	Entre 1 an et 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les Établissements de crédit	36 602 249	536 573	5 226 302	1 919 061	44 284 185

2.13 Dettes envers la clientèle

2.13.1 Dettes envers la clientèle au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	31/12/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires créditeurs	287 137 839	261 186 274
Comptes d'épargne	98 607 768	98 394 058
Autres dettes envers la clientèle	24 123 780	19 218 265
Valeurs données en pension	763 840	1 361 893
Total en principal	**410 633 227**	**380 160 489**
Dettes rattachées	743 629	691 759
Valeur au bilan	**411 376 856**	**380 852 248**

2.13.2 Ventilation des dettes envers la clientèle par zone géographique au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	31/12/2022	31/12/2021
Maroc	282 731 555	268 521 662
Afrique du Nord	51 200 918	46 551 095
Afrique Zone UEMOA	51 738 769	43 440 120
Afrique Zone CEMAC	21 452 929	18 333 559
Europe	3 509 056	3 314 054
Total en principal	**410 633 227**	**380 160 489**
Dettes rattachées	743 629	691 759
Valeur au bilan	**411 376 856**	**380 852 248**

2.13.3 Ventilation des dettes envers la clientèle par agent économique au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	31/12/2022	31/12/2021
Entreprises	160 428 934	144 940 177
Dont Grandes Entreprises	39 557 531	45 521 527
Particuliers	250 204 292	235 220 312
Total en principal	**410 633 227**	**380 160 489**
dettes rattachées	743 629	691 759
Valeur au bilan	**411 376 856**	**380 852 248**

2.13.4 Ventilation des dettes par durée restant à courir au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	< = 3mois	Entre 3 mois et 1an	Entre 1 an et 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers la clientèle	135 585 562	47 395 376	62 691 056	164 961 232	410 633 227

2.14 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	31/12/2022	31/12/2021
Autres dettes représentées par un titre	**20 786 640**	**24 657 688**
Titres de créances négociables	20 750 417	24 626 943
Emprunts obligataires	36 224	30 745
Dettes subordonnées	**18 402 367**	**17 772 731**
Emprunt subordonnés	18 402 367	17 772 731
à durée déterminée	18 402 367	17 772 731
à durée indéterminée		
Titres subordonnés	**500 000**	
à durée déterminée		
à durée indéterminée	500 000	
Total	**39 689 007**	**42 430 419**

2.15 Provisions pour risques et charges au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	31/12/2021	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	31/12/2022
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature (*)	821 720		276 926	180 504		3 519	921 660
Provisions pour engagements sociaux	735 584		76 667	63 569		-62 947	685 735
Autres provisions pour risques et charges	1 544 195		372 194	17 770	349 684	178 063	1 726 998
Provisions pour risques et charges	**3 101 498**		**725 787**	**261 843**	**349 684**	**118 634**	**3 334 393**

(*) Voir note 2.16

2.16 Répartition des créances, engagements et dépréciations par buckets sous IFRS 9 au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

31/12/2022	Créances et Engagements			Dépréciations			Taux de couverture		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**27 707 229**	**6 790**		**259 255**	**702**		**0,9%**	**10,3%**	
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit									
Prêts et créances sur la clientèle									
Titres de dettes	27 707 229	6 790		259 255	702		0,9%	10,3%	
Actifs financiers au coût amorti	**400 059 647**	**31 782 837**	**30 012 184**	**3 021 600**	**4 788 320**	**22 017 228**	**0,8%**	**15,1%**	**73,4%**
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit	35 259 710		15 373	27 372		15 259	0,1%		99,3%
Prêts et créances sur la clientèle	343 012 371	30 899 265	29 996 811	2 657 118	4 681 323	22 001 968	0,8%	15,2%	73,3%
Titres de dettes	21 787 566	883 572		337 110	106 997		1,5%	12,1%	
Total Actif	**427 766 876**	**31 789 627**	**30 012 184**	**3 280 855**	**4 789 022**	**22 017 228**	**0,8%**	**15,1%**	**73,4%**
Engagements hors bilan	188 574 842	12 213 189	1 107 693	620 158	163 464	138 038	0,3%	1,3%	12,5%
Total	**616 341 718**	**44 002 816**	**31 119 877**	**3 901 013**	**4 952 487**	**22 155 265**	**0,6%**	**11,3%**	**71,2%**

31/12/2021	Créances et Engagements			Dépréciations			Taux de couverture		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**23 875 512**	**36**		**276 019**	**7**		**1,2%**	**18,6%**	
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit									
Prêts et créances sur la clientèle									
Titres de dettes	23 875 512	36		276 019	7		1,2%	18,6%	
Actifs financiers au coût amorti	**358 370 510**	**31 086 858**	**30 261 291**	**2 553 178**	**4 348 395**	**20 974 382**	**0,7%**	**14,0%**	**69,3%**
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit	28 628 850		22 697	22 108		22 587	0,1%		99,5%
Prêts et créances sur la clientèle	312 897 706	29 400 380	30 238 594	2 312 814	4 159 997	20 951 795	0,7%	14,1%	69,3%
Titres de dettes	16 843 955	1 686 478		218 321	188 334		1,3%	11,2%	
Total Actif	**382 246 023**	**31 086 894**	**30 261 291**	**2 829 197**	**4 348 402**	**20 974 382**	**0,7%**	**14,0%**	**69,3%**
Engagements hors bilan	158 644 925	11 369 414	923 475	551 921	151 199	118 599	0,3%	1,3%	12,8%
Total	**540 890 948**	**42 456 308**	**31 184 766**	**3 381 118**	**4 499 601**	**21 092 982**	**0,6%**	**10,6%**	**67,6%**

2.17 Encours Dépréciés (Bucket 3) au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	31/12/2022			31/12/2021		
	Encours Bucket 03			Encours Bucket 03		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Prêts et créances sur les établissements de crédit	15 373	15 259	114	22 697	22 587	110
Prêts et créances sur la clientèle	29 996 811	22 001 968	7 994 843	30 238 594	20 951 795	9 286 799
Titres de dette						
Total des encours au coût amorti dépréciés (Bucket 3)	**30 012 184**	**22 017 228**	**7 994 956**	**30 261 291**	**20 974 382**	**9 286 909**
Total des engagements dépréciés hors-bilan (Bucket 3)	**1 107 693**	**138 038**	**969 656**	**923 475**	**118 599**	**804 875**

2.18 Titres au coût amorti au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

Titres au coût amorti	31/12/2022	31/12/2021
Effets publics et valeurs assimilées	16 761 078	14 428 427
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 910 060	4 102 006
Total	**22 671 138**	**18 530 433**
Dépréciations	444 106	406 655
Valeur au bilan	**22 227 032**	**18 123 778**

3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 Marge d'intérêt au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	31/12/2022			31/12/2021		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations avec la clientèle	**19 553 080**	**3 680 133**	**15 872 947**	**18 421 917**	**3 572 888**	**14 849 028**
Comptes et prêts / emprunts	18 457 419	3 484 728	14 972 691	17 382 091	3 491 503	13 890 588
Opérations de pensions	47 346	54 065	-6 718	20 603	81 385	-60 782
Opérations de location-financement	1 048 315	141 340	906 975	1 019 222		1 019 222
Opérations interbancaires	**641 174**	**1 198 724**	**-557 550**	**524 920**	**880 633**	**-355 714**
Comptes et prêts / emprunts	571 324	1 098 143	-526 819	499 797	828 839	-329 042
Opérations de pensions	69 851	100 582	-30 731	25 123	51 794	-26 671
Emprunts émis par le Groupe		**1 801 847**	**-1 801 847**		**1 696 146**	**-1 696 146**
Opérations sur titres	**3 880 852**	**44 373**	**3 836 479**	**3 373 208**		**3 373 208**
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	**24 075 107**	**6 725 077**	**17 350 030**	**22 320 044**	**6 149 668**	**16 170 376**

3.2 Commissions nettes au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	31/12/2022			31/12/2021		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Commissions nettes sur opérations	**2 377 151**	**127 234**	**2 249 916**	**2 446 585**	**96 771**	**2 349 814**
avec les Établissements de crédit	143 864	89 885	53 979	127 441	75 681	51 761
avec la clientèle	1 380 169		1 380 169	1 502 911		1 502 911
sur titres	245 221	22 058	223 164	265 394	11 801	253 593
de change	66 706	7 442	59 264	45 519	3 708	41 811
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	541 191	7 851	533 340	505 320	5 581	499 738
Prestations de services bancaires et financiers	**4 226 564**	**700 363**	**3 526 202**	**3 683 295**	**840 723**	**2 842 572**
Produits nets de gestion d'OPCVM	597 691	34 042	563 649	477 225	33 478	443 747
Produits nets sur moyen de paiement	2 303 195	490 463	1 812 732	2 189 228	616 873	1 572 355
Assurance	24 690		24 690	17 438		17 438
Autres	1 300 988	175 857	1 125 131	999 404	190 372	809 033
Produits nets de commissions	**6 603 715**	**827 597**	**5 776 118**	**6 129 880**	**937 494**	**5 192 386**

3.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la Juste valeur par résultat au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	31/12/2022	31/12/2021
Titres à revenus fixes	-107 273	802 890
Titres à revenus variables	241 043	624 941
Instruments financiers dérivés	1 032 458	-81 090
Réévaluation des positions du change manuel	1 187 473	1 535 426
Total	**2 353 701**	**2 882 166**

3.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	31/12/2022	31/12/2021
Produits des titres à revenu variable	**596 180**	**441 004**
Résultats de cession	**129 699**	**229 233**
Plus-value	246 884	259 557
Moins-value	-117 185	-30 324
Gains ou pertes de valeur des titres à revenu variable	**-10 266**	**-6 469**
Total	**715 613**	**663 768**

3.5 Produits et charges des autres activités au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	31/12/2022			31/12/2021		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Produits nets de l'assurance	11 041 086	10 458 601	582 485	9 658 481	9 783 796	-125 315
Produits nets des immeubles de placement	78 046		78 046	75 773		75 773
Produits nets des immobilisations en location simple	47 499	7 453	40 046	45 540	294	45 246
Autres produits	666 944	1 249 487	-582 543	620 426	1 145 197	-524 771
Total des produits et charges des autres activités	**11 833 574**	**11 715 540**	**118 034**	**10 400 220**	**10 929 287**	**-529 067**

3.6 Produits nets de l'activité de l'assurance au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	31/12/2022	31/12/2021
Primes acquises brutes	11 528 484	9 658 481
Variation des provisions techniques	-2 354 741	-2 286 082
Charges des prestations des contrats	-7 945 976	-7 081 602
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-645 281	-416 113
Total	**582 485**	**-125 315**

3.7 Coût du risque au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	31/12/2022	31/12/2021
Dotations aux provisions	**-5 338 852**	**-6 681 344**
Provisions pour dépréciations des prêts et créances	-4 819 500	-5 892 102
Provisions pour dépréciation des titres	-147 158	-437 679
Provisions pour risques et charges	-372 194	-351 563
Reprises de provisions	**3 235 037**	**5 518 678**
Provisions pour dépréciations des prêts et créances	2 708 561	5 031 361
Provisions pour dépréciation des titres	159 023	168 471
Provisions pour risques et charges	367 454	318 847
Variation de provisions	**-1 090 943**	**-2 444 173**
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-1 148 253	-2 148 925
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-6 288	-448 280
Récupérations sur prêts et créances amorties	81 795	134 505
Autres	-18 196	18 528
Total	**-3 194 758**	**-3 606 838**

	31/12/2022	31/12/2021
Dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)	**-973 340**	**1 444 908**
Bucket 1: Pertes évaluées au montant des pertes de crédi attendues pour les 12 mois à venir	**-564 167**	**748 015**
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-41 326	-8 663
Instruments de dette comptabilisés au coût amorti	-445 595	695 390
Engagements par signature	-77 246	61 288
Bucket 2: Pertes évaluées au montant des pertes de crédi attendues pour la durée de vie	**-409 173**	**696 893**
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-661	-
Instruments de dette comptabilisés au coût amorti	-396 298	621 403
Engagements par signature	-12 213	75 489
Dépréciations sur actifs dépréciés (Bucket 3)	-837 847	-2 554 797
Bucket 3: Actifs dépréciés	**-837 847**	**-2 554 797**
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dette comptabilisés au coût amorti	-830 884	-2 588 520
Engagements par signature	-6 962	33 723
Provisions pour risques et charges hors risque de crédit (IAS 37)	**22 413**	**-114 037**
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	**-1 199 905**	**-2 497 445**
Récupérations sur prêts et créances	**81 795**	**134 505**
Comptabilisés au coût amorti	81 795	134 505
Comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Autres	**-287 873**	**-19 972**
Coût du risque de crédit	**-3 194 758**	**-3 606 838**

3.8 Gains ou pertes nets sur autres actifs au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		
Plus-values de cession	52 506	98 140
Moins-value de cession	-128 863	-139 766
Gains ou pertes nets sur autres actifs	**-76 358**	**-41 626**

3.9 Charges générales d'exploitation

3.9.1 Détail charges générales d'exploitation au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	31/12/2022	31/12/2021
Charges de personnel	**-6 182 357**	**-5 861 421**
Impôts, taxes et contributions réglementaires	-376 678	-354 115
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation [1]	-3 706 983	-3 642 576
Total	**-10 266 018**	**-9 858 112**

(1) la baisse est principalement liée à la première application d'IFRS 16 « Contrats de location »

3.9.2 Détail des frais de personnel

(en milliers de dirhams)

	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération	-4 610 429	-4 387 031
Charge au titres des avantages sociaux	-1 571 929	-1 474 390
Total	**-6 182 357**	**-5 861 421**

3.10 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers de dirhams)

	31/12/2022	31/12/2021
Dotations aux amortissements	**-1 455 533**	**-1 438 123**
Immobilisations corporelles	-959 839	-999 213
Immobilisations incorporelles	-495 694	-438 911
Dotations ou reprises aux dépréciations	**2 275**	**6 950**
Immobilisations corporelles	2 275	4 876
Immobilisations incorporelles		2 074
Total (*)	**-1 453 257**	**-1 431 173**

(*) La hausse est principalement liée à la première applicatioon d'IFRS 16 « contrats de location »

4. INFORMATION PAR PÔLE D'ACTIVITÉS

L'information sectorielle d'Attijariwafa Bank est articulée autour des pôles d'activités suivants :

Banque Maroc, Europe et Zone Offshore comprenant Attijariwafa bank SA, Attijariwafa bank Europe, Attijari International bank ainsi que les holdings portant des participations dans les filiales consolidées par le Groupe;

Filiales financières Spécialisées comprenant les filiales marocaines de crédit à la consommation, crédits immobiliers, leasing, factoring et transfert d'argent cash;

Banque de détail à l'international comprenant les banques de l'afrique du nord notamment Attijari bank Tunisie, Attijariwafa bank Egypt et Attijaribank Mauritanie anisi que les banques de la zone CEMAC et la zone UEMOA;

Assurance comprenant notamment Wafa Assurance et ses filiales les plus significatives.

(en milliers de dirhams)

BILAN DÉCEMBRE 2022	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Filiales financières Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	TOTAL
Total Bilan	**370 587 780**	**42 050 207**	**54 032 364**	**163 747 630**	**630 417 980**
dont					
Eléments de l'Actif					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	59 855 721	145 300		852 583	**60 853 603**
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 303 321	75 622	43 052 488	27 198 843	**73 630 274**
Titres au coût amorti	13 736 539	26 301		8 464 192	**22 227 032**
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	25 031 594	486 610	146 148	9 568 101	**35 232 452**
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	241 156 191	37 447 817	3 722 124	92 241 905	**374 568 037**
Immobilisations corporelles	3 423 222	1 112 719	152 030	2 103 902	**6 791 872**
Eléments du Passif					
Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	38 708 877	1 537 103	11 382	4 251 517	**44 508 879**
Dettes envers la clientèle	280 342 035	6 262 339	4 876	124 767 605	**411 376 856**
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance			45 452 893		**45 452 893**
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	17 367 326	506 242		1 028 799	**18 902 367**
Capitaux propres	46 518 812	2 818 170	4 775 660	8 012 795	**62 125 436**

COMPTE DE RÉSULTAT DÉCEMBRE 2022	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Filiales financières Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	Eliminations	TOTAL
Marge d'intérêt	8 669 534	1 128 536	1 030 287	6 627 511	-105 839	**17 350 030**
Marge sur commissions	3 161 039	1 026 960	-38 672	2 544 887	-918 096	**5 776 118**
Produit net bancaire	12 250 345	2 723 149	1 894 881	9 791 204	-346 084	**26 313 495**
Charges de fonctionnement	4 757 591	1 036 733	883 596	3 934 182	-346 084	**10 266 018**
Résultat d'exploitation	4 734 010	1 252 286	874 550	4 538 616		**11 399 462**
Résultat net	2 941 140	730 595	606 133	3 180 741		**7 458 609**
Résultat net part du Groupe	2 912 269	546 802	249 195	2 357 015		**6 065 282**

5. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

5.1 Engagements de financement

au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	31/12/2022	31/12/2021
Engagements de financement donnés	110 097 046	88 544 221
Engagements de financement reçus	2 777 032	2 379 468

5.2 Engagements de garantie

au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	31/12/2022	31/12/2021
Engagements de garantie donnés	91 798 678	82 393 593
Engagements de garantie reçus	71 354 643	95 442 198

6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.1 Parties liées

Les transactions opérées entre Attijariwafa Bank et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

6.1.1 Relations entre les sociétés consolidées du Groupe

(en milliers de dirhams)

	Entreprises consolidées par intégration gobale
Actif	**33 367 297**
Prêts, avances et titres	32 413 146
Comptes ordinaires	5 858 539
Prêts	25 789 781
Titres	764 826
Opérations de location finanacement	
Actif divers	954 151
Total	**33 367 297**
Passif	**33 367 297**
Dépôts	32 331 961
Comptes ordinaires	6 998 943
Autres emprunts	25 333 018
Dettes représentées par un titre	**81 185**
Passif divers	**954 151**
Total	**33 367 297**
Engagements de financement et de garantie	
Engagements donnés	10 365 904
Engagements reçus	10 365 904

6.1.2 Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

(en milliers de dirhams)

	Entreprises consolidées par intégration gobale
Intérêts et produits assimilés	517 565
Intérêts et charges assimilées	411 726
Commissions (produits)	1 109 054
Commissions (charges)	190 958
Produits des autres activités	286 815
Charges des autres activités	1 003 849
Autres charges	346 084

Relations avec les membres des organes d'administration et de direction :

En 2022, la rémunération attribuée aux membres du Conseil d'Administration d'Attijariwafa bank s'établit à 5,9 Mdh, au titre des jetons de présence. Cette somme globale inclut tous les frais annexes inhérents aux déplacements liés au Conseil.

Par ailleurs, la rémunération brute annuelle des membres de direction, au titre de l'exercice 2022, s'élève à 125,4 Mdh. Enfin, les prêts accordés aux membres de direction s'établissent à 158,4 Mdh à fin 2022.

6.2 Wafa assurance

(en milliers de dirhams)

Bilan	31/12/2022	31/12/2021
Eléments de l'Actif		
Actifs à la juste valeur par capitaux propres	31 285 796	31 438 937
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés		
Prêts et créances sur la clientèle	3 255 904	2 782 856
Immobilisations corporelles	115 545	134 913
Eléments du Passif		
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	40 547 351	40 198 061
Capitaux propres	4 101 764	4 203 579

Compte de résultat	31/12/2022	31/12/2021
Marge d'intérêt	593 797	549 143
Marge sur commissions	-20 699	-17 410
Résultat net des autres activités	646 107	7 547
Produit net bancaire	1 461 799	898 755
Charges de fonctionnement	-816 907	-763 886
Résultat d'exploitation	526 262	75 442
Résultat net	372 020	112 160
Résultat net part du Groupe	147 485	44 465

7. AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7. 1 Certificats de dépôt et bons des sociétés de financement au cours de l'année 2022 :

L'encours des certificats de dépôt à fin Décembre 2022 s'élève à 13,4 milliards de dirhams.

Au cours de l'année 2022, 4,0 milliards de dirhams de certificats de dépôt ont été émis dont

la maturité est comprise entre 2 ans et 5 ans et les taux entre 2,10% et 17,0%.

L'encours des bons des sociétés de financement à fin Décembre 2022 s'élève à 7,1 milliards de dirhams.

Au cours de l'année 2022, 1,0 milliard de dirhams de bons des sociétés de financement ont

été émis, de maturité de 2 ans. Les taux associés varient entre 2,15 % et 2,86 %.

7.2 Dettes subordonnées émises au cours de l'année 2022 :

Au cours de l'année 2022, le groupe Attijariwafa bank a clôturé l'émission de deux emprunts obligataires subordonnés.

En date du 24 juin 2022, Attijariwafa bank a émis un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec possibilité de remboursement anticipé, au-delà de la 5ème année de la date de jouissance, qui ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'émetteur et après accord de Bank Al-Maghrib avec un préavis minimum de cinq ans, d'un montant de 1 milliard de dirhams, scindé en 10 000 obligations subordonnées de valeur nominale 100 000 dirhams. Il est ventilé en 2 tranches (A et B) non cotées.

Le résultat global des souscriptions est résumé dans le tableau suivant :

(en milliers de dirhams)

	Tranche A	Tranche B
Montant retenu	100 000	100 000

En date du 26 décembre 2022, Attijariwafa bank a émis un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec possibilité de remboursement anticipé, au-delà de la 5ème année de la date de jouissance, qui ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'émetteur et après accord de Bank Al-Maghrib avec un préavis minimum de cinq ans, d'un montant de 1 milliard de dirhams, scindé en 10 000 obligations subordonnées de valeur nominale 100 000 dirhams. Il est ventilé en 2 tranches (A et B) non cotées.

Le résultat global des souscriptions est résumé dans le tableau suivant :

(en milliers de dirhams)

	Tranche A	Tranche B
Montant retenu	-	1 000 000

En date du 19 décembre 2022, Attijari bank Tunisie a émis un emprunt obligataire subordonné sans recours à l'appel public à l'épargne, d'un montant de 60 millions TND.

Au titre de l'année 2022, la Compagnie Bancaire Africaine de l'Ouest a émis un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 10 milliards FCFA

7. 3 Le capital et résultat par action :

7. 3. 1 Nombre d'actions et valeur nominale :

A fin décembre 2022, le capital d'Attijariwafa bank s'élève à 2 151 408 390 de dirhams.

Le capital est constitué de 215 140 839 actions ordinaires de 10 dirhams de nominal.

7. 3. 2 Actions Attijariwafa bank détenues par le Groupe :

A fin décembre 2022, le groupe Attijariwafa bank détient 13 226 583 actions Attijariwafa bank représentant un montant global de 2 461 millions de dirhams qui vient en déduction des capitaux propres.

7. 3. 3 Résultat par action :

La banque n'a pas d'instruments dilutifs en actions ordinaires. Par conséquent, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action.

(en dirhams)

	31/12/2022	31/12/2021
Résultat par action	28,19	23,91
Résultat dilué par action	28,19	23,91

Hypothèses de calcul :

	31/12/2022	31/12/2021
Début de période	01 janvier 2022	01 janvier 2021
Fin de période	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Taux d'actualisation	3,60%	2,98%
Taux d'augmentation des salaires	4,00%	4,00%
Taux de rendement attendu des actifs de couverture	NA	NA

Les résultats des calculs sont comme suit :

Variation de la dette actuarielle	31/12/2022	31/12/2021
Dette actuarielle N-1	**735 584**	**650 067**
Coût des services rendus sur la période	46 230	161 883
Effet de l'actualisation	13 872	12 111
Cotisations de l'employé		
Modification/ réduction / liquidation de plan		
Acquisition, cession (modification du périmètre de consolidation)		
Indémnité de cessation d'activité	-87 376	-95 320
Préstations versées (obligatoire)		
Gains/pertes actuarielles	-22 575	6 843
Dette actuarielle N	**685 735**	**735 584**

Charge comptabilisée	31/12/2022	31/12/2021
Coût des services rendus sur l'exercice	-46 230	-161 883
Effet de l'actualisation	-13 872	-12 111
Rendements attendus des actifs sur la période		
Amortissement du coût des services passés		
Amortissement des gains/pertes actuarielles		
Gains/pertes sur les réductions et liquidations		
Gains pertes sur les limitations de surplus	-4 971	25 090
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	**-65 072**	**-148 903**

7.4 Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	31/12/2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en juste valeur détenus à des fins de transaction	**59 934 617**	**18 478 254**	**41 456 363**	
Créances sur les Etablissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeurs reçues en pension				
Effets publics et valeurs assimilées	38 837 690		38 837 690	
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 215 315		2 215 315	
Actions et autres titres à revenu variable	18 478 254	18 478 254		
Titres de participation non consolidés				
Instruments dérivés	403 359		403 359	
Créances rattachées				
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	**918 986**		**747 735**	**171 251**
Obligations et autres titres à revenu fixe	193 677		193 677	
Actions et autres titres à revenu variable	582 733		554 058	28 675
Titres de participation non consolidés	142 576			142 576
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**73 630 274**	**14 234 601**	**41 756 986**	**17 638 686**
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	27 454 062		27 454 062	
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	3 123 724			3 123 724
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (Assurance)	43 052 488	14 234 601	14 302 924	14 514 962

7.5 Périmètre de consolidation

Dénomination	Secteur d'activité	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
ATTIJARIWAFA BANK	Banque					Maroc	Top		
ATTIJARIWAFA EUROPE	Banque					France	IG	99,78%	99,78%
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK	Banque					Maroc	IG	100,00%	100,00%
COMPAGNIE BANCAIRE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	Banque					Sénégal	IG	83,08%	83,08%
ATTIJARIBANK TUNISIE	Banque					Tunisie	IG	58,98%	58,98%
LA BANQUE INTERNATIONALE POUR LE MALI	Banque					Mali	IG	66,30%	66,30%
CREDIT DU SENEGAL	Banque					Sénégal	IG	95,00%	95,00%
UNION GABONAISE DE BANQUE	Banque					Gabon	IG	58,71%	58,71%
CREDIT DU CONGO	Banque					Congo	IG	91,00%	91,00%
SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	Banque					Côte d'Ivoire	IG	67,00%	67,00%
SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE CAMEROUN	Banque					Cameroun	IG	51,00%	51,00%
ATTIJARIBANK MAURITANIE	Banque					Mauritanie	IG	100,00%	67,00%
BANQUE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE AU TOGO	Banque					Togo	IG	56,58%	56,58%
ATTIJARIWAFA BANK EGYPT	Banque					Egypte	IG	100,00%	100,00%
BANK ASSAFA	Banque					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFA SALAF	Crédit à la consommation					Maroc	IG	50,91%	50,91%
WAFA BAIL	Leasing					Maroc	IG	98,90%	98,90%
WAFA IMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI IMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI FACTORING MAROC	Affacturage					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFA CASH	Activités cash					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFA LLD	Location longue durée					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI FINANCES CORP.	Banque d'affaire					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFA GESTION	Gestion d'actif					Maroc	IG	66,00%	66,00%
ATTIJARI INTERMEDIATION	Intermédiation boursière					Maroc	IG	100,00%	100,00%
FCP SECURITE	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,64%	39,64%
FCP OPTIMISATION	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,64%	39,64%
FCP STRATEGIE	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,64%	39,64%
FCP EXPANSION	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,64%	39,64%
FCP FRUCTI VALEURS	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,64%	39,64%
WAFA ASSURANCE	Assurance					Maroc	IG	39,64%	39,64%
ATTIJARI ASSURANCE TUNISIE	Assurance					Tunisie	IG	58,98%	50,28%
WAFA IMMA ASSISTANCE	Assurance					Maroc	IG	72,15%	45,39%
WAFA ASSURANCE NON VIE COTE D'IVOIRE	Assurance		(3)			Côte d'Ivoire	IG	39,64%	39,64%
WAFA ASSURANCE VIE COTE D'IVOIRE	Assurance		(3)			Côte d'Ivoire	IG	39,64%	39,64%
WAFA ASSURANCE NON VIE SENEGAL	Assurance		(3)			Sénégal	IG	39,64%	39,64%
WAFA ASSURANCE VIE SENEGAL	Assurance		(3)			Sénégal	IG	39,64%	39,64%
WAFA ASSURANCE NON VIE CAMEROUN	Assurance		(3)			Caméroun	IG	39,64%	25,77%
WAFA ASSURANCE VIE CAMEROUN	Assurance		(3)			Caméroun	IG	39,64%	38,66%
BCM CORPORATION	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
OGM	Holding					Maroc	IG	50,00%	50,00%
ANDALUCARTHAGE	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
KASOVI	Holding					Ile maurice	IG	100,00%	100,00%
SAF	Holding					France	IG	99,82%	99,82%
FILAF	Holding					Sénégal	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI AFRIQUE PARTICIPATIONS	Holding					France	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI MAROCO-MAURITANIE	Holding					France	IG	67,00%	67,00%
ATTIJARI IVOIRE	Holding					Maroc	IG	66,67%	66,67%
ATTIJARI HOLDING AFRICA	Holding	(3)				Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI WEST AFRICA	Holding	(3)				Côte d'ivoire	IG	100,00%	100,00%
SUCCURSALE BURKINA	Succursale	(3)				Burkina Faso	IG	83,08%	83,08%
SUCCURSALE BENIN	Succursale	(3)				Bénin	IG	83,08%	83,08%
SUCCURSALE NIGER	Succursale	(3)				Niger	IG	83,08%	83,08%
MOUSSAFIR	Hôtellerie					Maroc	MEE	33,34%	33,34%
ATTIJARI SICAR	Capital risque					Tunisie	IG	74,13%	43,72%
PANORAMA	Société immobilière					Maroc	IG	39,64%	39,64%
SOCIETE IMMOBILIERE TOGO LOME	Société immobilière					Togo	IG	100,00%	100,00%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2021
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2021
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2022
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2022

1 - Acquisition.
2 - Création, franchissement de seuil.
3 - Entrée de périmètre IFRS.
4 - Cession.
5 - Déconsolidation.
6 - Fusion entre entités consolidées.
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence.
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale.
9 - Reconsolidation.

COMPTES SOCIAUX

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EY
Building a better working world
37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca - Maroc

Deloitte.
Deloitte Audit
288, Bd Zerktouni
Casablanca - Maroc

ATTIJARIWAFA BANK S.A
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints d'ATTIJARIWAFA BANK, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **KMAD 65.355.442** dont un bénéfice net de **KMAD 4.234.840**.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine d'ATTIJARIWAFA BANK au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit
Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Comme indiqué au niveau de l'état A1 « Principales méthodes comptables » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist) L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert : - l'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ; - l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque. Au 31 décembre 2022, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à MMAD 11.743; il ramène les créances à la clientèle à un montant net de MMAD 228.432. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments étant de montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont principalement consisté à : - étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ; - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ; - tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; - tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.

Evaluation des titres de participation	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit
Les titres de participation sont comptabilisés au bilan pour une valeur nette comptable de MMAD 21.548. Ils sont comptabilisés individuellement à leur valeur d'acquisition et lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'utilité est déterminée, pour chaque titre, par référence à une méthode d'évaluation fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, l'actif net réévalué ou les multiples communément utilisés qui leurs sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité, et le cas échéant le cours de bourse lorsqu'il s'agit de participations cotées. Compte tenu du poids des titres de participation au bilan et du jugement de la direction dans le choix de la méthode de détermination de la valeur d'utilité et des hypothèses sous-jacentes, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de notre audit.	Nos travaux ont consisté principalement : - à examiner, sur la base d'échantillons, la justification des méthodes d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés par la banque pour déterminer les valeurs d'utilité, - à tester par sondage l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la banque.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'exercice 2022 la banque a procédé à la création de l'OPCI Attijari Prime Stone pour un montant de KMAD 300 détenu à 99,93% par Attijariwafa bank.

.

Casablanca, le le 21 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Abdeslam Berrada Allam
Associé

DELOITTE AUDIT

Sakina Bensouda Korachi
Associée

PUBLICATION DES COMPTES

Comptes sociaux au 31 décembre 2022

1. Présentation

Attijariwafa bank est une société de droit commun constituée au Maroc. Les états de synthèse comprennent les comptes du siège ainsi que les agences établies au Maroc.

2. Principes généraux

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse d'Attijariwafa bank est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

3. Créances et engagements par signature

Présentation générale des créances

- Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :
  - créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
  - crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.
- Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle).
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat

Créances en souffrance sur la clientèle

- Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises.

Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :

- 20 % pour les créances pré-douteuses,
- 50 % pour les créances douteuses,
- 100 % pour les créances compromises.

Les provisions affectées relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés

- Dès le déclassement des créances en créances en souffrance, les intérêts sur créances ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils sont constatés en produit à leur encaissement ;
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupération des créances en souffrance sont jugées nulles ;
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque les créances en souffrance ont connus une évolution favorable : remboursements effectifs (totaux ou partiels) de la créance ou une restructuration de la créance avec un remboursement partiel de la créance ;
- La banque procède à un abandon de créances en souffrance par utilisation des provisions correspondantes constituées.

4. Dettes à vue et à terme

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

5. Portefeuille Titres

5.1. Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété) d'autre part en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

5.2. Titres de transaction

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres dont la liquidité est assurée et qui ont été acquis avec une intention de revente à brève échéance.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat (coupon inclus). À chaque arrêté comptable, la différence entre cette valeur et la valeur de marché est inscrite directement en compte de résultat.

5.3. Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieur à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de créances sont enregistrés au pied de coupon. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

À chaque arrêté comptable la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

5.4. Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres de créance qui sont acquis ou qui proviennent d'une autre catégorie de titres, avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour procurer, sur une longue période, des revenus réguliers.

À leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre

À chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quelle que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latents ne sont pas enregistrés.

5.5. Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque

À chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

5.6. Pensions livrées

- Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif et continuent d'être évalués suivant les règles applicables à leur catégorie. Le montant encaissé et les intérêts courus sur la dette sont enregistrés au passif.
- Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. Le montant décaissé et les intérêts courus sur la créance sont enregistrés à l'actif.

6. Les opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les dotations des succursales à l'étranger et sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

7. La conversion des états financiers libellés en monnaie étrangère

La méthode utilisée pour convertir les états financiers libellés en monnaie étrangère est celle dite du « taux de clôture ».

Conversion des éléments du bilan et hors bilan

Tous les éléments d'actif, de passif et de hors bilan des entités étrangères sont convertis sur la base du cours de la devise à la date de clôture.

Les capitaux propres (hors résultat de l'exercice) sont évalués aux différents cours historique. L'écart résultant de la correction (cours de clôture – cours historique) est constaté parmi les capitaux propres au poste « écart de conversion ».

Conversion des éléments du compte de résultat

À l'exception des dotations aux amortissements et provisions convertis au cours de clôture, l'ensemble des éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la devise constatée sur l'exercice.

8. Les provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à la discrétion des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

9. Les immobilisations incorporelles etcorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	*Durée d'amortissement*
- Droit au bail	Non amortissable
- Brevets et marques	Non amortissable
- Immobilisations en recherche et développement	Non amortissable
- Logiciels informatiques	6,67
- Autres éléments du fonds de commerce	5

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	*Durée d'amortissement*
- Terrain	Non amortissable
- Immeubles d'exploitation	25
- Mobilier de bureau	6,67
- Matériel informatique	6,67
- Matériel roulant	5
- Agencements, aménagement et installations	6,67

10. Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent les dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

Les durées d'amortissement appliquées sont les suivantes :

Nature	*Durée d'amortissement*
- Frais préliminaires	3
- Frais d'acquisition des immobilisations	5
- Frais d'émission des emprunts	Non amortissable
- Primes d'émission ou de remboursement de titres de créance	Non amortissable
- Autres charges à répartir	Entre 3 et 5 ans selon le cas

11. Prise en charge des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

Intérêts

Sont considérés comme intérêts les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (caution, crédit documentaire …).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachées les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charges dès leur facturation.

Commissions

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

12. Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

PUBLICATION DES COMPTES

Comptes sociaux au 31 décembre 2022

Bilan au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

ACTIF	31/12/2022	31/12/2021
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	**11 843 302**	**9 940 845**
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	**41 458 254**	**35 290 598**
. A vue	5 120 094	6 272 346
. A terme	36 338 160	29 018 252
Créances sur la clientèle	**228 432 193**	**211 123 105**
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	73 327 783	63 814 316
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	64 051 206	59 878 122
. Crédits et financements participatifs immobiliers	67 548 836	64 681 007
. Autres crédits et financements participatifs	23 504 368	22 749 660
Créances acquises par affacturage	**10 126 307**	**11 915 919**
Titres de transaction et de placement	**64 829 798**	**77 696 569**
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	42 817 539	51 664 088
. Autres titres de créance	3 613 561	7 549 502
. Titres de propriété	18 365 334	18 416 061
. Certificats de Sukuks	33 364	66 918
Autres actifs	**6 043 960**	**5 371 430**
Titres d'investissement	**10 689 554**	**9 493 962**
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	9 212 598	9 493 962
. Autres titres de créance	1 476 956	
. Certificats de Sukuks		
Titres de participation et emplois assimilés	**21 547 993**	**20 612 775**
. Participation dans les entreprises liées	19 840 100	19 489 472
. Autres titres de participation et emplois assimilés	1 707 892	1 123 303
. Titres de Moudaraba et Moucharaka		
Créances subordonnées		
Dépôts d'investissement placés		
Immobilisations données en crédit-bail et en location	**482 410**	**466 306**
Immobilisations données en Ijara		
Immobilisations incorporelles	**2 652 692**	**2 587 533**
Immobilisations corporelles	**2 219 320**	**2 234 188**
Total de l'Actif	**400 325 782**	**386 733 229**

PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	**38 104 278**	**35 471 217**
. A vue	4 587 176	3 731 839
. A terme	33 517 102	31 739 378
Dépôts de la clientèle	**273 892 280**	**261 096 974**
. Comptes à vue créditeurs	204 173 053	189 681 086
. Comptes d'épargne	30 859 847	30 014 697
. Dépôts à terme	25 688 321	30 436 677
. Autres comptes créditeurs	13 171 059	10 964 514
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs		
Titres de créance émis	**8 967 481**	**11 223 671**
. Titres de créance négociables émis	8 967 481	11 223 671
. Emprunts obligataires émis		
. Autres titres de créance émis		
Autres passifs	**8 810 657**	**10 880 506**
Provisions pour risques et charges	**4 943 643**	**4 216 283**
Provisions réglementées	**252 000**	**378 000**
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	**17 367 326**	**16 486 189**
Dépôts d'investissement reçus		
Ecarts de réévaluation	**420**	**420**
Réserves et primes liées au capital	**34 014 222**	**34 012 254**
Capital	**2 151 408**	**2 151 408**
Actionnaires. Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)	**7 587 226**	**6 716 822**
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
Résultat net de l'exercice (+/-)	**4 234 840**	**4 099 484**
Total du Passif	**400 325 782**	**386 733 229**

HORS BILAN au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

HORS BILAN	31/12/2022	31/12/2021
ENGAGEMENTS DONNÉS	**184 325 869**	**157 116 356**
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	3 484 290	2 526 017
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	99 013 515	79 515 849
Engagements de garantie d'ordre d'Établissements de crédit et assimilés	22 058 723	16 000 264
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	59 754 206	59 043 265
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer	15 135	30 961
ENGAGEMENTS RECUS	**44 777 763**	**34 970 585**
Engagements de financement reçus d'Établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus d'Établissements de crédit et assimilés	44 369 529	34 545 570
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers	408 234	424 153
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir		862

État des soldes de gestion au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	31/12/2022	31/12/2021
+ Intérêts et produits assimilés	11 222 867	11 029 346
- Intérêts et charges assimilées	2 496 665	2 523 001
MARGE D'INTERET	**8 726 202**	**8 506 345**
+ Produits sur financements participatifs		
- Charges sur financements participatifs		
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS		
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	162 256	82 540
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	93 623	234 859
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET DE LOCATION	**68 633**	**-152 319**
+ Produits sur immobilisations données en Ijara		
- Charges sur immobilisations données en Ijara		
RESULTAT DES OPERATIONS D'IJARA		
+ Commissions perçues	2 153 237	2 012 070
- Commissions servies	1 859	1 380
MARGE SUR COMMISSIONS	**2 151 378**	**2 010 690**
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	6 904	1 249 501
+ Résultat des opérations sur titres de placement	15 835	2 360
+ Résultat des opérations de change	1 178 128	1 014 536
+ Résultat des opérations sur produits dérivés	830 186	98 466
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	**2 031 053**	**2 364 863**
+ Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
+ Divers autres produits bancaires	2 037 189	1 733 767
- Diverses autres charges bancaires	1 539 446	1 393 856
PRODUIT NET BANCAIRE	**13 475 010**	**13 069 490**
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	-711 902	-256 722
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	64 805	165 053
- Autres charges d'exploitation non bancaire	1 174	
- Charges générales d'exploitation	4 853 219	4 732 623
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**7 973 520**	**8 245 198**
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-955 269	-2 725 085
+ Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-674 812	378 369
RESULTAT COURANT	**6 343 438**	**5 898 481**
RESULTAT NON COURANT	**-376 707**	**-253 201**
- Impôts sur les résultats	1 731 891	1 545 796
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**4 234 840**	**4 099 484**

II- CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	31/12/2022	31/12/2021
+ RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**4 234 840**	**4 099 484**
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	600 268	573 541
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	718 107	442 440
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	593 895	455 767
+ Dotations aux provisions réglementées		
+ Dotations non courantes		
- Reprises de provisions	132 205	1 162 709
- Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	3 236	72 001
+ Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	1 140	
- Plus-values de cession sur immobilisations financières		715 629
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières		529 912
- Reprises de subventions d'investissement reçues		
+ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	**6 012 809**	**4 150 804**
- Bénéfices distribués	3 227 112	2 308 456
+ AUTOFINANCEMENT	**2 785 697**	**1 842 348**

CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR LA CLIENTÈLE au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	Crédits par décaissement	Crédits par signature	Total	Provisions Crédits par décaissement	Provisions Crédits par signature	Total
31/12/2022	16 460 759	1 395 505	**17 856 264**	11 743 122	853 585	**12 596 707**

TABLEAU DE PRÉSENTATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

2022	2021	2020
19 569 227	**18 737 597**	**18 580 424**

Compte de produits et charges au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	**19 569 227**	**18 737 597**
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	919 081	837 184
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	9 974 306	9 885 775
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	329 480	306 388
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuks	2 035 905	1 733 767
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	162 256	82 540
Produits sur immobilisations données en Ijara		
Commissions sur prestations de service	2 153 237	2 011 545
Autres produits bancaires	3 994 962	3 880 397
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus		
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	**6 094 218**	**5 668 107**
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	567 014	463 480
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1 657 840	1 739 754
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	271 811	319 767
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	93 623	234 859
Charges sur immobilisations données en Ijara		
Autres charges bancaires	3 503 930	2 910 247
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus		
PRODUIT NET BANCAIRE	**13 475 010**	**13 069 490**
Produits d'exploitation non bancaire	64 805	880 682
Charges d'exploitation non bancaire	1 174	529 912
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	**4 853 219**	**4 732 623**
Charges de personnel	2 352 366	2 273 129
Impôts et taxes	65 025	70 014
Charges externes	1 730 184	1 722 630
Autres charges générales d'exploitation	105 377	93 310
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	600 268	573 541
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	**2 771 877**	**5 490 146**
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 130 078	2 527 806
Pertes sur créances irrécouvrables	139 959	1 739 848
Autres dotations aux provisions	1 501 840	1 222 492
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	**429 894**	**2 700 990**
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	282 029	1 500 294
Récupérations sur créances amorties	32 740	42 274
Autres reprises de provisions	115 126	1 158 422
RESULTAT COURANT	**6 343 438**	**5 898 481**
Produits non courants	129 794	130 367
Charges non courantes	506 501	383 568
RESULTAT AVANT IMPOTS	**5 966 731**	**5 645 280**
Impôts sur les résultats	1 731 891	1 545 796
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**4 234 840**	**4 099 484**

(-) signifie moins
(+) signifie plus

État des dérogations au 31 décembre 2022

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NÉANT	NÉANT
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NÉANT	NÉANT

État des changements de méthodes au 31 décembre 2022

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
II. Changements affectant les règles de présentation	NÉANT	NÉANT

Créances sur les établissements de crédit et assimilés au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Établissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2022	Total 31/12/2021
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	**7 194 815**	**14 231**	**1 447 039**	**3 476 556**	**12 132 641**	**11 797 763**
VALEURS RECUES EN PENSION		**2 699 922**			**2 699 922**	**1 399 926**
- au jour le jour						
- à terme		2 699 922			2 699 922	1 399 926
PRETS DE TRESORERIE		**2 100 000**	**9 604 113**	**3 376 572**	**15 080 685**	**12 785 175**
- au jour le jour						
- à terme		2 100 000	9 604 113	3 376 572	15 080 685	12 785 175
PRETS FINANCIERS		**1 354 323**	**12 062 990**	**3 026 815**	**16 444 128**	**12 847 709**
AUTRES CREANCES		**2 127 209**	**136**	**996**	**2 128 341**	**1 974 289**
INTERETS COURUS A RECEVOIR					**167 353**	**135 433**
CREANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	**7 194 815**	**8 295 685**	**23 114 278**	**9 880 939**	**48 653 070**	**40 940 295**

Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	31/12/2022	31/12/2021
1. (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	17 226 152	16 735 909
2. (+) Récupérations sur créances amorties	32 740	42 274
3. (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	191 363	223 419
4. (-) Charges d'exploitation bancaire versées (*)	-7 907 657	-8 227 740
5. (-) Charges d'exploitation non bancaire versées		
6. (-) Charges générales d'exploitation versées	-4 252 951	-4 159 082
7. (-) Impôts sur les résultats versés	-1 731 891	-1 545 796
I. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	**3 557 756**	**3 068 984**
Variation des :		
8. (±) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-6 167 656	7 480 636
9. (±) Créances sur la clientèle	-15 519 476	-5 322 920
10. (±) Titres de transaction et de placement	12 866 771	-8 649 210
11. (±) Autres actifs	-672 530	2 198 366
12. (±) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-16 104	368 114
13. (±) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 633 061	-7 333 471
14. (±) Dépôts de la clientèle	12 795 306	15 940 631
15. (±) Titres de créance émis	-2 256 190	-626 564
16. (±) Autres passifs	-2 069 849	-6 268 183
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	**1 593 333**	**-2 212 601**
III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	**5 151 089**	**856 383**
17. (+) Produit des cessions d'immobilisations financières		101 675
18. (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-117 152	1 453 610
19. (-) Acquisition d'immobilisations financières	-2 842 712	-4 402 502
20. (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-800 392	-693 474
21. (+) Intérêts perçus	295 140	267 921
22. (+) Dividendes perçus	2 035 905	1 733 767
IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	**-1 429 211**	**-1 539 003**
23. (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
24. (+) Emission de dettes subordonnées	2 000 000	1 000 000
25. (+) Emission d'actions		2 094 351
26. (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés		
27. (-) Intérêts versés	-592 309	-550 930
28. (-) Dividendes versés	-3 227 113	-1 499 669
V. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	**-1 819 422**	**1 043 752**
VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+IV+V)	**1 902 457**	**361 131**
VII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	**9 940 845**	**9 579 714**
VIII. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	**11 843 302**	**9 940 845**

(*) : y compris les dotations nettes de provisions

Créances sur la clientèle au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2022	Total 31/12/2021
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	**4 897 343**	**3 300 085**	**51 203 265**	**3 059 615**	**62 460 308**	**51 335 583**
- Comptes à vue débiteurs	525 833	1 025 085	13 222 757	2 236 263	17 009 938	14 680 431
- Créances commerciales sur le Maroc			5 604 806		5 604 806	4 522 173
- Crédits à l'exportation			248 702	44 637	293 339	233 371
- Autres crédits de trésorerie	4 371 510	2 275 000	32 127 000	778 715	39 552 225	31 899 608
CREDITS A LA CONSOMMATION			**334 676**	**12 291 861**	**12 626 537**	**12 046 738**
CREDITS A L'EQUIPEMENT	**37 977 463**		**23 781 453**	**1 346 400**	**63 105 316**	**59 019 751**
CREDITS IMMOBILIERS	**957 077**		**13 251 892**	**53 333 018**	**67 541 987**	**64 679 160**
AUTRES CREDITS		**13 947 840**	**2 538 841**	**12 027**	**16 498 708**	**17 249 694**
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	**8 951 955**		**1 032 605**	**22 556**	**10 007 116**	**11 869 529**
INTERETS COURUS A RECEVOIR					**1 600 891**	**1 344 876**
CREANCES EN SOUFFRANCE	**12 014**	**60 228**	**1 154 410**	**3 490 985**	**4 717 637**	**5 493 693**
- Créances pré-douteuses			62	1 267 240	1 267 302	1 456 662
- Créances douteuses			396	485 732	486 128	230 999
- Créances compromises	12 014	60 228	1 153 952	1 738 013	2 964 207	3 806 032
TOTAL	**52 795 852**	**17 308 153**	**93 297 142**	**73 556 462**	**238 558 500**	**223 039 024**

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMÉTTEUR au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

TITRES	ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	ÉMETTEURS PUBLICS	ÉMETTEURS PRIVÉS		31/12/2022	31/12/2021
			FINANCIERS	NON FINANCIERS		
TITRES CÔTÉS	**179**		**18 333 761**	**15 911**	**18 349 851**	**18 399 452**
.Bons du trésor et valeurs assimilées						
.Obligations						
.Autres titres de créances						
.Titres de propriété	179		18 333 761	15 911	18 349 851	18 399 452
. Certificats de Sukuks						
TITRES NON CÔTÉS	**3 324 667**	**53 185 219**	**437**	**428 401**	**56 938 724**	**68 582 639**
. Bons du trésor et valeurs assimilées		51 769 078			51 769 078	60 904 394
. Obligations	1 507 870			422 121	1 929 991	1 588 828
. Autres titres de créances	1 816 126	1 374 679			3 190 805	6 005 888
. Titres de Propriété	671	8 098	437	6 280	15 486	16 611
. Certificats de Sukuks		33 364			33 364	66 918
TOTAL GÉNÉRAL	**3 324 846**	**53 185 219**	**18 334 198**	**444 312**	**75 288 575**	**86 982 091**

Valeurs des titres de transaction, de placement et des titres d'investissement au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	**63 263 182**	**63 263 182**				
. BONS ET VALEURS ASSIMILEES	42 817 539	42 817 539				
. OBLIGATIONS	222 121	222 121				
. AUTRES TITRES DE CRÉANCES	1 852 635	1 852 635				
. TITRES DE PROPRIÉTÉ	18 337 523	18 337 523				
. CERTIFICATS DE SUKUKS	33 364	33 364				
TITRES DE PLACEMENT	**1 558 973**	**1 535 684**		**3 792**	**23 289**	**23 289**
. BONS ET VALEURS ASSIMILEES						
. OBLIGATIONS	1 507 870	1 507 870				
. AUTRES TITRES DE CRÉANCES						
. TITRES DE PROPRIÉTÉ	51 103	27 814		3 792	23 289	23 289
. CERTIFICATS DE SUKUKS						
TITRES D'INVESTISSEMENT	**10 489 709**	**10 489 709**				
. BONS ET VALEURS ASSIMILEES	8 951 539	8 951 539				
. OBLIGATIONS	200 000	200 000				
. AUTRES TITRES DE CRÉANCES	1 338 170	1 338 170				
. CERTIFICATS DE SUKUKS						

Détail des autres actifs au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

ACTIF	MONTANT AU 31/12/2022	MONTANT AU 31/12/2021
INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETES	**403 359**	**38 022**
OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES		
DEBITEURS DIVERS	**570 532**	**394 510**
Sommes dues par l'État	236 492	294 392
Sommes dues par les organismes de prévoyance		
Sommes diverses dues par le personnel	7	8
Comptes clients de prestations non bancaires	36	36
Divers autres débiteurs	333 997	100 074
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	**1 172 812**	**1 194 976**
COMPTES DE REGULARISATION	**3 738 482**	**3 592 222**
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	653 126	6 410
Comptes d'écarts sur devises et titres		
Résultats sur produits dérivés de couverture		
Charges à répartir sur plusieurs exercices	568 374	812 951
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc	352 041	291 268
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	1 707 408	2 125 802
Autres comptes de régularisation	457 533	355 791
CREANCES EN SOUFFRANCE SUR OPERATIONS DIVERSES	**158 775**	**151 700**
TOTAL	**6 043 960**	**5 371 430**

IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amorti-ssements	Dotation au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	**1 107 238**	**109 726**		**1 216 964**	**93 623**	**734 554**				**482 410**
CRÉDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
CRÉDIT-BAIL MOBILIER	**1 079 173**	**109 725**		**1 188 898**	**93 623**	**712 618**				**476 280**
- Crédit-bail mobilier en cours	386	2 771		3 157						3 157
- Crédit-bail mobilier loué	1 078 787	106 954		1 185 741	93 623	712 618				473 123
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation										
CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	**25 647**			**25 647**		**21 936**				**3 711**
- Crédit-bail immobilier en cours										
- Crédit-bail immobilier loué	25 647			25 647		21 936				3 711
- Crédit-bail immobilier non loué après résiliation										
LOYERS COURUS A RECEVOIR										
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES	**2 418**	**1**		**2 419**						**2 419**
CREANCES EN SOUFFRANCE										
IMMOBILISATIONS DONNEES EN LOCATION SIMPLE										
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
LOYERS COURUS A RECEVOIR										
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES										
LOYERS EN SOUFFRANCE										
TOTAL	**1 107 238**	**109 726**		**1 216 964**	**93 623**	**734 554**				**482 410**

Créances subordonnées au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

CRÉANCES	Montant				Dont Entreprises liées et Apparentées	
	31/12/2022			31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
	Brut	Prov.	Net	Net	Net	Net
	1	2	3	4	5	6
Créances subordonnées aux établissements de crédit et assimilés	N E A N T					
Créances subordonnées à la clientèle						
TOTAL						

Immobilisations incorporelles et corporelles au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortisse-ments et/ ou provisions au début de l'exer-cice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortisse-ments sur immobili-sations sorties	Cumul	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**4 913 333**	**399 912**	**6 266**	**5 306 979**	**2 325 801**	**334 112**	**5 626**	**2 654 287**	**2 652 692**
. Droit au bail	315 427		641	314 786					314 786
. Immobilisations en recherche et développement									
. Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	4 597 906	399 912	5 625	4 992 193	2 325 801	334 112	5 626	2 654 287	2 337 906
. Immobilisations incorporelles hors exploitation									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**7 817 158**	**400 480**	**141 663**	**8 075 966**	**5 582 964**	**301 006**	**27 324**	**5 856 646**	**2 219 320**
- Immeubles d'exploitation	**2 332 582**	**187 619**	**116 513**	**2 403 687**	**1 114 084**	**47 141**	**2 262**	**1 158 963**	**1 244 724**
. Terrain d'exploitation	578 696	563	113 748	465 511					465 511
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	1 704 506	187 056	2 765	1 888 797	1 066 926	46 737	2 262	1 111 401	777 396
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	49 379			49 379	47 158	404		47 562	1 817
- Mobilier et matériel d'exploitation	**2 658 339**	**103 294**	**8 924**	**2 752 702**	**2 233 133**	**125 909**	**8 921**	**2 350 121**	**402 581**
. Mobilier de bureau d'exploitation	485 910	1 693	2 164	485 439	446 750	13 317	2 164	457 903	27 536
. Matériel de bureau d'exploitation	1 054 606	28 281	1 022	1 081 865	885 112	44 556	1 014	928 654	153 211
. Matériel Informatique	1 110 062	73 320	157	1 183 225	893 511	68 036	157	961 390	221 835
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	7 754		5 581	2 173	7 760		5 586	2 174	1
. Autres matériels d'exploitation									
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	**2 295 217**	**101 980**	**16 195**	**2 381 002**	**1 915 797**	**111 912**	**16 110**	**2 011 599**	**369 403**
- Immobilisations corporelles hors exploitation	**531 020**	**7 587**	**31**	**538 575**	**319 950**	**16 044**	**31**	**335 963**	**202 612**
. Terrains hors exploitation	53 706	7		53 713					53 713
. Immeubles hors exploitation	230 237			230 237	158 571	8 111		166 682	63 555
. Mobiliers et matériel hors exploitation	68 966	5 305		74 271	48 087	68		48 155	26 116
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	178 110	2 275	31	180 354	113 292	7 865	31	121 126	59 228
TOTAL	**12 730 491**	**800 392**	**147 929**	**13 382 945**	**7 908 765**	**635 118**	**32 950**	**8 510 933**	**4 872 012**

Plus ou moins values sur cessions ou retraits d'immobilisations au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
IMMOBILIERS	**133 140**	**18 771**	**114 369**	**116 748**	**3 000**	**622**
TERRAINS	113 748		113 748	113 748		
IMMEUBLES	2 765	2 262	503	3 000	3 000	504
FRAIS D'ACQUISITION	401	367	34			34
AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS ET INSTALLATIONS	16 226	16 142	84			84
MOBILIERS ET MATERIEL	**8 924**	**8 916**	**7**	**236**	**236**	**7**
MOBILIER DE BUREAU	2 164	2 164				
MATERIEL DE BUREAU	1 022	1 014	7			7
MATERIEL INFORMATIQUE	157	157				
MATERIEL ROULANT DE SERVICE RATTACHE A L'EXPLOITATION	5 581	5 581		236	236	
DROIT AU BAIL	**641**		**641**	**130**		**511**
LOGICIEL INFORMATIQUE	**5 625**	**5 625**				
LOGICIEL	5 625	5 625				
TOTAL GÉNÉRAL	**148 330**	**33 312**	**115 017**	**117 114**	**3 236**	**1 140**

Détail des titres de participation et emplois assimilés au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Part du capital détenue	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
A - Participations dans les entreprises liées				**21 783 425**	**20 012 118**				**2 005 309**
ATTIJARIWAFA BANK EGYPT	Banque	5 000 000 KEGP	60,00%	3 244 162	2 619 722	31/12/2021	5 802 620 KEGP		
ATTIJARI TCHAD	Banque	10 000 000 KFCFA	100,00%	166 280	166 280		-	-	
BANK ASSAFA	Banque	600 000	100,00%	650 000	650 000	31/12/2021	227 269	-48 727	
CREDIT DU CONGO	Banque	10 476 730 KFCFA	91,00%	608 734	608 734	31/12/2021	29 715 410 KFCFA	6 383 840 KFCFA	41 233
SOCIETE CAMEROUNAISE DE BANQUE "SCB"	Banque	10 540 000 KFCFA	51,00%	379 110	379 110	31/12/2021	68 469 000 KFCFA	6 367 000 KFCFA	34 337
SUCCURSALE DE BRUXELLES EX BCM	Banque	558 KEURO	100,00%	57 588	57 588	30/06/2017	1 632 KEUR		
UNION GABONAISE DE BANQUES "UGB GABON"	Banque	10 000 000 KFCFA	58,71%	848 842	848 842	31/12/2021	83 069 448 KFCFA	17 225 333 KFCFA	206 000
ATTIJARI FINANCES CORP	Banque d'affaires	10 000	100,00%	10 000	10 000	31/12/2021	38 589	3 103	
ATTIJARIWAFA BANK MIDDLE EAST LIMITED	Banque d'affaires	1 000	100,00%	16 664	16 664	31/12/2021	10983 K EAD	-2 992 K EAD	
WAFACAMBIO	Etablissement de crédit		100,00%	963	963		-	-	
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK "AIB"	Banque offshore	2 400 KEUR	100,00%	92 442	92 442	31/12/2021	26 990 KEURO	4 070 KEURO	26 040
WAFABANK OFFSHORE DE TANGER	Banque offshore		100,00%	5 842	5 842				
ANDALUCARTAGE	Holding	308 162 KEURO	100,00%	3 937 574	3 937 574	31/12/2021	366 560 KEURO	17 565 KEURO	247 500
ATTIJARI AFRIQUE PARTICIPATION	Holding	15 034 KEUR	100,00%	167 245	167 245	30/09/2021	17 630 KEUR	1 589 KEUR	24 222
ATTIJARI AFRICA HOLDING	Holding	4 122 815	100,00%	4 122 815	4 122 815	31/12/2021	4 091 148	-31 455	
ATTIJARI IVOIRE SA	Holding	32 450 KEUR	66,67%	236 891	236 891	31/12/2021	39 634 KEUR	6 538 KEUR	51 217
ATTIJARIWAFA EURO FINANCES	Holding	48 600 KEUR	100,00%	662 271	662 271	31/12/2021	38 837 KEURO	- 2 036 KEURO	
BCM CORPORATION	Holding	200 000	100,00%	200 000	200 000	31/12/2021	209 438	11 907	
KASOVI	Holding	50 KUSD	100,00%	1 519 737	725 280	31/12/2021	104 858 KUSD	-13 207 KUSD	420 470
OMNIUM DE GESTION MAROCAIN S.A."OGM"	Holding	950 490	50,00%	1 638 145	1 638 145	30/06/2021	1 493 586	260 283	176 000
WAFA INVESTISSEMENT	Holding de promotion des investissements	1 787	100,00%	46	46	31/12/2021	1 004	-39	
ATTIJARI ASSET MANAGEMENT AAM SA (Sénégal)	Gestion d'actif	1 200 000 FCFA	70,00%	13 889	13 889	31/12/2020	2 110 746	406 030 KFCFA	4 309
ATTIJARI SECURITISES CENTRAL AFRICA (ASCA)	Gestion d'actif	1 312 000 K FCFA	70,00%	15 351	15 351	31/12/2021	3 052 822 KFCFA	942 087 KFCFA	28 592
SOMACOVAM	Gestion d'actif	5 000	100,00%	30 000	-	31/12/2021	-16 197	-1 986	
WAFA GESTION	Gestion d'actif	4 900	66,00%	236 369	236 369	31/12/2021	170 101	102 320	67 526
ATTIJARI INVEST.	Gestion d'actif	5 000	100,00%	5 000	5 000	31/12/2021	28 195	207	
ATTIJARI CAPITAL DEVELOPEMENT	Capital risque	16 110	100,00%	100 878	-	31/12/2021	-16 591	2 382	
CASA MADRID DEVELOPPEMENT	Capital développement	10 000	50,00%	5 000	5 000	31/12/2021	10 192	-36	
WAFA BOURSE	Intermédiation boursière	20 000	100,00%	25 223	7 501	31/12/2021	26 664	3 339	4 663
ATTIJARI INTERMEDIATION	Intermédiation boursière	5 000	100,00%	39 492	39 492	31/12/2021	101 763	11 533	13 000
ATTIJARI TITRISATION	Titrisation	11 400	100,00%	11 700	11 700	31/12/2021	18 726	2 454	
ATTIJARI INVESTMENT SOLUTIONS	Gestion sous mandat	5 000	100,00%	5 000	5 000				
FT MIFTAH I	Fonds de titrisation	50 100	100,00%	50 100	50 100	31/12/2021	679 984	789	6 268
FT MIFTAH II	Fonds de titrisation	50 100	100,00%	50 100	50 100	31/12/2021	834 195	982	11 462
FT MIFTAH III	Fonds de titrisation	35 000	100,00%	35 000	35 000	31/12/2021	976 413	9 099	10 808
WAFA TRUST	Conseil et Ingénierie financière	1 500	100,00%	1 500	-	31/12/2021	-821	-136	
WAFASALAF	Crédit à la consommation	113 180	50,91%	634 783	634 783	31/12/2021	1 744 916	301 291	152 732
WAFA LLD	Location Longue durée de véhicules automobiles	20 000	100,00%	20 000	20 000	31/12/2021	16 768	7 295	
WAFABAIL	Crédit-bail	150 000	58,57%	102 808	102 808	31/12/2021	1 207 880	110 813	35 342
DAR ASSAFAA LITAMWIL	Société de fianancement	50 000	100,00%	50 510	50 510	31/12/2021	106 077	9 881	42 575
ATTIJARI GLOBAL RESEARCH	Services Financiers	1 000	100,00%	1 000	1 000	31/12/2021	1 295	-833	
ATTIJARI OPERATIONS AFRICA	Société de services	1 000	100,00%	1 000	572	31/12/2021	595	-23	
ATTIJARI AFRICA	Société de services	2 000	100,00%	2 000	2 000	31/12/2021	21 932	336	
ATTIJARI CIB AFRICA	Société de services	2 000	100,00%	2 000	1 443	31/12/2021	1 463	-20	
ATTIJARI IT AFRICA	Société de services	30 000	100,00%	30 000	30 000	31/12/2021	61 632	12 049	
ATTIJARI REIM	Titrisation	5 000	100,00%	5 000	-	31/12/2021	-2 671	-3 348	
MEDI TRADE	Trading	1 200	20,00%	240	136	31/12/2021	684	-3	
WAFA COURTAGE	Courtage	1 000	100,00%	2 397	2 397	31/12/2021	87 764	48 918	45 000
WAFACASH	Monétique	35 050	100,00%	324 074	324 074	31/12/2021	391 534	142 778	142 000
ATTIJARI PAYMENT PROCESSING	Monétique	35 000	100,00%	35 000	35 000	31/12/2021	85 001	14 365	
DINERS CLUB DU MAROC	Gestion de cartes de paiement	1 500	100,00%	1 675	-	31/12/2021	-763	-301	
STE MAROCAINE DE GESTION ET TRAITEMENT INFORMATIQUE "SOMGETI"	Informatique	300	100,00%	100	14	31/12/2021	35	-21	
WAFA SYSTEMES DATA	Informatique	1 500	100,00%	1 500	1	28/02/2018	1 118	-	
AGENA MAGHREB	Vente matériel informatique	11 000	74,96%	33	-	31/12/2021	-7 310	-81	
WAFA COMMUNICATION	Communication	3 000	85,00%	2 600	-	31/05/2020	-2 481	-214	
WAFA SYSTEMES CONSULTING	Conseil en systèmes informatiques	5 000	99,88%	4 994	4 994	28/02/2018	6 045	-	
WAFA SYSTEMES FINANCES	Ingénierie Informatique	2 000	100,00%	2 066	1	28/02/2018	827	-	
WAFA FONCIERE	Gestion immobilière	2 000	100,00%	3 700	1 577	31/12/2021	1 619	-42	
ATTIJARIA AL AAKARIA AL MAGHRIBIA	Société Immobiliere	10 000	100,00%	9 999	9 999	31/12/2021	17 328	-100	
ATTIJARI RECOUVREMENT	Société Immobiliere	3 350	100,00%	11 863	3 966	31/12/2021	3 987	-22	
AYK	Société Immobiliere	100	100,00%	100	-	29/09/2021	-1 111	-18	
SOCIETE IMMOBILIERE ATTIJARIA AL YOUSSOUFIA	Société Immobiliere	50 000	100,00%	51 449	24 309	31/12/2021	24 427	-118	
STE IMMOB.BOULEVARD PASTEUR " SIBP"	Société Immobiliere	300	50,00%	25	25	31/12/2021	171	-159	
SOCIETE IMMOBILIERE DE L'HIVERNAGE SA	Société Immobiliere	15 000	100,00%	33 531	1 108	31/12/2021	1 433	-325	
SOCIETE IMMOBILIERE MAIMOUNA	Société Immobiliere	300	100,00%	5 266	1 946	31/12/2021	1 958	-12	
STE IMMOBILIERE MARRAKECH EXPANSION	Société Immobiliere	300	100,00%	299	299	29/09/2021	352	-9	
SOCIETE IMMOBILIERE ZAKAT	Société Immobiliere	300	100,00%	2 685	-	31/12/2021	-5 476	-1 040	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE TOGO LOME	Société Immobiliere	3 906 000 KFCFA	100,00%	66 761	66 306	31/12/2019	3 725 324 KFCFA	- 21 570 KFCFA	
ATTIJARI IMMOBILIER	Immobilier	50 000	99,99%	71 686	65 403	31/12/2021	65 409	780	
AL MIFTAH	Immobilier	100	100,00%	244	-	31/12/2021	-5 764	-451	
CAPRI	Immobilier	25 000	100,00%	88 400	-	30/06/2022	-101 180	-13 142	
WAFA IMMOBILIER	Immobilier	50 000	100,00%	164 364	164 364	31/12/2021	171 780	113 350	113 000
ATTIJARI PROTECTION	Sécurité	4 000	83,75%	3 350	3 350	31/05/2020	4 136	-16	
SOCIETE AFRICAINE DU FLEUVE	HOLDING	3 320 K EURO	99,82%	855 672	838 478	31/12/2021	85 270 KEURO	4 113 KEURO	101 013
ATTIJARI PRIME STONE	OPCI	300	99,93%	300	300				

(suite) Détail des titres de participation et emplois assimilés au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

B - Autres titres de participation				**655 401**	**518 721**				**12 032**
ATTIJARIWAFA BANK	Banque	2 151 408		623	623		-	-	
BANQUE D'AFFAIRE TUNISIENNE	Banque	198 741		2 583	-		-	-	
BANQUE MAGHREBINE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE EXTERIEUR "BMICE"	Banque	150 000 KUSD	4,00%	53 848	48 641	31/12/2021	64 465 KUSD	- 2 762 KUSD	
IMMOBILIERE INTERBANCAIRE "G.P.B.M."	Groupement professionnel des Banques	19 005	20,00%	3 801	3 383	31/12/2020	16 598	327	
BOURSE DE CASABLANCA	Bourse des valeurs	387 518	8,42%	32 628	32 627	31/12/2019	710 420	36 107	
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40 060	27,82%	10 938	6 826	31/12/2021	24 538	-375	
FONDS D'INVESTISSEMENT IGRANE	Fonds d'investissement	24 605	18,26%	4 493	4 493	31/12/2021	29 751	4 863	
H PARTNERS	Fonds d'investissement	1 400 010	7,14%	100 000	43 904	31/12/2021	616 952	2 051	
MAROC NUMERIQUE FUND I	Fond d'investissement	75 000	20,00%	12 000	4 654	31/12/2021	40 513	-157	
MAROC NUMERIQUE FUND II	Fond d'investissement	80 000	19,61%	15 686	10 362	31/12/2021	47 271	-3 841	
ALTERMED MAGHREB EUR	Fond d'investissement	-	7,94%	5 247	-	31/12/2017	432	-	
3 P FUND	Fonds d'investissement	270 020	5,00%	13 500	7 960	31/12/2021	164 442	-5 235	
AM INVESTISSEMENT MOROCCO	Prise de participations	218 310	3,39%	13 000	7 722	31/12/2021	227 802	2 716	
FONDS ATTIJARI AFRICA FUNDS MULTI ASSETS	Gestion d'actif	31 KEURO		346	-	-	-	-	
AGRAM GESTION	Gestion d'actif			1	-				
EUROCHEQUES MAROC	Services financiers	1 500		364	-		-	-	
MOROCCAN FINANCIAL BOARD	Services financiers	500 000	4,00%	20 000	20 000	31/12/2020	706 594	36 107	
TECHNOLOPARK COMPANY "MITC"	Prestation de service	46 000	17,72%	8 150	8 150	31/12/2020	68 391	3 000	
SALIMA HOLDING	Holding	150 000	6,07%	16 600	12 590	31/12/2021	207 413	-8 876	
MAROCLEAR	Dépositaire des Valeurs Mobilières	100 000		1 342	1 342	31/12/2020	311 748	5 500	
EXP SERVICES MAROC S.A.	Services de centralisation des risques	20 000	3,00%	600	-		-	-	
INTER MUTUELLES ASSISTANCE	Assurance	-		894	-		-	-	
SMAEX	Assurance	50 000		4 278	4 278	31/12/2021	126 706	7 990	
WAFA IMA ASSISTANCE	Assurance et réassurance	50 000	32,50%	15 356	15 356	31/12/2022	210 644	41 415	4 875
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Monétique	98 200	22,40%	22 000	22 000	31/12/2021	136 299	18 441	
SOCIETE INTERBANK	Gestion de cartes bancaires	11 500	16,00%	1 840	-		-	-	
SGFG SOCIETE MAROCAINE DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE DES DEPÔTS BANCAIRES	Gestion du Fonds Collectif de Garantie des dépôts bancaires	1 000		59	59	31/12/2020	6 175	1 456	
NOUVELLES SIDERURGIES INDUSTRIELLES	Sidérurgie	3 415 000	2,72%	62 942	62 942	30/06/2016	3 665 056	126 891	
SONASID	Sidérurgie	390 000	0,27%	28 391	2 478	31/12/2021	1 426 704	149 678	
BOUZNIKA MARINA	Promotion Immobilière	-		500	-		-	-	
STE D'AMENAGEMENT DU PARC NOUACER"SAPINO"	Promotion Immobilière	60 429	22,69%	13 714	13 714	31/12/2021	231 108	-1 518	
TANGER MED ZONE	Promotion Immobilière	906 650	6,28%	58 221	58 221	31/12/2021	1 174 156	101 410	5 692
HAWAZIN	Immobilier	960	12,50%	704	-		-	-	
INTAJ	Immobilier	576	12,50%	1 041	-		-	-	
FONCIERE EMERGENCE	Immobilier	435 267	9,26%	41 137	38 220	31/12/2021	474 201	17 726	1 465
IMPRESSION PRESSE EDITION (IPE)	Edition	-		400	-		-	-	
MOUSSAFIR HOTEL	Hôtellerie	253 000	33,34%	84 343	84 343	31/12/2021	221 400	-32 535	
CASA PATRIMOINE	Gestion et réahabilitation de patrimoine de casablanca	31 000	1,61%	500	500				
BAB CONSORTIUM		10 000	33,33%	3 333	3 333				
C - Emplois assimilés				**1 087 450**	**1 017 154**				**-**
COMPTES COURANTS ASSOCIÉS				1 071 615	1 006 455				
AUTRES EMPLOIS ASSIMILÉS				15 835	10 699				
Total Général				**23 526 276**	**21 547 993**				**2 017 341**

Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

DETTES	Établissements de crédit et assimilés au Maroc			Établissements de crédit à l'étranger	31/12/2022	31/12/2021
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établi-ssements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS		**1 853**	**913 806**	**1 148 010**	**2 063 669**	**2 038 822**
VALEURS DONNEES EN PENSION	**16 829 569**				**16 829 569**	**15 177 159**
- au jour le jour						
- à terme	16 829 569				16 829 569	15 177 159
EMPRUNTS DE TRESORERIE	**9 976 000**	**1 818 350**	**1 631 817**	**2 498 663**	**15 924 830**	**14 909 069**
- au jour le jour		1 483 574	1 036 888		2 520 462	1 690 401
- à terme	9 976 000	334 776	594 929	2 498 663	13 404 368	13 218 668
EMPRUNTS FINANCIERS	**1 992**			**3 136 067**	**3 138 059**	**3 184 651**
AUTRES DETTES	**46 450**	**6 194**			**52 644**	**107 538**
INTERETS COURUS A PAYER					**95 507**	**53 978**
TOTAL	**26 854 011**	**1 826 397**	**2 545 623**	**6 782 740**	**38 104 278**	**35 471 217**

Dépôts de la clientèle au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

DÉPÔTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2022	Total 31/12/2021
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CRÉDITEURS	2 743 847	4 114 327	44 952 097	150 931 580	202 741 851	188 651 111
COMPTES D'EPARGNE			472	30 766 493	30 766 965	29 938 912
DEPÔTS À TERME	5 500	2 748 830	4 502 611	18 051 192	25 308 133	28 981 191
AUTRES COMPTES CRÉDITEURS	762 838	845 684	9 755 084	3 345 814	14 709 420	13 146 556
INTÉRÊTS COURUS À PAYER					365 911	379 204
TOTAL	**3 512 185**	**7 708 841**	**59 210 264**	**203 095 079**	**273 892 280**	**261 096 974**

Titres de créance émis au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

NATURE TITRES	Caractéristiques					Montant	Dont		Montant non amorti des primes d'émission ou de remboursement
	Date de jouissance	Date d'échéance	Valeur Nominale Unitaire	Taux	Mode de remboursement		Entreprises liées	Autres apparentés	
CERTIFICATS DE DEPOTS	02/02/2018	02/02/2023	100	4,00%	IN FINE	300 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	13/06/2018	13/06/2023	100	3,30%	IN FINE	400 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	14/12/2018	14/12/2023	100	3,40%	IN FINE	500 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	28/03/2019	28/03/2023	100	3,06%	IN FINE	395 200			
CERTIFICATS DE DEPOTS	29/03/2019	29/03/2023	100	3,05%	IN FINE	210 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	18/04/2019	18/04/2023	100	3,03%	IN FINE	200 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	20/06/2019	20/06/2023	100	2,86%	IN FINE	500 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	10/07/2019	10/07/2023	100	2,88%	IN FINE	500 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	28/11/2019	28/11/2023	100	2,78%	IN FINE	206 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	12/03/2020	13/03/2023	100	2,75%	IN FINE	630 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	20/03/2020	25/03/2025	100	2,98%	IN FINE	450 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	07/09/2020	09/09/2024	100	2,39%	IN FINE	110 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	02/10/2020	02/10/2025	100	2,55%	IN FINE	100 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	01/02/2021	01/02/2023	100	1,98%	IN FINE	414 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	01/02/2021	02/02/2026	100	2,41%	IN FINE	726 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	20/04/2021	20/04/2026	100	2,35%	IN FINE	1 125 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	15/03/2022	15/03/2024	100	2,10%	IN FINE	1 550 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	15/03/2022	15/03/2027	100	2,54%	IN FINE	503 500			
Total						**8 819 700**			

Détail des autres passifs au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

PASSIF	MONTANT AU 31/12/2022	MONTANT AU 31/12/2021
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS	**31 008**	**451 769**
OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES	**4 073 264**	**6 042 412**
CREDITEURS DIVERS	**3 051 817**	**3 041 543**
Sommes dues à l'Etat	856 968	988 561
Sommes dues aux organismes de prévoyance	87 985	86 669
Sommes diverses dues au personnel	609 861	584 989
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	6 000	5 724
Fournisseurs de biens et services	1 400 956	1 294 554
Divers autres créditeurs	90 047	81 046
COMPTES DE REGULARISATION	**1 654 568**	**1 344 782**
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	2 964	50 814
Comptes d'écarts sur devises et titres		
Résultats sur produits dérivés de couverture		
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc		
Charges à payer et produits constatés d'avance	992 668	772 462
Autres comptes de régularisation	658 936	521 506
TOTAL	**8 810 657**	**10 880 506**

Provisions au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

PROVISIONS	Encours 31/12/2021	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2022
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR :	**12 264 353**	**1 751 343**	**255 686**	**35 913**	**13 795 923**
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	10 954 500	1 032 642	245 083	1 063	11 743 122
Titres de placement	27 094	594	4 398		23 290
Titres de participation et emplois assimilés	1 266 382	718 107	6 205		1 978 284
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs	16 377			34 850	51 227
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	**4 594 283**	**874 168**	**271 831**	**-977**	**5 195 643**
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	794 073	97 435	36 946	-977	853 585
Provisions pour risques généraux	2 305 797	593 895			2 899 692
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	211 919	42 961	45 364		209 516
Provisions pour autres risques et charges	904 494	139 877	63 521		980 850
Provisions réglementées	378 000		126 000		252 000
TOTAL GENERAL	**16 858 636**	**2 625 511**	**527 517**	**34 936**	**18 991 566**

Subventions fonds publics affectés et fonds speciaux de garantie au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	OBJET ECONOMIQUE	MONTANT GLOBAL	MONTANT A FIN DÉCEMBRE 2021	UTILISATION DÉCEMBRE 2022	MONTANT A FIN DÉCEMBRE 2022
SUBVENTIONS					
FONDS PUBLICS AFFECTES			NÉANT		
FONDS SPECIAUX DE GARANTIE					
TOTAL					

Dettes subordonnées au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours (1)	Taux	Durée (2)	Condition de remboursement anticipé, subordination et convertibilité (3)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contrevaleur en KDH)	dont entreprises liées		dont autres apparentés	
							Montant 2022 (en contrevaleur KDH)	Montant 2021 (en contrevaleur KDH)	Montant 2022 (en contrevaleur KDH)	Montant 2021 (en contrevaleur KDH)
MAD			2,51%	7 ANS		240 800				
MAD			2,97%	7 ANS		800 000				
MAD			3,32%	7 ANS		234 000				
MAD			3,34%	7 ANS		1 200				
MAD			3,44%	7 ANS		250 000				
MAD			3,57%	7 ANS		1 110 000				
MAD			3,63%	7 ANS		603 500				
MAD			3,69%	7 ANS		325 000				
MAD			2,22%	7 ANS		925 000				
MAD			2,13%	7 ANS		798 800				
MAD			2,24%	7 ANS		330 000				
MAD			2,97%	7 ANS		500 000				
MAD			2,97%	7 ANS		100 000				
MAD			2,79%	7 ANS		70 000				
MAD			2,32%	7 ANS		896 500				
MAD			2,66%	7 ANS		500 000				
MAD			3,74%	10 ANS		758 000				
MAD			2,54%	10 ANS		320 000				
MAD			4,52%	10 ANS		588 200				
MAD			4,75%	10 ANS		880 000				
MAD			3,28%	Perpétuelle		450 000				
MAD			4,06%	Perpétuelle		849 000				
MAD			3,88%	Perpétuelle		649 900				
MAD			3,93%	Perpétuelle		400 000				
MAD			5,23%	Perpétuelle		350 100				
MAD			5,48%	Perpétuelle		151 000				
MAD			5,98%	Perpétuelle		100 000				
MAD			4,06%	Perpétuelle		825 000				
MAD			3,98%	Perpétuelle		500 000				
MAD			5,73%	Perpétuelle		50 000				
MAD			5,31%	Perpétuelle		175 000				
MAD			4,58%	Perpétuelle		500 000				
MAD			4,75%	Perpétuelle		100 000				
MAD			3,82%	Perpétuelle		900 000				
MAD			5,17%	Perpétuelle		1 000 000				
TOTAL						**17 231 000**				

Capitaux propres au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

CAPITAUX PROPRES	Encours 31/12/2021	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2022
Ecarts de réévaluation	**420**			**420**
Réserves et primes liées au capital	**34 012 254**	**1 968**		**34 014 222**
Réserve légale	213 173	1 968		215 141
Autres réserves	21 304 374			21 304 374
Primes d'émission, de fusion et d'apport	12 494 707			12 494 707
Capital	**2 151 408**			**2 151 408**
Capital appelé	2 151 408			2 151 408
Capital non appelé				
Ecarts de réévaluation				
Fonds de dotations				
Actionnaires. Capital non versé				
Report à nouveau (+/-)	**6 716 822**	**870 404**		**7 587 226**
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)				
Résultat net de l'exercice (+/-)	**4 099 484**	**-4 099 484**		**4 234 840**
TOTAL	**46 980 388**	**-3 227 112**		**47 988 116**

Engagements de financement et de garantie au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

ENGAGEMENTS	31/12/2022	31/12/2021
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	**185 706 239**	**158 380 477**
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	**3 484 289**	**2 526 017**
Crédits documentaires import		
Acceptations ou engagements de payer	532	532
Ouvertures de crédit confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Engagements irrévocables de crédit-bail		
Autres engagements de financement donnés	3 483 757	2 525 485
Engagements de financement en faveur de la clientèle	**99 013 516**	**79 515 849**
Crédits documentaires import	35 516 680	22 332 597
Acceptations ou engagements de payer	4 936 468	3 937 929
Ouvertures de crédit confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Engagements irrévocables de crédit-bail		
Autres engagements de financement donnés	58 560 368	53 245 323
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	**22 058 723**	**16 000 264**
Crédits documentaires export confirmés	679 891	86 028
Acceptations ou engagements de payer		
Garanties de crédits données	3 403 873	1 857 716
Autres cautions, avals et garanties donnés	17 974 959	14 056 520
Engagements en souffrance		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	**61 149 711**	**60 338 347**
Garanties de crédits données	10 941 841	12 651 395
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	25 659 891	24 529 129
Autres cautions et garanties données	23 152 474	21 862 740
Engagements en souffrance	1 395 505	1 295 083
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS	**44 777 763**	**34 969 723**
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Ouvertures de crédit confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Autres engagements de financement reçus		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	**44 369 529**	**34 545 570**
Garanties de crédits		
Autres garanties reçues	44 369 529	34 545 570
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers	**408 234**	**424 153**
Garanties de crédits	408 234	424 153
Autres garanties reçues		

Engagements sur titres au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	Montant
Engagements donnés	**15 135**
Titres achetés à réméré	
Autres titres à livrer	15 135
Engagements reçus	
Titres vendus à réméré	
Autres titres à recevoir	

Opérations de change à terme et engagements sur produits dérivés au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Opérations de change à terme	**72 957 437**	**76 066 406**		
Devises à recevoir	24 625 604	30 566 825		
Dirhams à livrer	13 876 673	8 727 569		
Devises à livrer	22 032 823	29 138 439		
Dirhams à recevoir	12 422 337	7 633 573		
Dont swaps financiers de devises				
Engagements sur produits dérivés	**42 483 453**	**67 039 770**		
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt				
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	9 124 320	5 149 644		
Engagements sur marchés réglementés de cours de change				
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	25 065 849	24 940 216		
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments				
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	8 293 284	36 949 910		

Valeurs et sûretés reçues et données en garantie au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons duTrésor et valeurs assimilées	N/D		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL			

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	14 650 075		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	**14 650 075**		

Ventilation des emplois et des ressources suivant la durée résiduelle au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	D ≤ 1mois	1mois < D ≤ 3mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	6 815 452	5 612 532	12 785 911	17 410 359	6 028 815	48 653 069
Créances sur la clientèle	23 838 516	21 196 091	43 740 881	79 190 382	60 466 323	228 432 193
Créances acquises par affacturage		344 167	1 044 232	1 530 903	7 207 005	10 126 307
Titres de placement	4 979	9 475	14 454	1 486 705	50 989	1 566 602
Titres d'investissement			3 619 563	5 124 554	1 945 437	10 689 554
TOTAL	**30 658 947**	**27 162 265**	**61 205 041**	**104 742 903**	**75 698 569**	**299 467 725**
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	22 027 689	3 706 866	8 565 659	2 789 100	1 014 964	38 104 278
Dettes envers la clientèle	36 053 983	10 119 703	29 708 021	44 486 618	153 523 955	273 892 280
Titres de créance émis		1 981 860	2 344 639	4 640 982		8 967 481
Emprunts subordonnés			1 329 337	8 700 841	7 337 148	17 367 326
TOTAL	**58 081 672**	**15 808 429**	**41 947 656**	**60 617 541**	**161 876 067**	**338 331 365**

- Les créances et les dettes à vue sont ventilées selon les lois et conventions d'écoulement adoptées par la banque

Ventilation du total de l'actif, du passif et de l'hors bilan en monnaies étrangères au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

BILAN	31/12/2022	31/12/2021
ACTIF :	**33 096 004**	**35 322 233**
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	159 282	68 768
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	10 339 786	10 838 259
Créances sur la clientèle	8 256 573	5 991 318
Titres de transaction, de placement et d'investissement	2 612 148	6 872 614
Autres actifs	312 132	442 682
Titres de participation et emplois assimilés	11 416 083	11 108 592
PASSIF :	**18 266 714**	**20 641 429**
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	9 524 437	10 822 153
Dépôts de la clientèle	8 659 347	9 711 526
Autres passifs	82 930	107 750
HORS BILAN :	**105 057 498**	**71 820 037**
Engagements donnés	74 098 780	51 639 257
Engagements reçus	30 958 718	20 180 780

Concentration des risques sur un même bénéficiaire au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

NOMBRE DE BENEFICIAIRE	TOTAL ENGAGEMENT
21	81 329 489

Marge d'intérêts au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	**9 974 306**	**9 885 774**
dont : Intérêts	9 664 545	9 598 996
Commissions sur engagements	309 761	286 778
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	**919 081**	**837 184**
dont : Intérêts	850 275	762 816
Commissions sur engagements	68 806	74 368
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	**329 480**	**306 388**
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	**11 222 867**	**11 029 346**
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1 657 840	1 739 754
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	567 014	463 480
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance	271 811	319 767
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	**2 496 665**	**2 523 001**
MARGE D'INTERETS	**8 726 202**	**8 506 345**

Commissions sur prestations de service au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

COMMISSIONS	31/12/2022	31/12/2021
Commissions sur fonctionnement de comptes	201 843	246 637
Commissions sur moyens de paiement	1 007 410	894 527
Commissions sur opérations sur titres	51 313	57 904
Commissions sur titres en gestion et en dépôt	93 038	91 468
Commissions sur prestations de service sur crédit	154 176	157 194
Commissions sur ventes de produits d'assurance	153 560	148 846
Commissions sur autres prestations de service	491 897	414 969
TOTAL	**2 153 237**	**2 011 545**

Charges générales d'exploitation au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

CHARGES	31/12/2022	31/12/2021
Charge de personnel	2 352 366	2 273 129
Impôts et taxes	65 025	70 014
Charges externes	1 730 184	1 722 630
Autres charges générales d'exploitation	105 377	93 310
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	600 268	573 541
TOTAL	**4 853 219**	**4 732 623**

Résultat des opérations de marché au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

PRODUITS ET CHARGES	31/12/2022	31/12/2021
+ Gains sur les titres de transaction	1 506 735	1 937 341
- Pertes sur les titres de transaction	1 499 831	687 840
Résultat des opérations sur titres de transaction	**6 904**	**1 249 501**
+ Plus value de cession sur titres de placement	12 030	
+ Reprise de provisions sur dépréciation des titres de placement	4 398	3 786
- Moins value de cession sur titres de placement		1 420
- Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	593	6
Résultat des opérations sur titres de placement	**15 835**	**2 360**
+ Gains sur opérations de change virement	1 370 930	1 426 279
+ Gains sur opérations de change billets	164 238	73 731
- Pertes sur opérations de change virement	281 037	455 025
- Pertes sur lopérations de change billets	76 003	30 449
Résultat des opérations de change	**1 178 128**	**1 014 536**
+ Gains sur les produits dérivés de taux d'intérêt	648 791	370 100
+ Gains sur les produits dérivés de cours de change	135 188	
+ Gains sur les produits dérivés d'autres instruments	151 368	68 636
- Pertes sur les produits dérivés de taux d'intérêt	6 190	36 484
- Pertes sur les produits dérivés de cours de change		231 569
- Pertes sur les produits dérivés d'autres instruments	98 971	72 217
Résultat des opérations sur les produits dérivés	**830 186**	**98 466**

Produits sur titres de propriété au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

CATEGORIE DES TITRES	31/12/2022	31/12/2021
Titres de placement	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	2 035 905	1 733 767
TOTAL	**2 035 905**	**1 733 767**

Autres produits et charges au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams

AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES	31/12/2022	31/12/2021
Autres produits bancaires	3 994 962	3 880 397
Autres charges bancaires	3 503 930	2 910 247
TOTAL	**491 032**	**970 150**

PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation non bancaire	64 805	880 682
Charges d'exploitation non bancaire	1 174	529 912
TOTAL	**63 631**	**350 770**
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	2 771 877	5 490 146
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	429 894	2 700 990

PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS	31/12/2022	31/12/2021
Produits non courants	129 794	130 367
Charges non courantes	506 501	383 568

Passage du résultat net comptable au résultat net fiscal au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

INTITULES	Montant	Montant
I - RÉSULTAT NET COMPTABLE	**4 234 840**	
Bénéfice net	4 234 840	
Perte nette		
II - RÉINTEGRATIONS FISCALES	**2 618 422**	
1- Courantes	**2 618 422**	
- Impôt sur les sociétés	1 731 891	
- Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par les provisions	33 970	
- Dotations aux provisions pour risques généraux	593 895	
- Dotations pour pensions de retraite et obligations similaires	42 961	
- Autres dotations aux provisions	2 000	
- Charges exceptionnelles non déductibles	2 107	
- Contribution Sociale de Solidarité	208 891	
- Cadeaux personnalisés	2 707	
2- Non courantes		
III - DÉDUCTIONS FISCALES		**2 172 475**
1- Courantes		**2 172 475**
- Abattement 100 % sur les produits de participation		1 995 629
- Reprise pour pensions de retraite et obligations similaires		45 364
- Autres reprises de provisions		131 483
2- Non courantes		
TOTAL	**6 853 262**	**2 172 475**
IV - RÉSULTAT BRUT FISCAL		**4 680 787**
Bénéfice brut si T1 > T2 (A)		4 680 787
Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		
V - REPORTS DÉFICITAIRES IMPUTÉS (C) (1)		
Exercice n-4		
Exercice n-3		
Exercice n-2		
Exercice n-1		
VI - RÉSULTAT NET FISCAL		**4 680 787**
Bénéfice net fiscal (A - C)		4 680 787
OU		
Déficit net fiscal (B)		
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFÉRÉS		
VIII - CUMUL DES DÉFICITS FISCAUX RESTANT À REPORTER		
Exercice n-4		
Exercice n-3		
Exercice n-2		
Exercice n-1		

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

Détermination du résultat courant après impôts au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

I.DETERMINATION DU RESULTAT		MONTANT
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges		6 343 438
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes	(+)	886 531
. Déductions fiscales sur opérations courantes	(-)	2 172 475
. Résultat courant théoriquement imposable	(=)	5 057 494
. Impôt théorique sur résultat courant	(-)	1 871 273
. Résultat courant après impôts	(=)	4 472 165
II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES		

Détail de la taxe sur la valeur ajoutée au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

NATURE	Solde au début de l'exercice 1	Opérations comptables de l'exercice 2	Déclarations TVA de l'exercice 3	Solde fin d'exercice (1+2-3=4)
A TVA collectée	**174 080**	**1 443 506**	**1 468 238**	**149 348**
B TVA à récupérer	**250 941**	**481 594**	**505 672**	**226 863**
- Sur charges	91 316	352 467	382 792	60 991
- Sur immobilisations	159 625	129 127	122 880	165 872
C TVA due ou crédit de TVA = (A-B)	**-76 861**	**961 912**	**962 566**	**-77 515**

Répartition du capital social au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
A- ACTIONNAIRES MAROCAINS				
* AL MADA	60, RUE D'ALGER , CAASBLANCA	100 135 387	100 135 387	46,50%
* OPCVM ET AUTRES DIVERS ACTIONNAIRES	**********	42 120 632	40 586 788	18,90%
* GROUPE MAMDA & MCMA	16 RUE ABOU INANE RABAT	13 222 621	13 222 621	6,10%
* REGIME COLLECTIF D'ALLOCATION ET DE RETRAITE	Hay Riad - B P 20 38 - Rabat Maroc	12 275 682	12 710 762	5,90%
* WAFA ASSURANCE	1 RUE ABDELMOUMEN CASA	13 602 015	13 602 015	6,30%
* CIMR	BD ABDELMOUMEN CASA	8 850 987	8 850 987	4,10%
* PERSONNEL DE LA BANQUE	**********	4 668 660	5 308 859	2,50%
* CAISSE MAROCAINE DE RETRAITE	AVENUE AL ARAAR, BP 2048, HAY RIAD, RABAT	5 174 512	5 593 077	2,60%
* RMA WATANIYA	83 AVENUE DES FAR CASA	2 049 754	2 049 754	1,00%
* CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION	140 PLACE MY EL HASSAN RABAT	1 393 091	1 393 091	0,60%
* AXA ASSURANCES MAROC	120 AVENUE HASSAN II CASA	679 244	719 244	0,30%
B - ACTIONNAIRES ÉTRANGERS				
*SANTUSA HOLDING	AVND CANTABRIA S/N 28660 BOADILLA DEL MONTE MADRID ESPAGNE	10 968 254	10 968 254	5,10%
TOTAL		**215 140 839**	**215 140 839**	**100%**

Affectation des résultats intervenue au cours de l'exercice au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

	Montant		Montant
A- Origine des résultats affectés		**B- Affectation des résultats**	
Report à nouveau	6 716 822	Réserve légale	1 968
Résultats nets en instance d'affectation		Dividendes	3 227 112
Résultat net de l'exercice	4 099 484	Autres affectations	
Prélèvement sur les bénéfices		Report à nouveau	7 587 226
Autres prélèvements			
TOTAL A	**10 816 306**	**TOTAL B**	**10 816 306**

Réseau au 31 décembre 2022

(en nombre)

RESEAU	31/12/2022	31/12/2021
Guichets permanents	957	1 007
Guichets périodiques		
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque	1 537	1 398
Succursales et agences en Europe	46	47
Bureaux de représentation Europe et Moyen Orient	6	5

Effectifs au 31 décembre 2022

(en nombre)

EFFECTIFS	31/12/2022	31/12/2021
Effectifs rémunérés	8 094	8 345
Effectifs utilisés	8 094	8 345
Effectifs équivalent plein temps	8 094	8 345
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)		
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)		
Cadres (équivalent plein temps)	4 930	4 896
Employés (équivalent plein temps)	3 164	3 449
dont effectifs employés à l'étranger	55	53

Résultats des autres éléments des trois derniers exercices au 31 décembre 2022

(en milliers de dirhams)

NATURE	DÉCEMBRE 2022	DÉCEMBRE 2021	DÉCEMBRE 2020
CAPITAUX PROPRES	**47 988 116**	**46 980 388**	**43 095 011**
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
Produit net bancaire	13 475 010	13 069 490	12 184 603
Résultats avant impôts	5 966 731	5 645 280	3 648 628
Impôts sur les résultats	1 731 891	1 545 796	1 330 010
Bénéfices distribués	3 227 112	2 308 456	2 833 106
RESULTAT PAR TITRE (en dirhams)			
Résultat net par action ou part sociale			
Bénéfice distribué par action ou part sociale	15,00	11,00	13,50
PERSONNEL			
Montant des charges du personnel	2 352 366	2 273 129	2 241 884

Datation et événements postérieurs au 31 décembre 2022

I. DATATION

. Date de clôture [1]	**31 DÉCEMBRE 2022**
. Date d'établissement des états de synthèse [2]	**Février 2023**

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice
(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse

II. ÉVÉNEMENTS NES POSTÉRIEUREMENT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES À CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

Dates	Indications des événements
. Favorables	**NÉANT**
. Défavorables	**NÉANT**

Comptes de la clientèle au 31 décembre 2022

(en nombre)

	31/12/2022	31/12/2021
Comptes courants	298 098	270 432
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	944 280	915 354
Autres comptes chèques	3 553 429	3 165 331
Comptes d'affacturage	854	806
Comptes d'épargne	1 193 909	1 134 238
Comptes à terme	12 094	11 644
bons de Caisse	2 720	2 717
Autres comptes de dépôts	2 489 637	2 217 341
TOTAL	**8 495 021**	**7 717 863**

Etat des honoraires versés aux contrôleurs des comptes

	CAC1		CAC2		Total
	Montant/ année	Pourcentage/Année	Montant/ année	Pourcentage/Année	
Commissariataux comptes, certification,examen des comptes individuels et consolidés	3 928 000	0,96	3 901 000	0,95	7 829 000
Emetteur	1 900 000	0,47	1 900 000	0,46	3 800 000
Filiales(Locales)	2 028 000	0,5	2 001 0000	0,49	4 029 000
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes	93 000	0,02	210 200	0,05	303 200
Emetteur	80 000	0,02	200 000	0,05	280 000
Filiales(Locales)	13 000	0	10 200	0	23 200
Sous total	4 021 000	0,99	4 111 200	1	8 132 200
Autres prestations rendues	50 000	0,01	-	-	50 000
Autres	50 000	0,01	-	-	50 000
Sous total	50 000	0,01	-	-	50 000
Total général	4 071 000	1	4 111 200	1	8 182 200

Liste des communiqués publiés au cours de l'exercice 2022

Février 2022 :

Résultats au 31 décembre 2021

http://ir.attijariwafabank.com/static-files/a5ee4c71-ac05-4f2d-b86a-38535bee5dbd

Avril 2022 :

- Avis de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Obligataires, obligations émises le 30 décembre 2021

http://ir.attijariwafabank.com/static-files/d45f5ba4-b48b-41f3-8f6f-994baf291fc6

- Avis de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Obligataires, obligations émises le 28 décembre 2021

http://ir.attijariwafabank.com/static-files/4551a893-6f9b-434f-9a51-c45e63dad327

- Avis de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire

http://ir.attijariwafabank.com/static-files/b7b35174-716a-44e4-bf8c-160eae72f627

- Rapport financier au 31 décembre 2021

http://ir.attijariwafabank.com/static-files/1e0f32a3-a57b-45e1-a884-7fe99a42163f

Mai 2022 :

- Résultats au 31 Mars 2022

http://ir.attijariwafabank.com/static-files/9c083b8e-e0ea-4f85-8a4d-1a2d1c9698bd

Juin 2022 :

- Note d'opération pour l'émission d'obligations subordonnées perpétuelles par Attijariwafa bank

http://ir.attijariwafabank.com/static-files/a5aa1ab5-02c4-43db-841f-6eb49eeb8c66

- Extrait du prospectus Emission d'Obligations subordonnées Perpétuelles

http://ir.attijariwafabank.com/static-files/1c6c4e8c-534f-46f7-97d1-f31a903d5bd9

- Avis d'émission d'obligations subordonnées perpétuelles

http://ir.attijariwafabank.com/static-files/960d7c43-f421-489b-80be-35658f4dc7cc

- Résultats de l'émission par Attijariwafa bank d'obligations subordonnées perpétuelles

http://ir.attijariwafabank.com/static-files/bb939074-faa1-48a5-a920-876ecd368bb2

- Document de référence au 31 décembre 2021

http://ir.attijariwafabank.com/static-files/3565493c-1415-46c3-9bd2-bd6708a8053e

Août 2022 :

- Résultats du 2ème trimestre 2022

http://ir.attijariwafabank.com/static-files/3df42bad-9133-43a0-86b9-93d17d07f502

Septembre 2022 :

- Résultats du 1er semestre 2022

http://ir.attijariwafabank.com/static-files/fc7d9030-1581-491e-952a-9d53e6dc4790

Novembre 2022 :

- Résultats du 3ème trimestre 2022

http://ir.attijariwafabank.com/static-files/6de2cb49-cf46-4604-968b-b9c32b9f3b7a

-Avis de réunion de l'Assemblée Générale des obligataires, obligations émises le 30 juin 2022

http://ir.attijariwafabank.com/static-files/36497606-4130-4798-b2af-ff52c6d90b0c

Décembre 2022 :

- Actualisation N°1 du document de référence au 31 décembre 2021

http://ir.attijariwafabank.com/static-files/116763dd-b388-48f9-a0db-fc8759dcd66b

- Note d'opération pour l'émission d'obligations subordonnées perpétuelles par Attijariwafa bank

http://ir.attijariwafabank.com/static-files/c2c1b967-aeba-45f2-9012-c7a02d3157a6

- Extrait du prospectus pour l'émission d'obligations subordonnées perpétuelles par Attijariwafa bank

http://ir.attijariwafabank.com/static-files/29b519bc-6ae9-4ca5-aea1-71280e39e363

- Communiqué l'émission par Attijariwafa bank d'obligations subordonnées perpétuelles

http://ir.attijariwafabank.com/static-files/7fe49e55-3bef-44ea-8135-fdf748149712

- Résultats de l'émission par Attijariwafa bank d'obligations subordonnées perpétuelles

http://ir.attijariwafabank.com/static-files/8838939e-92c2-4d71-92ce-f49db5c4d2c9

Février 2023 :

- Résultats au 31 décembre 2022

http://ir.attijariwafabank.com/static-files/3f06903d-14a1-4273-821e-dd4233887ab2

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes 2022

ir.attijariwafabank.com/shareholder-services/annual-meeting?field_nir_asset_date_value=2023

RAPPORT **RSE**

NOTRE DÉMARCHE RSE

ir.attijariwafabank.com

ENVIRONNEMENT SOCIAL ET GOUVERNANCE

PILOTAGE DE LA DÉMARCHE

La démarche RSE est portée par le Président Directeur Général, et se décline dans tous les métiers de la banque, grâce à des politiques, dispositifs et organes qui intègrent les différents thèmes de RSE.

Rattachée à la Communication & RSE Groupe, l'entité RSE est en charge de la démarche RSE. Elle définit la politique RSE du Groupe et assure son pilotage et son animation au sein du Groupe. Elle est en charge du déploiement de la feuille de route à horizon 2025 et de l'élaboration et du suivi des plans d'actions de RSE annuels.

Enfin, diverses actions de RSE sont discutées au niveau du Comité RSE et Mécénat de l'actionnaire de référence AL MADA, tels que les contributions sociétales du Groupe.

Identification des enjeux prioritaires

Pour identifier les enjeux prioritaires pour sa démarche RSE et pour l'élaboration de sa feuille de route, le Groupe s'est appuyé sur des référentiels internationaux de RSE crédibles tels que la norme ISO 26 000, les Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies et certains standards sectoriels et nationaux, comme la feuille de route pour l'alignement du secteur financier marocain sur le développement durable rendue publique en marge de la COP22.

Les enjeux de RSE ont ensuite été priorisés en prenant en compte leur importance pour les parties prenantes du Groupe et leurs impacts potentiels sur le business model à moyen et long terme d'Attijariwafa bank.

Les enjeux prioritaires identifiés par le Groupe sont au nombre de 20 et sont alignés avec les Objectifs de Développement Durable lancés par les Nations Unies.

Thème	Enjeux prioritaires
Economique	Bancarisation
Economique	Soutien des TPE et des PME
Economique	Appui à l'entrepreneuriat
Economique	Accompagnement des programmes structurants
Sociétal	Satisfaction clients
Economique	Intégration régionale et coopération internationale
Sociétal	Prévention du surendettement et accompagnement des clients en situation difficile
Sociétal	Accessibilité des produits et des services bancaires
Environnement	Réduction de l'empreinte environnementale directe
Environnement	Accompagnement de la transition énergétique
Sociétal	Prévention des risques sociaux et environnementaux dans les activités bancaires et financières
Social	Amélioration de la santé, sécurité et bien-être au travail
Social	Non-discrimination et promotion de la diversité
Social	Formation et gestion de carrière
Ethique	Intégrité des affaires
Sociétal	Politique d'achat responsable
Gouvernance	Transparence et bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise
Sociétal	Contribution aux causes d'intérêt général
Sociétal	Éducation financière
Sociétal	Dialogue avec les parties prenantes

Dialogue avec les parties prenantes

Le Groupe est convaincu que le succès durable d'une entreprise repose sur sa capacité à créer de la valeur économique tout en créant de la valeur sociétale pour ses parties prenantes.

Pour cela, il s'est engagé dans une démarche RSE qui vise à prendre en compte les enjeux de développement durable qui ont de l'importance pour ses parties prenantes, grâce à une écoute active de leurs attentes et un dialogue proactif avec elles.

Parties prenantes	Sujets d'intérêt	Interactions
Actionnaires et investisseurs	· Performance financière · Maîtrise des risques · Transparence des informations · Création de valeur à long terme · Bonne gouvernance · Conformité réglementaire	· Communications régulières aux actionnaires · Conseil d'Administration et différents comités spécialisés · Assemblée Générale · Equipe en charge des relations avec les investisseurs · Site internet dédié aux investisseurs · Rapports d'activité
Collaborateurs	· Dialogue social et négociation collective · Formation, évolution professionnelle · Juste rémunération · Santé, sécurité et bien-être · Non-discrimination	· Négociation d'accords avec les partenaires sociaux · Communication en interne à travers différents supports · Community days · Entretien annuel · Partage du Code de Bonne Conduite
Clients	· Transparence des informations · Offre de produits adaptés et accessibles · Qualité de service · Accompagnement des situations difficiles · Investissement socialement responsable	· Agences et centres spécialisés · Différents sites internet du Groupe · Banque en ligne · Centre de la relation client · Enquêtes de satisfaction · Visites mystères · Médiation bancaire · Offres et dispositifs innovants
Partenaires	· Collaboration sur des problématiques / intérêts communs · Traitement loyal · Relation équilibrée et durable	· Clauses RSE contractuelles · Évaluations et plans de progrès · Adoption d'une Charte d'Achats Responsables · Participation aux réunions de différents organismes (Maroc PME, GPBM, etc.) · Partenariats stratégiques
Société civile	· Contribution aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux · Éthique des affaires · Qualité et transparence des informations · Finance durable	· Organisation de conférences – débats · Mécénat financier et de compétences · Partenariats académiques · Conférences de presse · Communiqués de presse · Publications, prise de parole dans les médias, participation aux salons, forums · Rapports RSE annuels
Communautés et territoires	· Création d'emplois et d'entreprises · Retombées économiques et sociales · Prise en compte des droits et intérêts · Maîtrise des risques extra-financiers	· Contribution financière · Mécénat de compétences · Organisation d'évènements · Tournées régionales · Partenariats divers · Centres Dar Al Moukawil
Régulateurs et superviseurs	· Respect des lois et des réglementations bancaires · Développement des bonnes pratiques · Ethique des affaires	· Implication effective dans les projets de réforme du secteur financier · Participation aux grands évènements qui fédèrent la place financière · Membre actif dans les travaux pilotés par le GPBM

Permettre à tous l'accès aux services bancaires et financiers

Le Groupe compte parmi ses priorités la bancarisation, et s'efforce à ce titre d'offrir des produits et services accessibles à tous et adaptés aux besoins de ses clients. Pour répondre aux besoins des TPME, qui forment la majorité du tissu économique africain, le Groupe est engagé à accompagner le développement de ces entreprises. Il est aussi impliqué en faveur de l'entrepreneuriat sur le continent.

Le Groupe a, en effet, lancé des offres de produits et services adaptés aux différentes franges de la clientèles (Hissab Bikhir, L'Bankalik, Wafa Saver…).

Développer la microfinance

La filiale du Groupe Wafacash, à travers sa collaboration avec l'association marocaine Al Amana, offre des solutions de microcrédit pour financer le développement de l'activité des micro-entrepreneurs et agriculteurs et permettre l'accès au logement pour les populations précaires.

Education financière

Convaincue que l'éducation financière doit démarrer dès le plus jeune âge, la Fondation Attijariwafa bank soutient chaque année la semaine de l'éducation financière des enfants et des jeunes au Maroc, organisée par la Fondation Marocaine pour l'Education Financière, en partenariat avec Bank Al-Maghrib et le Groupement Professionnel des Banques du Maroc.

Engagement du Groupe en faveur des TPME

L'accompagnement des TPME est au cœur des préoccupations du groupe Attijariwafa bank et continue d'occuper une place de choix dans sa stratégie.

Le Groupe a mis en place un dispositif dédié à cette clientèle, privilégiant la gouvernance de proximité et la relation de conseil. Il a développé une offre novatrice, avec des solutions de financement adaptées et des services non-financiers variés.

Attijariwafa bank s'engage annuellement à soutenir financièrement la croissance des TPME au Maroc. Ainsi, le Groupe a accordé plus de 40 000 crédits à des TPME marocaines en 2022.

Attijariwafa bank est aussi le partenaire de référence des programmes étatiques en faveur des TPME au Maroc et leader sur ce créneau. En effet la part du Groupe parmi les crédits aux entreprises garantis par la garantie Damane express de la CCG est de 79%.

Accompagner les TPE et les porteurs de projets à travers les centres Dar Al Moukawil

Depuis 2016, la banque au Maroc a créé un concept exclusif et gratuit dédié à l'accompagnement des TPE clientes et non clientes ainsi que des porteurs de projets, à travers la plateforme web et les centres Dar Al Moukawil.

À travers ces dispositifs, Attijariwafa bank a permis à plusieurs milliers de TPE de bénéficier gratuitement de séances de formation quotidiennes, de mises en relation d'affaires avec des partenaires et des donneurs d'ordres potentiels, d'informations utiles et de conseil sur-mesure fournis par des conseillers spécialisés afin de réussir leurs projets.

Les centres Dar Al Moukawil sont désormais au nombre de 20, auxquels s'ajoutent plus de 140 centres TPE répartis dans tout le Royaume.

- 20 centres Dar Al Moukawil
- Plus de 2,7 millions de personnes inscrites sur la plateforme Dar Al Moukawil
- 54% de femmes parmi les bénéficiaires
- Plus de 3780 formations organisées en 2022

RESPECTER L'ENVIRONNEMENT ET LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Banque accréditée par le Fonds vert pour le climat des Nations-Unies
- Plus de 160 collaborateurs de la banque au Maroc formés aux risques sociaux et environnementaux liés aux prêts bancaires
- 13,5 MAD de financement alloués à des grands projets écologiques depuis 2011
- 6 sites certifiés Haute Qualité Environnementale (HQE) au Maroc
- 50% de baisse de consommation de papier pour la banque au Maroc depuis 2016
- 17,5% de baisse de consommation d'énergie pour la banque au Maroc par rapport à 2018

REDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU GROUPE

Le Groupe veille à réduire l'impact environnemental de son fonctionnement par le biais d'actions significatives en matière de réduction de la consommation de papier, d'énergie, de production de déchets, et plus largement de protection de l'environnement.

Réduction de la consommation de papier

Le papier est le premier consommable utilisé dans le cadre des activités du Groupe et qui pourtant représente un enjeu environnemental majeur. Les actions mises en œuvre (imprimantes partagées, impression recto-verso, etc.) ont permis une réduction de la consommation de papier de 50% depuis 2016.

Maitrise de la consommation d'énergie

Attijariwafa bank déploie une démarche d'amélioration de sa performance énergétique à travers l'intégration de critères environnementaux dans les achats et la mise en place de différents dispositifs au sein de ses sites. Ces actions ont permis une baisse de la consommation d'énergie de 7% en 2022.

« Je réduis, je trie, j'agis »

Telle est la signature de la démarche de gestion durable des déchets lancée par Attijariwafa bank au Maroc début 2019. Cette démarche volontariste et ambitieuse, engagée par la banque a pour objectif d'améliorer l'empreinte carbone des sites centraux, à travers 3 grands axes : la réduction des déchets, leur tri, et leur recyclage.

Elle repose sur un plan d'action ayant pour objectif un déploiement et une généralisation dans les autres sites depuis 2020.

Afin d'engager les partenaires, notamment les collaborateurs dans la démarche de gestion durable des déchets, une campagne de sensibilisation aux éco-gestes intitulée « Objectif 7 millions d'éco-gestes » a été lancée en 2019 et invite les collaborateurs du Groupe à appliquer au moins 1 éco-geste par jour, afin de réaliser ensemble, annuellement, plus de 7 millions d'actions positives pour l'environnement.

Un dispositif d'accompagnement a été mis en œuvre pour sensibiliser aux bonnes pratiques écologiques, tant sur le lieu de travail, qu'à la maison ou dans l'espace public : installation d'affiches de sensibilisation, diffusion d'un guide sur les éco-gestes et réalisation d'une web série sur les éco-gestes.

Mise en place du tri et recyclage des déchets

Dans le cadre de la démarche de gestion durable des déchets, des contenants de tri sélectif des déchets ont été introduits en 2019 dans les espaces centraux de la banque au Maroc et selon les standards, en remplacement des corbeilles individuelles pour le recyclage du papier, carton et plastique. Le recyclage de 328 tonnes de papier en 2022 a permis d'économiser 889 Teq CO2. Les déchets générés par les restaurants de la banque à Casablanca sont également désormais triés et recyclés.

Respect des normes de construction durable

Forte de l'expérience de certification HQE (Haute Qualité Environnementale) de la Direction Régionale de Rabat Souissi en 2018, Attijariwafa bank s'est engagée à généraliser cette démarche pour tous les nouveaux projets d'aménagement, portant à 6 le nombre de sites bénéficiant d'une certification environnementale au Maroc à fin 2022.

ACCOMPAGNER LA CROISSANCE VERTE

Conscient que le réchauffement climatique constitue une menace pour l'économie mondiale et la planète ainsi que pour la santé et le bien-être des individus, le groupe Attijariwafa bank agit en faveur d'une croissance verte. À ce titre, il accompagne la transition énergétique des entreprises et finance les projets verts structurants, notamment dans le secteur des énergies renouvelables.

Financement de la transition énergétique des entreprises

Le Groupe s'implique en faveur des questions climatiques et mène plusieurs actions concrètes en ce sens telles que le développement d'une offre de financements adaptée aux différents acteurs publics-privés opérant dans la transition énergétique, notamment les énergies renouvelables ; et l'accompagnement des entreprises engagées dans un processus de développement durable, ou d'optimisation de la consommation d'énergie.

Les grands projets environnementaux financés par le Groupe depuis 2010 :

- Parcs éoliens de Foum El Oued, Akhfennir et Haouma au Maroc, 2011
- Mise en place du système antipollution de la Lydec au Maroc, 2011
- Parc éolien de Tarfaya au Maroc, 2012
- Alimentation en eau potable de zones enclavées au Maroc (ONEP), 2014
- Extension du parc éolien d'Akhfennir au Maroc, 2015
- Parc éolien d'Aftissat au Maroc, 2016
- Sauvegarde de la Baie de Cocody à Abidjan en Côte d'Ivoire, 2016
- Projet de ferme éolienne de Ras Ghareb en Égypte, 2017
- Projet hydroélectrique de Nachtigal au Cameroun, 2018
- Parc éolien de Boujdour au Maroc, 2019
- Centre d'enfouissement technique d'Abidjan en Côte d'Ivoire, 2019
- Centre d'enfouissement et de valorisation des déchets au Maroc, 2020
- Parc éolien d'Aftissat 2 au Maroc, 2021.

L'accréditation au Fonds vert pour le climat des Nations-Unies :

Le groupe Attijariwafa bank est la 7e banque commerciale à l'échelle mondiale à avoir obtenu la prestigieuse accréditation auprès du Fonds vert pour le climat des Nations-Unies en février 2019 avec une couverture régionale.

Grâce à cette accréditation, Attijariwafa bank pourra soutenir ses clients publics et privés dans leurs projets de développement durable sur le continent africain, à travers des co-financements ou garanties d'investissements importants de la part du Fonds, pouvant excéder 250 millions USD par projet.

Dans cette continuité, le Groupe a adopté en 2019 les standards des Nations-Unies et a formalisé la démarche relative aux financements qui feront appel à ce Fonds, telle que la politique genre et la politique relative aux peuples autochtones.

ÊTRE EXEMPLAIRE DANS LA CONDUITE DES AFFAIRES ET DANS LES RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

- 100% des collaborateurs sont signataires du code de bonne conduite du Groupe
- 41,2% de femmes au sein de la banque au Maroc
- 6.9 jours de formation en moyenne pour les collaborateurs de la banque au Maroc
- Plus de 1 700 collaborateurs bénévoles de la banque au Maroc mobilisés depuis 2016.

GARANTIR L'INTEGRITE, LA LOYAUTE ET LA TRANSPARENCE A TOUS LES NIVEAUX DE L'ENTREPRISE

Le groupe Attijariwafa bank agit en faveur du respect des règles d'intégrité, de loyauté des affaires et de transparence. Il se mobilise notamment dans la prévention de la corruption et des conflits d'intérêt, dans la lutte contre la fraude et dans le respect des règles de concurrence. Son engagement éthique couvre aussi la lutte contre l'évasion fiscale ainsi que le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Les règles de déontologie du Groupe

L'exercice de la profession bancaire implique le respect de principes exigeants de qualité, de transparence, de conformité et d'intégrité. Dans ce cadre, fort de son appétence au risque et dans un souci permanent de renforcer son mode de gouvernance en ligne avec les exigences réglementaires et tenant compte des évolutions de l'environnement bancaire global, Attijariwafa bank s'appuie sur le dispositif déontologique en vigueur depuis 2005, qui s'inscrit en amélioration continue. Ce dispositif vise à garantir le respect des règles d'intégrité, de loyauté des affaires et de transparence, en tant qu'axe majeur de la politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise du Groupe (RSE) autour de l'exemplarité dans la conduite des affaires et dans les relations avec les parties prenantes.

A visée préventive, ce dispositif s'articule autour de différents codes de déontologie, qui constituent un cadre de référence pour les collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions, régissant les attitudes et comportements professionnels, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'institution.

Le dispositif déontologique est porté par une Déontologue Groupe qui engage l'ensemble des collaborateurs dans le respect des principes fondamentaux stipulés notamment dans le Code de Bonne Conduite, code généraliste, applicable à large échelle au niveau du Groupe, ainsi qu'au niveau des politiques associées.

Le Code de Bonne Conduite énonce un certain nombre de règles et de principes généraux relatifs à l'éthique et à la déontologie, résultant non seulement de l'application des textes réglementaires mais également des valeurs du Groupe, pour conforter son image et professionnalisme afin de consolider en continu la confiance de ses parties prenantes. Ces engagements sont matérialisés par le partage de valeurs essentielles en interne, telles que : le maintien des plus hauts standards d'intégrité et d'éthique ; un comportement professionnel, respectueux vis-à-vis de nos clients, partenaires et collègues ; un intérêt particulier pour la transparence des opérations ainsi que pour la lutte et la prévention contre la corruption selon le principe de « tolérance 0 » ; une maîtrise adéquate des risques et un devoir de vigilance continu en la matière et le respect de toutes les lois et réglementations en vigueur aussi bien au Maroc que dans les pays d'implantation.

En effet, la pérennité des valeurs d'intégrité, d'éthique, de conformité et de concurrence loyale, comme valeurs suprêmes, sont les clés de la croissance saine de toutes les activités d'Attijariwafa bank.

Il est à souligner que chaque Code de déontologie est accompagné d'un dispositif de conduite de changement, ciblant les collaborateurs.

La sécurité et la protection des données

Le Groupe a formalisé plusieurs politiques pour garantir la sécurité et la protection des données, telles que la charte de confidentialité relative aux données internes décrivant les conditions dans lesquelles les données internes doivent être traitées par les utilisateurs concernés.

AMELIORER LE CADRE DE VIE DES COLLABORATEURS

Le Groupe est engagé à mener une politique sociale fondée sur la préservation de la santé, de la sécurité et du bien-être au travail ainsi que le développement des compétences de ses collaborateurs et de leur carrière professionnelle. Il veille aussi à respecter les droits humains fondamentaux et à promouvoir la diversité.

Fédérer les collaborateurs autour des valeurs du Groupe

Définies en 2005, les valeurs du Groupe « Citoyenneté, Leadership, Solidarité, Engagement et Éthique » forment le socle de sa culture d'entreprise et de sa démarche RSE.

Promotion de la diversité culturelle

Fort de sa présence dans de nombreux pays, le Groupe compte plus de 25 nationalités différentes parmi ses effectifs et attache une place importante aux relations interculturelles.

Intégration des personnes en situation de handicap

Attijariwafa bank veille à intégrer les personnes en situation de handicap, en leur offrant des postes adaptés et en les accompagnant au quotidien dans l'exercice de leur fonction.

L'égalité professionnelle femme-homme

Attijariwafa bank veille à garantir l'égalité de genre au sein du Groupe tant au niveau du recrutement que de la gestion des carrières. Ainsi, l'ensemble des indicateurs RH sont ventilés par sexe et sont analysés.

Déployer une politique de rémunération et de protection sociale attractive

La politique de rémunération vise à réduire les écarts et rechercher l'équité, favoriser l'attractivité et la fidélisation, ainsi que récompenser la performance. Ainsi, les règles de rétribution prennent en compte les appréciations issues du bilan d'évaluation annuel, le positionnement en interne, ainsi que le positionnement par rapport au marché externe, notamment le secteur bancaire.

Le dialogue social et la négociation collective

Le Groupe entretient un dialogue constructif et approfondi avec les différentes instances représentatives du personnel, dans l'objectif de maintenir l'engagement des salariés et de progresser constamment en faveur de leur épanouissement.

Privilégier le bien-être des collaborateurs

Convaincu que le bien-être des collaborateurs dépend également de leur épanouissement sur le plan personnel, la banque au Maroc offre plusieurs avantages en ce sens.

Le recrutement et l'insertion des jeunes

Le Groupe a fait le choix d'axer sa politique de recrutement sur les jeunes. Cette démarche de rajeunissement vise non seulement à assurer la relève au niveau de toutes ses activités, mais à donner toutes les chances de réussite aux jeunes compétences. Ainsi à fin 2022, plus de 42,8% de la population de la banque au Maroc est âgée de moins de 36 ans.

Former pour développer les compétences

Le Groupe veille à développer en permanence les compétences de ses collaborateurs, via un dispositif de formation riche, diversifié et en parfaite corrélation avec l'évolution des emplois au sein de la banque en mettant en place :

- des cycles de formation en Soft Skills ;
- des formations métier conçues en formation continue ou dans le cadre des cursus de l'académie de formation « Attijari Academy » ;
- des formations en e-learning jouant le rôle d'un véhicule novateur de l'apprentissage.

Mobilité et gestion de carrière

Attijariwafa bank s'est doté d'un dispositif de gestion de carrière qui s'appuie sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) afin de répondre aux besoins actuels et prévisionnels du Groupe et d'accompagner le développement personnel et professionnel des collaborateurs.

Indicateurs sociaux en annexe

S'ENGAGER AUPRES DES COMMUNAUTES ET DE LA SOCIETE CIVILE

LA FONDATION ATTIJARIWAFA BANK AU SERVICE DE LA CREATION DE VALEUR PARTAGEE

Créée il y a plus de 40 ans, la Fondation Attijariwafa bank est impliquée dans plusieurs domaines d'intervention dans lesquels elle a développé un savoir-faire reconnu, à travers la concrétisation de plusieurs projets structurants et innovants.

À travers ses 3 pôles, la Fondation Attijariwafa bank œuvre en faveur de l'éducation & l'entrepreneuriat, de l'art & la culture, du débat d'idées & la production intellectuelle, ainsi que le soutien aux associations œuvrant dans des initiatives solidaires à fort impact.

La Fondation s'implique pour des changements durables, ayant un impact positif sur la société, à travers la mise en place de partenariats forts et de long terme avec les acteurs de la société civile qui contribuent à la réalisation de sa mission.

Elle encourage et valorise aussi la participation des collaborateurs du Groupe aux actions soutenues. Ainsi, les collaborateurs du Groupe sont invités à participer aux différentes actions citoyennes organisées par la Fondation tout au long de l'année, dans le cadre du programme de mécénat de compétences déployé à l'échelle du Groupe, basé sur le bénévolat.

- Plus de 1 700 élèves bénéficiaires du programme « Académie des Arts » depuis 2009
- Près de 600 étudiants inscrits au Master Banque & Marchés Financiers, depuis son lancement en 2007
- Près de 33 000 bénéficiaires du programme de soutien aux classes préparatoires « Grandes Écoles pour Tous » depuis 2007
- 98 conférences organisées depuis le lancement du programme « Échanger pour mieux comprendre ».

Art & culture

La Fondation Attijariwafa bank a fait de la démocratisation de l'accès à l'art et à la culture une des clés de voûte de sa stratégie RSE. Facteur de développement, d'épanouissement et de cohésion sociale, l'art figure sans interruption depuis plus de quarante ans aux missions de la Fondation. Elle agit essentiellement dans le secteur des arts visuels. Elle contribue à la visibilité d'artistes émergents à travers des expositions, élabore des programmes pédagogiques et des visites commentées ouvertes à tous les publics, valorise la collection du Groupe par des prêts et publications. Elle agit également en faveur du patrimoine et de la musique.

Éducation & entrepreneuriat

La Fondation Attijariwafa bank œuvre en continu en faveur de l'éducation au profit de la valorisation de l'excellence, l'égalité des chances et la lutte contre l'abandon scolaire, notamment chez les jeunes issus des classes sociales défavorisées. Le soutien à l'entrepreneuriat revêt un caractère prioritaire à l'échelle du Groupe et dans ce cadre, plusieurs actions sont mises en œuvre à travers le programme de mécénat de compétences en phase avec le projet sociétal de la holding, le groupe AL MADA, pour insuffler l'esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes dès le plus jeune âge.

Soutien aux associations

La Fondation soutient de nombreuses associations œuvrant pour des projets à fort impact sociétal et des initiatives solidaires, notamment au profit de populations défavorisées. Les opérations de soutien sont multiples et se matérialisent par une aide financière, des dons en nature ou du mécénat de compétences. Elles visent à créer de la valeur pour la communauté et relèvent de différents domaines.

Débat d'idées & production intellectuelle

La Fondation agit pour la promotion d'un débat constructif, à travers une plateforme d'échanges ouverte à tous, en particulier les jeunes, permettant de débattre de thématiques économiques, sociales et sociétales d'actualité. Par ailleurs, cette plateforme œuvre à soutenir et diffuser la production intellectuelle de manière générale et également, les travaux de recherche effectués au sein du groupe Attijariwafa bank ainsi que les actes des conférences organisées par la Fondation.

Indicateurs sociaux

Indicateur de pilotage	Unité	Périmètre	2019	2020	2021	2022
Effectif global	nombre	Banque au Maroc	8 769	8 639	8 345	8 163
Dont femmes	%	Banque au Maroc	39,6%	40%	40,5%	41,2%
Nombre de stagiaires	nombre	Banque au Maroc	1 050	226	229	250
Part des CDI	%	Banque au Maroc	95%	97,8%	97,7%	96,1%
Part des CDD	%	Banque au Maroc	5%	2,2%	2,3%	3,9%
Nombre d'embauches	nombre	Banque au Maroc	766	302	231	418
Dont femmes	%	Banque au Maroc	47,3%	44%	45%	196
Dont cadres	%	Banque au Maroc	48,5%	63%	54,5%	211
Dont employés	%	Banque au Maroc	51,5%	37%	45,5%	207
Nombre de licenciements	nombre	Banque au Maroc	31	20	30	42
Dont cadres	%	Banque au Maroc	64,5%	20%	20%	22%
Dont employés	%	Banque au Maroc	35,5%	80%	80%	78%
Taux de démission	%	Banque au Maroc	5%	3%	3,8%	6,1%
Dont femmes	%	Banque au Maroc	32,6%	36%	41%	39,2%
Dont cadres	%	Banque au Maroc	61%	58,1%	55%	56,8%
Dont employés	%	Banque au Maroc	39%	41,9%	45%	43,8%
Part des collaborateurs âgés de moins de 35 ans	%	Banque au Maroc	62,7%	59,5%	51,2%	42,8%
Part des collaborateurs âgés entre 36 et 55 ans	%	Banque au Maroc	32,1%	35,5%	44%	47,6%
Part des collaborateurs âgés de plus de 55 ans	%	Banque au Maroc	5,2%	5%	4,8%	4,9%
Part des collaborateurs avec une ancienneté inférieure à 5 ans	%	Banque au Maroc	32,3%	29,3%	25,4%	4,6%
Dont femmes	%	Banque au Maroc	43,8%	45,4%	46,3%	52,1%
Part des collaborateurs avec une ancienneté entre 5 et 12 ans	%	Banque au Maroc	38,7%	37,5%	51,5%	55,6%
Dont femmes	%	Banque au Maroc	38%	38,3%	39,3%	44%
Part des collaborateurs avec une ancienneté supérieure à 12 ans	%	Banque au Maroc	29%	33,1%	23,1%	44,4%
Dont femmes	%	Banque au Maroc	36,9%	37,2%	36,7%	37,5%
Part des cadres	%	Banque au Maroc	55,6%	58,1%	58,6%	60,9%
Dont femmes	%	Banque au Maroc	41,4%	41,5%	41,6%	41,7%
Part des non cadres	%	Banque au Maroc	44,4%	41,5%	39,8%	39,1%
Dont femmes	%	Banque au Maroc	37,3%	38,1%	38,7%	40,2%
Part des cadres dirigeants	%	Banque au Maroc	0,3%	0,3%	0,3%	0,39%
Dont femmes	%	Banque au Maroc	17%	17%	13,8%	12,5%
Part de l'effectif déclaré en situation de handicap	%	Banque au Maroc	0,14%	0,14%	0,14	0,15%
Taux de fréquence des accidents de travail	%	Banque au Maroc	8,9%	7%	7,2%	7,8%
Taux de gravité des accidents de travail	%	Banque au Maroc	0,13%	0,09%	0,23%	0,25%
Taux d'absentéisme	%	Banque au Maroc	2%	3%	5,64%	5,88%
Nombre de visites médicales	nombre	Banque au Maroc	3 970	770	1 262	4 011
Nombre de bilans de santé	nombre	Banque au Maroc	5 746	179	3 653	3 471
Budget total de formation	Kdhs	Banque au Maroc	44 400	21 500	23 532	28 436
Nombre total de jours de formation	nombre	Banque au Maroc	54 150	48 720	55 911	56 100
Nombre moyen de jours de formation réparti par salarié	nombre	Banque au Maroc	6,9	5,6	6,7	6,9
Part des salariés ayant suivi au moins une formation dans l'année	%	Banque au Maroc	96,6%	79%	94%	98%
Taux de promotion interne (évolution verticale)	%	Banque au Maroc	27%	26,3%	26%	26%
Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques	%	Banque au Maroc	99%	99%	99%	99%
Part des employés couverts par les conventions collectives	%	Banque au Maroc	95%	97,9%	98,48%	96,9%
Nombre d'accords signés	nombre	Banque au Maroc	0	0	0	0
Nombre de jours de grève		Banque au Maroc	0	0	0	0
Nombre de litiges sociaux		Banque au Maroc	0	0	0	20
Nombre de représentants du personnel	nombre	Banque au Maroc	239	217	289	285
Nombre de réunion avec les représentants du personnel	nombre	Banque au Maroc	52	48	48	48

*Ces indicateurs sont calculés selon le référentiel GRI standards.

CONTACTS

Siège social

2, boulevard Moulay Youssef, BP 20000 - Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 22 22 41 69
ou +212 5 22 29 88 88
Fax +212 5 22 29 41 25

www.attijariwafabank.com

Information Financière et Relations Investisseurs

Omaima BAQA
Téléphone +212 5 22 29 88 88
e-mail : o.baqa@attijariwafa.com
ir@attijariwafa.com

التجاري وفا بنك
AttIjarIwafa bank

Croire en vous

التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

Croire en vous

Attijariwafa bank
SA au capital de 2 151 408 390 DH - Siège social : 2, boulevard Moulay Youssef, 20 000 Casablanca, Maroc
Téléphone +212 (0) 5 22 41 69 ou +212 (0) 5 22 88 88 - RC 333 - IF 01085221.
www.attijariwafabank.com